

Choix éthiques et valeurs des collégiens Influence de l'environnement culturel

RAPPORT DE RECHERCHE ACPQ

**Alain Léger M.Sc. M.A.
Monique Caron-Bouchard Ph.D.**

Assistant à la recherche :
**Guillaume Martel B.A.
Sylvie Beaulieu B.Sc.**

*La présente recherche a été subventionnée par l'Association des collèges privés
du Québec dans le cadre du Programme de recherche et d'expérimentation*

2007



Collège
Jean-de-Brébeuf



MARIANOPOLIS
COLLEGE

La publication de cet ouvrage a été rendue possible grâce à la participation financière du Programme de recherche et d'expérimentation de l'ACPQ

On peut consulter et télécharger ce rapport de recherche en visitant le site Internet du Collège : <http://www.brebeuf.qc.ca/ARTIC>.

Dans ce document, le masculin est utilisé comme un générique sans aucune intention discriminatoire et uniquement dans le but de faciliter la lecture.

Confidentialité. Tous les chercheurs de cette recherche ont signé un formulaire de confidentialité. De plus, les données acquises auprès des élèves ont été codées de sorte qu'un observateur externe ne puisse assigner un nom aux résultats.

Droit de retrait. Tous les élèves ont été informés de leur implication dans la recherche ainsi que de l'utilisation des données en toute confidentialité. Les élèves qui, pour une raison ou une autre, ne désiraient ou ne pouvaient pas participer à cette étude étaient libres de ne pas s'engager dans le projet sans être pénalisés. De plus, les participants conservaient le droit de se retirer de l'étude en tout temps sans aucun préjudice.

Conception de l'édition : *Jean Allard, Monique Caron-Bouchard, Alain Léger*

Mise en page : *Jean Allard, Guillaume Martel, Christiane St-Pierre*

Révision linguistique : *Sylvie Beaulieu, Guillaume Martel*

Couvertures : *Jean Allard, Monique Caron-Bouchard, Alain Léger*

Diffusion sur Internet : *Jean Allard*

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec – 2007

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Canada – 2007

ISBN 2-923242-13-0

© Tous droits réservés, Collège Jean-de-Brébeuf et Marianopolis College

REMERCIEMENTS

Grands remerciements à l'ACPQ qui a subventionné cette recherche (dans le cadre du programme de recherche et d'expérimentation), puis à Mme Louise Landry, Secrétaire générale, pour sa disponibilité et le soutien qu'elle nous a apportés tout au long de ce projet.

À la Direction générale, à la Direction des études et à la Direction des finances des collèges Collège Jean-de-Brébeuf, et Marianopolis pour leur apport tout au cours de la recherche.

Aux professeurs de biologie Michel Provost, Christine Denis et Jean-Marc Bélanger, de philosophie Katrine Deslauriers ainsi qu'à Christian Corno, Nancy Berman, Bernd Baier, Jeff Freeman, Arnold Ludwig pour leur collaboration à la collecte des données. À Pierre Dumas du collège Laflèche de Trois-Rivières qui a assuré la passation des questionnaires et la mise en place des entrevues de groupes dans son institution.

À tous les étudiantes et étudiants qui ont aimablement participé à l'expérimentation et à toutes les personnes qui de près ou de loin, ont permis la réalisation de cette recherche.

TABLE DES MATIÈRES

1 - INTRODUCTION	1
2 - OBJECTIF DE RECHERCHE.....	5
2.1 OBJECTIF DE RECHERCHE.....	5
2.2- VALEURS ET ETHIQUE	5
2.3 JEUNES ET SOCIÉTÉ	6
2.4. CONTEXTE DE L'ETUDE	7
2.4.1 PAYS D'ORIGINE.....	7
2.4.2 LANGUE MATERNELLE	8
2.4.3 RELIGION.....	9
2.4.5 EN BREF	10
2.5. ÉTHIQUES, CULTURES ET CROYANCES RELIGIEUSES.....	11
2.5.1 CATHOLICISME	12
2.5.1.1 ÉTHIQUE DES AFFAIRES.....	12
2.5.1.2 BIOETHIQUE.....	13
2.5.1.3 ÉTHIQUE DE L'ENVIRONNEMENT	15
2.5.2 PROTESTANTISME	16
2.5.2.1 ÉTHIQUE DES AFFAIRES.....	16
2.5.2.2 BIOETHIQUE.....	17
2.5.2.3 ÉTHIQUE DE L'ENVIRONNEMENT	18
2.5.3 JUDAÏSME.....	19
2.5.3.1 ÉTHIQUE DES AFFAIRES.....	19
2.5.3.2 BIOETHIQUE.....	20
2.5.3.3 ÉTHIQUE DE L'ENVIRONNEMENT	22
2.5.4 ISLAM	23
2.5.4.1 ÉTHIQUE DES AFFAIRES.....	23
2.5.4.2 BIOETHIQUE.....	24
2.5.4.3 ÉTHIQUE DE L'ENVIRONNEMENT	26
2.5.5 BOUDDHISME.....	27
2.5.5.1 ÉTHIQUE DES AFFAIRES.....	28
2.5.5.2 BIOETHIQUE.....	29
2.5.5.3 ÉTHIQUE DE L'ENVIRONNEMENT	30
2.5.6 HINDOUISME.....	31
2.5.6.1 ÉTHIQUE DES AFFAIRES.....	32
2.5.6.2 BIOETHIQUE.....	33
2.5.6.3 ÉTHIQUE DE L'ENVIRONNEMENT	35
3 - ÉTAT DE LA QUESTION	39
3.1 PROFIL DES 16-20 ANS.....	39
3.2 VALEURS DES JEUNES.....	44
3.2.1 FAMILLE	45
3.2.2 AMIS	46
3.2.3 RELIGION.....	46
3.2.4 POLITIQUE.....	47
3.2.5 TRAVAIL	47
3.2.6 BIOETHIQUE.....	49
3.2.6.1 SPHERE PERSONNELLE	49
3.2.6.2 SPHERE SOCIETALE	49
3.2.7 ENVIRONNEMENT	50
3.3 SOCIETE ET VALEURS.....	52
3.3.1 PROFIL DE LA SOCIETE ACTUELLE.....	52
3.3.2 JEUNES DANS LA SOCIETE D'AUJOURD'HUI	54

4 - METHODOLOGIE	59
4.1 APPROCHE DE RECHERCHE	59
4.2 DISPOSITIF DE RECHERCHE	59
4.2.1 LE QUESTIONNAIRE STANDARDISE	59
4.2.1.1 VARIABLES INDEPENDANTES	59
4.2.1.2 VARIABLES DEPENDANTES	60
4.2.2 L'ENTREVUE DE GROUPE STRUCTUREE	61
4.2.3 ANALYSE STATISTIQUE	61
4.2.4 ÉCHANTILLONNAGE	62
4.2.4.1.2 TYPE D'ECHANTILLON	62
4.2.4.1.3 TAILLE DE L'ECHANTILLON	62
4.2.4.1.4 DISTRIBUTION DE L'ECHANTILLON	63
4.2.4.2 ENTREVUES DE GROUPE	63
4.2.4.2.1 OBJET D'ETUDE	64
4.2.4.2.2 DISTRIBUTION DES GROUPE	64
4.2.5 LIMITES DE L'ETUDE	64
5 - DESCRIPTION DES DONNEES	69
5.1 PROFIL DES REpondANTS	69
5.1.1 ORIGINE INSTITUTIONNELLE	69
5.1.2 SEXE DES REpondANTS	69
5.1.3 PROGRAMME D'ETUDES	70
5.1.4 LANGUE PARLEE A LA MAISON	71
5.1.5 ORIGINE DES REpondANTS	72
5.1.6 ORIGINE DU PERE	73
5.1.7 ORIGINE DE LA MERE	75
5.1.8 ORIGINE DU COUPLE PARENTAL	76
5.1.9 VISITE AU PAYS D'ORIGINE DU PERE	77
5.1.10 VISITE AU PAYS D'ORIGINE DE LA MERE	78
5.1.11 LIEU DE RESIDENCE	78
5.1.12 DOMAINE D'ETUDES DU PERE	78
5.1.13 DOMAINE D'ETUDES DE LA MERE	80
5.1.14 DIPLOME D'ETUDES LE PLUS ELEVE DU PERE	81
5.1.15 DIPLOME D'ETUDES LE PLUS ELEVE DE LA MERE	82
5.1.16 DOMAINE DE TRAVAIL DU PERE	84
5.1.17 DOMAINE DE TRAVAIL DE LA MERE	85
5.1.18 ORIGINE ETHNO-CULTURELLE DES AMIS	86
5.1.19 CROYANCE SPIRITUELLE	87
5.1.20 FREQUENCE DE LA PRATIQUE RELIGIEUSE	90
5.1.21 UNION OFFICIALEE DE L'ENTOURAGE	91
5.2 QUESTIONNAIRE – ÉTHIQUE DES AFFAIRES	93
5.2.1 INDIVIDU	93
5.2.1.1 EN SOMME,	96
5.2.2 ENTREPRISE	97
5.2.2.1 EN SOMME,	99
5.2.3 COLLECTIVITE	100
5.2.3.1 EN SOMME,	106
5.2.4 ÉCONOMIE	107
5.2.4.1 EN SOMME,	110
5.3 QUESTIONNAIRE – BIOETHIQUE	111
5.3.1 PRATIQUES CLINIQUES	111
5.3.1.1 EN SOMME,	118
5.3.2 PRATIQUES DE RECHERCHE	119
5.3.2.1 EN SOMME,	124
5.3.3 PRINCIPES BIOETHIQUES	124
5.3.3.1 EN SOMME,	127

5.4 QUESTIONNAIRE – ÉTHIQUE DE L'ENVIRONNEMENT	128
5.4.1 IMPACT SUR LA QUALITE DE VIE	128
5.4.1.1 EN SOMME,	132
5.4.2 IMPACT POLITICO-ECONOMIQUE	133
5.4.2.1 EN SOMME,	137
5.4.3 PRINCIPES « MORaux »	138
5.4.3.1 EN SOMME,	141
5.5 ENTREUVES DE GROUPE – ÉTHIQUE DES AFFAIRES.....	141
5.5.1 EN SOMME,	156
5.6 ENTREUVES DE GROUPE - BIOETHIQUE.....	158
5.6.1 EN SOMME,	168
5.7 ENTREUVES DE GROUPE – ÉTHIQUE DE L'ENVIRONNEMENT	170
5.7.1 EN SOMME,	181
5.8 ENTREUVES DE GROUPES – EN RESUME	183
6 - ANALYSE GENERALE.....	187
6.1 ÉTHIQUE DES AFFAIRES	187
6.1.1 VALEURS PAR VARIABLE	187
6.1.1.1 SEXE	188
6.1.1.2 INSTITUTION EN REGION VS URBAINE	188
6.1.1.3 ORIGINE GEOGRAPHIQUE DES PARENTS	188
6.1.1.4 DOMAINE DE TRAVAIL DES PARENTS.....	189
6.1.1.5 CROYANCE SPIRITUELLE	190
6.2 BIOETHIQUE	190
6.2.1 VALEURS PAR VARIABLE	191
6.2.1.1 SEXE	191
6.2.1.2 INSTITUTION EN REGION VS URBAINE	192
6.2.1.3 ORIGINE GEOGRAPHIQUE DES PARENTS	193
6.2.1.4 DOMAINE DE TRAVAIL DES PARENTS.....	193
6.2.1.5 CROYANCE SPIRITUELLE	193
6.3 ÉTHIQUE DE L'ENVIRONNEMENT	194
6.3.1 VALEURS PAR VARIABLE	195
6.3.1.1 SEXE	195
6.3.1.2 INSTITUTION EN REGION VS URBAINE	195
6.3.1.3 ORIGINE GEOGRAPHIQUE DES PARENTS	195
6.3.1.4 DOMAINE DE TRAVAIL DES PARENTS.....	196
6.3.1.5 CROYANCE SPIRITUELLE	196
6.4 METAVALEURS	197
6.4.1 ÉTHIQUE DES AFFAIRES	197
6.4.2 BIOETHIQUE.....	198
6.4.3 ÉTHIQUE DE L'ENVIRONNEMENT	199
6.5 EN SOMME.....	199
7 – CONCLUSION	203
8 - BIBLIOGRAPHIE	207
ANNEXES.....	221

1 - INTRODUCTION

Dans la foulée de notre dernière étude « Les collégiens et la bioéthique » (2005) portant sur les attitudes, valeurs et connaissances des cégépiens et cégépiennes à l'égard de la bioéthique, nous avons constaté l'émergence de plusieurs thématiques. Nous avons été parfois surpris par les positions défendues par les étudiants et souvent, nous nous sommes demandés si les réponses que nous avons recueillies n'étaient pas influencées par une composante reliée à la croyance religieuse. L'adhérence à une foi – et son corollaire la pratique d'un culte – sont, comme on le sait, porteurs de sens moral. Dans une perspective de continuité, nous examinons ici les valeurs des jeunes eu égard à diverses questions éthiques dont l'éthique de l'environnement, des affaires et la bioéthique, en mettant l'accent sur des variables portant sur la culture, la religiosité ou l'appartenance ethnique et linguistique des différents groupes culturels qui fréquentent les collèges privés. En quoi l'environnement culturel familial ethnique est-il en relation avec les valeurs et les attitudes des jeunes dans le contexte éthique?

Les jeunes d'aujourd'hui évoluent dans une société mouvante sur le plan technologique, économique, politique, social et culturel. Certains chercheurs constatent d'ailleurs que les expériences de vie personnelles influencent davantage la formation des valeurs chez les jeunes, que le système collectif, vecteur des valeurs religieuses traditionnelles : « Traditionnellement, ce sont les grandes religions qui ont fourni un récit collectif unificateur, qui nous ont permis de transmettre les valeurs les plus importantes, de former des familles et des communautés et d'y ancrer notre existence, et qui ont stimulé et dilaté l'imagination humaine. Pourtant, vers le milieu des années 1970, nous avons commencé à reporter notre « foi collective » sur les nouvelles sciences émergentes. » (Somerville, 2003). Le sociologue Reginald Bibby (2001) explique à cet effet que les jeunes ont tendance à interpréter les valeurs et la moralité dans un sens très personnel, par opposition au sens communautaire. C'est dire

Choix éthiques et valeurs des collégiens : Influence de l'environnement culturel

qu'ils pourraient se prononcer sur des questions de bioéthique ou d'éthique environnementale, par exemple, en faisant exclusivement référence, ou presque, à leur mode de pensée et de référence propres, à un schème de valeurs inspiré par l'unicité et l'individualité de leur expérience ou de leur environnement familial culturel. Par exemple, leur argumentation à l'égard des thématiques de la bioéthique pourrait ainsi se démarquer complètement des courants dominants comme ceux du « principlisme » (Beauchamp, 2001).

CHAPITRE 2

2 - OBJECTIF DE RECHERCHE

2.1 Objectif de recherche

L'objectif général de la présente recherche consiste à cerner et à décrire les valeurs éthiques des cégépiens, en les confrontant à leur milieu et à leurs origines culturelles et familiales. Existe-t-il des liens et des corrélations entre les valeurs idéologiques et les attitudes éthiques qui se manifestent à travers les différentes mises en situation inspirées de l'éthique, dans le domaine des affaires, de la bioéthique et de l'environnement? Après avoir fait ressortir les influences culturelles et familiales des jeunes de notre échantillon, nous porterons une attention particulière à leur appartenance religieuse. Nous tenterons de déterminer si les élèves issus d'un milieu où dominent une croyance religieuse et un environnement culturel de proximité particulier, sont plus susceptibles que d'autres de défendre une position éthique particulière. Ici, il importe de définir les concepts clés qui sous-tendent cette recherche.

2.2- Valeurs et éthique

L'étude de l'éthique ne peut écarter celle des valeurs dont nous définissons d'une part le concept, et d'autre part, son application dans un contexte spécifique. Dans un premier temps, comme le suggère Bajoit (2003), il importe de situer ce concept dans le cadre des motivations, c'est-à-dire ce qui induit les conduites humaines. L'auteur se réfère ici à Max Weber, lequel identifie quatre motivations principales. Nommons-les : les intérêts, les valeurs, les affects et les traditions. Les valeurs seraient l'une des composantes susceptibles d'expliquer les attitudes et les gestes des humains.

« Nous appelons 'valeur', un principe de vie, invoqué pour orienter et donner du sens aux conduites. Par exemple : l'honnêteté. Je l'invoque pour m'orienter (savoir ce que je dois faire) et pour donner du sens à ma conduite (me justifier, afin que ce que je fais ne soit pas absurde, ni aux yeux des autres, ni aux miens). Il existe des dizaines de valeurs : l'honneur, la justice, la liberté, le civisme, la fidélité, la démocratie, le travail, le devoir, pour ne nommer que celles-là. » (Bajoit, 2003 : 2)

Précisons que la valeur est une manière d'être ou d'agir qu'une personne ou une collectivité reconnaissent comme idéale, et qui rend désirables ou estimables les êtres ou les conduites auxquels elle est attribuée (Rocher, 1969).

Les valeurs donnent donc une orientation qui structure la perception de ce qui est souhaitable au plan de l'action (Bréchon, 2000). Les valeurs peuvent prendre racine lors d'interactions entre l'individu et diverses instances en lien notamment avec les institutions familiale, éducative, religieuse, politique et économique. Ces dernières s'inscrivent dans un contexte culturel où les valeurs sont reliées à la vie en société, aux relations interpersonnelles et à la recherche identitaire. Quel lien s'établit-il entre l'identité culturelle et la dignité de l'individu? De quelle manière la vie en société, les relations interpersonnelles et l'identité de l'individu sont-elles des réalités en inter-dépendance les unes avec les autres?

2.3 Jeunes et société

Les jeunes d'aujourd'hui évoluent dans une société où la variable ethnique joue un rôle de plus en plus prépondérant. L'influence de cette composante sur la formation des valeurs dépend cependant de plusieurs facteurs dont nous retenons les suivants : le lieu de naissance des parents et du répondant (à l'étranger ou dans le pays d'accueil), l'occupation et la formation des parents, l'adhésion et la pratique religieuse, la langue parlée à la maison.

Dans quelle mesure les aspects culturels, familiaux et religieux continuent-ils d'influencer les choix éthiques des collégiens? Certaines idéologies persistent-elles davantage que d'autres quand vient le temps d'adopter des valeurs qui étaient chères à la génération précédente? Autant de questions sur lesquelles nous désirons nous pencher dans l'espoir de contribuer à une meilleure compréhension de nos sociétés en perpétuelle mouvance.

2.4. Contexte de l'étude

Au cours des dernières décennies, la mondialisation, le développement des technologies dans toutes les sphères d'activité (travail, santé, éducation, culture), ainsi que la relation entre les institutions religieuses et politiques ont constitué des enjeux sociaux. Les migrations de populations d'origine ethnique et culturelle fort variées et l'apport de celles-ci à nos sociétés ne sont pas sans influencer les idées, les valeurs, voire les comportements. À cet effet, les données statistiques du Québec et du Canada illustrent la diversité de la distribution ethnique, linguistique et religieuse des régions où vivent les jeunes concernés par notre étude. Que nous indiquent ces données?

2.4.1 Pays d'origine

Au Québec, la multiethnicité fait partie du paysage des cégeps depuis plusieurs années déjà. Ainsi, aux collèges Marianopolis et Jean-de-Brébeuf¹, comme dans plusieurs autres établissements de l'Île de Montréal, les familles des élèves sont originaires de plus de soixante-dix pays différents et la diversité des religions d'appartenance est apparente². Les données recueillies lors du dernier recensement de Statistiques Canada viennent confirmer cette tendance : 44 % de la population montréalaise, soit environ quatre personnes sur neuf, n'était pas d'origine canadienne. En comparaison, la ville de Trois-Rivières semble beaucoup plus homogène avec seulement 17 % de ses habitants dont l'origine n'est pas canadienne (Statistiques Canada, 2001). Notons que diverses recherches dont celle du Comité de la gestion de la taxe scolaire de Montréal (Sévigny, 2006) confirment également la transformation du milieu culturel des élèves.

¹ Une enquête effectuée en 2000 (Caron-Bouchard et Maccabée, 2000) auprès de l'ensemble des élèves relevait que 44 % des élèves ont un père ou une mère nés à l'extérieur du Canada.

² Catholique, Protestante, Musulmane, Juive, Bouddhiste, Hindoue, entre autres.

Choix éthiques et valeurs des collégiens : Influence de l'environnement culturel

Au Québec, on retrouve au sein de la population émigrée une grande variété de pays d'origines : 20 % d'Europe, 10 % des Caraïbes, 8 % d'Afrique du Nord, 8 % d'Europe orientale et 7 % de l'Asie du sud-est (Statistiques Canada, 2001).

Les 15-24 ans comptent actuellement pour 9 % de la population immigrée. En 2001, 10 % des personnes d'origine ethnique dénombrées au Québec étaient nées à l'étranger.

2.4.2 Langue maternelle

Qu'en est-il au Québec de la langue maternelle de ces populations ?

Tableau I. Population selon la langue maternelle au Québec, Statistiques Canada, Recensement de 2001 (dernières modifications, 2005)

Langues	Nombre	Pourcentage (%)
Français	5 761 765	80,86
Anglais	557 040	7,82
Italien	124 695	1,75
Arabe	76 285	1,07
Espagnol	70 095	0,98
Chinois	43 745	0,61
Grec	41 980	0,59
Portugais	33 355	0,47
Vietnamien	21 640	0,30
Allemand	17 690	0,25
Polonais	17 155	0,24
Cri	11 810	0,17
Pendjabi	9 900	0,14
Tagalog	9 550	0,13
Inuktitut	8 620	0,12
Ukrainien	5 125	0,07
Néerlandais	3 220	0,05
Autres	214 550	3,01
Population totale	7 125 580	100,00

2.4.3 Religion

On observe qu'en 2001, 90 % de la population déclare appartenir à la confession religieuse chrétienne.

Tableau II. Population selon la religion au Québec, Statistiques Canada, Recensement de 2001. (dernières modifications, 2005)

Religion	Nombre	Pourcentage (%)
Catholique	5 939 715	83,36
Protestante	335 5904	4,71
Orthodoxe chrétienne	100 3751	1,41
Musulmane	108 620	1,52
Juive	89 915	1,26
Bouddhiste	41 380	0,58
Hindoue	24 525	0,34
Sikh	8 225	0,12
Religions orientales	3 425	0,05
Autres religions	3 870	0,05
Aucune appartenance religieuse	413 190	5,80
Population totale	7 125 580	100,00

Par ailleurs, selon la Direction de la population et de la recherche du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (2003) :

« La plupart des changements constatés au cours des dernières années sont liés à la composition de l'immigration au cours de la dernière décennie. La croissance rapide du nombre de sikhs, de bouddhistes, d'hindous, de musulmans et même de groupes 'sans religion' est directement liée à l'immigration des années 1990. Parmi les immigrants admis au Canada entre 1991 et 2001, 52 % ont déclaré appartenir à des confessions non chrétiennes ou n'ayant aucune appartenance religieuse. » (2003 : 3)

Les variables « religion » et « ethnie » sont manifestement liées l'une à l'autre en termes culturels et sociaux. La religion sert fréquemment de balise d'ancrage dans la société d'adoption. De surcroît, les valeurs inhérentes à la religion sont souvent des facteurs de choix comportementaux et idéologiques.

2.4.5 En bref

Qu'évoque l'ensemble de ces données?

Diversité ethnique, religieuse et linguistique sont trois composantes de l'identitaire social, culturel et moral transmises dans le contexte familial et des amis, notamment au cours du processus de socialisation. En quoi ces trois filières agissent-elles sur les valeurs dans un contexte où la modernité et les nouvelles communications collectives s'inscrivent dans le processus de socialisation? De quelles traces le terreau éthique des jeunes s'imprègne-t-il?

Nous sommes en présence de valeurs traditionnelles d'origine millénaire. En revanche, de nouvelles valeurs émergent à la suite de la rencontre des cultures, mais aussi de la sécularisation, du contexte politico-économique du XXI^e siècle. De plus, les technologies dans les domaines de la communication, de la production et de la recherche ont engendré une nouvelle approche du *faire*, du *communicable*. En quoi le choc entre la tradition et les nouveaux marchés de production et de consommation (mondialisation) modèlent-ils l'identité, du jeune notamment?

Quelles valeurs influencent le quotidien et la responsabilité sociale, voire communautaire, du jeune? Selon Bastenier (2006), la religion constitue très tôt une source de socialisation chez les individus. Elle s'enracine pour une large part dans le registre des émotions et des affects lors de la socialisation initiale et familiale. Elle est, pour la même raison, étroitement mêlée à ce qui agrège les individus à leur groupe d'appartenance. De surcroît, dans le contexte de la mondialisation et des jeunes enfants nés au Québec de parents migrants, la

religion peut constituer selon Beyer (2006) une des sources de référence et d'intégration sociale. Dans le courant de la mondialisation, de l'accessibilité des échanges ou des rencontres avec le pays d'origine et les autres ethnies, Beyer (2006 : 4,5) écrit :

« [...] À la lumière de cette perspective, la religion n'est pour les migrants mondiaux qu'un lieu d'identification et d'organisation parmi d'autres. Si, en tant qu'observateurs externes, nous concevions le terme « ethnie » d'une façon suffisamment large, la religion en deviendrait une dimension dont les groupes ethniques eux-mêmes peuvent se servir afin d'exprimer leur identité ou non. Cela dit, il faut néanmoins souligner que la religion dans la société mondiale est aussi beaucoup plus qu'une dimension des identités culturelles. Elle est aussi, ou du moins peut être, un système de communication sociale, c'est-à-dire un domaine institutionnel à part et différencié. Ainsi, l'existence simultanée de ces deux aspects du religieux implique une certaine tension entre les deux, entre un sens universel et un sens particulier de la religion. [...] »

Est-ce à dire que les jeunes manifestent des choix éthiques d'abord en fonction de leur appartenance religieuse, puis ensuite en fonction de la culture sociétale du lieu (*locus*) et du temps qui les a vu naître? Plus spécifiquement, l'appartenance religieuse et l'appartenance ethnique familiale ont-elles été ou sont-elles un mode de transmission des valeurs éthiques? En revanche, les valeurs morales prennent-elles leur source dans une culture fédérée par une culture mondiale?

Les valeurs doivent être insérées dans un contexte de réflexion permettant d'en saisir les sources d'influence, au nombre desquelles figurent les idéologies religieuses. La section suivante tentera de profiler les orientations éthiques spécifiques aux religions chrétienne, judaïque, musulmane et bouddhiste ayant trait à l'éthique des affaires, de l'environnement et de la bioéthique.

2.5. Éthiques, cultures et croyances religieuses

Dans cette section, nous exposons brièvement les orientations conceptuelles de six courants religieux ou spirituels à l'égard de la bioéthique, de l'éthique des

affaires et de l'éthique de l'environnement. Elles n'ont pas la prétention de couvrir l'ensemble du questionnement à l'étude. Les religions et traditions spirituelles abordées sont le catholicisme, le protestantisme, le judaïsme, l'islam, le bouddhisme et l'hindouisme. L'omission d'autres croyances, telles le taoïsme, le bahaïsme, voire l'athéisme, ne vise pas à établir la supériorité d'une idéologie sur une autre. Il nous a semblé qu'une forte majorité de collégiens s'identifierait à l'une ou l'autre des six doctrines retenues, nous permettant ainsi de tracer un profil général de cette population en matière d'orientation éthique et de confession religieuse.

2.5.1 Catholicisme

La doctrine catholique en matière de morale s'articule autour des décrets émis par le Vatican. Les positions défendues par Rome s'inspirent autant des Évangiles que des écrits des docteurs de l'Église et des encycliques papales. En ce sens, les fondements de l'éthique catholique trouvent leur source dans la foi autant que dans la raison.

2.5.1.1 Éthique des affaires

Les thèmes dominants dans la doctrine sociale de l'Église catholique sont aussi ceux qui structurent sa pensée en matière d'éthique des affaires. Cette idéologie émerge, gravite et revient sans cesse vers le même concept : le respect de la dignité humaine. Cette position se traduit par « *le regard critique sur le libéralisme économique, la corrélation entre capital et travail, le droit à la propriété privée, les systèmes économiques et le droit naturel, la conception du travail, le développement économique et humain.* » (Dion, 2001)

Depuis Pie XI, les papes se sont prononcés en faveur d'un capitalisme qui tienne compte du partage des richesses et qui favorise une justice sociale basée sur la solidarité économique. L'ennemi à craindre n'est pas l'argent lui-même, mais plutôt sa concentration entre les mains d'un petit nombre qui a soif de pouvoir et

de domination. En ce sens, Paul VI (1967) considérait le libéralisme économique comme étant contraire à la quête chrétienne d'une société juste. Le libre commerce, non assujéti à des règles étatiques, ne sert qu'à promouvoir l'intérêt individuel, conduit directement à l'impérialisme de l'argent et ne respecte aucunement les exigences de la justice sociale.

Jean-Paul II (2001) rappelle que la doctrine sociale de l'Église soutient le développement économique des nations en autant que cet essor soit juste, stable, soucieux des facteurs environnementaux et respectueux des particularités culturelles et sociales. Au plan individuel, ce pape considère qu'il n'est pas répréhensible de tenter d'améliorer son existence matérielle. Les problèmes surgissent lorsque l'homme confond « mieux vivre » avec « avoir plus », alors que c'est l'« être plus » qui devrait servir d'objectif ultime.

2.5.1.2 Bioéthique

En matière de bioéthique, le précepte dominant est celui du caractère sacré de la vie humaine. Selon ce principe directeur, l'existence est attribuée par Dieu lui-même. La vie n'est pas donnée mais plutôt confiée à l'Homme et le Créateur garde sur elle un constant droit de regard. En conséquence, la vie est un bien dont nous ne pouvons disposer à notre guise.

Le principe du caractère sacré de la vie s'exprime à chaque période de l'existence. En début de vie, embryons et fœtus bénéficient d'un respect et d'une protection absolue. Toute tentative de les manipuler ou de les utiliser à quelque fin que ce soit est interdite. Le contrôle des naissances n'est cependant pas proscrit mais fait l'objet de règles strictement encadrées. L'ensemble des normes actuelles (de même que celles des autres croyances spirituelles) sur les différentes pratiques médicales affectant le début de la vie est brièvement résumé au tableau « *Normes des pratiques de début de vie en bioéthique selon les croyances spirituelles* » en annexe.

Le suicide, assisté ou sans l'aide d'un tiers, qu'il soit motivé par la compassion ou le désespoir, est une des fautes (péchés) les plus graves que puisse commettre un catholique. Reprendre ce que Dieu a librement donné équivaut à substituer la volonté humaine à celle de Dieu et à violer de façon irréparable la Loi Naturelle³, selon laquelle chaque être humain a le devoir et la responsabilité de promouvoir et de favoriser la bonne santé. Mais jusqu'où cette obligation de protéger et de conserver la vie s'étend-elle? Faut-il à tout prix tenter de sauver l'existence d'une personne dont les chances de survie sont jugées infimes? Le pape Pie XII s'est prononcé sur ce point en 1957 : « *Mais le devoir de conserver la vie et la santé n'oblige habituellement qu'à l'emploi de moyens ordinaires (suivant les circonstances de personnes, de lieux, d'époques, de culture), c'est-à-dire des moyens qui n'imposent aucune charge extraordinaire pour soi-même ou pour un autre* » (Verspieren, 1987). Dans sa Déclaration sur l'euthanasie, la Congrégation de la doctrine de la foi parle plutôt de moyens dits « proportionnés ». Cette notion, qui semble avoir rallié la majorité des bioéthiciens d'allégeance catholique, préconise d'éviter de soumettre le patient à un traitement dont les effets escomptés sont trop peu bénéfiques par rapport au fardeau du traitement lui-même.

En fin de vie, la reconnaissance du caractère sacré de l'existence humaine implique une attente sereine de la mort suscitée par l'espérance de la vie éternelle. Cependant, puisque souffrances et douleurs sont souvent indissociables de l'agonie humaine, la morale catholique soutient le principe de la règle de l'acte à double effet : « *C'est au nom de cette règle que Pie XII a admis comme légitime de donner des analgésiques pour soulager la souffrance de grands malades, même s'il en résultait des effets indésirables comme la diminution de la conscience ou l'accélération de la mort.* » (Durand, 1999). Ainsi

¹ Voir à ce sujet l'interprétation de Thomas d'Aquin par Frederick Copleston, *A history of Philosophy*, vol. 2, part 2, New York, Doubleday, 1962.

l'usage par le personnel soignant de médicaments potentiellement mortels comme la morphine, fréquemment utilisée en fin de vie, n'est pas considéré comme une forme d'euthanasie puisque l'intention première n'est pas de donner la mort mais bien d'alléger la douleur. C'est en ce sens que ce type de drogue peut être qualifié de nolicide⁴. De nouveau, les normes de l'Église catholique (ainsi que celles des autres croyances) concernant des pratiques bioéthiques de fin de vie sont résumées dans un tableau en annexe (« *Normes des pratiques de fin de vie en bioéthique selon les croyances spirituelles* »).

2.5.1.3 Éthique de l'environnement

Le Vatican encourage ses fidèles à développer une conscience écologique basée sur trois principes directeurs : responsabilité, justice sociale et solidarité universelle. Le respect de la création divine, confiée à l'Homme pour qu'il la garde avec amour et sagesse (Genèse 1, 28), est inséparable de l'action juste envers tous, solidaire avec tous et responsable face à tous et face à la Nature. Jean Paul II (2002) estime que ce respect pour la création doit prendre sa source dans le « *respect pour la vie et la dignité des hommes. C'est sur la base de notre connaissance du fait que le monde est créé par Dieu que nous pouvons distinguer un ordre moral objectif, à l'intérieur duquel nous pouvons mettre en place un code d'éthique de l'environnement.* »

La capacité de l'homme à transformer l'univers dans lequel il vit doit respecter le dessein de Dieu envers sa création. À défaut d'une telle adéquation et d'assumer sa responsabilité face à la dégradation des écosystèmes, l'homme est irrémédiablement condamné à répéter les mêmes erreurs et à détruire le milieu dont il dépend pour sa survie.

² Nous proposons ce néologisme, de *n(ev)olo* (ne pas vouloir) et *cide* (qui tue).

2.5.2 Protestantisme

Si les principes de la morale catholique sont largement inspirés de la loi naturelle, ceux de l'éthique protestante proviennent d'une toute autre source. Pour les Réformistes, tels Luther et Calvin, seules les Écritures Saintes peuvent procurer à l'homme les repères moraux dont il a besoin. En remettant la bible entre les mains des fidèles, la Réforme n'a pas seulement remis en cause l'autorité du magistère catholique. Elle a transféré une large part de la responsabilité morale directement à la conscience individuelle. Cette sécularisation, jumelée à l'absence d'instance décisionnelle centrale (comme le Vatican, chez les catholiques), a contribué au foisonnement des Églises et des positions éthiques propres à chacune d'elles.

2.5.2.1 Éthique des affaires

La Réforme a eu une influence marquée sur le développement du capitalisme en occident. Dion (2001) estime que « *Luther et Calvin sont aux sources de l'économie capitaliste, en ce qu'ils ont semé, à leur manière, les germes qui ont permis l'émergence du système capitaliste. De plus, ils ont un regard critique sur la propriété privée et sur le travail (qui vient) enrichir la perspective chrétienne sur l'économie.* » Une de ces perspectives est la grande importance accordée aux « bonnes œuvres » en tant que moyen pour le chrétien de manifester sa foi : « *L'implication dans les affaires terrestres, et en particulier dans le commerce, est ainsi devenu un appel de Dieu à cheminer, de cette façon, dans la perfection.* » (Weber, 1958)

Concrètement, Luther prêche en faveur du commerce juste et équitable. Il s'oppose vigoureusement au prélèvement de toute forme d'intérêt sur le capital prêté, insiste sur le devoir de charité envers les plus démunis (sous peine d'encourir la colère divine) et prône l'utilisation des biens terrestres sans pour autant s'y attacher, car chérir l'argent amène à se détacher de Dieu. Pour Calvin, la richesse peut être un obstacle majeur sur la route qui mène à la perfection.

« Ainsi il est immoral de priver les autres, par pure avarice, d'un travail. C'est contraire à la volonté de Dieu, et pour cette raison, l'Église devrait collaborer étroitement avec l'État sur les questions reliées à l'emploi. » (Dion, 2001). Le Conseil œcuménique des Églises (1994) abonde dans le même sens lorsqu'il déclare que « la norme suprême des rapports entre les êtres humains et de la conduite à tenir est la justice de Dieu qu'il faut découvrir à travers une 'option préférentielle pour les pauvres' ».

2.5.2.2 Bioéthique

S'il existe un point qui fasse obstacle à la réunification des Églises et aux efforts du Vatican en matière d'œcuménisme, c'est bien celui du contrôle des naissances. La position protestante a légitimé, dès 1952, par le biais de l'Église réformée des Pays-Bas, l'utilisation de moyens de contraception, que ce soit pour régulariser les naissances ou pour éviter la propagation de maladies transmises sexuellement. Pour ce qui est de la question de l'avortement, les avis sont plus partagés. Si une vaste majorité de dénominations estiment, en faisant référence à la femme enceinte, « qu'en aucune circonstance, la décision de poursuivre sa grossesse ne devrait lui être imposée » et qu'il convient de « privilégier une éthique de la responsabilité attentive aux situations concrètes » (Willaime, 2001), certaines Églises plus « fondamentalistes » ont vigoureusement défendu le droit à naître du fœtus. Les actions parfois violentes et largement médiatisées de certaines organisations (notamment le groupe *Pro Life* aux États-Unis) témoignent d'une absence de concertation au sein des Églises réformées.

La bioéthique protestante a été largement influencée par la parution, aux États-Unis, du livre *Principles of Biomedical Ethics* de Tom Beauchamp et James Childress (1979). Cet ouvrage mettait l'accent sur quatre principes – autonomie, bienfaisance, *non-malfaisance* et justice – qui devaient servir de guide à la réflexion et à l'action en matière de bioéthique. Cet écrit a en retour inspiré plusieurs auteurs qui ont largement contribué à jeter les bases d'une éthique

protestante appliquée aux soins de santé. Mentionnons brièvement la contribution des théologiens Paul Ramsay (1970), partisan de l'approche déontologique et défenseur d'une alliance patient-soignant basée sur la loyauté du médecin et la franchise du patient, de même que Joseph Fletcher (1966), qui a fait du respect de la liberté de choix son principal cheval de bataille. « *Ramsay et Fletcher défendaient des positions on ne peut plus opposées : éthique axée sur des principes versus éthique de situation, approche kantienne versus approche utilitariste, éthique normative versus éthique contextuelle.* » (Pauls et Hutchinson, 2002) James Gustafson (1978), quant à lui, se démarque par la place centrale qu'il fait à l'agent moral (plutôt qu'aux Écritures Saintes ou aux doctrines religieuses) et aux relations humaines qu'il entretient avec son entourage.

2.5.2.3 Éthique de l'environnement

Confrontés à un monde où les efforts des changements climatiques sont de plus en plus sévères, où l'exploitation des ressources conduit à l'appauvrissement de populations entières, où les menaces envers la biodiversité sont le plus souvent ignorées des gouvernements, les commentateurs protestants tentent de puiser à même la Bible les moyens nécessaires pour faire face au défi environnemental contemporain. Cette relecture des Écritures Saintes cherche, entre autres, à dégager de nouveaux liens entre l'Homme, sa vie sur Terre et le reste de la Nature. Dieter Hessel, théologien de confession presbytérienne, a scruté la Bible à la recherche de passages montrant l'importance « *de reconnaître les relations complexes d'interdépendances existant entre l'humanité et le reste de la Nature et de répondre avec bienveillance et justice au questionnement théologique et biologique qui touche aux affinités entre l'Homme et toutes les autres créatures.* » (Hessel, 2006)

De confession luthérienne, Marcia Bunge identifie, elle aussi, certains passages de l'Ancien Testament qui tendent à montrer que la Bible « *atteste la valeur*

intrinsèque de chaque être vivant, met en évidence de multiples points communs entre tous les vivants, et enjoint l'humanité à traiter la Nature avec précaution et respect. » (Bunge, 1994)

2.5.3 Judaïsme

La tradition juive ne fait pas de distinction entre l'aspect religieux et l'aspect moral. Cette vision globalisante des règles religieuses et de l'éthique fait en sorte que les principes religieux sont indissociables et souvent indifférenciables des principes moraux. Les deux prennent leur source dans la loi juive, appelée Torah, qui s'enrichit autant de la tradition scripturale que de la tradition orale. La Torah écrite se compose des cinq premiers livres de la Bible : la Genèse, l'Exode, le Lévitique, les Nombres et le Deutéronome. Ils constituent le Pentateuque et forment la base de la Loi héritée du prophète Moïse. Le Talmud, étude en hébreu, rassemble les commentaires rabbiniques sur la loi mosaïque. Ces deux sources, agissant en complémentarité, constituent l'ensemble des règles, codes et lois (connues sous le nom de Halacha) qui régissent le comportement moral des juifs. L'importance de certaines notions fondatrices, comme « *la soumission de l'Homme à la volonté divine, la toute-puissance de Dieu créateur des cieux et de la terre et de sa providence qui embrasse aussi bien les espèces que les individus* » (Hayoun, 2001) méritent d'être soulignées puisqu'elles ont largement contribué à l'élaboration des fondements de la pensée juive contemporaine.

2.5.3.1 Éthique des affaires

Michel Dion, auteur d'une étude comparant les éthiques économiques propres à diverses religions, estime que « *le judaïsme est la religion du monde qui décrit le plus précisément les comportements acceptables et inacceptables dans le monde des affaires.* » (Dion, 2001) Les écrits judaïques (Torah, Talmud et commentaires) dépeignent un grand nombre de situations où la conduite des

affaires donne lieu à des litiges de nature éthique. Le plus souvent, cette description est accompagnée d'une prescription visant à résoudre le conflit.

La fraude, le vol, la tromperie constituent des crimes explicitement condamnés par loi juive. À titre d'exemple, le Talmud de Babylone interdit à un commerçant de placer ses meilleurs fruits sur le dessus du panier pour cacher ceux qui sont talés ou défraîchis (T. Bavli, Hullin, 94a). La concurrence déloyale constitue un autre exemple de pratique commerciale proscrite. L'obligation pour un juif de prêter sans intérêt à un autre juif est une autre caractéristique de la loi judaïque : « *Le débiteur doit rencontrer ses obligations au risque de perdre ses propriétés. Toutefois, la communauté a l'obligation morale d'aider le débiteur socialement, et financièrement s'il y a lieu.* » (Dion, 2001) La notion de double emploi fait aussi l'objet d'un commentaire rabbinique. Si l'employé s'affaiblit au point de ne plus pouvoir donner son rendement optimal, alors il lui est interdit d'occuper plus d'un emploi. La loyauté du travailleur envers son employeur fait partie intégrante des relations de travail (Mishneh Torah, livre 13, chap.13,6.3).

2.5.3.2 Bioéthique

Les juifs, comme les catholiques, considèrent la notion de caractère sacré de la vie comme une valeur centrale et incontournable. Le judaïsme érige le principe du respect de la vie humaine en valeur absolue : le devoir premier du médecin en est un de bienfaisance à l'égard de son patient. L'autonomie de ce dernier est subordonnée à l'obligation du médecin de préserver la vie (Goldsand, 2001). C'est ainsi qu'une fois amorcé, il est interdit d'interrompre un traitement médical si cette interruption met la vie du patient en danger. Cette prohibition de l'arrêt de traitement est unique à la foi juive, (cf. annexe *Normes des pratiques de fin de vie en bioéthique selon les croyances spirituelles*). La même restriction existe envers l'euthanasie; ni la souffrance, ni la compassion ne peuvent servir de motif à un médecin pour abrégé, ne serait-ce qu'un instant, la vie d'un patient. Le code de lois juives, le Choulhan 'Arouch, est d'ailleurs clair à ce sujet : « *Le*

moribond doit être considéré comme un être vivant (...) Il est interdit de faire quoi que ce soit qui puisse hâter sa mort. » (Guigui, 2001)

La position judaïque sur l'avortement repose sur une interprétation rabbinique qui, sans faire l'unanimité, rallie néanmoins la majorité des décisionnaires. La loi biblique qui interdit l'homicide proscrit aussi le *meurtre de l'enfant à naître* (avortement). Le Talmud affirme toutefois que l'embryon n'est pleinement formé qu'à partir du quarantième jour suivant la conception : « jusqu'à quarante jours, c'est simplement de l'eau » (Talmud Yevamot, 69b). Il est donc possible de procéder à un avortement thérapeutique avant ce seuil, s'il est prouvé que l'embryon est gravement taré. Passés les quarante premiers jours de gestation, l'interdiction de meurtre s'applique au futur fœtus qui se voit dès lors crédité du statut d'être humain potentiel.

La question de la transplantation d'organes a fait l'objet de nombreux débats au sein de la communauté juive. Michel Gugenheim (2001) recense trois cas distincts : « 1) *le donneur est en bonne santé*; 2) *le donneur est déjà mort*; 3) *le donneur est en état de mort cérébrale.* » Dans le premier cas, le prélèvement d'un organe est autorisé si la vie du donneur n'est pas de ce fait mise en danger. Dans le second cas, le don est permis si le donneur a, de son vivant, donné son accord, si le receveur se trouve sur les lieux au moment précis où a lieu le prélèvement, et finalement si l'intervention est nécessaire à la survie du récipiendaire. Le dernier cas, où le donneur est déclaré cérébralement mort, continue de soulever la polémique. La définition judaïque traditionnelle de la mort suppose que le cœur ne bat plus, la respiration a cessé et l'activité neurologique est absente. Toutefois, l'acceptation de cette dernière définition rend impraticable toute forme de transplantation cardiaque. C'est pourquoi le Conseil du Grand-Rabbinat d'Israël s'est montré favorable à l'adoption d'un ensemble de critères entourant la définition de mort cérébrale. Cette position, loin de faire l'unanimité, ne cesse de susciter un débat passionné au sein de la communauté rabbinique.

2.5.3.3 Éthique de l'environnement

En matière d'écologie, les religions hébraïques et chrétiennes doivent composer avec l'héritage légué par la Genèse, selon laquelle Dieu commanda aux premiers humains de régner sur la terre et de dominer toutes les espèces. Lynn White (1976) attribue d'ailleurs la crise écologique en occident à l'empressement des hommes de se conformer aux exigences de ce passage de la Torah. Certains commentateurs bibliques ont toutefois nuancé cette interprétation : « *Lorsque Dieu créa Adam, il lui montra les arbres du jardin d'Éden et lui dit : 'Vois l'excellence et la beauté de mon oeuvre. Garde toi d'abîmer et de détruire ma création. Car si tu l'abîmes, il n'y aura personne pour la réparer'* » (Tamari, 1998).

Au delà du discours anthropocentriste véhiculé par la Genèse, plusieurs passages de la Torah témoignent d'une possible interprétation nettement plus éco-centriste. L'importance de vivre en harmonie avec la Nature est mise en évidence par le fait que la simple coupe d'un arbre est considérée comme un geste lourd de conséquence : « *Si un juif est impliqué dans le siège d'une ville, il ne peut détruire les arbres sur place, car sa vie, et celle de ses camarades, peuvent en dépendre* » (Dion, 2001). Même en temps de crise, la loi juive ordonne de respecter l'environnement naturel. Vogel (1999) cite un passage du Guide des égarés de Maimonide où il est dit qu'« *il ne faut pas croire que tous les êtres ont été créés pour que l'humanité puisse exister. Au contraire, tous les autres êtres vivants ont une existence qui leur est propre et qui n'est subordonnée à aucune autre* ». L'ensemble des textes et commentaires semble soutenir l'idée selon laquelle la Nature doit non seulement être mise à contribution, mais doit aussi être préservée de tout dommage qui pourrait s'avérer irréparable.

2.5.4 Islam

La morale islamiste est tributaire autant de la théologie fondée sur le Coran et les écrits relatifs à Mahomet que de la philosophie des penseurs médiévaux comme Avicenne, Averroès, al-Kindi, al-Farabi et al-Ghazali. La pensée éthique est donc, comme chez les catholiques, fondée en foi et en raison. Mais à la différence du catholicisme, l'islam et le Coran prône que le sens et le contenu de la vie de tout musulman sont fondamentalement et intrinsèquement religieux. L'importance du lien qui unit éthique et religion dans l'islam est confirmé par la place centrale occupée par les ulémas (docteurs de la loi) et les imams; sur eux repose la responsabilité d'élaborer un espace moral et juridique qui puisse servir de guide aux musulmans dans leurs décisions éthiques quotidiennes. La morale islamique, où prédomine l'obéissance aux prescriptions coraniques, est souvent comparée à l'éthique kantienne qui met l'accent sur le devoir et la responsabilité.

2.5.4.1 Éthique des affaires

Le Coran enseigne que le croyant, sa collectivité, la Nature et Allah sont tous intimement liés. L'organisation économique, et son corollaire, l'éthique des affaires, doivent s'efforcer de refléter cette réalité propre à l'Islam. L'agir moral pour un commerçant musulman passe donc nécessairement par l'adéquation de sa volonté à celle de Dieu. Cette conception théocratique, que d'aucuns qualifieraient de théocentrique, s'étend dans l'Islam à toutes les formes d'éthiques appliquées.

La propriété privée et la prospérité individuelle sont tout à fait compatibles avec l'esprit du Coran. Le musulman qui s'enrichit sans avoir recours à l'usure, à l'alcool, aux jeux de hasard ou à l'exploitation d'autrui est justifié dans sa conduite (Mannan, 1980).

Les enseignements coraniques exhortent les commerçants et négociants musulmans à développer six vertus indispensables à la conduite des affaires.

Ces valeurs essentielles sont la coopération, la générosité, l'harmonie, l'honnêteté, la justice et la modération (Dion, 2001). L'homme vertueux qui cultive ces principes s'engage à faire preuve d'altruisme dans ses relations mercantiles et à favoriser la libre compétition entre entreprises concurrentes. Il cherche aussi à améliorer les conditions de vie de sa communauté en favorisant l'application de politiques sociales justes et équitables.

Dans sa quête d'intégrité, l'homme d'affaires musulman s'engage à éviter de récolter des profits abusifs; il refuse de prêter avec intérêt et s'abstient aussi de faire preuve de prodigalité. Il doit éviter toute démarche qui comporte une part de spéculation financière ou boursière, car cette pratique est perçue comme une activité antisociale. En effet, la spéculation crée une demande artificielle pour certains biens résultant en une pression inflationniste qui nuit à l'économie de toute la collectivité (Sheikh ,1967).

2.5.4.2 Bioéthique

L'islam s'appuie essentiellement sur la jurisprudence, appelé Fiqh, pour statuer sur les questions éthiques suscitées par les avancées technologiques en biomédecine. Le respect de la loi (Shariah) et de la tradition est au cœur de ces délibérations, conférant ainsi à l'éthique islamiste une forte empreinte légaliste. S'appuyant sur le Fiqh, différents groupes de travail ont accouché de deux documents fort utiles à la pratique clinique : un « serment du médecin musulman » (comparable au serment d'Hippocrate) de même qu'un code islamique d'éthique médicale. Ce texte fondateur suscite l'allégeance de la plupart des soignants musulmans, mais comme le font remarquer les Dr Daar et Khitamy, l'islam est moins monolithique qu'elle n'y paraît. De nombreuses diversités d'interprétations existent, provenant entre autres « *des différentes écoles de jurisprudence, des diverses sectes qui composent l'islam, des bagages culturels diversifiés et de la variabilité de l'observance religieuse.* » (Daar et Khitamy, 2001).

Publié en 1981 par l'Organisation Internationale de Médecine Islamique, le code d'éthique médicale, qui débute par les mots « Au nom de Dieu et pour sa louange », traite de plusieurs thèmes. Les devoirs et les responsabilités du médecin, les relations patient-soignant et soignant-soignant, le principe du caractère sacré de la vie constituent autant de sujets abordés dans ce document. Sont aussi mentionnés les vertus idéales et les traits de caractère que devrait posséder tout médecin : celui-ci devrait être fervent croyant en Dieu, pieux, sage, modeste et dépourvu d'arrogance. Son comportement devrait inspirer le respect et ses actions prêcher par l'exemple (International Organization of Islamic Medicine, 1981).

Le Conseil de l'Académie Islamique du Fiqh, à l'occasion de plusieurs rencontres internationales, est l'organisme officiel appelé à prendre position sur les questions biomédicales émergentes qui présentent un problème éthique. C'est ainsi que sont entrées dans les mœurs des médecins musulmans plusieurs pratiques contemporaines : le refus de l'acharnement thérapeutique, l'adhésion au concept de mort cérébrale, la transplantation d'organes (sujette à de multiples conditions).

La question de la procréation médicalement assistée (PMA) a fait l'objet d'une décision lors de la réunion d'Amman en 1986. Le Conseil a alors statué que les seules techniques de PMA autorisées étaient celles qui ont recours à des fécondations *in vitro* utilisant l'ovule et le spermatozoïde provenant d'époux légitimes. Toute autre technique serait alors assimilée « à une sorte de fornication différée ou médiatisée qui est justement interdite et anathématisée pour les dégâts qu'elle risque de provoquer dans l'ordre des structures institutionnelles de la parenté, armature du ciment social tel qu'il a été décrété par Dieu. » (Haddad-Chamakh, 2001)

L'avortement demeure une question litigieuse pour beaucoup de musulmans. Pour une majorité d'entre eux, le fœtus est dépourvu d'une âme avant le cent vingtième jour suivant la conception. Sur la base de raisons médicalement ou juridiquement justifiées, l'avortement avant cette date est permis par la plupart des instances décisionnelles. Même une fois passé le cap des 120 jours, il est probable qu'une demande d'interruption de grossesse sera reçue favorablement s'il est démontré que la santé de la mère est dangereusement compromise. La loi islamique reconnaît la priorité de la vie de la mère sur l'enfant à naître : « *Advenant la nécessité de choisir entre sauver la vie de la mère et celle du fœtus, mais pas les deux, alors la vie de la mère a préséance. (Dans l'arbre de la vie,) la mère est perçue comme la racine, le fœtus comme un bourgeon.* » (Daar et Khitamy, 2001)

2.5.4.3 Éthique de l'environnement

Les deux fils d'Abraham, Isaac et Ismaël, sont considérés comme les ancêtres des peuples juifs et arabes. Les chrétiens quant à eux revendiquent le statut d'héritiers spirituels de ce patriarche biblique. Avec un tel héritage commun, il n'est guère surprenant de constater plusieurs similitudes dans les credos de ces traditions. En matière d'écologie, ces croyances se manifestent par le dilemme opposant la notion d'« intendant – gardien » à celle de « régent – exploitant » de la nature. La sourate 24 : 42 du Coran enseigne que les biens terrestres sont confiés aux hommes par Allah et que ceux-ci devront éventuellement Lui être rendus (Denny, 1998). Le principe d'une responsabilité humaine dans la gestion de son environnement est donc implicite au discours coranique.

Plusieurs musulmans estiment que la nature ne possède pas en soi une valeur fondamentale; elle n'est précieuse que parce qu'elle vient de Dieu. Cette perspective débouche sur une conclusion sans équivoque : faillir au respect dû à la nature équivaut à faillir au respect dû à Allah. En ce sens, chaque homme a l'obligation religieuse de s'abstenir de surexploiter les ressources, de surtaxer

son environnement et de laisser se détériorer les dons mis par Dieu à sa disposition.

2.5.5 Bouddhisme

En matière d'éthique, les quelque cinq cent millions de bouddhistes de par le monde peuvent compter sur trois guides : le Buddha, Dhamma et Sangha. Le Bouddha incarne l'ensemble des valeurs à cultiver pour quiconque veut se libérer de ses désirs et éventuellement échapper aux cycles de réincarnation. Le Dhamma regroupe les enseignements des Bouddhas; ils visent à guider le disciple sur la voie de l'Éveil. Ce chemin, balisé par la recherche de la sagesse et la culture de la compassion, incite à éviter les actes négatifs, qui maintiennent leur auteur prisonnier du cycle existentiel, et à promouvoir les actes positifs, dont l'effet est l'affranchissement des souffrances associées à la condition humaine. La Sangha représente la communauté des Nobles, ceux qui ont fait l'expérience de la voie vers la libération et qui sont en mesure de conseiller ceux qui ont entrepris une quête spirituelle.

La pensée bouddhiste s'appuie sur le fait que *« le déroulement des événements n'est pas le fait du hasard ni l'instrument d'une volonté divine, mais dépend des lois de causalités complexes qui déterminent l'ordre des choses. »* (Martin, 2001)

La loi du karma est constitutive de l'éthique bouddhiste. Selon cette règle, la nature et la qualité de ses actes déterminent comment un être se réincarne. Les conséquences d'une bonne action, comme d'une mauvaise, influencent lourdement la prochaine vie. Le bouddhisme considère comme bonne une action qui *« conduit au détachement et à la pacification des désirs. Le bonheur vient en effet du détachement, qui permet à l'individu de ne pas se laisser distraire par le fonctionnement du monde. Une action est considérée mauvaise si elle conduit à l'attachement envers les choses ou les êtres, dons à la souffrance et à l'asservissement. »* (Dion, 2001)

2.5.5.1 Éthique des affaires

Le souci de l'autre occupe une place prépondérante dans la pensée bouddhiste. L'éthique en matière de commerce et de négoce reflète cette réalité à plusieurs égards. La prospérité économique n'est pas néfaste en soi : elle est tout à fait louable si elle est empreinte de générosité, si elle sert à améliorer le bien-être de la collectivité tout en résultant d'une action moralement justifiable, c'est-à-dire exempte de toute forme de violence, de domination ou d'exploitation d'autrui. Cette même prospérité représente un danger si elle ne profite qu'à un seul : elle conduit alors à un plus grand attachement aux biens matériels et donc à une plus grande part de malheur.

Les rapports entre patrons et employés sont caractérisés par une préoccupation mutuelle :

« À l'égard de ses employés, un employeur devrait arranger leur travail selon leurs forces et capacités, leur fournir salaires et nourritures (sic) suffisants, se préoccuper d'eux quand ils sont malades, partager de bonnes choses avec eux à l'occasion, et leur donner quelques congés. En retour, les employés devraient arriver au travail avant leur patron, aller se reposer après que leur patron l'ait fait, prendre ce qui leur est donné, bien travailler, contribuer à établir et à maintenir une bonne réputation à leur patron. » (Dion, 2001)

Ces rapports prennent place à l'intérieur d'un système économique déterminé, qu'il soit plus près du communisme que du capitalisme, ou vice-versa. Selon Peter Harvey (2005), le modèle socialiste semble avoir inspiré un type d'économie bouddhiste qu se rapproche du courant « coopératif-communautaire-collectiviste ». Certains considèrent que le modèle idéal serait « égalitaire, non compétitif, centré sur le village et pouvant compter sur l'État-providence. » (Tambiah, 1992) Cette idéologie place les besoins des plus pauvres au cœur de ses préoccupations et à cette fin n'hésite pas à incorporer la technologie

moderne nécessaire à la réalisation de ses objectifs sociaux. Ce que le bouddhisme rejette du monde occidental, c'est sa société de consommation qui encourage l'accumulation des biens et qui enracine l'Homme par des besoins artificiels dont il ne se rassasie jamais.

2.5.5.2 Bioéthique

La notion d'une existence humaine sans commencement ni fin, tributaire de nombreuses vies antérieures et garante des conditions de la prochaine vie, a un effet profond sur les questions de bioéthique en début comme en fin de vie.

Bien que le premier précepte du bouddhisme commande de « *s'abstenir de toute agression envers les êtres qui respirent* » (Harvey, 2005), la question du suicide, de l'aide au suicide et de l'euthanasie fait l'objet d'interprétations divergentes. Si le but de l'existence est de transcender l'état de souffrance (dukkha), n'est-il pas louable d'aider un ami qui souffre à mettre un terme définitif à celles-ci? La réponse à cette interrogation se trouve dans les règles monastiques du Vinaya Pitaka : « *Un moine qui enlève intentionnellement la vie à un être humain, ou lui apporte le couteau, ou louange la beauté de la mort (...) n'est pas en communion.* » (Vin. III.73) Philip Kapleau (1989) se range derrière la tradition monastique, arguant que l'euthanasie n'est qu'une tentative futile d'échapper à son propre karma. Par ailleurs, Louis van Loom (1978) prend sur cette question une position diamétralement opposée à la prescription monastique. Malgré le fait qu'un Bouddhiste considère la vie comme un bien extrêmement précieux, il ne la conçoit pas comme sacrée, divine. Il n'est donc lié par aucun engagement à préserver obstinément et à tout prix une existence épuisée.

La phase du début de la vie comporte aussi sa part de dilemmes éthiques. La question de l'avortement représente un problème pour le bouddhisme qui prône en même temps la compassion infinie et l'inviolabilité de la vie humaine. D'une part, la règle monastique défend d'enlever la vie à un être humain : « *Un moine*

ne devrait pas priver intentionnellement un être vivant de sa vie, même si ce vivant est une fourmi. Un moine qui enlève délibérément la vie à un être humain, y compris le fait de causer un avortement, n'est plus un disciple de Bouddha. Voilà un geste que vous ne devez pas faire, tant et aussi longtemps qu'il vous est donné de vivre » (Keown, 2001). Mais le Comité chargé des affaires sociales des Églises Bouddhistes Shin d'Amérique défend une position fort différente. Elle reconnaît à la mère et à la mère seule le droit d'opter pour un avortement, tout en l'exhortant à prendre une décision guidée autant par la réflexion que par la compassion.

Les exemples de l'euthanasie et de l'avortement montrent que les règles ancestrales et les interprétations contemporaines peuvent donner lieu à des discours divergents, laissant le disciple seul avec sa conscience face à des choix moralement déchirants. Par contre, d'autres situations très actuelles comme l'acharnement thérapeutique et le don d'organes ne posent aucun problème au bouddhisme. La valeur transversale qu'est la compassion demande le rejet de toute forme d'acharnement, considéré comme une forme d'agression envers le malade déjà accablé par la souffrance causée par sa maladie. Cette même empathie dispose favorablement au don d'organes, dont le but est de sauver une vie ou à tout le moins d'améliorer les conditions de vie du récipiendaire. S'il est fait de façon respectueuse envers les proches du défunt, le prélèvement d'organes s'inscrit parfaitement dans l'esprit de la pensée bouddhiste.

2.5.5.3 Éthique de l'environnement

La place de l'Homme dans la conception bouddhiste de l'univers n'est en rien semblable à celle réservée à Adam et Ève dans le récit biblique de la Genèse. Conquérir la Terre et soumettre ses créatures ne fait pas partie de l'agenda original. Le bouddhisme considère plutôt que toutes les formes de vie sont interreliées et interdépendantes. La Nature est perçue comme une entité vivante et dotée, au moins dans une certaine mesure, de conscience. Ni sacrée, ni

parfaite, elle est participante du processus qui mène l'Homme sur le chemin de la sagesse, de la compassion et ultimement de l'illumination.

La règle qui commande de ne causer aucun mal aux êtres doués de sensation (ahinsa) impose a priori un comportement empreint de considération à l'égard des animaux et de leurs habitats. Cette disposition particulière au bouddhisme démontre la dimension intrinsèquement écologique qui incite le disciple à entretenir avec la Nature une relation basée sur le respect concret de son milieu de vie. L'intégralité du lien qui unit l'Homme à la Nature est reflétée par les vœux prononcés par les moines bouddhistes qui consistent à veiller à la préservation de la pureté des cours d'eau, à sauvegarder les arbres, à protéger la faune jusque dans ses moindres éléments.

Pour les bouddhistes, le karma est un vaste réseau où s'entremêlent l'intention, issue d'un processus mental, et l'action, qui s'accomplit dans le monde physique. Appliqué à l'écologie, ce principe énonce que « *la pollution de l'esprit cause une pollution environnementale, et la pollution environnementale occasionne la pollution de l'esprit.* » (Epstein, 2003) Ainsi, un esprit qui cherche à se purifier ne peut engendrer que des actions bienveillantes à l'égard de la Nature. À l'inverse, plus les gestes posés envers l'environnement seront responsables, plus les actes qui en résultent aideront à clarifier et purifier l'esprit.

2.5.6 Hindouisme

L'équivalent du mot « éthique » en sanskrit est dharma, c'est-à-dire ce qui contribue à maintenir les lois, traditions, mœurs et coutumes de même que la religion. Ce dharma trouve sa réalisation suprême dans l'atteinte de la libération de l'âme affligée des souffrances terrestres : « *Pour l'individu lui-même, le plus haut bien de la vie est de se libérer de l'emprise de la chair, d'être dans un état de cessation complet et absolu de toute souffrance et de corporéité.* » (Chatterjee, 1996) L'éthique hindoue fait dépendre la rectitude morale d'une

action selon qu'elle contribue ou non à l'accomplissement d'une plus grande liberté. Si les écritures des sages (Bagavadghita, Upanisads et autres) et les exemples des saints peuvent servir d'inspiration dans l'atteinte de cet objectif de perfection, la conscience individuelle reste le premier guide sur lequel repose la démarche de l'ascète.

Les actes les plus propices à la réalisation de cet idéal de liberté (appelé moksha) sont la vérité, la non-violence, le sacrifice et le renoncement, et les trois voies pour y parvenir sont le travail, la prière et la connaissance. Le développement de ces qualités ou « vertus » se retrouve au cœur de l'éthique hindoue, ce qui n'est pas sans rappeler une forme d'éthique occidentale inspirée du modèle aristotélicien qui lui aussi fait reposer l'agir moral sur les traits de caractère cultivés par l'agent.

2.5.6.1 Éthique des affaires

La recherche du pouvoir et de la prospérité (artha) n'est pas étrangère à la culture hindoue. Lorsqu'elle s'inscrit dans une démarche guidée par la droiture (dharma), la prospérité n'amène que des retombées positives. Mais lorsqu'elle constitue une fin en elle-même, la prospérité est une dangereuse illusion qui ne peut conduire qu'au malheur. La prospérité peut être dangereuse si elle « *cause la perte de vies humaines et d'argent, est acquise aux dépens des autres (...) ou par un bris de traité.* » (Dion, 2001) Le même auteur précise que la prospérité peut aussi être dommageable lorsqu'elle « produit de mauvaises conduites ou est issue de comportements répréhensibles », comme le vol, l'abus de confiance ou la fraude. Dans ces deux derniers cas, la quête de prospérité pour elle-même est considérée comme fondamentalement vile et immorale.

L'éthique des affaires hindoue est condensée dans « l'Arthasastra », qui traite des devoirs, des responsabilités et des valeurs que doivent cultiver et respecter les décideurs économiques. Cet ouvrage met l'accent sur l'importance du

désintéressement pour soi-même et de la visée du bien-être de la société. Les principales vertus que les négociants doivent chercher à atteindre sont la générosité et le pardon, deux valeurs hindoues directement reliées à la non-violence, de même que l'impartialité, la compassion, la bonté, et la recherche de la justice en toutes choses. Ils doivent s'abstenir de tout geste qui pourrait porter atteinte à autrui, ni entretenir de haine, de colère ou de rancune envers n'importe quel être vivant. Accepter des cadeaux ou des pots-de-vin dans le but de favoriser une transaction est un geste condamnable qui éloigne de la droiture et de la pureté. Les fausses déclarations, tout comme les manifestations d'orgueil ou d'arrogance, sont interprétées comme étant un manque de respect à l'égard d'autrui et sont donc à proscrire.

2.5.6.2 Bioéthique

Dans la tradition hindoue, un des devoirs les plus sacrés du couple est celui de la procréation. En cas de difficulté à enfanter, le recours à la fécondation *in vitro* ne semble poser aucun problème de nature éthique. La disponibilité de ce traitement est généralement limitée aux couples mariés, mais si le mari est impotent ou décédé, le don de sperme peut être envisagé dans le but de préserver la lignée familiale. En dernier recours, l'emploi d'une mère porteuse est moralement acceptable à deux conditions : (1) que le couple ait longuement et sagement soupesé le pour et le contre de la démarche et (2) que les rapports avec la mère porteuse s'inscrivent dans le respect de la loi et de la justice.

À l'égard de la contraception, la bioéthique hindoue met l'accent sur la responsabilité parentale plutôt que sur des prescriptions émanant d'une quelconque instance cléricale. À l'opposé de l'Église Catholique Romaine qui considère que l'acte sexuel est indissociable de la procréation, les éthiciens hindous estiment que chaque union charnelle n'a pas à être porteur de fécondité. Ils font observer que les méthodes contraceptives éliminent l'anxiété générée par la possibilité de concevoir un enfant, ce qui contribue à la jouissance de la

rencontre sexuelle : « *Ainsi la contraception est généralement admise par les Hindous et elle doit être encouragée dans l'intérêt de la sérénité du couple et du bien-être de la société.* » (Rao, 1978) Les technologies modernes de contraception (pilules, implants intra-utérins, etc.) sont généralement bien accueillies par l'éthique hindoue qui voit dans leur utilisation une façon de renforcer les liens familiaux en favorisant la rencontre intime des époux. La position de la bioéthique hindoue à l'égard de l'avortement est tributaire de la conception karmique de l'existence. Au moment même de la conception correspond la réincarnation d'une personne qui a déjà vécu plusieurs vies antérieures. Mettre un terme à la période de gestation de l'embryon naissant (ou du fœtus) équivaut à renvoyer l'âme de cette personne dans le cycle karmique de la réincarnation (Coward et Sidhu, 2000). L'interruption volontaire de grossesse fait donc l'objet d'un fort interdit culturel, sauf dans les cas où la santé de la mère est éminemment et sérieusement compromise.

Le karma, la réincarnation et la culture hindoue en général influencent profondément la façon de concevoir la bioéthique en fin de vie. L'attitude des hindous face à la mort est empreinte d'une double dose de fatalisme et de sérénité : « *Car la mort est une certitude pour celui qui est né, et la naissance une certitude pour celui qui est mort.* » (Bhagavadgita 2.27) Les conditions qui entourent le décès déterminent largement les réactions de l'entourage du mort ou du mourant. Une mort accidentelle pourra être perçue comme une réelle tragédie et fera l'objet d'un deuil profond, alors qu'un décès à un âge avancé, sur lequel le mourant exerce un certain contrôle et qui survient à son domicile, est considéré comme une bonne mort.

Il importe que les derniers instants de vie soient vécus avec un maximum de lucidité puisque « *la qualité de l'état de conscience d'une personne lors des dernières minutes de sa vie prépare l'exode du 'corps subtil' de même que la direction que prendra sa future trajectoire.* » (Crawford, 2003) Mais le même auteur soutient encore que « *la qualité de la vie prime sur la longévité. La mort*

est préférable à un état de détresse et de décrépitude. » Faut-il en conclure qu'une aide au suicide ou qu'une demande d'euthanasie volontaire pourrait être accueillie favorablement en présence de circonstances jugées « adéquates? » La question, qui ne semble faire l'objet d'aucun consensus parmi les commentateurs contemporains, mérite sans doute d'être explorée davantage.

2.5.6.3 Éthique de l'environnement

L'hindouisme considère le rapport entre la nature et l'Homme comme étant semblable à celui entre une mère et ses enfants. Plusieurs passages de textes sacrés font d'ailleurs référence à la « Mère Nature » comme à une déesse à vénérer. Dans ce contexte, où la solidarité avec la création fait partie intégrale de la culture indienne, où « *la nature et l'être humain n'ont jamais été envisagé comme étant séparés l'un de l'autre* » (Azariah, 2001), où la protection de l'environnement est le devoir sacré de tous et chacun, le concept d'exploitation de la nature est une aberration. Couper un arbre sans reboiser, détourner une rivière sans égard aux animaux qui vivent autour, polluer l'air avec des gaz à effet de serre, enfouir des déchets qui contaminent les sols, tous ces comportements ont un effet d'autodestruction : « *Nous agissons comme ce bûcheron qui veut scier le tronc d'un arbre alors qu'il est lui-même assis sur une de ses branches.* » (Teertha, 2003)

La relation entre l'Homme et son Créateur est illustrée dans ce passage de la Bhagavad Gita : « *J'imprègne l'Univers entier. Tous les objets de l'Univers reposent sur moi comme les perles sur le fil d'un collier.* » Les Upanishads relatent qu' « *après avoir créé l'univers, Il est entré dans chaque objet engendré par lui* » pour que soient maintenues (à travers le Créateur) l'interrelation entre chaque élément de la nature. Contribuer au maintien de ce lien qui existe entre toutes choses équivaut à vénérer le Créateur en tout temps et en tout lieu. Inversement, faire fi de la part du divin dans chaque chose est perçu comme une

insulte envers chaque animal, chaque plante, êtres qui sont tributaires de l'âme dont les a dotées le Créateur.

L'approche holistique et non anthropocentriste de l'hindouisme diffère radicalement des systèmes auxquels est habituée la pensée occidentale. Le respect de la biodiversité dans ses moindres composantes, qui prend racine dans la communion qui unit intimement l'Homme à son environnement naturel, donne naissance à un véritable éco-centrisme où chaque vivant participe à l'épanouissement de la vie sur terre. En ce sens, l'hindouisme se veut une culture et une religion intrinsèquement écologique, résolument tournée vers la conservation et la protection de l'environnement dans tous ses aspects.

CHAPITRE 3

3 - ÉTAT DE LA QUESTION

Afin de bien saisir les facteurs en lien avec les choix éthiques des jeunes, dressons le profil psychologique des jeunes de 16-20 ans.

3.1 Profil des 16-20 ans

Entre 16 ans et 18 ans, alors que la fin de la puberté se profile, le développement cognitif se poursuit avec la consolidation de la pensée formelle. C'est la prédominance du stade 3 de l'échelle de Kohlberg (1981a). La description de soi et des autres inclut désormais des exceptions, des comparaisons, des conditions particulières.

La mise en pratique de la première version de l'impératif catégorique kantien présuppose la capacité du sujet à concevoir et à valider un principe éthique universel. Selon l'échelle élaborée par Lawrence Kohlberg (1981a) pour cataloguer les différents stades du développement moral, cette aptitude se situe à l'ultime échelon de celui-ci. Notons que pour Kohlberg, l'âge est une référence et non un déterminant fixe du développement moral. L'ensemble de ces stades est présenté au tableau suivant :

Tableau III: Les stades de développement moral selon Kohlberg (1981a)

<p>Niveau I : Pré-conventionnel</p> <p>Stade 1 : Punition et obéissance</p> <p>Stade 2 : Échange et instrumentalisme</p> <p>Niveau II : Conventionnel</p> <p>Stade 3 : Conformisme interpersonnel</p> <p>Stade 4 : Système social et conscientisation</p> <p>Niveau III : Post-conventionnel</p> <p>Stade 5 : Droits acquis et contrat social</p> <p>Stade 6 : Principes éthiques universels</p>

Les trois premiers stades du développement moral ne devraient pas nécessairement concerner les étudiants du niveau collégial. Il serait en effet étonnant (mais pas impossible) que la majorité de ces élèves n'ait pas développé des habiletés de stade quatre, dominé par la notion de « système social ». Une attention particulière sera donc portée aux stades quatre, cinq et six puisque, selon toute vraisemblance, ce sont ces trois derniers stades qui présentent le plus grand attrait pour l'analyse des attitudes et des intérêts des cégépiens envers la problématique qui relève de l'éthique. Fait important à remarquer, dans une version ultérieure de sa théorie, Kohlberg (1973) fait mention d'un stade 4½ particulièrement intéressant pour cette étude. Les sujets en âge de fréquenter l'université, correspondant donc à la fin du lycée français ou au cégep québécois, semblent passer par une période transitoire de leur développement moral. Cette étape est marquée par une crise de leur morale conventionnelle, étape jugée nécessaire à l'accession au niveau post-conventionnel. En référence à certains cas qualifiés par Kohlberg « d'anomalies », celui-ci dira que « *plutôt qu'une régression de stade 4 (système social) au stade 2 (instrumentalisme), plusieurs*

de ces cas représentant des anomalies devraient faire partie d'un stade 4½ caractérisé par les notions de conflits et de scepticisme, il s'agit en fait d'un niveau de transition entre le jugement moral guidé par la convention et le jugement moral inspiré de principes universels » (Kohlberg, 1981b : 2).

Le quatrième échelon introduit une conception de la justice qui marque une évolution importante par rapport aux échelons précédents. Le sujet qui passe du stade 3 au stade 4 accepte de troquer la morale en vigueur au sein de son groupe familial, pour une morale propre à la société dont il fait partie. Il se plie à un principe qui relève principalement du maintien de la loi et de l'ordre propre à sa communauté : *« Ainsi, la notion de justice ne s'articule plus autour de la réciprocité ou de l'égalité entre individus; elle s'applique plutôt aux relations entre un système et les membres qui le composent » (Kohlberg, 1981a : 152).* Le sujet qui a intégré ce stade a compris que ce ne sont plus les relations interpersonnelles qui régissent le comportement moral, mais bien les relations entre individus et société. Étonnamment, Kohlberg rapporte que chez toutes les populations adultes que lui et son équipe avaient étudiées, la majorité des jugements moraux relevait du stade 4. Le dépassement de ce stade exigera, entre autres choses, la capacité d'élaborer des choix moraux personnels, de même que le courage d'en assumer les conséquences.

Cette capacité d'accéder au stade 5 (« Droits acquis et contrat social ») dépend d'une certaine conception rationnelle de la moralité, conception qui passe nécessairement par l'accès à un questionnement d'ordre méta-éthique. Seule une personne apte à réfléchir à propos d'un jugement moral peut parvenir à l'étape du « contrat social ». À ce stade, ce n'est pas la justification d'un acte en accord avec une règle qui importe, mais bien la justification de la règle elle-même. La prise de conscience qui s'élabore ici concerne le pouvoir d'abrogation et de création de nouvelles lois basées sur une rationalité commune à l'ensemble du groupe concerné. Le développement du volet législatif a comme objectif premier de maximiser, dans une perspective utilitariste, le bien-être des

individus qui adhèrent au contrat. La notion de justice ici présente se démarque de celle du stade précédent. Elle repose maintenant sur la capacité de créer *ex nihilo* des lois qui, dans un esprit de réciprocité et d'égalité entre les divers collaborateurs, produiront un système où « *le concept de justice distributive se conçoit comme l'égalité des chances entre membres d'une même société* » (Kohlberg, 1981a : 153). L'élaboration de règles et de lois, auxquelles l'adhérant au contrat social accepte de se plier, vise dès lors à garantir le respect des droits civiques et des libertés individuelles.

La recherche d'une loi morale « souveraine » est au centre du stade 6 du développement moral (« Principes éthiques universels »). S'il était possible d'identifier un principe à partir duquel on pouvait déduire la justification de telle ou telle loi, on aurait alors en main un principe « antérieur » à un quelconque contrat social, donc un principe moral universel. En quête de tels principes, Kohlberg en examine deux : l'impératif catégorique kantien (« *Agis uniquement d'après la maxime qui fait que tu peux vouloir en même temps qu'elle devienne une loi universelle.* » Kant, 1993 : 94) et l'utilitarisme de la règle selon lequel telle règle est bonne à suivre si tous ceux qui, idéalement, la mettent en pratique en retirent un maximum de bénéfice et un minimum d'inconvénient. Cependant, il refuse de promouvoir l'un ou l'autre de ces principes formels au rang de principe moral souverain. Pour Kohlberg (1981a : 166), seuls les principes substantifs sont aptes à résoudre des dilemmes éthiques : « *Je soutiens que la pleine et entière universalisation du jugement moral requiert plus qu'une entité formelle – pour y parvenir il faut des principes moraux substantifs.* » Dans cette optique, il fait du respect des personnes, de l'égalité et de la justice, les pierres d'assises du jugement moral propre au stade 6. Qui plus est, la notion de justice privilégie les droits humains plutôt que les droits civils. Ces « droits de l'homme » entendent bannir l'instrumentalisation de l'être humain en promouvant la « fin en soi » et l'égale valeur de chaque personne. On s'approche ici de l'idéal de justice préconisé par John Rawls (1971) selon lequel la solution à un dilemme moral est juste si cette solution est acceptée par toutes les parties concernées, aucune

d'entre elles ne sachant à l'avance le rôle qu'elles auraient à assumer parmi les participants au dilemme.

Enfin, les trois derniers stades de développement moral se distinguent par les notions de justice qu'ils évoquent. Si le respect de la loi demeure la pierre angulaire de chacun des échelons, la nature même de cette loi varie considérablement d'un niveau à l'autre. Le stade 4 insiste sur le maintien de la loi, le stade 5 sur la possibilité d'innover, de faire évoluer la loi tandis que le stade 6 porte sur l'universalisation de la loi.

Le modèle kohlbergien s'est donc développé autour du concept de justice, selon l'idée dominante qui veut que la moralité est « *substantiellement constituée d'obligations et de droits, et procéduralement constituée par des exigences d'équité et d'impartialité* » (Flanagan, in Canto-Sperber, 2001 : 1303). Cette conception sera remise en question en 1982 par Carole Gilligan. Proche collaboratrice de Kohlberg pendant plusieurs années, Gilligan (par Flanagan in Canto-Sperber, 2001) soutient que le modèle de son collègue ne tient pas suffisamment compte de l'agir féminin. Elle lui oppose une approche où les besoins particuliers d'autrui constituent le critère moral essentiel. Dans cette éthique de la bienveillance, la compassion occupe une place centrale. Elle constitue l'élément fondamental qui caractérise l'orientation de sollicitude qui « *se concentre sur les relations qui existent entre les personnes concernées, sur leur personnalité particulière, et sur leurs bonheurs et malheurs* » (Flanagan, in Canto-Sperber, 2001 : 1303). Confronté aux critiques de Gilligan, Kohlberg admettra plus tard l'existence d'une certaine étroitesse dans sa conception de l'éthique: « *l'accent mis sur la vertu de justice dans nos études ne reflète pas complètement tout ce qui est reconnu comme relevant du domaine moral* » (Kohlberg, 1984 : 227).

De 18 à 20 ans, l'identité personnelle se dessine avec davantage de précision. La recherche identitaire se poursuit et trouve dans la famille, les relations

interpersonnelles et les modèles médiatiques, des balises psychosociologiques qui la régissent.

Les relations avec les parents se modifient à l'adolescence et c'est dans une structure davantage collective que le jeune poursuit la recherche de son identité tant personnelle que sociale.

Bajoit ajoute à ce sujet:

« L'identité personnelle est une construction évolutive où l'individu recherche l'accomplissement personnel, la reconnaissance sociale et la consonance existentielle, alors que l'identité collective repose sur les échanges avec d'autres groupes qui renforcent ou affaiblissent la valeur que les individus accordent aux traits de leur identité commune. » (Bajoit, in Coridon, 2003 : 28)

Dans ce contexte d'entrée dans l'univers adulte, le jeune de 18-20 ans manifeste et développe ses valeurs. Nous relevons brièvement quelques données sur certaines de ces valeurs dans son rapport avec la famille, les amis, la religion, la politique et présenterons quelques données soulignant la relation des jeunes avec nos trois domaines d'études : le milieu du travail (les affaires), de la bioéthique et l'environnement.

3.2 Valeurs des jeunes

Rares sont les études, québécoises notamment, qui traitent de l'éthique des jeunes. Plusieurs enquêtes, cependant, ont examiné certaines de leurs valeurs. Compte tenu des valeurs analysées dans cette étude, à savoir l'éthique des affaires, de l'environnement et la bioéthique en relation avec des variables ethniques et culturelles, nous relèverons dans les pages qui suivent quelques données de recherche sur ces aspects.

3.2.1 Famille

De nombreuses recherches établissent que la famille constitue l'une des valeurs prioritaires des jeunes et cela, tant au Québec, au Canada qu'ailleurs dans le monde. (Lescanne, 2004; Royer et Pronovost, 2004; Thomson et Holland, 2004; Galland et Roudet, 2001; Caron-Bouchard et Maccabée, 2000; Inglehart et al., 1998; Inglehart, 1997).

Interrogés sur les choses qui comptent le plus pour eux dans la vie aujourd'hui, les 15-24 ans répondent : la famille et les amis. Ces priorités varient peu en fonction de l'âge, mais diffèrent sensiblement en fonction du sexe. C'est avec plus d'intensité que les filles citent comme priorité la famille.

Molgat et Charbonneau (in Gauthier, 2003) ajoutent que les valeurs telles que la famille, l'amour et la fidélité demeurent fondamentales et difficilement dissociables aux yeux des jeunes. Malgré une plus grande fragilité de la famille en raison de l'augmentation du nombre de divorces et de séparations, cette structure sociale demeurerait un des piliers de la société, un lieu d'éducation et de transmission.

De plus, Bréchon (2000), Gallant et Roudet (2001) et Assogba (2004) ont noté une nette progression de la famille dans le système de valeurs, depuis 20 ans : *« en 1990, 76 % d'entre eux [les jeunes], comparativement à 85 % en 1999, considèrent que la famille occupe une place capitale dans leur vie »* (Assogba, 2004 : 17). La famille, lieu d'interaction et de socialisation contribue à la construction de l'identitaire (Galland, 2004). Les relations du jeune avec ses parents et l'environnement de ceux-ci (Bibby, 2001) constituent la pierre angulaire de leurs relations sociales et offrent un terreau fertile de transmission de valeurs.

3.2.2 Amis

Les amis constituent une valeur fondamentale, notamment dans le contexte de la recherche identitaire. Elle est indéniablement liée au profil psycho-sociologique des jeunes. La sociabilité amicale est plus qu'une réalité sociologique : elle marque une quête psychologique. Les amis apparaissent déjà comme une valeur prioritaire dans les études que nous avons effectuées en 1969 et en 2000 (Caron-Bouchard et Maccabée, 2000). Il en est de même des recherches de Bibby (2001), Pronovost (consulté en 2006) et Gauthier (1997).

« Les amis sont une valeur d'égale importance à la famille, stipulent certaines études. Belleau et Le Gall (2004) ont aussi observé que la famille et les amis sont des valeurs très proches l'une de l'autre et que selon les variables analysées (genre, origine, génération d'immigration), leur importance relative peut varier situant, selon, la famille ou les amis en avant scène. Au surplus, Bibby et Posterski (1986) avaient observé que la triade composée de la famille, les amis et le moi représente les facteurs clés qui marquent l'adolescence. » (Royer, 2006 : 53)

3.2.3 Religion

Diverses études font état d'un déclin de l'adhésion et de la pratique religieuse, en Occident. L'étude de Gauthier (1997 : 141) dénote l'existence d'« une culture morale plutôt qu'une pratique religieuse ». Des enquêtes récurrentes effectuées en 1969 et en 2000 au collège Jean-de-Brébeuf ont également mis au jour une baisse significative de l'importance accordée à la religion et de la pratique religieuse (Caron-Bouchard et Maccabée, 2000).

A la suite d'une enquête menée auprès de jeunes de 14-19 ans de la région de Montréal et de Trois-Rivières, Pronovost et Royer (2004, 2005) relèvent une diminution de la religiosité, dont la croyance en Dieu, au profit de l'augmentation d'autres formes de croyances (la vie après la mort, par exemple). La dimension spirituelle est ici perçue comme plus importante que le dogme et la religion (Galland et Roudet, 2001). Au cours des 20 dernières années, notre société a

assisté au développement d'un nouveau paysage ethnique et culturel, ainsi que d'une nouvelle approche citoyenne. Dans ce contexte, Bréchon (2000 : 6,7) affirme, dans une étude de l'ISUMA, que

«[...] le pourcentage de personnes qui reconnaissent ne plus appartenir à une religion croît beaucoup plus fortement que la déclaration d'un athéisme... On est dans une ère possibiliste (il est possible que Dieu existe), une ère de croyances molles plus que dans l'ère du refus de Dieu. »

Par ailleurs, rappelons que, tel que vu dans la section « contexte de l'étude », l'appartenance ethnique est liée, pour bon nombre de citoyens, à l'appartenance religieuse.

3.2.4 Politique

La confiance dans les institutions politiques est peu élevée chez les jeunes (Galland et Roudet, 2001; Bréchon, 2000; Caron-Bouchard et Maccabée, 2000; Inglehart, 1997). L'étude de Pronovost et Royer (2004, 2005) confirme à son tour la désaffectation généralisée des jeunes pour la chose politique : *« Les jeunes ne croient plus en l'appareil politique, ce qui aurait d'ailleurs une incidence sur leur participation directe à des manifestations et peut-être aussi sur leur engagement social. »* (Royer, 2006 : 6)

3.2.5 Travail

Quel rapport le jeune entretient-il avec le monde du travail? La valeur attribuée au travail dépend davantage de la qualité de vie qui y prévaut que du revenu. Le travail constitue un moyen et non une fin. Selon Pronovost (consulté en 2006), sa valeur est fonction de sa nature et de son potentiel de réalisation de soi. L'attachement à l'entreprise est peu pris en considération.

Le travail est bien sûr important pour son apport matériel, mais aussi *« comme espace d'épanouissement et de réalisation personnelle. Le travail, les études et*

l'argent sont des valeurs qui s'avèrent à la fois instrumentales (qui peuvent mener à quelque chose ou à un état) et expressives (réalisations de soi). »
(Royer et al., 2004 : 24 ; soutenu aussi par Catalogne, 2004)

À cet effet, Bajoit (in Coridon, 2003 : 26) propose que trois sentiments sous-tendent les attentes des jeunes dans leur processus de construction de l'identité personnelle :

- 1) ***Le sentiment d'accomplissement personnel*** : *l'individu cherche à concilier ce qu'il est, les engagements qu'il prend envers lui-même (l'identité engagée), avec ce qu'il aurait voulu être, les désirs d'autoréalisation, conscients ou non, qu'il sent au fond de lui-même (l'identité désirée).*

- 2) ***Le sentiment de reconnaissance sociale*** : *il cherche aussi à concilier son identité engagée avec ce qu'il pense que les autres attendent de lui, ce qu'il estime qu'ils lui assignent de faire et d'être (l'identité assignée).*

- 3) ***Le sentiment de consonance existentielle*** : *il cherche enfin à concilier son identité désirée avec son identité assignée, afin qu'il n'y ait pas trop de décalage entre ce qu'il voudrait pour lui-même et ce qu'il croit que les autres attendent de lui. »*

Plusieurs études affirment que les jeunes d'aujourd'hui valorisent davantage la sphère privée et l'autonomie personnelle (Bajoit, 2003; Boudon, 2002; Bréchon, 2000).

3.2.6 Bioéthique

Rares sont les études qui ont analysé les valeurs des jeunes dans le domaine de la bioéthique. Par ailleurs, les données d'enquête que nous avons recueillies auprès des élèves des collèges Jean-de-Brébeuf et Marianopolis (Léger et Caron-Bouchard, 2005 : 116,117) relèvent que les choix bioéthiques des jeunes se regroupent autour de deux sphères : personnelle et sociétale.

3.2.6.1 Sphère personnelle

La sphère personnelle réfère au droit du patient au libre choix, ce qui constitue une valeur « phare » dans cette étude. Ce respect de la volonté du patient doit également se manifester dans la pratique médicale.

Cette sphère sous-tend également une référence à la famille, laquelle constitue une valeur déterminante dans les décisions ayant trait à la bioéthique. Ces décisions sont régies, d'une part, par la foi dans les valeurs familiales et, d'autre part, par le soutien apporté par les membres de la famille des patients, en qui ces derniers peuvent avoir confiance. Au point de vue sociétal, nous relevons chez les répondants les valeurs de l'équité, du progrès scientifique et de l'altruisme.

3.2.6.2 Sphère sociétale

Équité

Les valeurs en lien avec l'équité « justice pour tous » sont manifestes dans les propos et opinions des jeunes consultés. Ni l'âge, ni les statuts socio-éducatif ou économique ne devraient influencer sur les choix de nature biomédicale, allèguent-ils.

Espoir

Une autre valeur jugée significative est l'espoir dans les avancées technologiques. Les étudiants ont mentionné à maintes reprises les investissements en recherche et développement qui fédéreront à moyen ou long terme des retombées médicales au profit du patient. Les succès de certains nouveaux médicaments contre le rejet à la suite de transplantation d'organes, par exemple, en témoignent.

Altruisme

Cette valeur se traduit par un souci de protection des plus faibles, des plus vulnérables, voire même des victimes.

Les valeurs et attitudes privilégiées par les jeunes sont surtout légitimées par leur univers personnel. Ils occultent ainsi fréquemment les dimensions sociales et collectives des conséquences des gestes posés.

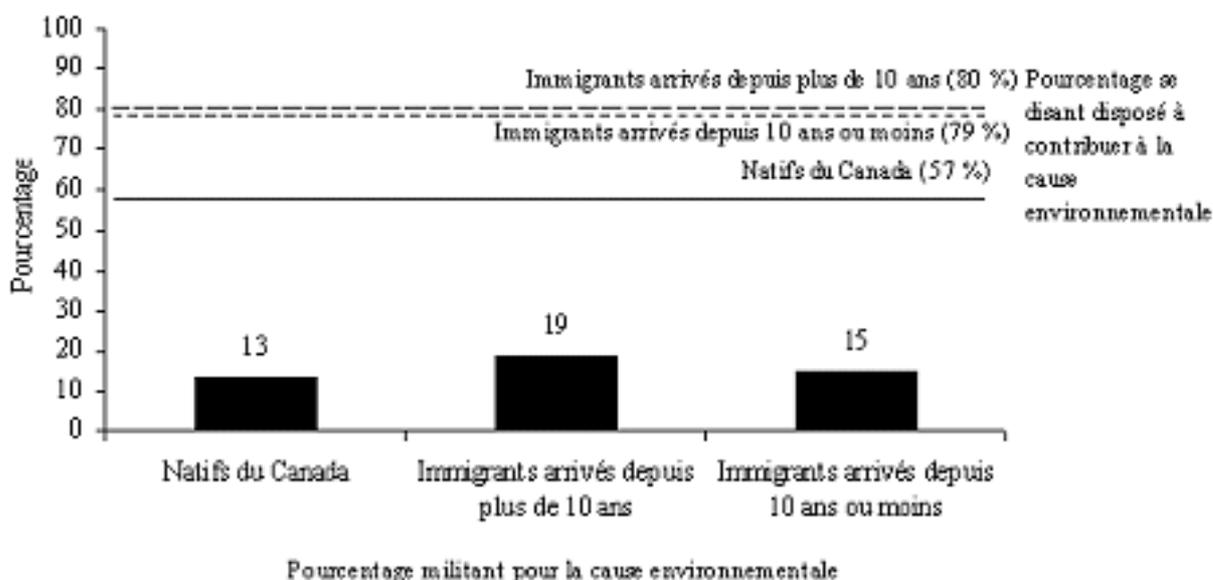
Une autre étude, effectuée celle-ci en Grande-Bretagne (Thomson et Holland 2004), souligne que les valeurs en lien avec la vie telles que le suicide, l'avortement, l'euthanasie et le clonage animal sont davantage acceptées par les répondants plus âgés et ceux pour qui la religion n'entre pas en compte dans le processus décisionnel.

3.2.7 Environnement

Quelle place les jeunes accordent-ils aux questions environnementales? Une étude effectuée au collège Jean-de-Brébeuf (Caron-Bouchard et Maccabée, 2000) montre que la valeur *environnement* est moins choisie que celle en lien avec *l'égalité entre les hommes et les femmes, la lutte contre la pauvreté et la santé*. Cette enquête indique que lorsque choisie, la valeur *environnement* l'est davantage par les élèves dont les parents sont d'origine nord-américaine.

L'étude effectuée par Thomson et Holland (2004) auprès de jeunes britanniques avance que les valeurs environnementales étaient moins prisées par les répondants plus âgés et par les jeunes d'origines ethniques asiatique et noire. Par ailleurs, une étude canadienne sur les orientations des immigrants adultes en matière de protection de l'environnement indique que les immigrants accordent moins d'importance à l'action environnementale que les Canadiens d'origine.

Tableau IV. Action environnementale au Canada (World Values Surveys, in Citoyenneté et Immigration Canada, 2006).



Les immigrants ayant fait des études plus poussées se disent plus soucieux de l'environnement, alors que chez les natifs du Canada, ce sont ceux qui ont un revenu plus élevé qui expriment la même opinion. Le bien-être subjectif n'est pas, chez les personnes nées au Canada, une condition préalable pour se soucier de l'environnement, mais il en est une pour les immigrants; chez ces derniers, ceux qui sont satisfaits dans la vie sont beaucoup plus susceptibles de

se soucier de la protection de l'environnement (Ministère de la citoyenneté et immigration, 2006).

Les constatations rapportées ici autorisent à penser que les immigrants ont, en matière de protection de l'environnement, des orientations sensiblement différentes de celles des Canadiens d'origine. Les nouveaux immigrants, en particulier, sont moins enclins que les natifs du Canada à se préoccuper de l'environnement. Ils sont aussi moins portés à encourager la protection de l'environnement, surtout si cela exige des déboursés. Pour des raisons bien compréhensibles, les immigrants se préoccupent plus de leur travail et des questions matérielles que de l'environnement.

Toutefois, contrairement aux personnes nées au Canada, les préoccupations des immigrants en matière environnementale sont en grande partie indépendantes de leur volonté de contribuer à la cause et de militer dans le mouvement écologiste. Il est aussi important de noter que leur intérêt pour l'environnement est relativement stable et ne semble pas s'intensifier avec le temps. Enfin, même si leur participation à des activités associatives réduit leur préoccupation pour l'environnement, elle augmente les chances qu'ils contribuent à cette cause.

3.3 Société et valeurs

Il s'avère pertinent avant de procéder aux résultats de notre étude de situer le contexte social dans lequel s'insère les choix éthiques des jeunes.

3.3.1 Profil de la société actuelle

Les jeunes d'aujourd'hui évoluent dans une société mouvante sur le plan technologique, économique, politique, social et culturel (Bajoit, 2003 ; Inglehart, 1997). Le flux migratoire, la diversité linguistique, la rencontre des religions forgent de façon transversale les contextes sociaux, tout en imposant de nouveaux enjeux de société. L'insécurité et l'incertitude qui en résultent ne laissent pas les jeunes indifférents. Cela peut engendrer de l'inquiétude, du

stress dans la recherche de son identité, dans ses relations sociales et dans son agir. Lemieux (1998 : 87) identifie trois sources d'influence qui agissent sur les jeunes :

« Ces trois réseaux d'influence, la famille, l'école et les mass médias, représentent autant d'univers, de valeurs : l'affectivité, la fonctionnalité, le divertissement. Telles sont les bases culturelles du monde des jeunes. On y trouve le terreau de sa diversité et de son apparente étrangeté. Mais on y trouve aussi la racine des problèmes qui y font surface. »

Les jeunes d'aujourd'hui se développent dans une société où la variable ethnique joue un rôle de plus en plus important. L'influence de cette composante sur la formation des valeurs des jeunes dépend cependant de multiples facteurs : le lieu de naissance (à l'étranger ou dans le pays d'accueil), l'âge d'arrivée dans le pays d'accueil, le contexte historique de l'immigration, les projets et les expériences migratoires des parents, l'origine ethnique des émigrés, le degré d'attachement à la société hôte, etc.

Cette société qui leur ouvre ses portes valorise et préconise désormais l'autonomie des individus (plutôt que le devoir et la discipline), l'autoréalisation personnelle, l'auto-évaluation (plutôt que la surveillance et la punition) et respecte la pluralité et la différence (ethnique, culturelle, religieuse, etc.). L'Etat Providence cède peu à peu sa place à une société qui appelle l'implication et la responsabilisation des individus. Cette valorisation de l'individu (qui se distingue de l'individualisme) donne naissance à de nouvelles formes de solidarité sociale et collective.

Le jeune d'aujourd'hui baigne dans une société marquée par le développement des nouvelles technologies, notamment dans le domaine de l'information et de la communication, par l'exacerbation de la compétition sur le marché du travail et par la course folle à la consommation. C'est la société des trois « C » :

communication, compétition et consommation, pour reprendre les mots de Guy Bajoit (2004).

Cette société en rapide et constante mutation exige de la part du jeune une capacité d'adaptation au changement, mais l'invite aussi à s'informer, se forger une opinion, voire à prendre position sur de multiples questionnements qui se posent avec de plus en plus d'acuité, notamment dans le domaine de la bioéthique.

3.3.2 Jeunes dans la société d'aujourd'hui

Il s'avère nécessaire ici de proposer la grille de lecture de Bajoit (2004), pour cerner l'aujourd'hui. Cette comparaison permettra de mieux identifier les enjeux d'une société en transition, notamment en matière de questions éthiques.

Les jeunes d'aujourd'hui

Ils croient :

- **À la qualité de la vie** : *nos contemporains croient de plus en plus qu'ils ont le droit de jouir de la vie, de disposer de tous les biens de consommation que la science et la technologie leur proposent, mais cela, dans le souci de leur santé, dans un environnement naturel protégé (écologie), dans un cadre esthétique et dans le respect de certaines limites éthiques.*

- **Au bien-être public** : *ils pensent que les États, pour retrouver leur crédit auprès des citoyens, doivent créer un cadre politique et juridique permettant de résoudre les problèmes collectifs et d'assurer leur sécurité en tant que citoyens; qu'il doit aussi mettre à leur disposition les services publics (de proximité) et*

les biens (éducation, santé, administration, information, communication, ...) dont ils ont besoin, dans le respect, autant que possible, de leur autonomie, de leur liberté et de leur initiative.

- **Aux droits de l'individu à l'autoréalisation** : *ils estiment que chacun a le droit de se sentir bien dans son corps, dans sa tête et dans son cœur; de disposer librement de lui-même; de choisir ses relations (liens sélectifs, sincères et authentiques); d'inventer son existence conformément à ses choix et à ses goûts; d'être le sujet de son existence, de la vivre intensément, de construire son identité personnelle, de s'autoréaliser comme personne ... bref, le droit d'être lui-même comme individu (be yourself) dans tous les domaines (surtout dans la famille et dans le couple, qu'ils valorisent particulièrement, mais aussi à l'école, au travail et dans la vie sociale et politique en général).*

- **À l'équité** : *ils considèrent qu'il est juste que les individus soient rémunérés selon leur créativité, leur compétitivité, leurs performances, leur autonomie, leur sens des responsabilités; mais, puisqu'il en résulte des inégalités et de l'exclusion sociales, ils jugent équitable que l'État assure la solidarité, par l'égalité des chances de tous, dans un esprit humanitaire et civique.*

- **À l'ouverture sur le monde** : *à l'ère de l'informatique, ils veulent échanger, être proches, ils veulent que leurs relations sociales soient ouvertes sur les réseaux de communication mondiaux, dans la tolérance et le respect des différences culturelles et du pluralisme, et dans un cadre qui valorise à la fois le local et le global.*

Choix éthiques et valeurs des collégiens : Influence de l'environnement culturel

La société dans laquelle les collégiens vivent, ainsi que leur environnement de proximité culturel, sont susceptibles d'exercer, dans un contexte ou l'autre, une influence sur leurs choix éthiques. Dans quelle mesure les aspects culturels, familiaux et religieux continuent-ils de façonner leurs orientations morales? Certaines idéologies persistent-elles davantage que d'autres quand vient le temps d'adopter des valeurs qui étaient chères à la génération précédente? Autant de questions sur lesquelles nous désirons nous pencher dans l'espoir de contribuer à une meilleure compréhension de nos sociétés en perpétuelle mouvance.

CHAPITRE 4

4 - METHODOLOGIE

4.1 Approche de recherche

L'objectif de notre étude nécessite une approche méthodologique de type « enquête ». Il s'agit de connaître les valeurs et les attentes des collégiens en fonction de leur profil ethnique / culturel. Cette recherche se présente sous forme d'analyse comparative entre trois milieux culturels distincts. Nous privilégions une recherche appliquée puisque les résultats de notre étude pourront être investis dans les contenus et la pédagogie de divers cours. Notre leitmotiv : être mieux informés sur les connaissances et les valeurs de nos étudiants afin de mieux communiquer avec eux et de répondre davantage à leurs attentes.

4.2 Dispositif de recherche

L'enquête repose sur la description des réponses : une information standardisée d'une part par un **questionnaire sur échantillon**, et d'autre part, par une **entrevue de groupe structurée**.

4.2.1 Le questionnaire standardisé

Ce questionnaire comporte des questions ayant trait aux caractéristiques socio-démographiques, aux valeurs et aux attitudes en lien avec trois domaines d'éthique : celui des affaires, de la recherche en bioéthique et de l'environnement. Il a été validé lors d'un pré-test. Le questionnaire (versions française et anglaise) figure en annexe.

4.2.1.1 Variables indépendantes

- Variables professionnelles : l'occupation professionnelle des parents, leur formation académique et l'orientation professionnelle des élèves.
- Variables culturelles : l'origine ethnique/géographique des parents et des élèves, la religion d'appartenance, la pratique religieuse, l'ethnie des ami(e)s, la langue parlée à la maison.

- Variables intermédiaires : le sexe, la provenance institutionnelle, le programme d'étude.

4.2.1.2 Variables dépendantes

Les attitudes et les valeurs à l'égard de décisions éthiques et morales ont été investiguées dans le contexte des affaires, de la bioéthique et de l'environnement. Pour chaque domaine éthique étudié, nous avons répertorié des situations mettant en scène un individu en relation avec lui-même, un individu dans son rapport avec les autres, ou encore un individu en relation avec la dimension communautaire.

- Éthique des affaires :
Énoncés en lien avec l'employé, l'employeur, la collectivité et le rendement économique
- Éthique sur la bioéthique
Énoncés en lien avec le patient (gestes cliniques) et la recherche dans le domaine médical
- Éthique de l'environnement
Énoncés en lien avec les humains, les animaux et la recherche

Les différents énoncés éthiques présentés aux jeunes ayant participé à la recherche ont été formulés à partir de codes d'éthique d'entreprises, d'institutions gouvernementales ou d'instances médicales. Ils ont parfois aussi été inspirés de situations rapportées dans les médias (cf. questionnaire en annexe). Même s'ils répondent à une certaine logique, les énoncés éthiques arrêtés dans le cadre de l'étude n'ont pas la prétention de couvrir l'ensemble des situations rencontrées dans un domaine d'activité.

4.2.2 L'entrevue de groupe structurée

Forts de l'expérience d'une recherche précédente sur la bioéthique (Léger et Caron-Bouchard, 2005), où les entrevues avec les étudiants se sont avérées riches en argumentations et en explications en lien avec certaines valeurs, nous considérons que le face à face s'avère un outil pertinent pour compléter l'analyse de la relation valeurs / cultures.

D'une durée approximative d'une heure et demie, l'entrevue de groupe a permis des échanges significatifs autour de certains résultats de l'enquête. Ces entrevues ont permis de valider d'une façon qualitative les réponses au questionnaire de l'enquête et d'explorer les facteurs sous-jacents à l'argumentation fédérant les attitudes liées à certaines questions éthiques. Le guide d'entrevue (versions française et anglaise) est en annexe.

L'information par questionnaire permet une collecte d'informations standardisées, objectives et comparables. L'entrevue laisse plutôt place à l'interprétation personnelle et à l'expression subjective supportant les données du questionnaire.

4.2.3 Analyse statistique

Le khi-carré (χ^2) de Pearson a été utilisé comme test statistique afin de déterminer des différences significatives de proportions dans les réponses de sous-groupes d'individus, lorsque les données étaient croisées par variable indépendante. Ce même test a également été employé pour vérifier si deux variables indépendantes étaient liées (par ex., si la variable *langue parlée à la maison* était liée à la variable *origine institutionnelle*). Le seuil minimal de signification était fixé à $p < 0,05$. Le logiciel utilisé pour le traitement des données est SPSS, version 13.0.

Les variables retenues pour fins de croisement sont l'institution, le sexe, l'origine géographique des parents et du répondant, le domaine de travail des parents, la croyance religieuse et la pratique religieuse ainsi que l'origine ethnique du groupe d'amis.

4.2.4 Échantillonnage

4.2.4.1 Questionnaire

4.2.4.1.1 Univers de l'étude

L'univers de l'étude est composé des élèves inscrits au niveau collégial, dans les collèges Jean-de-Brébeuf, Marianopolis et Laflèche. Chacune de ces institutions accueille une clientèle présentant une certaine spécificité, soit la langue ou la région. Tout au cours de ce rapport, nous identifierons les institutions par leur langue et région, et non par leur dénomination.

Collège	Langue	Région
Jean-de-Brébeuf	Francophone	Urbain
Laflèche	Francophone	En région
Marianopolis	Anglophone	Urbain

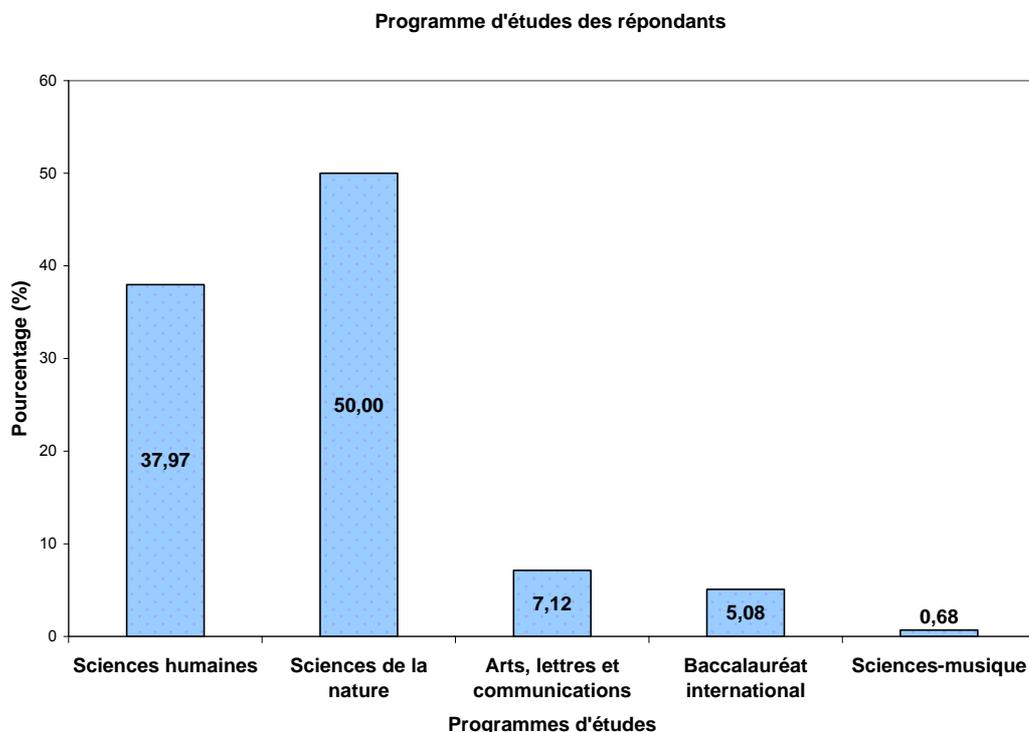
4.2.4.1.2 Type d'échantillon

L'échantillon est en grappes de type stratifié. Les étudiants sondés étaient inscrits dans divers cours dont des cours de biologie, de chimie, d'économie, de méthodes quantitatives, de philosophie, de sociologie.

4.2.4.1.3 Taille de l'échantillon

Dans chacune des institutions, quelque 200 élèves ont été invités à répondre au questionnaire dans le cadre des cours de philosophie, de sciences de la nature ou encore de sciences humaines. Au total, 590 élèves ont ainsi été consultés.

4.2.4.1.4 Distribution de l'échantillon



4.2.4.2 Entrevues de groupes

Il s'agit d'un échantillon constitué de 5 entrevues de groupes ; on y retrouve, entre autres, des asiatiques, des juifs, des arabes, des haïtiens, des hindous et des québécois d'origine. Les étudiants ont été choisis à la suite d'une invitation de participation proposée dans les classes où les étudiants avaient répondu au questionnaire. Compte tenu de la grande diversité des groupes ethniques, il a été impossible de constituer des groupes homogènes. En revanche, nous avons pu identifier, lors des entretiens, l'appartenance ethnique des participants et en tenir compte lors de l'analyse des données recueillies.

4.2.4.2.1 Objet d'étude

Des énoncés du questionnaire ont été sélectionnés en fonction de la réponse des étudiants. Quatre énoncés par type d'éthique (des affaires, de bioéthique, de l'environnement) ont plus particulièrement été retenus puisqu'ils avaient suscités une réponse mitigée de la part des répondants. Nous voulions susciter des débats favorisant l'apport d'une argumentation sous-tendant les points de vue des opinions contradictoires.

4.2.4.2.2 Distribution des groupes

Collège	Nombre de groupes/élèves
Jean-de-Brébeuf	2 groupes (6 et 7 élèves)
Lafèche	1 groupe (9 élèves)
Marianopolis	2 groupes (4 et 8 élèves)

4.2.5 Limites de l'étude

Cette recherche porte sur un sujet complexe comportant de multiples facettes; il importe, pour que l'étude soit rigoureuse, de procéder à des choix de domaines éthiques évoquant une proximité d'intérêt à savoir, les affaires, la recherche et l'environnement. À cet effet, les énoncés d'éthique retenus ne sont pas exhaustifs, mais ils sont accessibles en fonction du niveau d'étude des répondants.

De nature scientifique, l'échantillon retient environ 600 élèves. La passation du questionnaire s'étant faite en classe, il est possible que l'effet du groupe ait pu jouer et que certaines circonstances ponctuelles aient eu cours.

Certains élèves inscrits en biologie ou en philosophie ont pu être influencés par les enseignants qui, à un moment ou l'autre dans leurs cours, ont pu dispenser des connaissances, des références en lien avec des questions de bioéthique.

Il est possible aussi que certains participants aient pu répondre ce qui leur apparaissait comme souhaitable ou normal de répondre (désirabilité sociale).

Des événements liés à l'éthique, rapportés ou analysés par les médias ou lors de reportages d'actualité, ont pu également influencer les répondants.

Les chercheurs n'ont pu identifier d'études de ce type, menées au Québec auprès de la jeune clientèle collégiale, pouvant servir de référence ou d'appui comparatif.

Cette étude concerne à la fois des étudiants anglophones et francophones. Bien que le questionnaire ait été prétesté, il est possible que la traduction de certaines formulations ait évoqué des univers connotatifs différents.

Lors des entrevues de groupe, il se peut que la dynamique du groupe ait pu parfois influencer l'orientation du discours (présence de minorités ethniques).

L'analyse globale des données recueillies auprès des répondants repose sur une identification préalable de valeurs philosophiques et sociologiques associées aux choix éthiques des jeunes. Cette identification est discutable et subjective, puisqu'il est permis de croire qu'un autre lecteur pourrait percevoir de toutes autres valeurs dans les propos échangés.

CHAPITRE 5

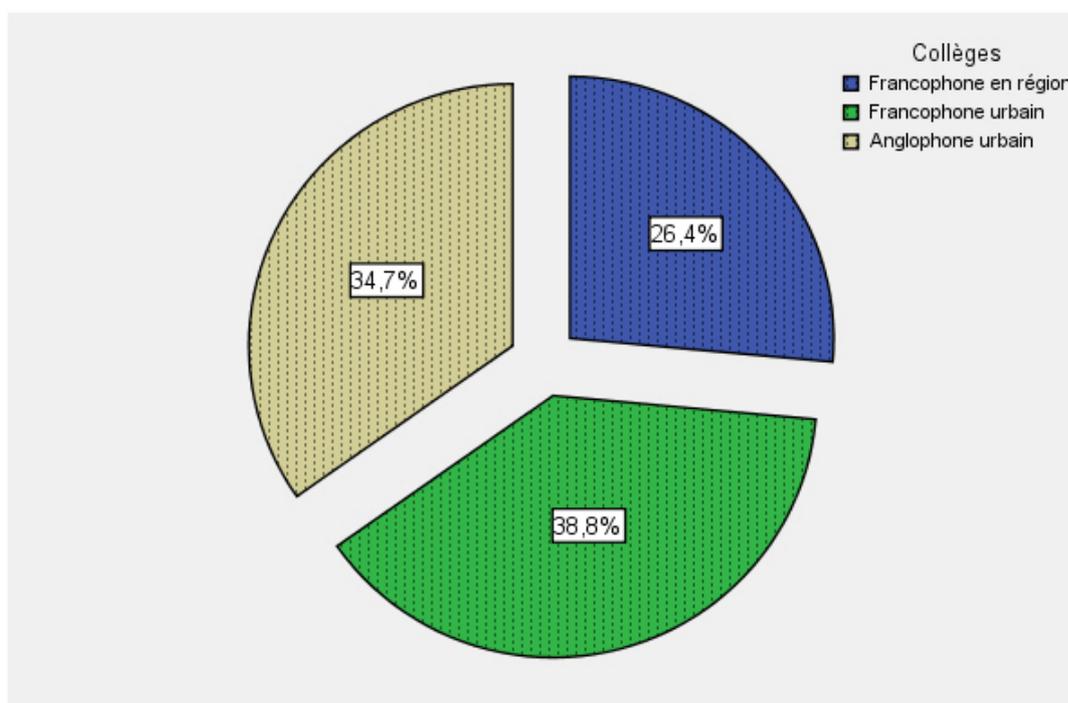
5 - DESCRIPTION DES DONNEES

5.1 Profil des répondants

5.1.1 Origine institutionnelle

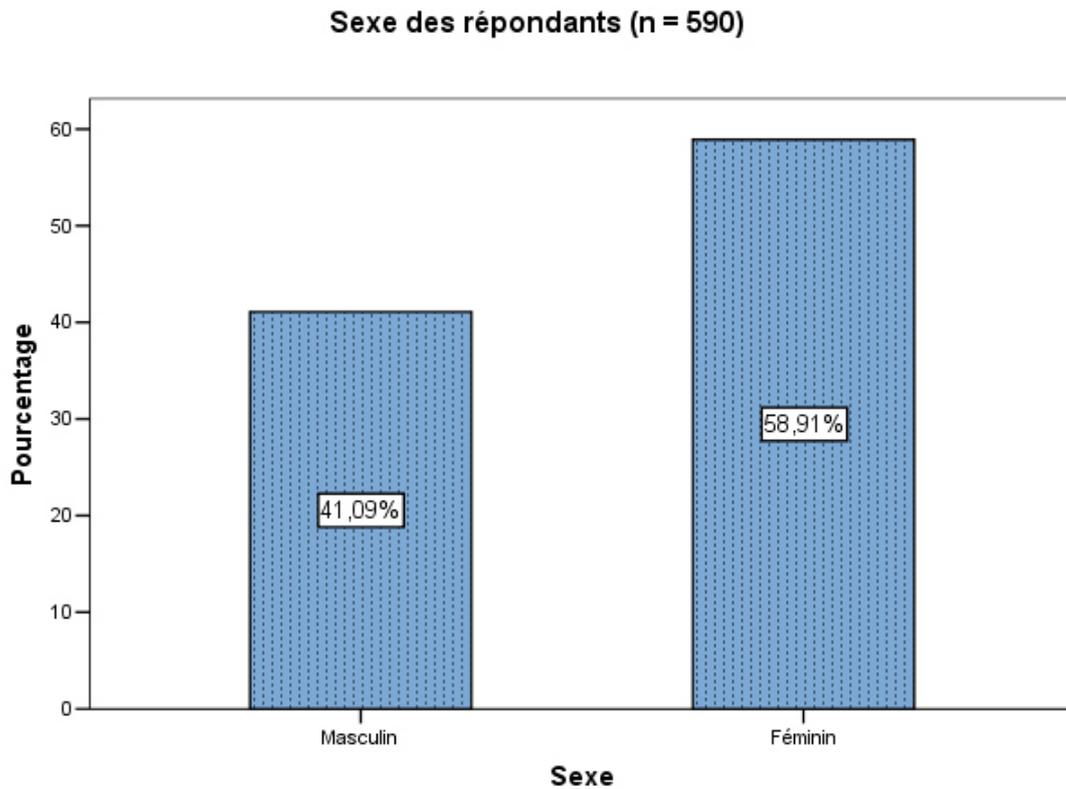
Au total, 590 étudiants ont répondu au questionnaire. Parmi ces derniers, 38,8 % provenaient d'un collège francophone urbain, 34,7 %, d'un collège anglophone urbain et 26,4 %, d'un collège francophone en région.

Origine institutionnelle (n = 590)



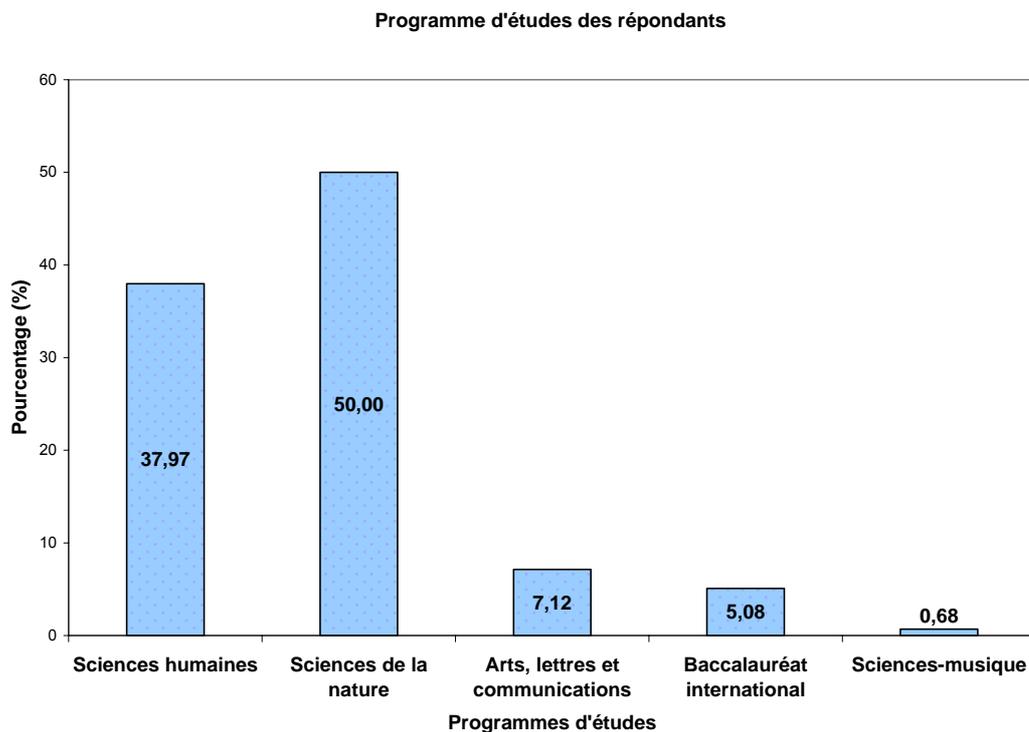
5.1.2 Sexe des répondants

On compte 41,1 % de collégiens et 58,9 % de collégiennes toutes institutions confondues. On observe une proportion équivalente d'hommes et de femmes pour chacun des collèges, c'est-à-dire environ 40 % d'étudiants et 60 % d'étudiantes.



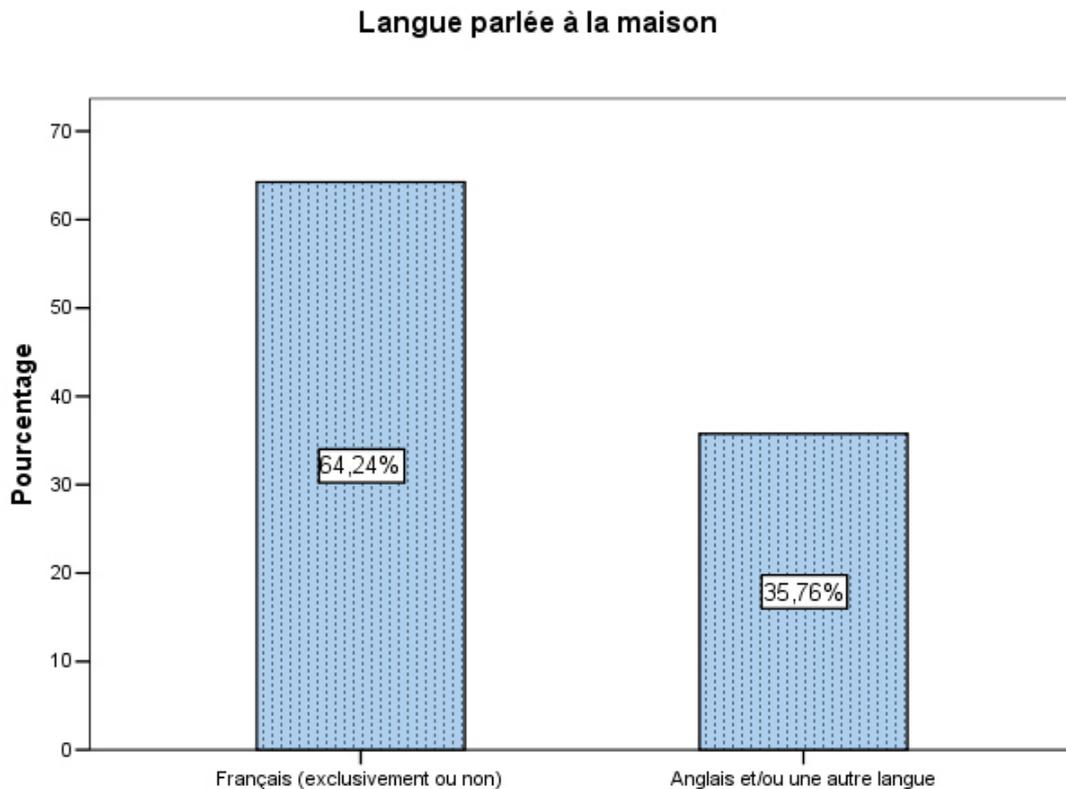
5.1.3 Programme d'études

La moitié (50 %) des étudiants ayant complété le questionnaire étaient inscrits en sciences de la nature. Un peu plus du tiers (38 %) étudiaient en sciences humaines et les répondants restant provenaient des arts, lettres et communications (7,1 %), du baccalauréat international (5,1 %) et de sciences-musique (0,7 %).



5.1.4 Langue parlée à la maison

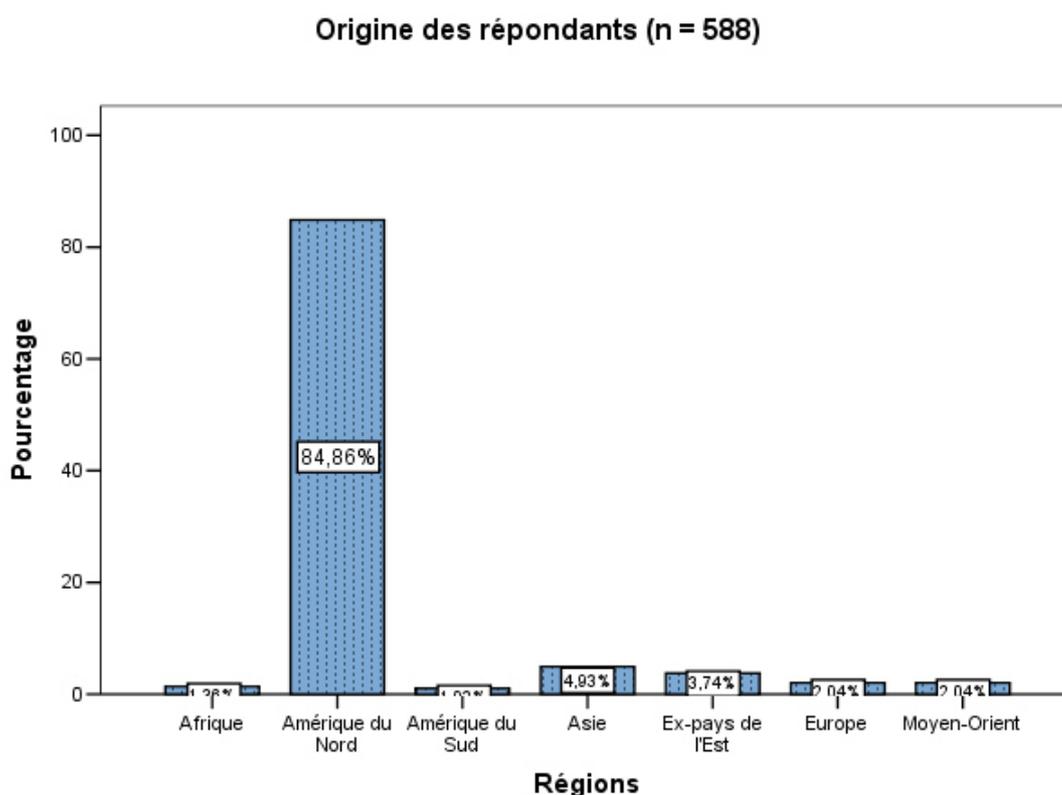
L'emploi (exclusif ou non) du français comme langue de communication à la maison est commun à 64,2 % des répondants, et l'utilisation de l'anglais et / ou d'une autre langue, à 35,8 % d'entre eux.



5.1.5 Origine des répondants

La vaste majorité des étudiants des trois collèges (85,9 %) sont nés en Amérique (du Nord principalement). Les autres répondants se partagent selon les différentes régions du monde : Europe (5,7 %), Asie (4,9%), Moyen-Orient (2,0 %) et Afrique (1,4 %). C'est le collège francophone urbain qui possède la population la plus homogène en ce qui a trait au lieu de naissance : 96,8 % des collégiens proviennent d'Amérique du Nord (86,8 % pour le collège francophone urbain et 73,5 % pour le collège anglophone urbain). Le collège anglophone urbain compte une proportion non négligeable d'étudiants d'origine asiatique (13,2 %). Les données réparties selon le sexe indiquent que près de 60 % des répondants d'Amérique du Nord sont des femmes. On retrouve cette même proportion chez les étudiants venant d'Europe (ex-pays de l'Est et de l'Ouest

confondus) et d'Asie. Les trois quarts des collégiens du Moyen-Orient sont de sexe féminin et autant d'hommes que de femmes sont originaires d'Afrique ou d'Amérique du Sud. Ces différences prises en compte, on doit toutefois noter que la distribution des hommes et des femmes selon l'origine suit la tendance générale.

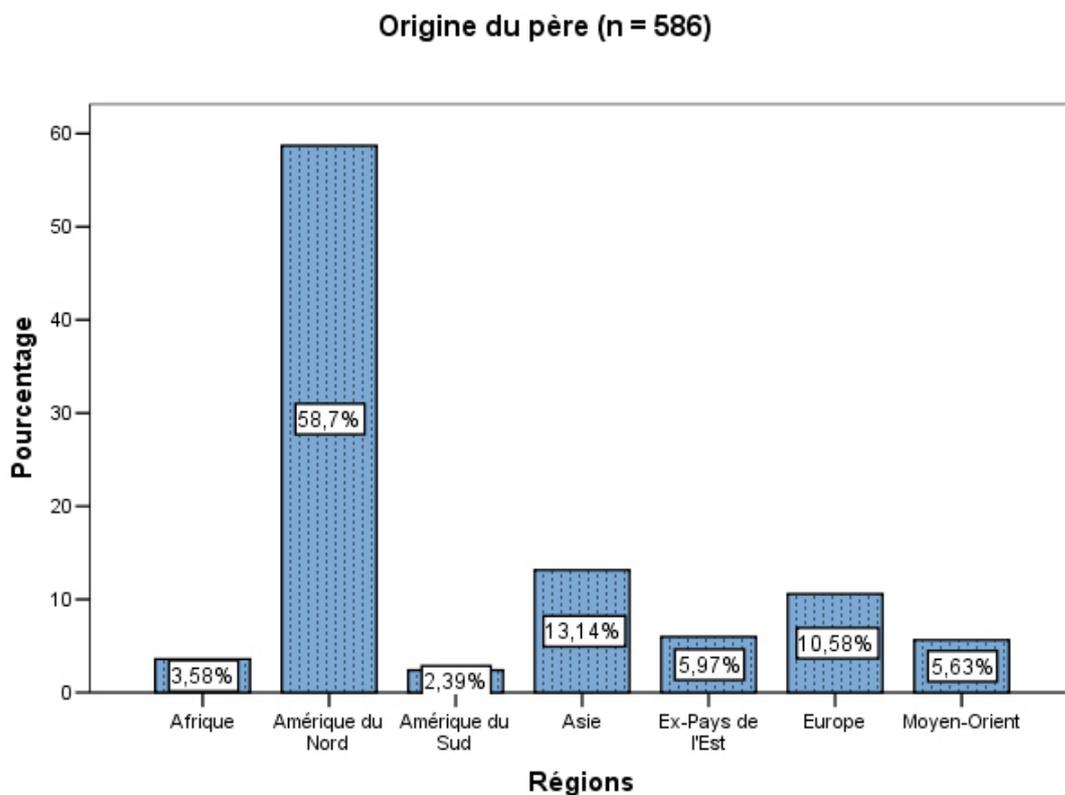


5.1.6 Origine du père

Plus de la moitié des pères des répondants (58,7 %) proviennent d'Amérique du Nord, les autres venant surtout d'Europe (16,6 % – ex-pays de l'Est et de l'Ouest confondus) et d'Asie (13,1 %). Lorsqu'on s'attarde aux données par collège, on constate que la presque totalité des pères des étudiants du collège en région (94,9 %) viennent d'Amérique du Nord. Au collège francophone urbain, près des deux tiers d'entre eux (61,1 %) sont de la même région. On retrouve par contre

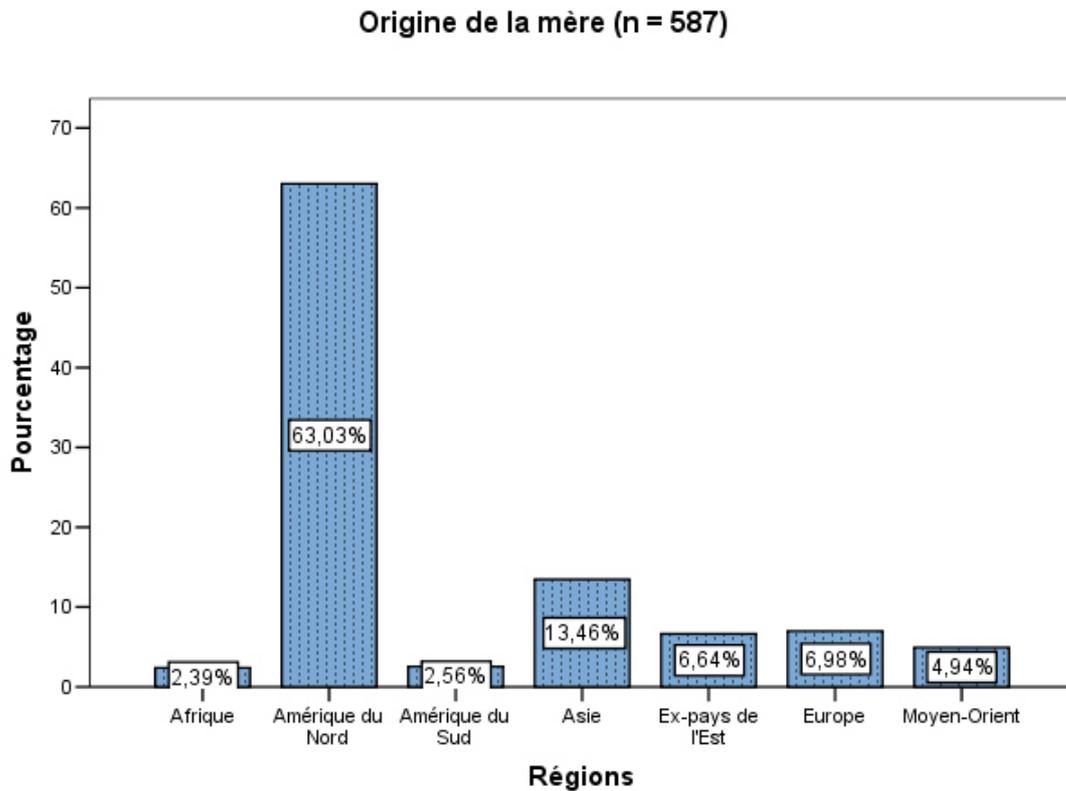
Choix éthiques et valeurs des collégiens : Influence de l'environnement culturel

davantage de pères originaires d'Asie (29,9 %) que d'Amérique du Nord (28,4 %) au collège anglophone urbain. Il est à noter que, pour ce dernier établissement, que 29,4 % des pères proviennent d'Europe (pays d'Europe de l'Ouest – 17,6 % – et de l'Est –11,8 % – réunis). En considérant les données selon le sexe, on note que, parmi les étudiants ayant un père originaire d'Amérique du Nord, environ 60 % sont de sexe féminin et 40 %, de sexe masculin. Ce même ratio s'applique pour les données des répondants dont le père vient du Moyen-Orient. Pour ce qui est de ceux dont le père est originaire d'Europe (de l'Est ou de l'Ouest), les deux tiers sont des collégiennes. On retrouve autant d'hommes que de femmes dont le père est asiatique (ou africain).



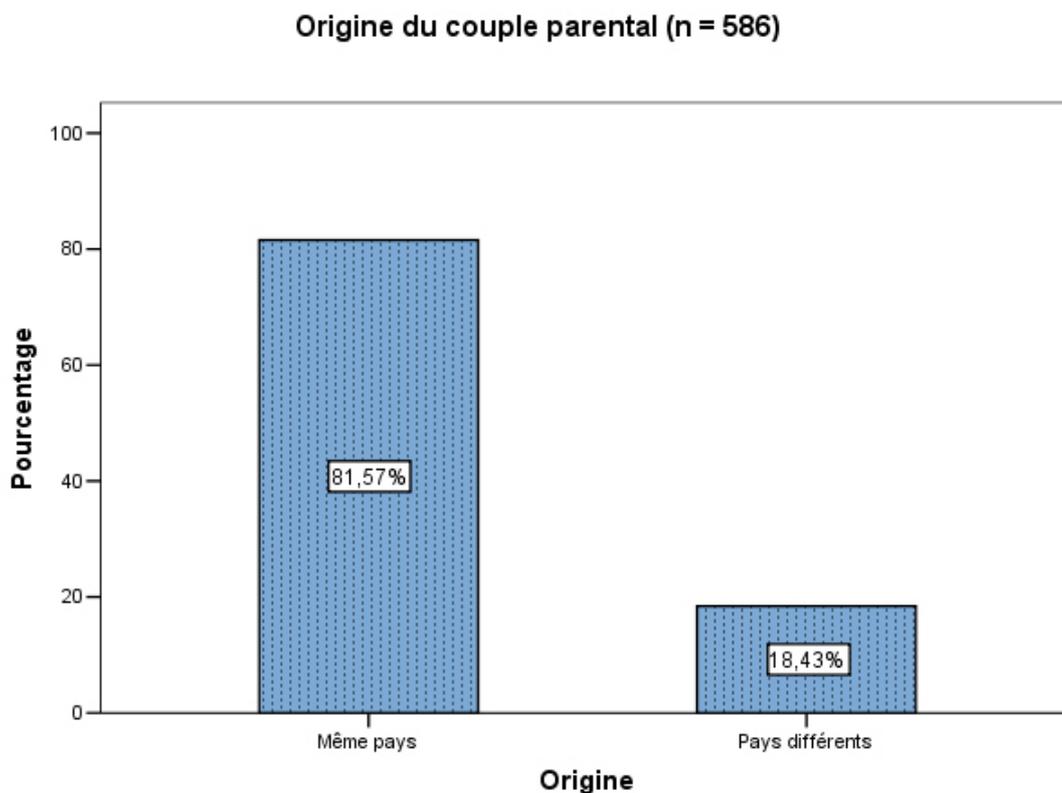
5.1.7 Origine de la mère

À première vue, on constate, pour cette donnée, une répartition semblable à celle de l'origine du père, à savoir : près des deux tiers des mères des répondants (63,0 %) sont nées en Amérique du Nord, 13,6 % proviennent d'Europe (en regroupant l'ex-Europe de l'Est et de l'Ouest) et 13,5 % d'Asie. On observe sensiblement les mêmes proportions au collège francophone urbain (Amérique du Nord : 65,2 %; Europes : 13,7 %), à l'exception de l'Asie, où l'on ne retrouve que 7,5 % de mères. Alors qu'au collège francophone en région, la presque totalité des mères sont originaires d'Amérique du Nord (96,8 %), un peu plus du tiers (34,8 %) le sont également au collège anglophone urbain. Dans cette dernière institution, 30,4 % des mères proviennent d'Asie, ce qui est la plus forte proportion parmi les collèges. Les données selon le sexe indiquent que 60,5 % des répondants dont la mère vient d'Amérique du Nord sont des femmes. On observe des proportions semblables pour les pays d'Europe (de l'Est et de l'Ouest – 62,5 % des répondantes) et le Moyen-Orient (62,1 % des étudiantes). Autant d'hommes que de femmes ont une mère asiatique, mais davantage de collégiens (57,1 %) que de collégiennes (42,9 %) ont une mère provenant d'Afrique.



5.1.8 Origine du couple parental

La vaste majorité des étudiants (81,6 %) ont un père et une mère qui proviennent du même pays. Pour ce qui est des collégiens du collège francophone en région, la presque totalité de ceux-ci (94,9 %) a des parents du même pays d'origine. Au collège francophone urbain, c'est un étudiant sur cinq qui a des parents d'une identité nationale différente. Ce taux grimpe à un répondant sur quatre pour le collège anglophone urbain. On observe des pourcentages similaires à la tendance générale quant aux données distribuées selon le sexe.



5.1.9 Visite au pays d'origine du père

Il faut noter, tout d'abord, que cette question ne s'adressait qu'aux étudiants dont le père est né à l'extérieur du Canada (n = 272). Près des deux tiers des étudiants (63,6 %) ont déjà séjourné au pays d'origine de leur père. Lorsqu'on s'attarde aux données par collège, on remarque qu'environ 66 % des étudiants des collèges francophone et anglophone urbains ont visité le pays d'origine de leur père. Au collège francophone en région, c'est exactement la situation inverse : approximativement les deux tiers des répondants n'ont pas visité le pays d'origine de leur père. Cette différence est statistiquement significative ($\chi^2_2 = 7,31, p < 0,05$). Quant aux données selon le sexe, on observe que près de 60 % des répondants ayant visité le pays du père sont des femmes et il y a presque autant d'hommes que de femmes n'ayant pas visité le pays de leur père.

5.1.10 Visite au pays d'origine de la mère

Encore une fois, cette question ne s'adressait qu'aux étudiants dont la mère est née à l'extérieur du pays (n = 251). Tout comme pour la visite du pays du père, près des deux tiers des étudiants (68,9 %) ont déjà séjourné au pays d'origine de la mère. La situation pour les collèges anglophone et francophone urbains est semblable : environ 70 % des répondants de ces institutions ont visité le pays de leur mère. Au collège francophone en région, presque autant de personnes ont visité ou non le pays d'où origine leur mère (différence non statistiquement significative). Pour ce qui est des données croisées par le sexe du répondant, un peu plus de la moitié des étudiants (53,8 %) ayant visité le pays de leur mère sont des femmes et on retrouve une proportion équivalente de collégiennes (55,1 %) par rapport aux hommes n'ayant pas visité le pays de leur mère.

5.1.11 Lieu de résidence

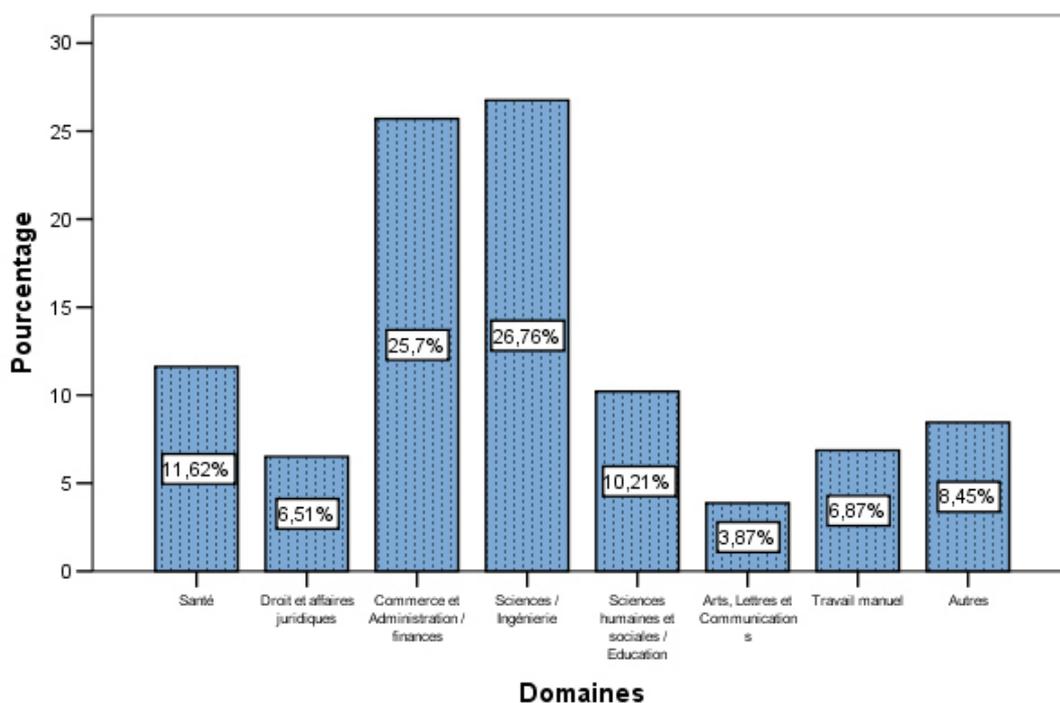
La grande majorité des répondants 85 % demeurent chez leurs parents (ou l'un ou l'autre de leurs parents) durant l'année scolaire. Par ordre d'importance, les autres habitent ailleurs (soit en appartement, en résidence, dans un autre lieu ou encore à plus d'un endroit).

5.1.12 Domaine d'études du père

Un peu plus du quart des répondants (26,8 %) ont un père ayant étudié en « Sciences » ou en « Ingénierie ». D'autre part, une proportion équivalente (25,7 %) a rapporté que « Commerce / Administration et finances » constituait le domaine d'études de leur père. Quelque 11,6 % des pères ont étudié dans un domaine de la santé. Au collège francophone urbain, on observe un patron relativement similaire, quoique avec des pourcentages différents dans chacune des catégories (« Commerce / Administration et finances » : 26,5 %; « Sciences /

Ingénierie » : 24,2 %; « Santé » : 16,0 %). Au collège anglophone urbain, les deux catégories les plus importantes comptent chacune près du tiers des pères (« Sciences / Ingénierie » : 34,7 % « Commerce » / Administration et finances » : 32,2 %). La catégorie « Sciences humaines et sociales / Éducation » arrive troisième (10,2 %). Pour le collège francophone en région, on observe qu'environ un étudiant sur cinq a répondu « Sciences / Ingénierie » (20,3 %), « Travail manuel » (18,3 %) ou « Autres » (18,3 %). Les données croisées selon le sexe montrent que les distributions suivent la tendance générale.

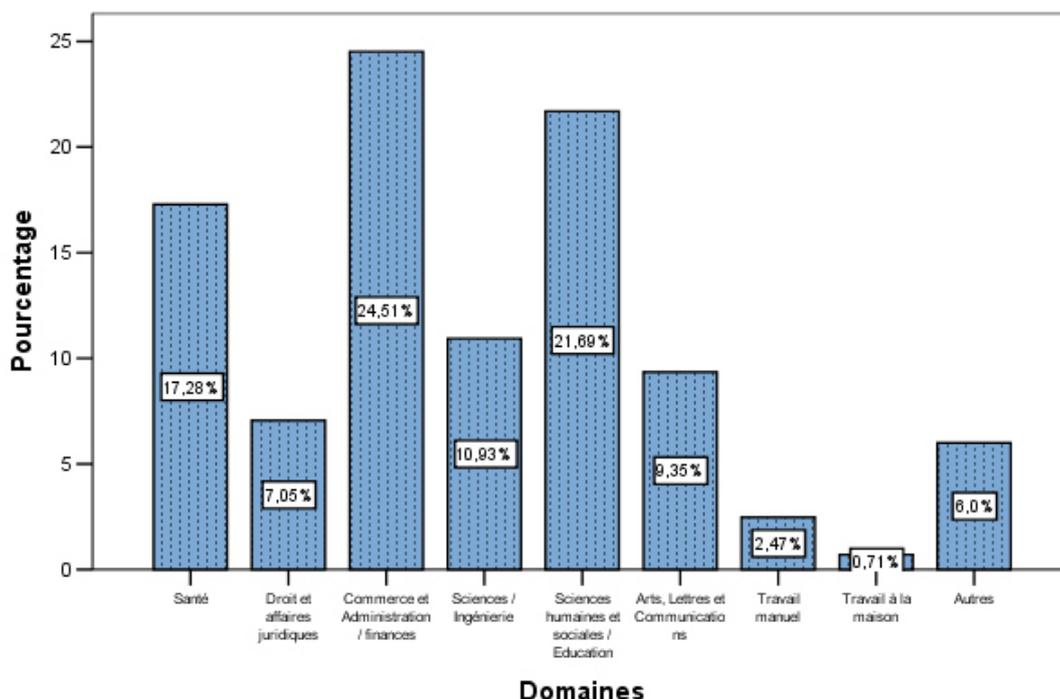
Domaine d'études du père (n = 568)



5.1.13 Domaine d'études de la mère

Comme pour le domaine d'études du père, près du quart des répondants (24,5 %) ont une mère ayant étudié en « Commerce / Administration et finances », ce qui constitue le premier domaine d'importance pour cette donnée. Environ une mère sur cinq a fait des études en « Sciences humaines et sociales / Éducation » (21,7 %) ou en « Santé » (17,3 %). Au collège francophone en région, plus d'une mère sur quatre (27,3 %) a une formation en « Commerce » ou en « Administration et finances ». Suivant ainsi le schéma d'ensemble, légèrement plus de mères ont étudié en « Santé » (20,7 %) qu'en « Sciences humaines et sociales / Éducation » (18,0 %). À l'inverse, francophone urbain compte plus de mères ayant complété des études dans ce dernier domaine (25,3 %) qu'en « Commerce / Administration et finances » (21,3 %) et en « Santé » (18,1 %). La répartition des mères d'étudiants du collège anglophone urbain est quelque peu différente puisque autant de mères ont étudié en « Sciences / Ingénierie » (20,9 %) qu'en « Sciences humaines et sociales / Éducation » (20,4 %), bien que la majorité d'entre elles (26,0 %) se soient intéressées au « Commerce / Administration et finances ». Pour ce qui est du sexe des répondants, on remarque que 29,8 % des hommes ont une mère ayant une formation en « Commerce / Administration et finances » contre 20,8 % des femmes se trouvant dans la même situation. Ce rapport est inverse lorsqu'on considère la catégorie « Santé » : on y compte 19,0 % des étudiantes, mais 14,9 % des hommes.

Domaine d'études de la mère (n = 567)

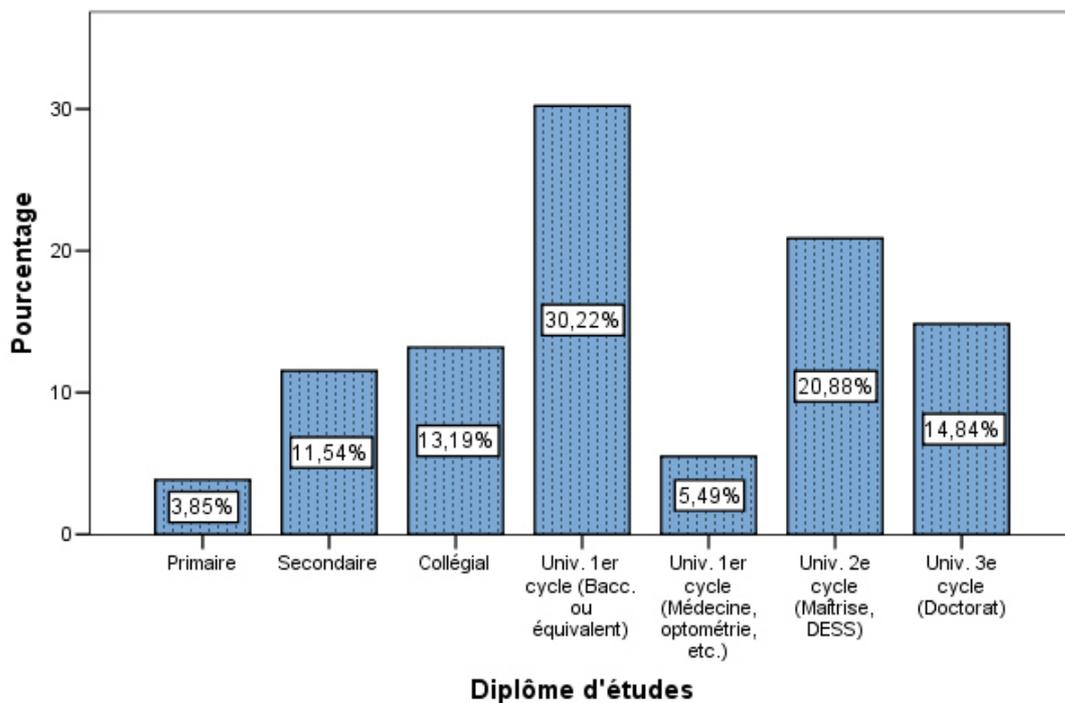


5.1.14 Diplôme d'études le plus élevé du père

Environ un père sur trois (30,2 %) a obtenu un diplôme universitaire de premier cycle (disciplines médicales exclues). Parallèlement, 20,9 % ont décroché une maîtrise et 14,9 %, un doctorat. En général, deux pères sur trois possèdent donc un diplôme universitaire, quel qu'en soit le cycle. Au collège francophone urbain, les trois quarts des répondants ont un père aussi scolarisé, la répartition selon le cycle universitaire suivant le patron global, quoique avec des proportions plus élevées pour chacune des catégories (1^{er} cycle : 29,3 %; 2^e cycle : 26,4 %; 3^e cycle : 20,2 %). Le collège anglophone urbain suit également le schéma d'ensemble avec des pourcentages différents pour chacune des catégories (1^{er} cycle : 36,3 %; 2^e cycle : 24,9 %; 3^e cycle : 11,9 %). La situation est différente au collège francophone en région, où un père sur quatre détient un diplôme collégial

et plus d'un père sur cinq, un diplôme universitaire de 1^{er} cycle (23,4 %) ou un diplôme secondaire (22,8 %). Pour ce qui est des réponses des étudiants masculins, on s'aperçoit que 76,3 % d'entre eux ont un père qui a obtenu un diplôme universitaire de quelque niveau que ce soit. C'est 68,0 % des filles qui sont dans la même situation.

Diplôme d'études le plus élevé du père (n = 586)

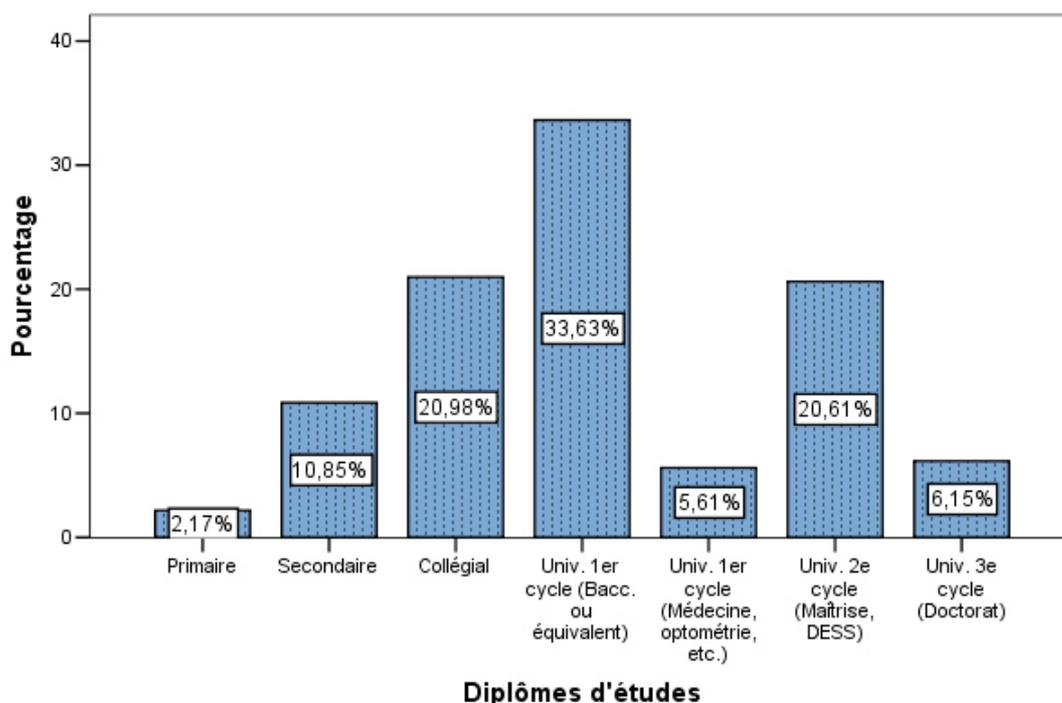


5.1.15 Diplôme d'études le plus élevé de la mère

Toutes institutions confondues, on constate que le tiers des mères des répondants possèdent un diplôme universitaire de premier cycle. Environ une mère sur cinq détient une maîtrise ou un diplôme collégial (pour chacune de ces catégories). Si l'on regroupe les catégories « primaire », « secondaire » et « collégial », on remarque qu'une mère sur trois ne détient pas de diplôme universitaire. Les données par institution indiquent que le collège anglophone

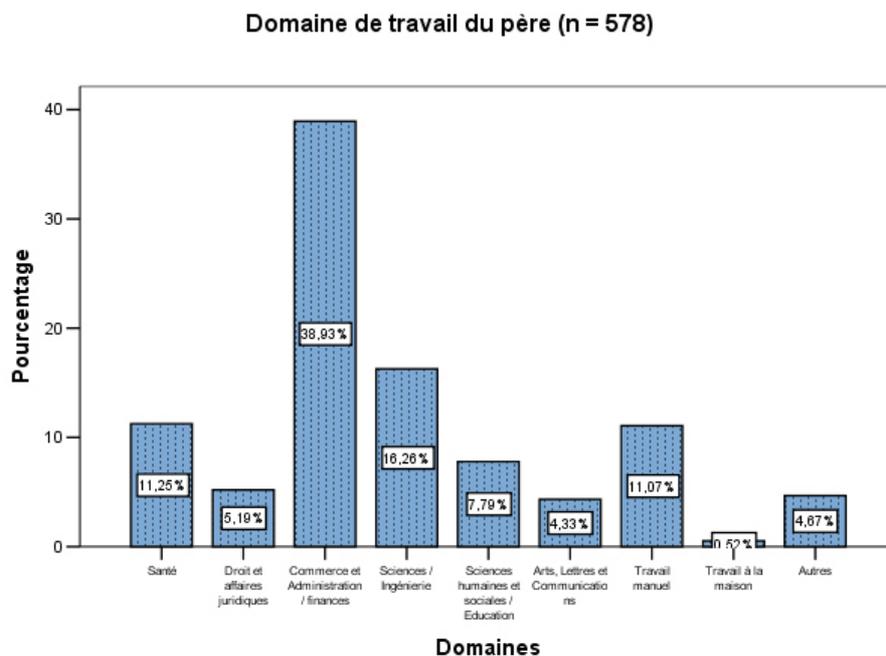
urbain suit le schéma d'ensemble. Au collège francophone en région, on observe des taux équivalents pour les mères ayant obtenu un diplôme collégial (31,8 %) et un diplôme universitaire de premier cycle (29,7 %). Aussi, 22,3 % des mères de ce même établissement ont un diplôme secondaire. Au collège francophone urbain, on enregistre le plus haut taux de mères ayant décroché un doctorat (8,5 %). Autrement, le patron global de cette institution correspond à celui de l'ensemble des répondants, bien qu'avec un pourcentage moins élevé pour la catégorie « collégial » (14,6 %). Comme pour le diplôme d'études le plus élevé du père, près des trois quarts des hommes (72,0 %) ont une mère détenant un diplôme universitaire, tous niveaux confondus. Pour ce qui est des femmes, 61,9 % d'entre elles ont une mère aussi scolarisée.

Diplôme d'études le plus élevé de la mère (n = 553)



5.1.16 Domaine de travail du père

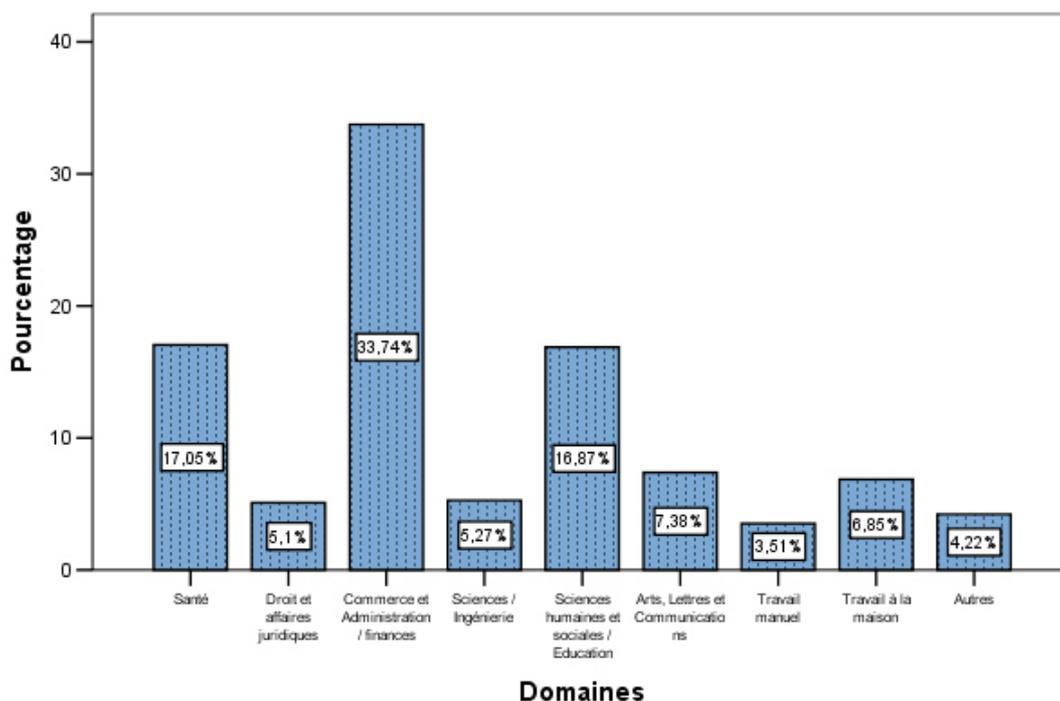
De manière générale, plus du tiers des étudiants sondés (38,9 %) ont un père qui travaille dans le domaine des affaires (« Commerce / Administration et finances »). C'est dans la catégorie « Sciences / Ingénierie » que l'on retrouve ensuite le plus de répondants (16,3 %). Autant de pères occupent un emploi en « Santé » qu'en « Travail manuel ». Au collège francophone urbain, on retrouve également plus du tiers des pères (37,8 %) en « Commerce / Administration et finances », mais presque autant en « Sciences / Ingénierie » (14,0 %) qu'en « Santé » (15,8 %). Au collège anglophone urbain, la moitié des pères sont en « Commerce » et « Administration et finances » (49,5 %), tandis qu'un sur cinq (19,8 %) se retrouve en « Sciences / Ingénierie ». On retrouve, au collège francophone en région, autant de pères en « Commerce / Administration et finances » (26,6 %) qu'en « Travail manuel » (25,3 %). C'est d'ailleurs cette institution qui compte le plus de pères exécutant un travail manuel. On y trouve également un pourcentage semblable de pères en « Sciences / Ingénierie » (14,9 %) et en « Santé » (13,6 %). Il existe peu de différences notables quant aux données selon le sexe du répondant.



5.1.17 Domaine de travail de la mère

Tous types de répondants confondus, le tiers des mères (33,7 %) occupent un emploi en « Commerce / Administration et finances ». On observe un pourcentage similaire de mères œuvrant en « Santé » (17,0 %) ou en « Sciences humaines et sociales / Éducation » (16,9 %). Les trois collèges suivent tous le schéma global quoique avec des pourcentages quelque peu différents selon les domaines. Il en est de même pour ce qui est des données croisées par le sexe du répondant.

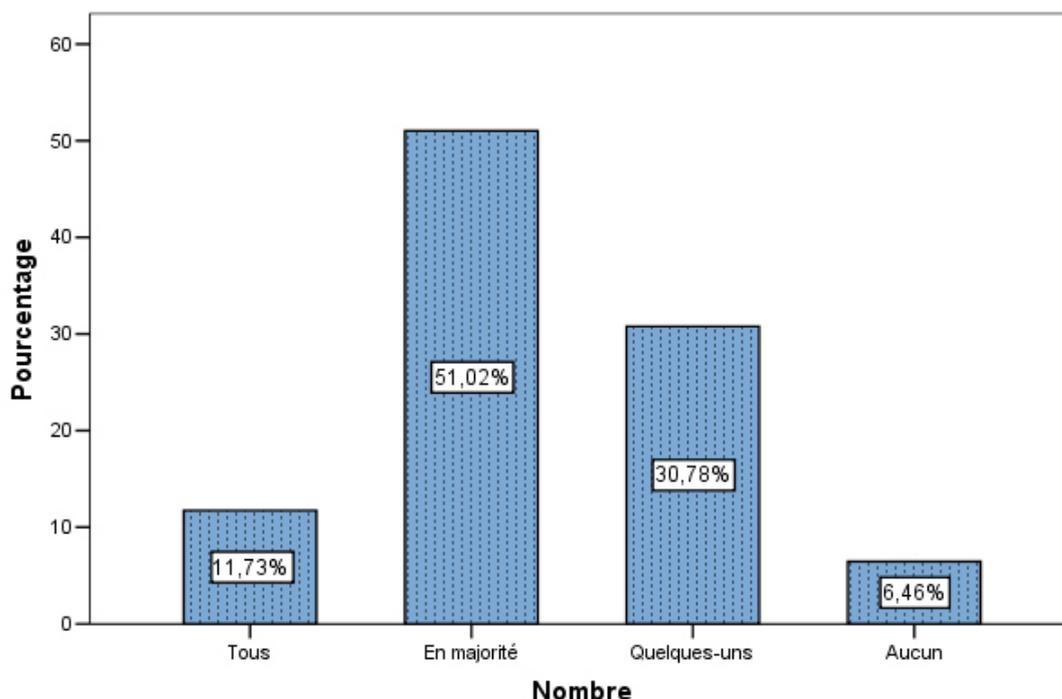
Domaine de travail de la mère (n = 569)



5.1.18 Origine ethno-culturelle des amis

Près des deux tiers des répondants de toutes les institutions (62,7 %) ont rapporté fréquenter le plus souvent des amis qui étaient « en majorité », sinon « tous » de la même origine ethno-culturelle qu'eux. À l'inverse, des étudiants, dans une proportion de 37,3 %, ont indiqué que seulement « quelques-uns », sinon « aucun » de leurs amis avec lesquels ils se tiennent la plupart du temps, sont d'une origine ethno-culturelle commune. Bien qu'au collège francophone urbain, on suive la tendance générale (« tous » et « en majorité » : 60,1 %; « quelques-uns » et « aucun » : 39,9 %), les données des autres collèges divergent. En effet, au collège francophone en région, c'est 92,9 % des étudiants qui ont des amis qui sont « tous » (34,6 %) ou « en majorité » (58,3 %) de la même origine ethno-culturelle qu'eux. Au collège anglophone en région, par contre, 57,3 % des répondants ont spécifié que « quelques-uns » (49,5 %) ou « aucun » (7,8 %) de leurs amis partageaient une même origine ethno-culturelle. Pour ce qui est des données croisées par le sexe du répondant, la majorité des hommes (59,8 %) et des femmes (64,8 %) côtoie le plus souvent avec des amis qui sont « tous » ou « en majorité » de la même origine ethno-culturelle qu'eux.

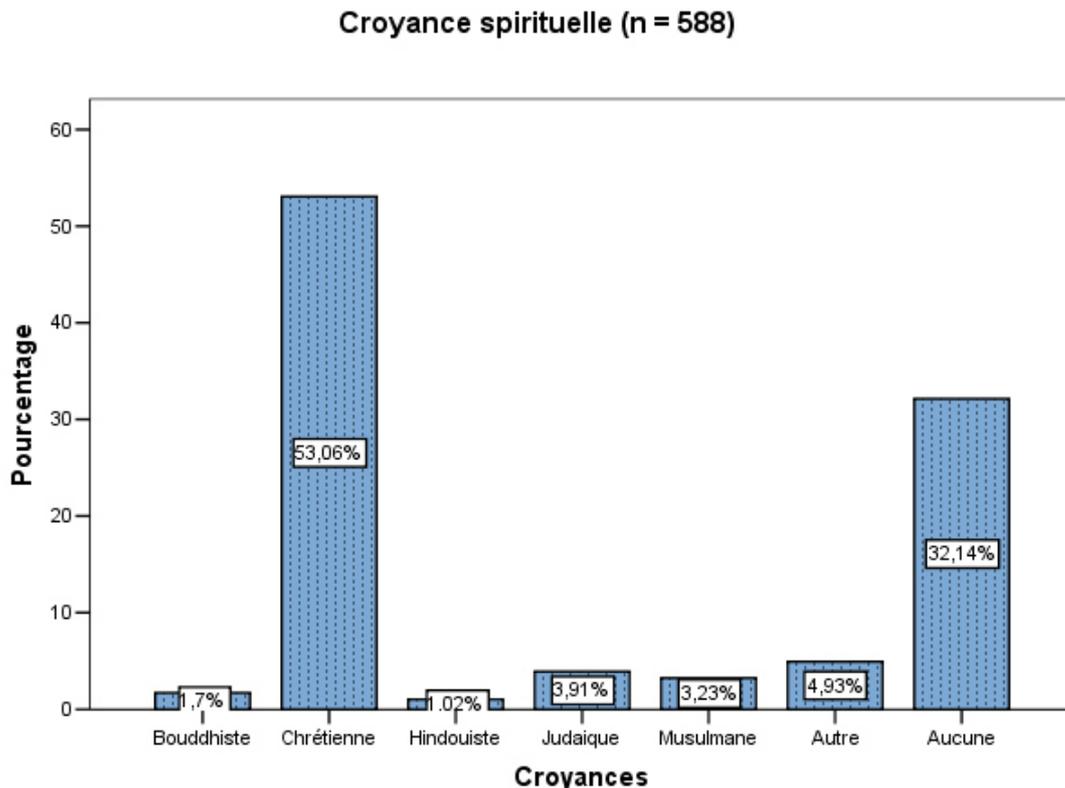
"Les amis que vous fréquentez le plus souvent sont ... de la même origine ethno-culturelle que vous?" (n = 588)



5.1.19 Croyance spirituelle

On constate, de manière générale, qu'un peu plus de la moitié des répondants (53,1 %) se dit chrétien. Près du tiers (32,1 %) allègue n'appartenir à aucune confession religieuse ou n'avoir de croyance spirituelle. Au collège francophone en région, la grande majorité des étudiants (71,6 %) sont chrétiens et un répondant sur cinq (21,9 %) n'a aucune croyance spirituelle. Il s'agit de la plus forte proportion de chrétiens par institution. Un scénario différent se profile aux collèges francophone et anglophone urbains. Dans ce premier collège, un taux presque équivalent d'étudiants se déclarent chrétiens (48,9 %) ou disent n'avoir aucune croyance (41,0 %). Il s'agit du collège où l'on retrouve le plus haut taux de personnes non-croyantes. Dans l'institution anglophone, on compte 43,6 % de chrétiens et 29,9 % de personnes sans croyance spirituelle. Fait à noter, c'est au

collège anglophone urbain que se trouve la totalité des étudiants de confession judaïque, laquelle s'établit à 11,3 % des répondants. On y retrouve également la plus forte proportion de musulmans (5,4 %), de personnes ayant une croyance autre que celles énoncées (5,4 %) et d'hindouistes (2,5 %).



Lorsqu'on croise la croyance spirituelle par l'origine du répondant, on s'aperçoit que, quelle que soit la croyance religieuse (ou l'absence de croyance) des étudiants à l'exception des hindouistes et des musulmans, la majorité d'entre eux (80 % et plus pour chacune des catégories) provient d'Amérique du Nord. En effet, bien que la moitié des hindouistes soient originaires de ce dernier continent, l'autre moitié vient d'Asie. Pour ce qui est des musulmans, près de la moitié d'entre eux (47,4 %) vient aussi d'Amérique du Nord, mais environ un sur cinq (21,1 %) vient du Moyen-Orient.

Si l'on s'attarde aux données croisées par l'origine du père, on constate que plus ou moins les deux tiers des chrétiens (63,4 %), des juifs (65,2 %), des personnes ayant une croyance autre que celles mentionnées (69 %), ou de celles n'en ayant pas (58,2 %) ont un père provenant d'Amérique du Nord. Pour les bouddhistes et les hindouistes, leur père vient d'Asie pour la plupart d'entre eux (bouddhistes : 80,0 %; hindouistes : 66,7 %). Environ un répondant chrétien (19,7 %) ou juif (21,7 %) sur cinq a un père provenant d'Europe (ex-pays de l'Est et de l'Ouest confondus). Chez les répondants musulmans, on remarque que 42,1 % d'entre eux ont un père originaire d'Afrique, 31,6 %, d'Asie et 21,1 %, du Moyen-Orient.

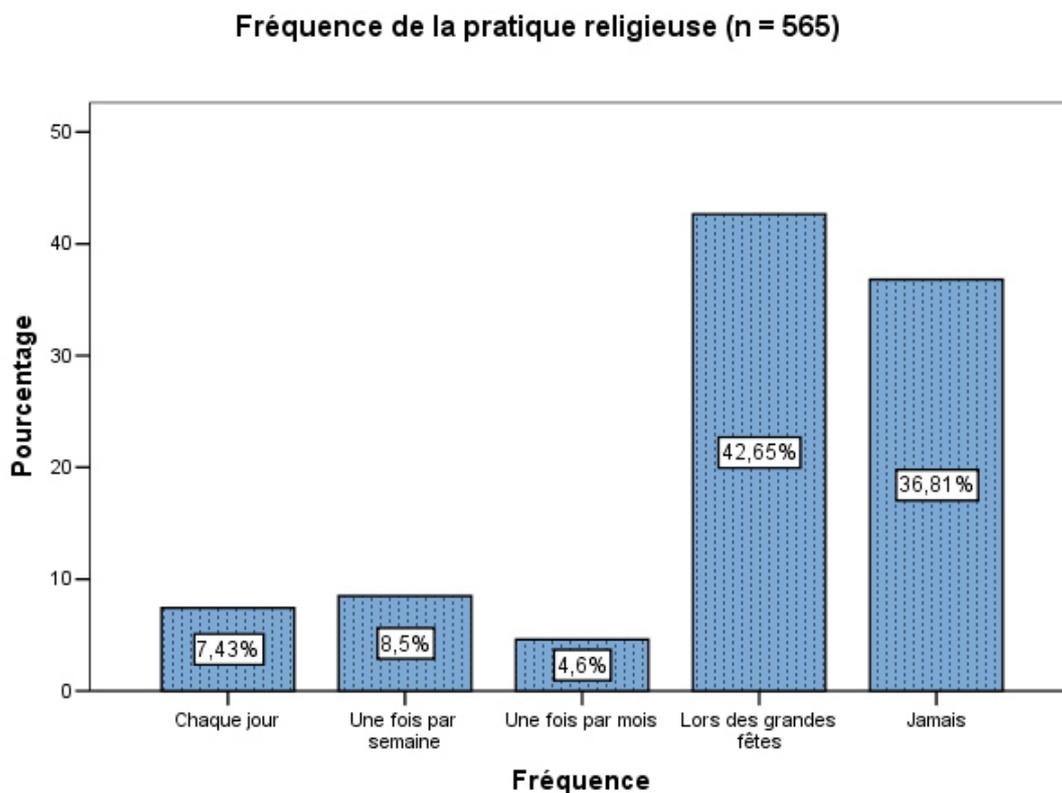
Les croisements par l'origine de la mère indiquent une répartition semblable des répondants à celle des croisements par l'origine du père. En effet, environ les deux tiers des mères des répondants chrétiens (68,4 %), juifs (69,6%), ayant une croyance autre que celles énoncées (65,5 %) ou n'en ayant pas (61,4 %) viennent d'Amérique du Nord. La grande majorité des mères des étudiants bouddhistes (80,0 %) et hindouistes (83,3 %) viennent d'Asie. La situation pour les étudiants musulmans est par contre plus complexe. Ces derniers ont une mère venant d'Afrique ou d'Asie dans une proportion d'un sur quatre, pour les deux continents. Une mère de musulmans sur cinq (21,1 %) origine du Moyen-Orient. On observe cette même proportion chez les personnes n'ayant aucune croyance religieuse : 22,2 % ont une mère asiatique.

Pour ce qui est de la croyance spirituelle de l'étudiant examinée sous l'angle de l'origine du couple parental, on remarque qu'un peu plus de la moitié des répondants juifs (52,2 %) ont des parents de pays différents, tandis que l'inverse est vrai pour une proportion semblable de répondants musulmans (57,9 % ont des parents du même pays d'origine). Quant aux autres catégories, on compte, pour chacune, plus de 80 % de parents ayant une même origine nationale.

Enfin, en entrant en ligne de compte le sexe du répondant, on voit qu'environ les deux tiers des chrétiens (60,9%) et des juifs (69,6 %) sont de sexe féminin. La situation inverse s'applique aux musulmans : 68,4 % d'entre eux sont des hommes. Ce pourcentage est plus fort chez les hindouistes où 83,3 % sont de sexe masculin. Par ailleurs, on observe des proportions semblables d'étudiants et d'étudiantes ayant une religion autre que celles énoncées, et n'en ayant pas (ratio 40 % / 60 %).

5.1.20 Fréquence de la pratique religieuse

Les répondants pratiquent généralement seulement lors des grandes fêtes ou jamais (79,5 %, en combinant les deux catégories). Aux collèges francophone en région et anglophone urbain, c'est plus de 80 % des étudiants qui ont une pratique aussi occasionnelle. Le collège anglophone urbain suit la tendance générale, mais enregistre les taux les plus forts de pratique quotidienne (11,4 %) ou hebdomadaire (14,6 %) en comparaison des autres établissements. Lorsqu'on tient compte du sexe, on remarque que 73,1 % des hommes ont répondu qu'ils pratiquaient lors des grandes fêtes, comparativement à 81,1 % des femmes. Toujours parmi les hommes, 10,8 % d'entre eux pratiqueraient chaque jour alors que 5,1 % des femmes feraient de même.



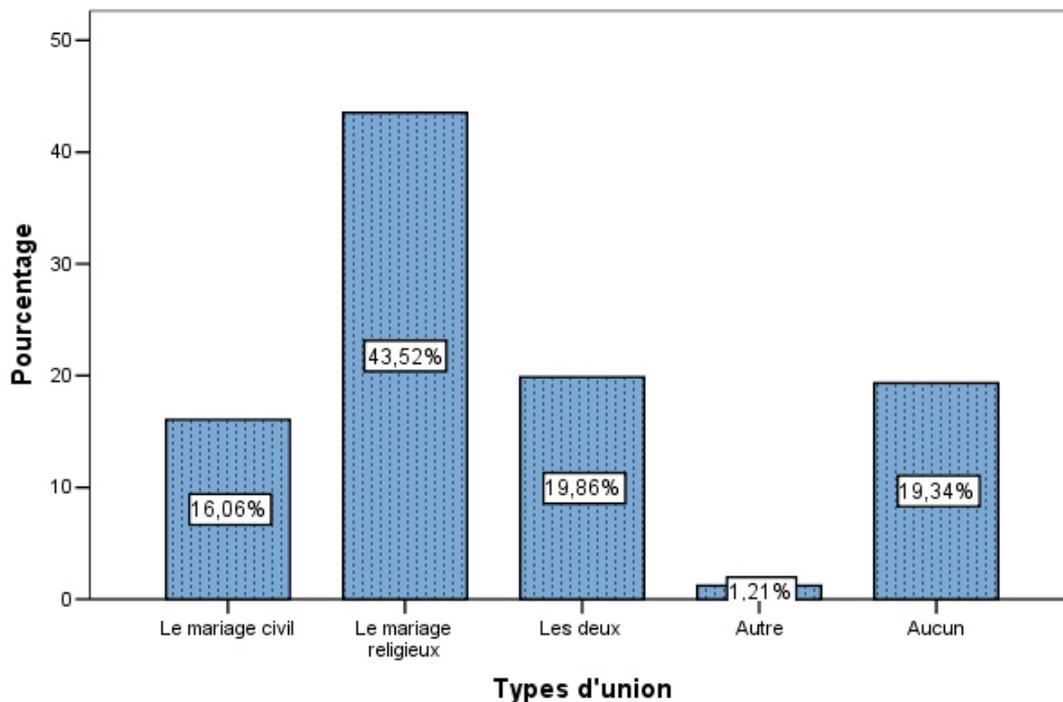
En croisant ces données avec celles de la croyance spirituelle, on s'aperçoit qu'environ 60 % des bouddhistes et des chrétiens pratiquent lors des grandes fêtes seulement. Cette proportion monte à 82,6 % chez les juifs pour cette même fréquence. La moitié des musulmans (52,6 %) disent pratiquer leur religion chaque jour et un musulman sur cinq (21,1 %), lors des grandes fêtes. Pour ces mêmes fréquences, les taux passent à 27,6 % et 44,8 % chez les personnes ayant une croyance autre que celles énoncées. On ne peut déceler de réelle tendance pour les répondants hindouistes.

5.1.21 Union officialisée de l'entourage

La majorité des répondants de tous les collèges (43,5 %) connaissent un membre de leur entourage s'étant marié religieusement au cours des cinq

dernières années. Pour près de 20 % d'entre eux, ce sont et le mariage civil, et le mariage religieux qu'a choisi une de leurs connaissances pour s'unir officiellement. En combinant toutes les formes officielles d'union, c'est donc environ quatre étudiants sur cinq (80,7 %) qui ont un membre de l'entourage qui s'étant uni à un conjoint de manière officielle dernièrement. Au collège francophone en région, bien que 45,2 % des répondants aient répondu « le mariage religieux » à cette question, un étudiant sur quatre a écrit qu'aucun des types d'unions officielles n'a été envisagé par leur entourage. On enregistre le plus faible taux pour la réponse « aucun » au collège anglophone urbain, comparativement aux autres institutions (13,1 %). Les données pour le collège francophone urbain suivent la tendance générale.

"Parmi les personnes de votre entourage (amis, parents) qui ont officialisé leur union avec leur conjoint(e) au cours des 5 dernières années, la majorité a choisi ..." (n = 579)



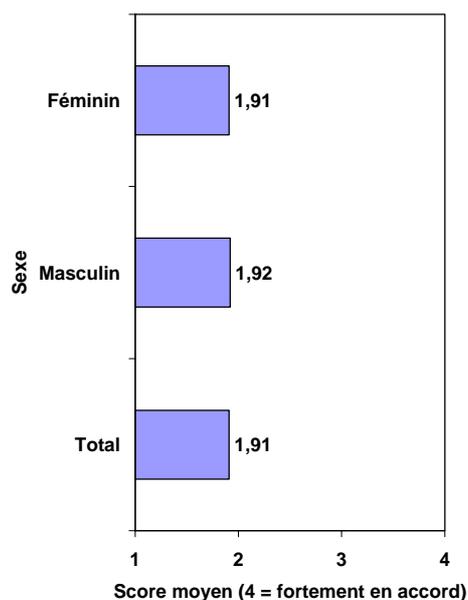
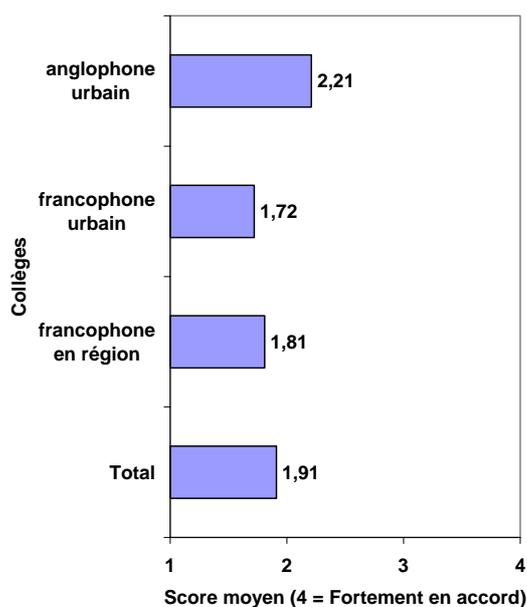
5.2 Questionnaire – Éthique des affaires

Dans la section suivante, nous aborderons l'éthique des affaires selon plusieurs angles : l'individu, l'entreprise, la collectivité et l'économie (c'est-à-dire, le commerce).

5.2.1 Individu

« Un employé qui invente un produit doit céder sans compensation le brevet et les droits d'exploitation de ce produit à son entreprise. »

- La majorité des élèves sont en désaccord ou fortement en désaccord (77 %).



Les répondants du collège anglophone urbain (64,0 %) sont significativement moins en accord que ceux des autres institutions francophones (urbain : 86,4 %; en région : 80,8 %).

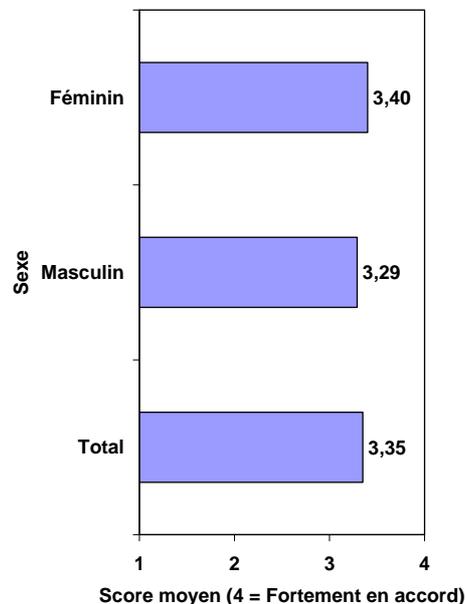
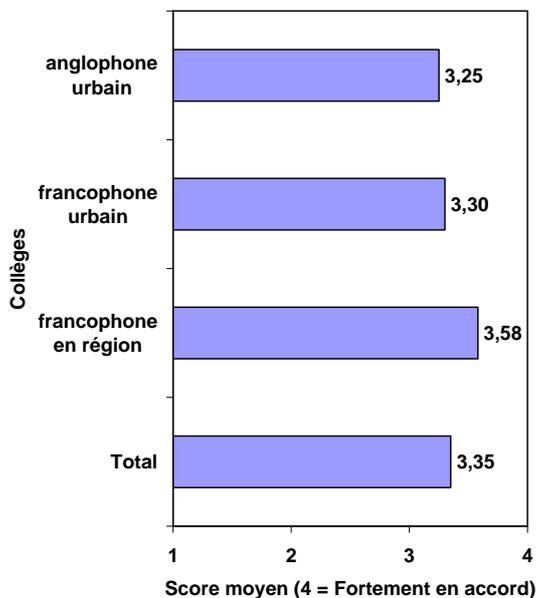
La différence selon le sexe n'est pas significative.

Choix éthiques et valeurs des collégiens : Influence de l'environnement culturel

- Concernant l'*origine géographique du père et de la mère*, on remarque que les répondants dont les parents proviennent d'Asie (père : 65,8 % en désaccord; mère : 62,8 % en désaccord) et dont le père vient du Moyen-Orient (59,4 % en désaccord) sont les moins en désaccord avec cet énoncé. Cette différence s'avère significative. Serait-ce une question de fidélité à l'employeur?
- On observe également une différence significative entre les réponses des élèves lorsqu'elles sont croisées par la *langue parlée à domicile*. Ceux parlant le français à la maison (et une autre langue ou non) sont davantage en désaccord (82,5 %) que les étudiants parlant l'anglais et / ou une autre langue à domicile (67,5 %).

« Lorsqu'un employé quitte une entreprise, il doit continuer à respecter la confidentialité des informations acquises alors qu'il y travaillait. »

- La majorité des étudiants sont en accord ou fortement en accord (88,9 %).

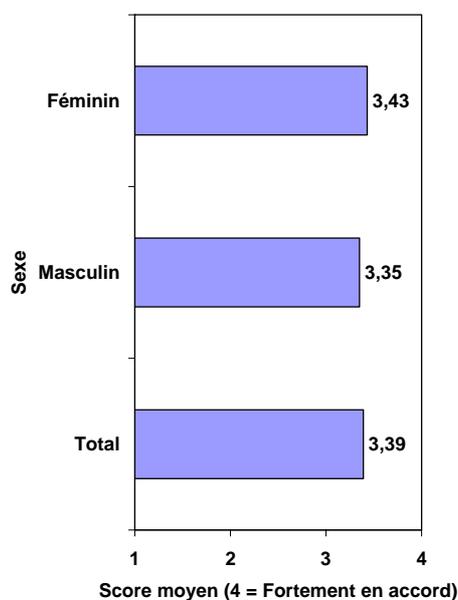
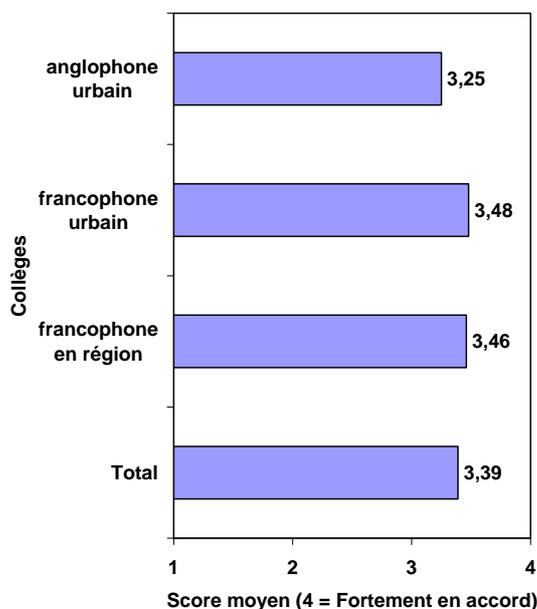


Choix éthiques et valeurs des collégiens : Influence de l'environnement culturel

<ul style="list-style-type: none"> Les répondants du collège francophone en région (95,5 %) sont significativement plus en accord que ceux des autres institutions urbaines (francophone : 85,5 %; anglophone : 87,7 %). 	<ul style="list-style-type: none"> La variable sexe n'est pas significative.
---	---

« Un chercheur d'une compagnie agroalimentaire est lié par un accord de confidentialité pendant la durée de son emploi. Il découvre la nocivité d'une substance dans un produit consommé par la population. Il devrait rendre cette information publique même s'il rompt l'accord de confidentialité. »

- La vaste majorité des répondants (91,0 %) sont en accord avec cet énoncé.



<ul style="list-style-type: none"> Les étudiants du collège anglophone urbain (86,3 %) sont légèrement moins en accord que ceux des collèges francophones (urbain : 94,3 %; en région : 92,3 %). Les différences institutionnelles observées sont significatives. 	<ul style="list-style-type: none"> La variable sexe n'est pas significative.
--	---

Choix éthiques et valeurs des collégiens : Influence de l'environnement culturel

- Les réponses des étudiants varient également en fonction de la *langue parlée à la maison*. Bien que tous soient fortement en accord, les francophones (exclusivement ou non) semblent significativement davantage en accord (92,9 %) avec l'énoncé que les anglophones et / ou allophones (87,6 %).

5.2.1.1 En somme, ...

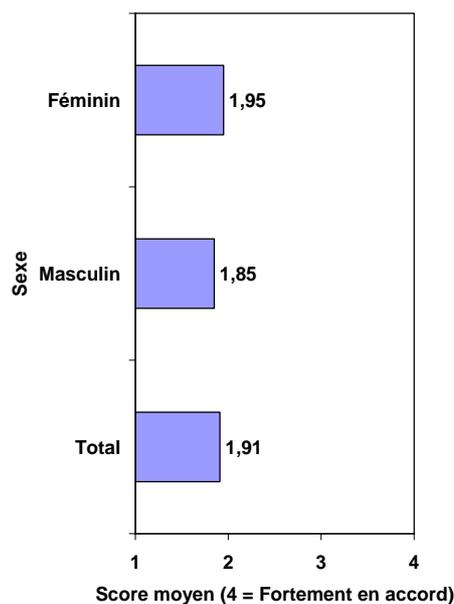
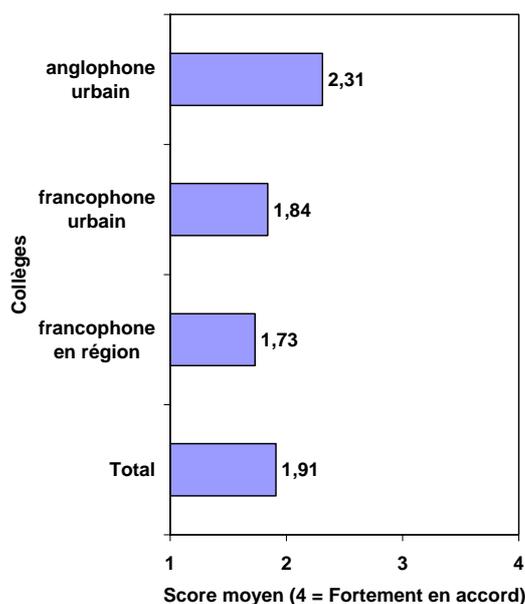
Énoncés	Score moyen (max=4)	N
Un employé qui invente un produit doit céder sans compensation le brevet et les droits d'exploitation de ce produit à son entreprise.	1,91	584
Lorsqu'un employé quitte une entreprise, il doit continuer à respecter la confidentialité des informations acquises alors qu'il y travaillait.	3,35	587
Un chercheur d'une compagnie agro-alimentaire est lié par un accord de confidentialité pendant la durée de son emploi. Il découvre la nocivité d'une substance dans un produit consommé par la population. Il devrait rendre cette information publique même s'il rompt l'accord de confidentialité.	3,39	588

On remarque que lorsqu'on soumet aux étudiants des situations où les droits de l'entreprise empiètent sur ceux de l'individu (cession du brevet et des droits d'un produit) ou se confrontent à la morale de l'individu (divulgence d'une information importante), les répondants semblent davantage en accord avec un comportement prompt à enfreindre une règle. Si aucune conséquence préjudiciable (envers l'individu ou d'autres individus) ne semble apparente, les étudiants peuvent accepter les contraintes de l'entreprise (confidentialité des informations).

5.2.2 Entreprise

« À compétences égales, un employeur doit privilégier la personne issue d'un groupe minoritaire, par rapport à celle appartenant au groupe majoritaire. »

- Les étudiants, dans une proportion de 81,2 %, sont en désaccord.



Les élèves du collège anglophone urbain sont le moins en désaccord (72,0 %) et ceux du collège francophone en région sont le plus en désaccord (89,0 %). L'*institution* se révèle une variable significative.

La variable sexe n'est pas significative.

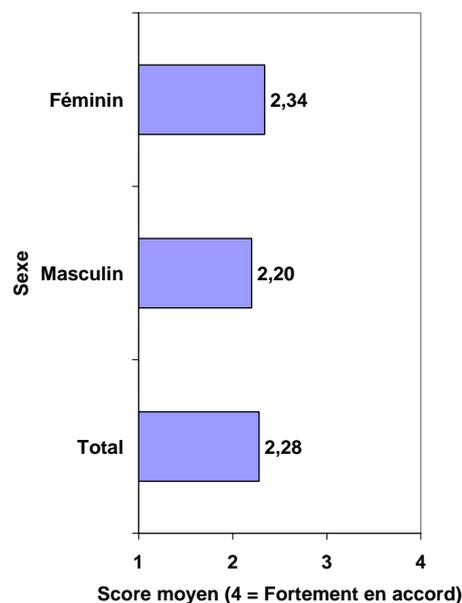
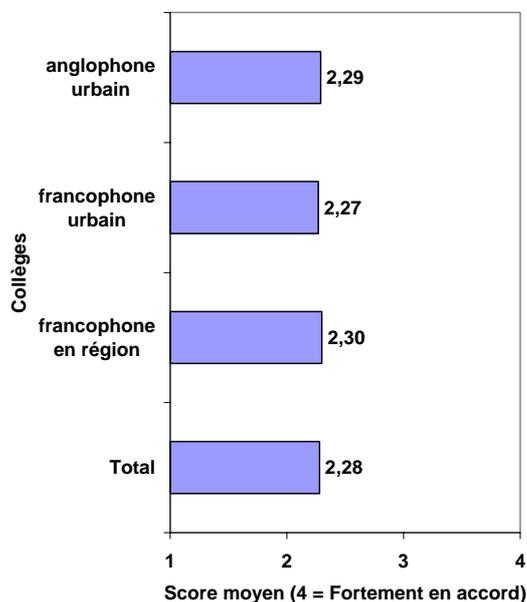
- Si l'on considère les résultats croisés par l'*origine géographique du père et de la mère*, on observe que les répondants dont les parents viennent d'Amérique du Sud sont les seuls en accord avec l'énoncé (père : 64,3 % d'accord; mère : 53,3 % d'accord).

Choix éthiques et valeurs des collégiens : Influence de l'environnement culturel

- Le *domaine de travail du père* est une autre variable significative. Nonobstant cela, on constate que les pourcentages de désaccord les plus élevés se trouvent en « Droit et affaires juridiques » (93,3 %) et en santé (92,2 %).
- Lorsqu'on croise les réponses des élèves par la *langue parlée à la maison*, on remarque que les étudiants francophones (et parlant une autre langue en plus ou non) sont plus en désaccord (86,7 %) que les répondants anglophones et / ou allophones (71,2 %).

« Un employeur devrait avoir le droit d'obliger un employé à témoigner, sous peine de sanctions, contre un confrère ou une consœur accusé(e) d'harcèlement. »

- De manière générale, on observe que 62,0 % des étudiants sont en désaccord avec l'énoncé.



<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les proportions d'étudiants en désaccord sont semblables entre collègues (autour de 60 %). L'<i>origine institutionnelle</i> des répondants n'est pas un facteur significatif. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le sexe est une variable ne jouant pas dans la réponse des élèves.
--	--

- L'*origine géographique du père* influence l'opinion des répondants pour cet énoncé. On observe que les élèves de père asiatique sont les seuls en accord (54,5 %). À l'inverse, les étudiants ayant un père venant des ex-pays de l'Est sont les plus en désaccord avec l'énoncé (père : 77,1 %). On observe la même tendance pour ce qui est des réponses réparties selon l'origine de la mère (Asie : 53,2 % en accord; ex-pays de l'Est : 76,9 % en désaccord), ces différences n'ayant toutefois pas atteint le seuil de signification.

- Le *domaine de travail du père* ne joue pas de manière générale, mais lorsqu'on regroupe toutes les catégories autres que « Droit et affaires juridiques », on remarque que les répondants de cette dernière catégorie sont significativement davantage en désaccord (82,1 %) que ceux des autres domaines regroupés (60,4 %).

5.2.2.1 En somme, ...

Énoncés	Score moyen (max=4)	N
À compétences égales, un employeur doit privilégier la personne issue d'un groupe minoritaire par rapport à celle appartenant au groupe majoritaire.	1,91	580
Un employeur devrait avoir le droit d'obliger un employé à témoigner, sous peine de sanctions, contre un confrère ou une consœur accusé(e) d'harcèlement.	2,28	584

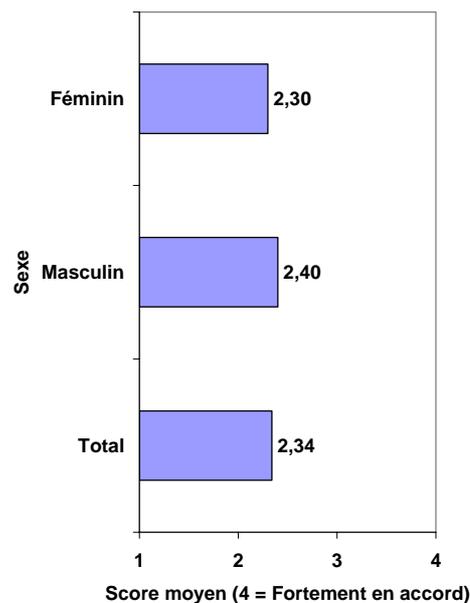
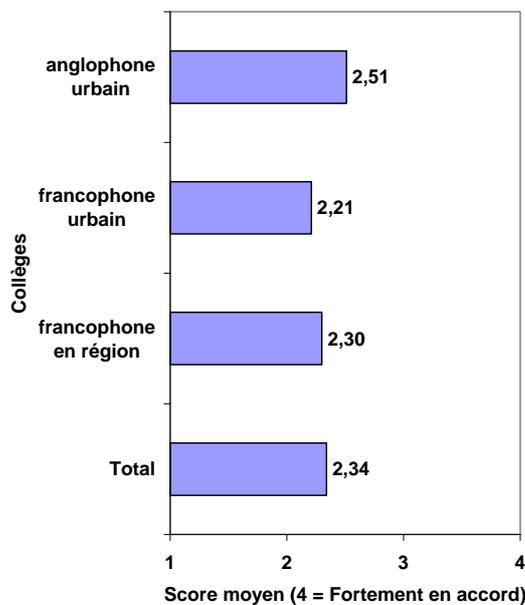
Les deux énoncés ont trait au comportement qu'un employeur devrait adopter en regard d'un subalterne (présent ou futur). On remarque que les étudiants ne

considèrent pas que la discrimination positive à l'embauche devrait faire partie des critères d'évaluation à retenir (1^{er} énoncé). Les étudiants semblent moins en désaccord avec l'attitude d'un employeur juge d'une situation où des relations interpersonnelles conflictuelles entrent en jeu (2^e énoncé).

5.2.3 Collectivité

« Deux personnes appartiennent à un même regroupement religieux l'une demande un prêt d'argent à l'autre. Le principe du prêt sans intérêt doit prévaloir entre ces personnes. »

- Les répondants, dans une proportion de 57,2 %, se sont dits en désaccord avec l'énoncé ci-dessus.



- L'origine institutionnelle a un effet statistiquement significatif sur la réponse des répondants.
- Le collège anglophone urbain est le seul collège où les répondants sont en accord avec l'énoncé (53,0 % d'entre eux). À l'inverse, les étudiants des collèges francophones comptent des pourcentages de
- La différence observée entre les répondants masculins et féminins n'est pas significative statistiquement.

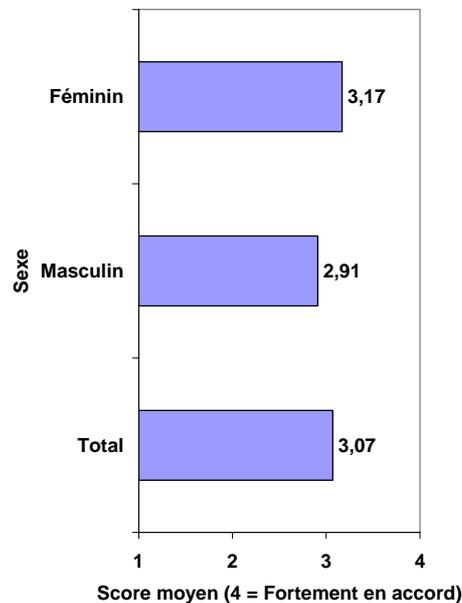
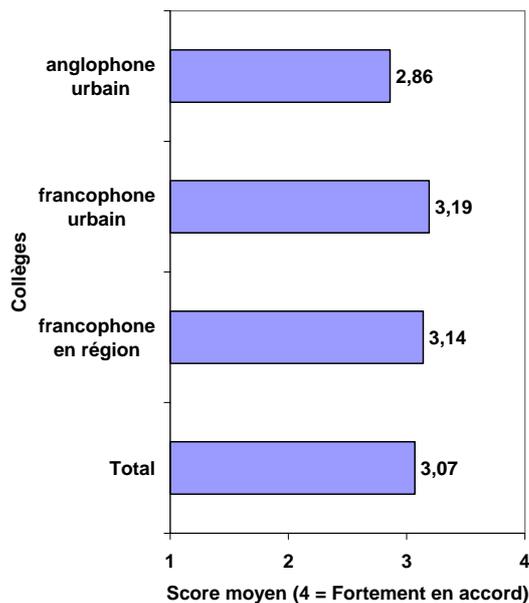
désaccord semblables (urbain : 64,0 %; en région : 60,6 %).	
---	--

- Lorsqu'on tient compte de l'*origine des parents*, on constate que les groupes d'étudiants les plus en accord sont ceux dont la mère ou le père viennent d'Afrique (père : 61,9 %; mère : 78,6 %) et du Moyen-Orient (père : 59,4 %; mère : 57,1 %). Les groupes les plus en désaccord sont les répondants dont les parents proviennent d'Amérique du Nord (père : 63,4 %; mère : 62,2 %) et des ex-pays de l'Est (père : 60,0 %; mère : 64,1 %). Ces différences ont atteint le seuil de signification, autant pour l'origine du père que de la mère.
- Concernant la *croissance religieuse*, celle-ci devient un facteur significatif lorsqu'on regroupe les répondants bouddhistes et hindous. En effet, on constate qu'une fois ce regroupement effectué, contrairement à la tendance générale, les musulmans (73,7 %) constituent le groupe d'étudiants le plus en accord avec l'énoncé, suivis des juifs (59,1 %).
- Si l'on s'attarde aux données croisées par la *langue parlée à la maison*, on s'aperçoit que les francophones (exclusivement ou non) sont plus en désaccord avec l'énoncé (64,2 %) que les anglophones et / ou allophones (44,7 %) – ces derniers sont donc en accord dans une proportion de 55,3 %.

« Deux sacs de café sont d'égale qualité. L'un arbore le logo 'commerce équitable' et l'autre, non. Le consommateur devrait choisir le produit 'équitable', même s'il coûte un peu plus cher que l'autre. »

- Plus des trois quarts des élèves (76,6 %) ont manifesté leur accord avec cet énoncé.

Choix éthiques et valeurs des collégiens : Influence de l'environnement culturel



▪ Les répondants du collège anglophone urbain sont moins en accord (67,3 %) que ceux des collèges francophones urbain (82,1 %) et en région (80,1 %). Cette différence est significative statistiquement.

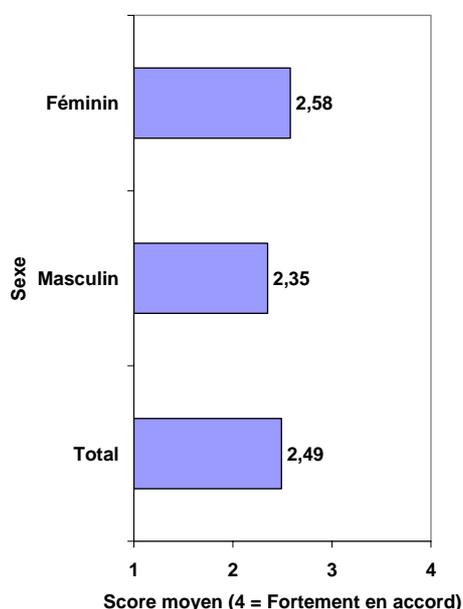
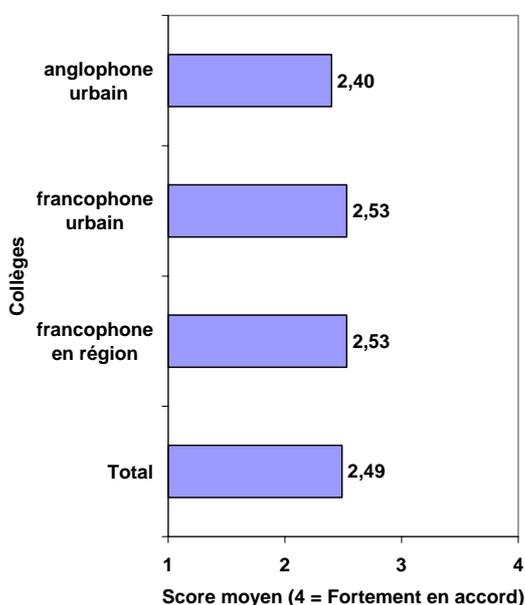
▪ Une différence significative entre sexes a été relevée. Bien que tous sexes a été relevée. Bien que tous soient en accord, les femmes se sont dites davantage en accord que les hommes (79,7 % contre 72,2 %).

- L'*origine géographique de la mère* affecte le jugement des répondants pour cet énoncé. Plus particulièrement, les élèves dont la mère vient du Moyen-Orient (86,2 %) et d'Amérique du Nord (80,2 %) sont les plus en accord. Ceux dont la mère est sud-américaine sont les moins en accord avec l'énoncé (60,0 %). On observe une tendance semblable pour les réponses croisées par l'origine du père.
- Concernant le *domaine de travail de la mère*, on constate que les étudiants dont la mère occupe un travail manuel (95,0 %) ou dans le domaine de la santé (86,5 %) sont les plus en accord avec la décision du consommateur. Le plus faible taux d'accord est celui enregistré pour le domaine « Sciences et Ingénierie » (63,3 %).

- Selon la *langue parlée à la maison*, on remarque que les francophones (parlant également ou non une autre langue) sont davantage en accord (81,5 %) que les anglophones et / ou allophones (67,3 %).

« Le devoir d'un commerçant est d'utiliser ses profits pour faire le plus souvent possible des dons à des organismes d'entraide. »

- L'opinion des étudiants est mitigée quant à cet énoncé, puisque 52,6 % d'entre eux sont en désaccord avec celui-ci.

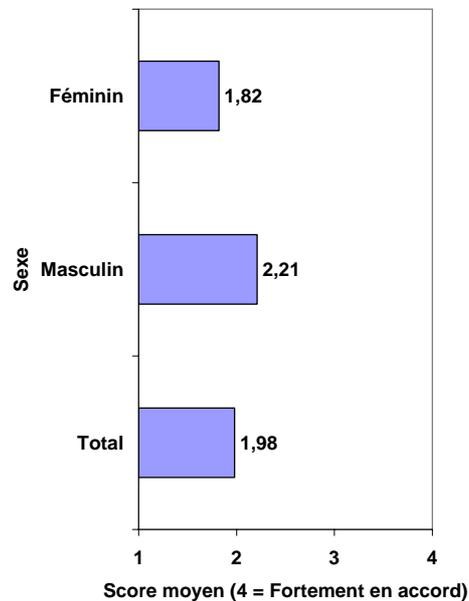
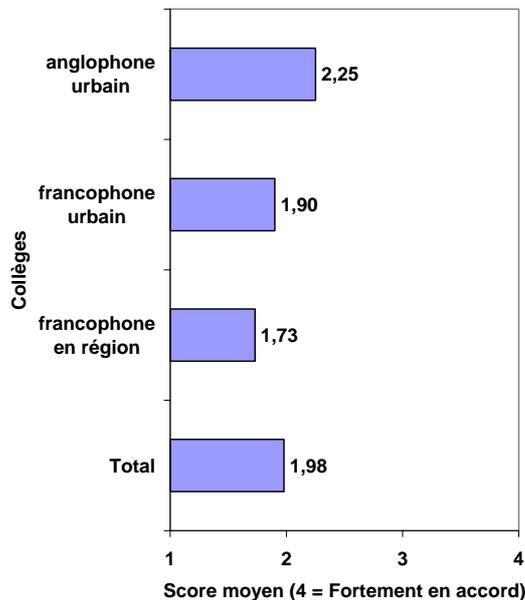


- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les différences de réponses des élèves croisées par <i>collège</i> ne sont pas significatives. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le sexe constitue une variable significative dans les réponses des collégiens. En effet, 53,2 % des femmes sont en accord avec l'énoncé, alors que 61,0 % des hommes sont en désaccord. |
|--|---|

« Il n'y a rien de mal à acquérir une propriété par des moyens illégaux si personne ne se trouve lésé par ce geste. »

Choix éthiques et valeurs des collégiens : Influence de l'environnement culturel

- Environ les trois quarts des étudiants (76,2 %) sont en désaccord avec cet énoncé.



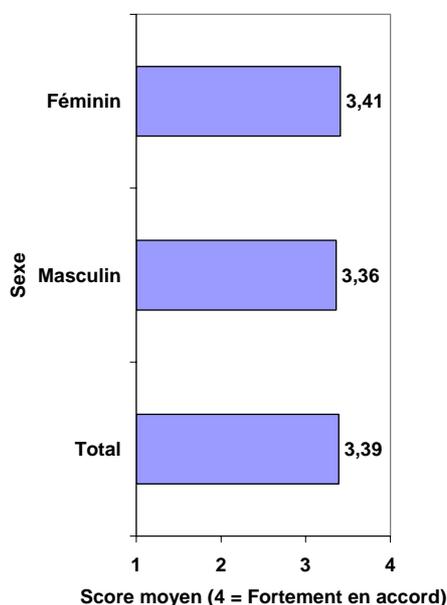
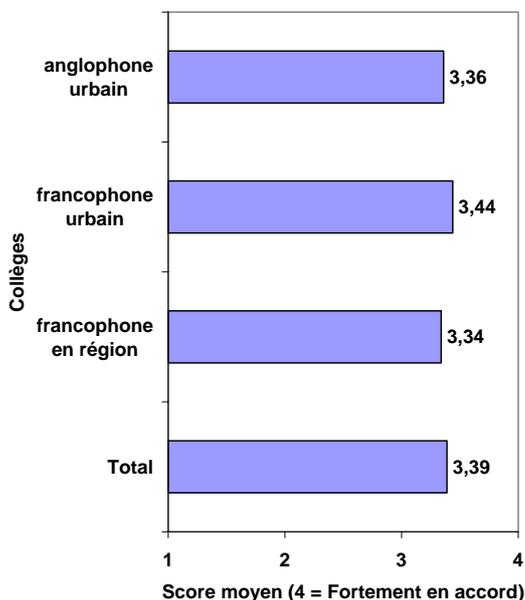
- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">▪ Les réponses des élèves diffèrent significativement selon leur <i>origine institutionnelle</i>.▪ Les étudiants du collège anglophone urbain (64,7 % d'entre eux) sont moins en désaccord que ceux des collèges francophones urbain (80,7 %) et en région (84,6 %). | <ul style="list-style-type: none">▪ On relève un effet du sexe sur la réponse des collégiens. Les femmes, dans une proportion de 84,4 %, sont plus en désaccord que les hommes (64,5 % d'entre eux). |
|---|--|

- Si l'origine du père n'a pas d'effet sur la décision des répondants, l'inverse se produit pour l'*origine de la mère*. On constate que les étudiants de mère européenne (56,1 %) et asiatique (69,6 %) sont les moins en désaccord avec le fait d'acquérir illégalement une propriété sans préjudices à autrui. Les collégiens les plus en désaccord sont ceux de mère nord-américaine (80,2 %).

- La *croissance religieuse* n'a pas d'influence sur l'avis des collégiens, les sept catégories retenues pour l'étude étant prises en compte. Cependant, en regroupant les étudiants bouddhistes et hindous, on observe que ces derniers sont significativement plus en accord (56,3 % en accord) que ceux des autres croyances prises séparément.
- La *langue parlée à la maison* constitue une variable significative sur la réponse des étudiants. Il s'avère que les francophones (exclusivement ou non) sont davantage en désaccord (81,0 %) que les anglophones et / ou allophones (67,6 %).

« La communauté internationale devrait négocier un traité afin de contrôler par des lois, la vente et l'exportation d'armes de faible calibre (armes légères). »

- La vaste majorité des répondants (90,3 %) sont en accord avec cet énoncé.



<ul style="list-style-type: none"> Les différences inter-collèges observées ne sont pas statistiquement significatives. Les pourcentages d'accord pour chacun des collèges tournent autour de 90 %. 	<ul style="list-style-type: none"> On ne décèle pas de divergence entre les réponses des hommes et des femmes.
--	---

5.2.3.1 En somme, ...

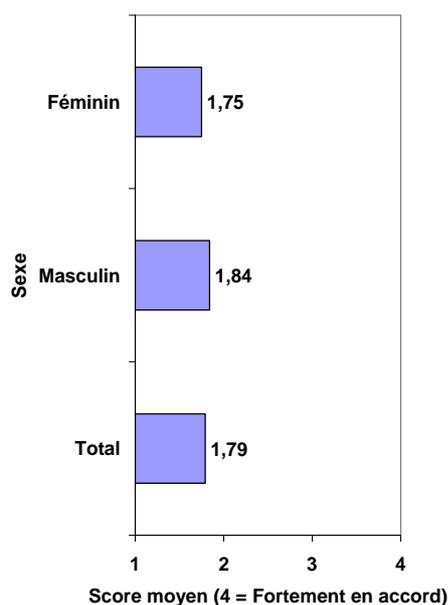
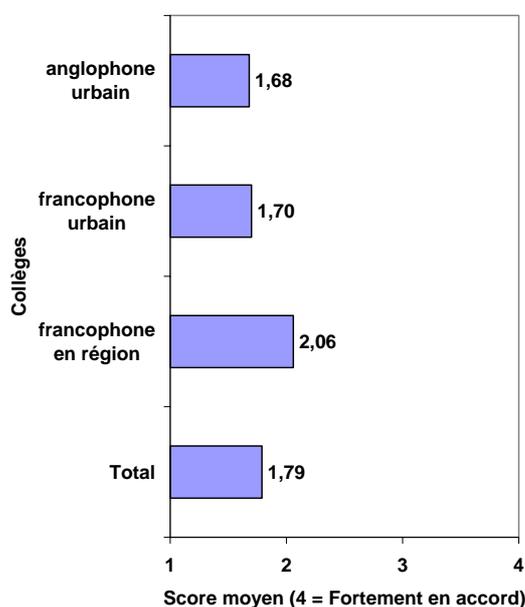
Énoncés	Score moyen (max=4)	N
Deux personnes appartiennent à un même regroupement religieux; l'une demande un prêt d'argent à l'autre. Le principe du prêt sans intérêt doit prévaloir entre ces personnes.	2,34	582
Deux sacs de café sont d'égale qualité. L'un arbore le logo 'commerce équitable' et l'autre, non. Le consommateur devrait choisir le produit 'équitable', même s'il coûte un peu plus cher que l'autre.	3,07	581
Le devoir d'un commerçant est d'utiliser ses profits pour faire le plus souvent possible des dons à des organismes d'entraide.	2,49	587
Il n'y a rien d'illégal à acquérir une propriété par des moyens illégaux si personne ne se trouve lésé par ce geste.	1,98	588
La communauté internationale devrait négocier un traité afin de contrôler par des lois, la vente et l'exportation d'armes de faible calibre (armes légères).	3,39	585

Il est intéressant de constater que les situations impliquant des réalités et implications concrètes pour une justice entre individus (commerce équitable et contrôle des armes à feu) obtiennent un score moyen plus élevé que ceux des principes généraux (le prêt sans intérêt, le devoir du commerçant et l'acquisition de propriété).

5.2.4 Économie

« Une compagnie d'un pays industrialisé expédie ses produits (d'alimentation, notamment) dans des pays en voie de développement, une fois la date d'expiration dépassée sur le marché producteur. »

- Environ les trois quarts des étudiants sondés (78,7 %) ont répondu qu'ils étaient en désaccord avec l'énoncé.



- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les répondants du collège francophone en région sont moins en désaccord avec cet énoncé (68,4 % de désaccord) que ceux des collèges urbains (francophone : 81,6 %; anglophone : 83,3 %). Cette différence s'avère significative. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ La différence entre les réponses des hommes et des femmes n'est pas significative. |
|--|--|

- Les différences relevées dans les réponses selon l'*origine des parents* sont significatives. On constate que les étudiants dont les parents proviennent d'Afrique (père : 95,2 %; mère : 92,9 %) et d'Amérique du Sud (père : 92,9 %; mère : 93,4 %) sont les plus en désaccord. Ceux qui sont le moins en

désaccord ont des parents des ex-pays de l'Est (père : 74,3 %; mère : 71,8 %), d'Amérique du Nord (père : 74,9 %; mère : 76,6 %) et d'Europe (père : 79,0 %; mère : 70,7 %).

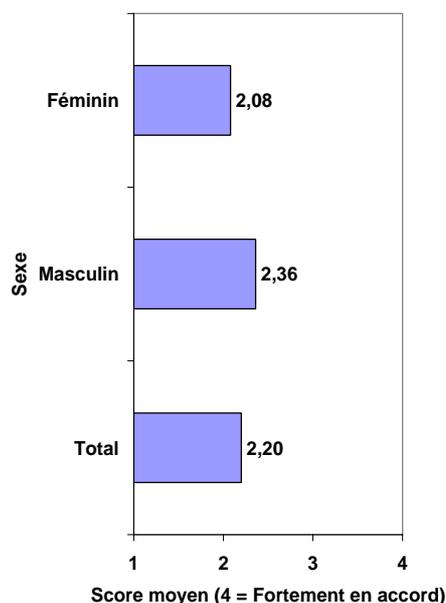
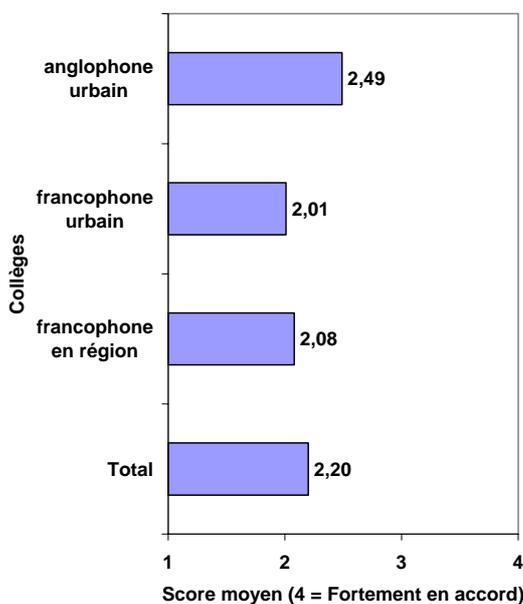
- D'ailleurs, lorsqu'on regroupe les répondants de parents d'Amérique du Nord et d'Europe ensemble, et ceux des autres régions dans un autre groupe, on constate que les élèves de parents nord-américains sont significativement moins en désaccord (père : 75,5 %; mère : 76,0 %) que ceux des autres régions (père : 86,1 %; mère : 85,2 %).

 - Si l'on répète le même processus avec les répondants de parents d'Amérique du Sud et d'Afrique, on note une différence significative seulement pour l'origine du père (marginale pour l'origine de la mère) : les élèves de père sud-américain ou africain sont plus en désaccord (94,3 %) que ceux des autres régions (77,8 %).
- La *croyance spirituelle* n'est pas un facteur guidant les étudiants dans leur réponse à cet énoncé lorsque les réponses sont distribuées selon les 7 catégories retenues. Toutefois, lorsqu'on combine les Juifs et les musulmans et ceux ayant une autre religion, on constate que les Juifs et les musulmans sont significativement plus en désaccord (90,5 %) que ceux des autres croyances (75,2 %) et ceux n'en ayant aucune (82,5 %).

« Un géant du commerce au détail s'installe dans une communauté et crée plusieurs emplois qui mettent en péril la survie des petits commerçants. »

- Environ les deux tiers des étudiants (68,0 %) sont en désaccord avec l'énoncé.

Choix éthiques et valeurs des collégiens : Influence de l'environnement culturel



- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> Les répondants du collège anglophone urbain sont en accord (51,7 % en accord) tandis que ceux des collèges francophones sont en désaccord (en région : 76,9 %; urbain : 79,3 %). Cette différence interinstitutionnelle est significative. | <ul style="list-style-type: none"> Les femmes sont significativement plus en désaccord (76,1 %) que les hommes (56,4 %). |
|--|---|

- L'origine géographique des parents* constitue un facteur d'influence. On relève que les répondants de parents asiatiques sont les plus (et les seuls) en accord avec l'énoncé (52,6 % d'accord pour l'origine des deux parents). Les autres répondants sont en désaccord dans des proportions variant entre 61,8 % et 76,2 %.
- Le *domaine de travail du père* joue dans les perceptions des répondants pour cette situation. Les étudiants dont le père travaille dans le domaine du commerce, de l'administration et des finances (62,1 % en désaccord) sont les moins en désaccord (hormis la catégorie « autres »).

Choix éthiques et valeurs des collégiens : Influence de l'environnement culturel

- Une autre variable significative est la *langue parlée à la maison*. On note que les francophones sont davantage en désaccord (76,1 %) que les répondants anglophones et / ou allophones (53,1 %).

5.2.4.1 En somme, ...

Énoncés	Score moyen (max=4)	N
Une compagnie d'un pays industrialisé expédie ses produits (d'alimentation, notamment) dans des pays en voie de développement, une fois la date d'expiration dépassée sur le marché producteur.	1,79	587
Un géant du commerce au détail s'installe dans une communauté et crée plusieurs emplois qui mettent en péril la survie des petits commerçants.	2,20	584

Les étudiants sont en désaccord avec deux situations où les pratiques de compagnies sont en jeu et ont une incidence négative sur le marché visé. Ils sont par contre moins en accord avec une situation où les pratiques d'une compagnie ont des conséquences internationales plutôt qu'un impact local.

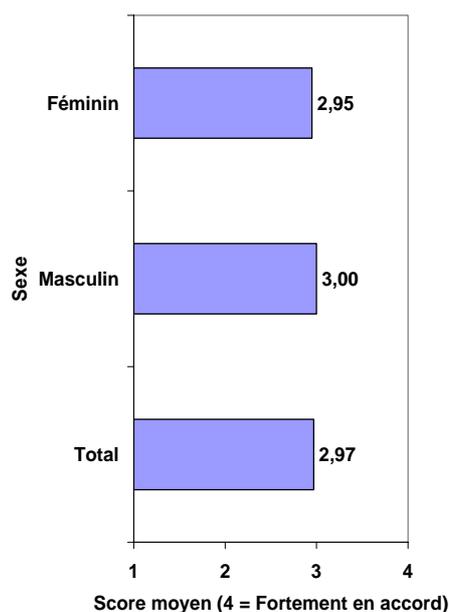
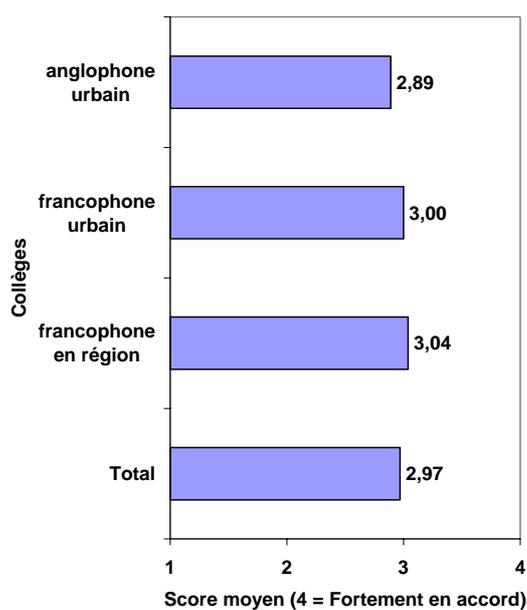
5.3 Questionnaire – Bioéthique

Cette partie traitera des énoncés sur la bioéthique selon trois approches : les pratiques cliniques, les pratiques de recherche et les principes « moraux ».

5.3.1 Pratiques cliniques

« Un médecin annonce à son patient qu'il est porteur du VIH. Le médecin devrait avoir le droit d'exiger de celui-ci qu'il lui transmette une liste de ses partenaires sexuels, afin de les informer de leur possible infection. »

- La plupart des étudiants (70,5 %) est en accord avec le droit du médecin d'exiger une liste des partenaires de son patient.



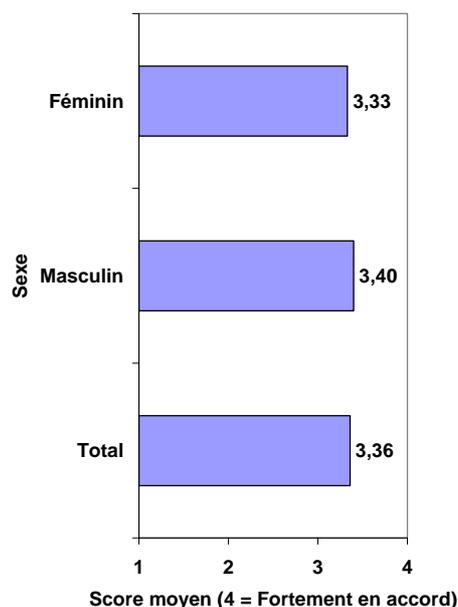
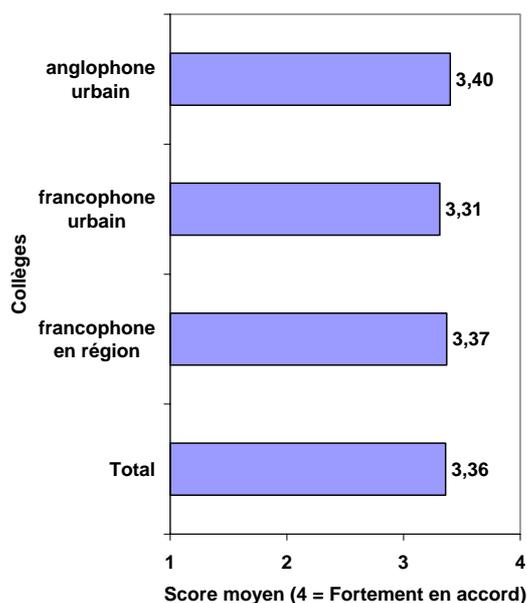
<ul style="list-style-type: none">▪ Les répondants du collège anglophone urbain sont moins en accord (62,7 %) que ceux des collèges francophones (urbain : 73,1 %; en région : 76,9 %).▪ Les différences observées dans les données croisées selon le collège sont significatives.	<ul style="list-style-type: none">▪ La variable sexe ne s'avère pas significative.
---	--

- L'*origine géographique des parents* constitue une variable significative. Les étudiants dont les parents viennent d'Asie (père : 53,2 %; mère : 51,9 %) et d'ex-Europe de l'Est (père : 55,9 %; mère : 63,2 %) sont les moins en accord avec l'énoncé.
- La *croyance spirituelle* devient un facteur d'influence quant à la réponse des élèves une fois que l'on a regroupé les répondants bouddhistes et hindous pour les comparer à ceux des autres croyances prises séparément. On remarque que les chrétiens forment le groupe le plus en accord (75,9 %) avec cet énoncé. Les bouddhistes et hindous forment le seul groupe en désaccord (56,3 % d'entre eux).
- On observe également des différences significatives lorsqu'on croise les réponses par la *langue parlée à la maison*. Les francophones (parlant aussi une autre langue ou non) sont plus en accord (73,5 %) que les anglophones / allophones (65,1 %).

« Un médecin devrait respecter la volonté de son patient âgé de refuser une chirurgie, même si cette absence de traitement a pour conséquence de hâter la mort de ce dernier. »

- La vaste majorité des répondants (92,1 %) est en accord avec cet énoncé.

Choix éthiques et valeurs des collégiens : Influence de l'environnement culturel

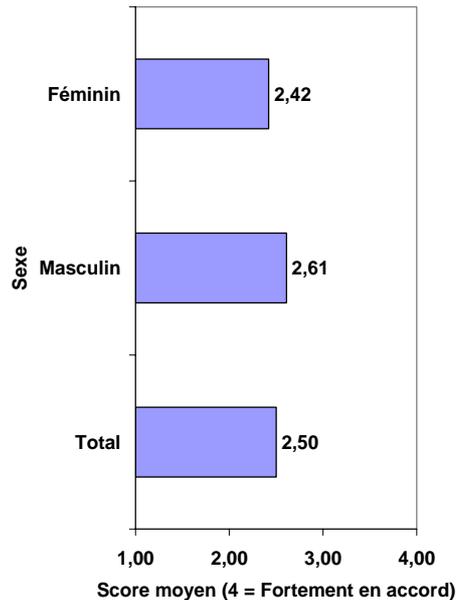
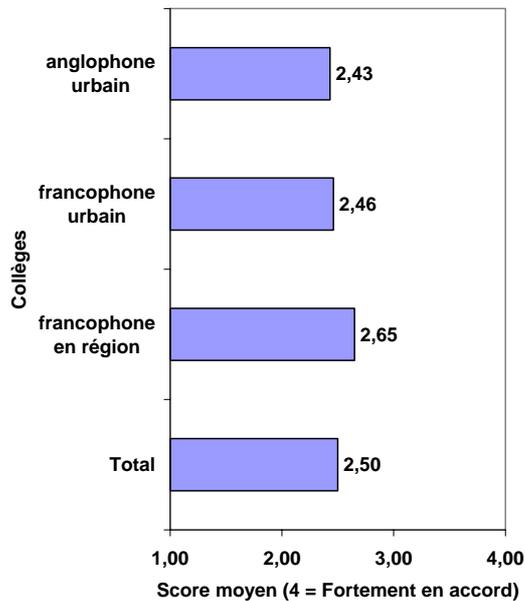


- | | |
|--|---|
| ▪ Les différences relevées selon l' <i>institution</i> ne sont pas significatives. | ▪ La variable sexe n'est également pas significative. |
|--|---|

« Après plusieurs mois d'attente, une jeune femme apprend que sa greffe cœur – poumons aura enfin lieu. Elle avoue alors à son médecin qu'elle continue de fumer la cigarette. Le médecin devrait annuler la chirurgie prévue et offrir les organes disponibles à la personne suivante sur la liste d'attente. »

- La réaction des étudiants semble mitigée face à cette situation puisque 54,7 % d'entre eux sont en désaccord avec celle-ci.

Choix éthiques et valeurs des collégiens : Influence de l'environnement culturel

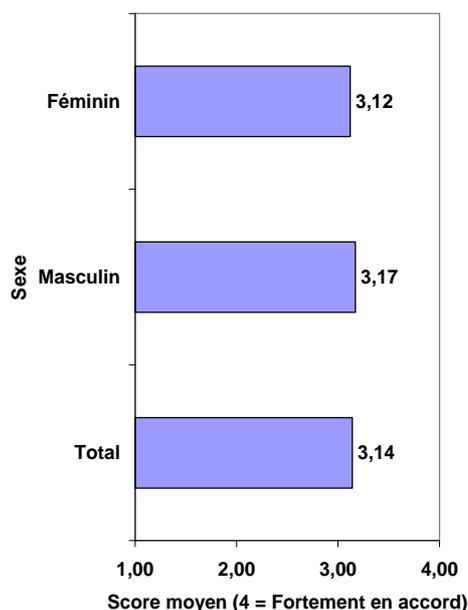
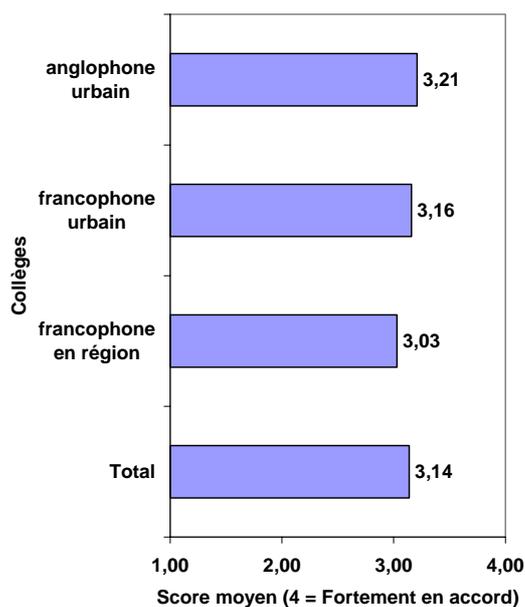


- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">▪ Les différences selon le <i>collège</i> sont significatives.▪ On remarque, cependant, que les étudiants du collège francophone en région sont les plus en accord (55,5 % d'entre eux) en comparaison avec ceux des collèges urbains (francophone : 43,4 %) et (anglophone : 39,6 %). | <ul style="list-style-type: none">▪ L'écart observé entre les réponses des hommes et des femmes n'est pas significatif. |
|---|---|

« Un médecin devrait pouvoir procéder à l'avortement d'un fœtus à condition que la procédure ait lieu durant les quarante premiers jours suivant la conception. »

- La majorité des répondants (80,7 %) se dit en accord avec l'énoncé ci-haut.

Choix éthiques et valeurs des collégiens : Influence de l'environnement culturel



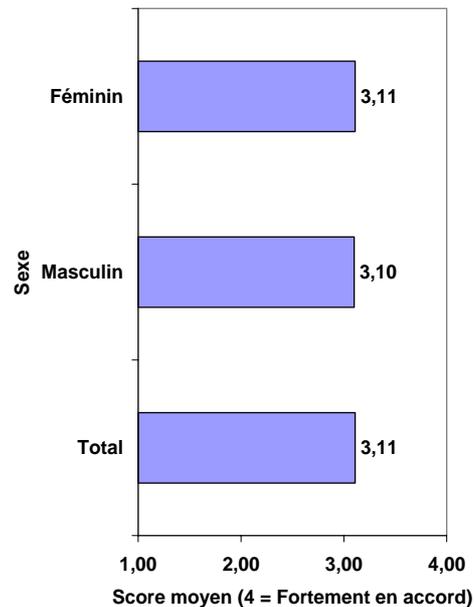
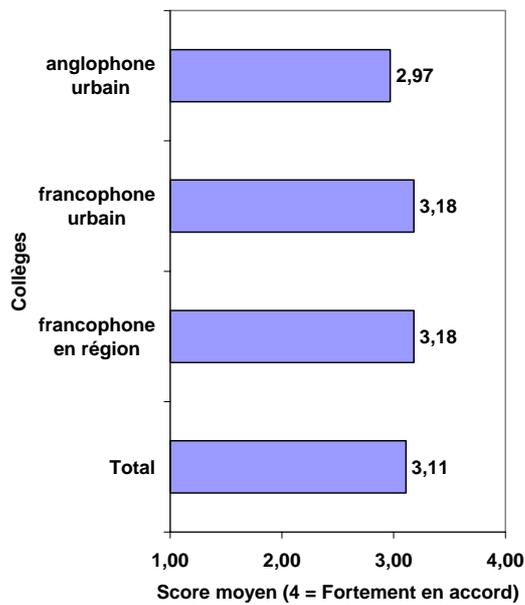
- | | |
|--|--|
| ▪ Les différences observées selon le <i>collège</i> ne s'avèrent pas statistiquement significatives. | ▪ Le sexe ne constitue pas une variable significative. |
|--|--|

- Des dissimilitudes relevées dans les données croisées selon la *croyance spirituelle* sont significatives lorsqu'on effectue certains regroupements. On remarque que les chrétiens (76,5 %) sont moins en accord avec l'énoncé que les étudiants des autres croyances regroupées ensemble (81,6 %) et ceux disant n'en avoir aucune (87,2 %).

« L'établissement de règles strictes permettant d'encadrer légalement le suicide assisté est souhaitable pour les malades en phase terminale et ceux souffrant de graves maladies dégénératives. »

- La vaste majorité des répondants (82,1 %) est en accord avec l'énoncé.

Choix éthiques et valeurs des collégiens : Influence de l'environnement culturel



- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les étudiants du collège anglophone urbain sont les moins en accord avec cet énoncé (75,2 % d'entre eux), comparativement à ceux des collèges francophones (en région : 85,9 %) et (urbain : 85,5 %). ▪ Cette différence s'avère significative. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ La variable sexe ne conditionne pas la réponse des participants. |
|--|--|

- L'*origine des parents* est un facteur d'influence significatif dans la réponse des étudiants. Ceux dont le père et la mère viennent d'Amérique du Nord sont le plus en accord avec l'énoncé (père : 86,6 %; mère : 86,2 %).
- Les données croisées selon la *croyance spirituelle* ne se révèlent significatives que lorsqu'on effectue certains regroupements.
 - Après avoir réuni les réponses des Juifs et des chrétiens ensemble, et celles des autres croyances dans un second groupe, on s'aperçoit que les répondants les plus en accord sont ceux disant n'avoir pas de

croyances (89,4 %), les Juifs et les Chrétiens venant après (80,5 %), suivis des étudiants des autres croyances (68,3 %).

- De la même manière, on observe que les bouddhistes et les hindous réunis ont le plus faible taux d'accord (73,3 %) en comparaison de ceux des autres croyances (78,7 %), et des personnes n'en ayant pas (89,4 %).

- On constate des différences dans les réponses des élèves quant à la *langue parlée à la maison*. Les francophones (exclusivement ou non) sont plus en accord (88,1 %) que les répondants anglophones et / ou allophones (71,2 %).

5.3.1.1 En somme, ...

Énoncés	Score moyen (max=4)	N
Un médecin annonce à son patient qu'il est porteur du VIH. Le médecin devrait avoir le droit d'exiger de celui-ci qu'il lui transmette une liste de ses partenaires sexuels, afin de les informer de leur possible infection.	2,97	587
Un médecin devrait respecter la volonté de son patient âgé de refuser une chirurgie, même si cette absence de traitement a pour conséquence de hâter la mort de ce dernier.	3,36	587
Après plusieurs mois d'attente, une jeune femme apprend que sa greffe cœur – poumons aura enfin lieu. Elle avoue alors à son médecin qu'elle continue de fumer la cigarette. Le médecin devrait annuler la chirurgie prévue et offrir les organes disponibles à la personne suivante sur la liste d'attente.	2,50	585
Un médecin devrait pouvoir procéder à l'avortement d'un fœtus à condition que la procédure ait lieu durant les quarante premiers jours suivant la conception.	3,14	586
L'établissement de règles strictes permettant d'encadrer légalement le suicide assisté est souhaitable pour les malades en phase terminale et ceux souffrant de graves maladies dégénératives.	3,11	585

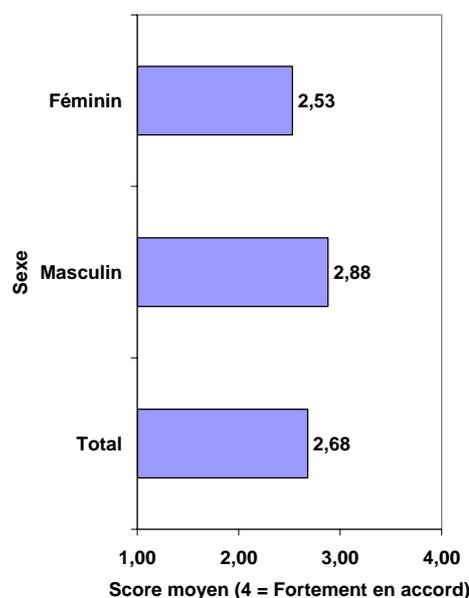
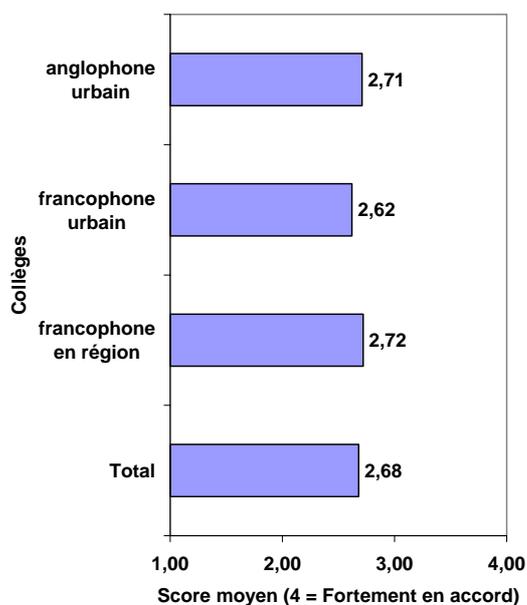
Les quatre situations ayant trait aux pratiques cliniques qu'un médecin devrait adopter ont suscité des réactions diverses. L'énoncé dans lequel le patient âgé exerce une décision sur les traitements qu'il devrait recevoir obtient le plus haut taux d'accord; le jugement du patient semble donc avoir préséance sur le devoir du médecin à prodiguer les soins appropriés. Par ailleurs, deux autres situations portent sur des actions que le médecin devrait prendre et non sur des actes médicaux. D'une part, lorsque la santé de plusieurs individus et la confidentialité du traitement d'un patient sont en jeu, les élèves semblent privilégier la première au détriment de la seconde (VIH). D'autre part, les étudiants ont une opinion

mitigée lorsque le patient requérant des soins lourds a une responsabilité dans l'état dans lequel il se trouve (greffe cœur – poumons). Un autre énoncé concerne une pratique d'avortement ayant déjà cours, quoique avec une condition plus sévère qu'actuellement. Le score d'accord moyen élevé est peut-être dû au fait que les étudiants connaissent déjà cette pratique. Enfin, le dernier énoncé porte sur des règles générales d'encadrement d'une pratique (le suicide assisté) destinée à une population gravement malade et qui serait peut-être appelée à devenir légale. Les étudiants semblent moins en accord avec le fait de se donner la mort (suicide assisté) que de se laisser mourir (refus de traitement).

5.3.2 Pratiques de recherche

« La recherche médicale qui fait appel à l'expérimentation sur les chimpanzés et autres primates est acceptable dans la mesure où les bénéfices qui en résultent contribuent à sauver des vies humaines. »

- Un peu moins des deux tiers des étudiants (62,1 %) se sont dits en accord avec l'énoncé.



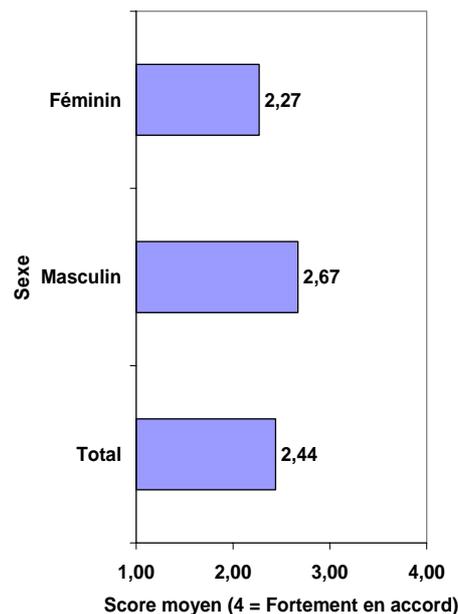
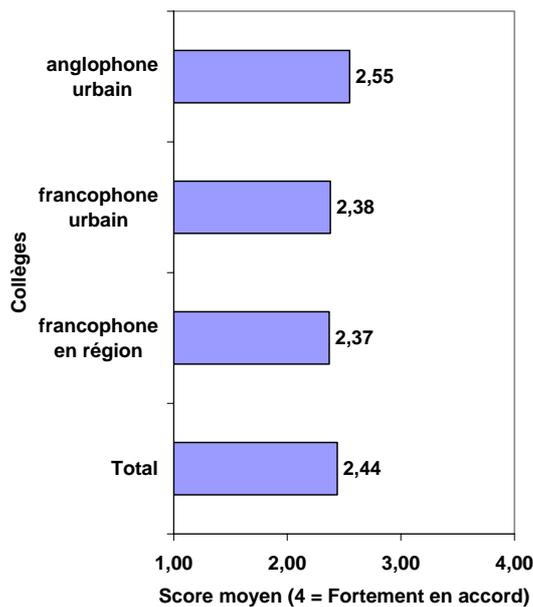
Choix éthiques et valeurs des collégiens : Influence de l'environnement culturel

▪ L' <i>origine institutionnelle</i> n'influence pas les étudiants.	▪ On remarque des différences significatives selon le sexe : les hommes (71,1 %) sont davantage en accord avec l'énoncé que les femmes (55,2 %).
---	--

- Les différences selon l'*origine des parents*, la *croissance spirituelle*, le *domaine de travail des parents* ou la *langue parlée à la maison* ne sont pas significatives.

« Les expériences en éprouvette sur l'embryon humain peuvent être admises si l'on considère que cette vie humaine est sacrifiée pour le bien de l'humanité. »

- Les étudiants semblent avoir une opinion mitigée face à cet énoncé puisque 52,0 % d'entre eux sont en désaccord avec celui-ci.



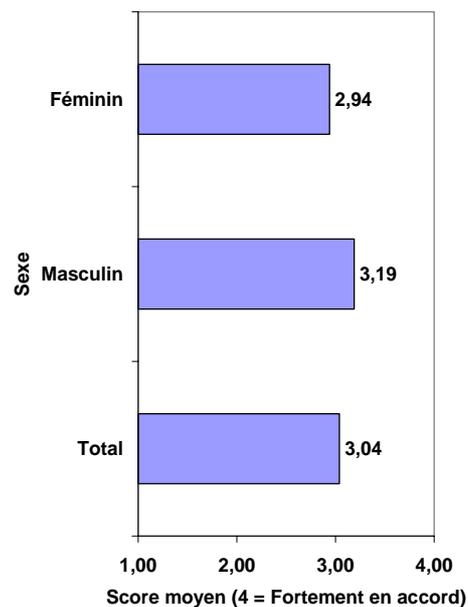
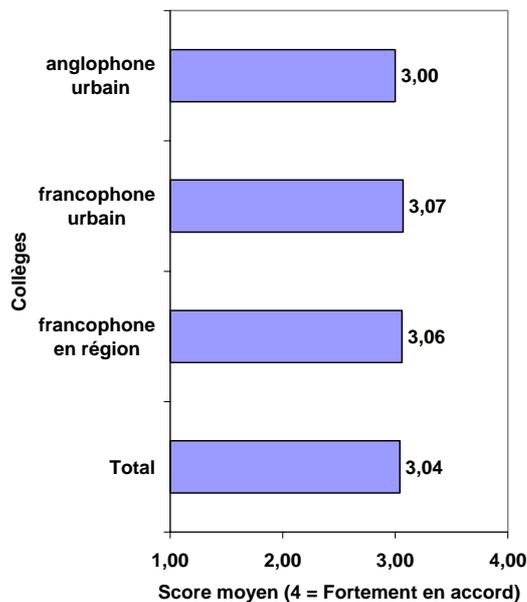
▪ On note que les étudiants du collège anglophone urbain sont moins en désaccord (45,0 %) que ceux des collèges francophones (en région : 57,1 %; urbain : 54,8 %), une différence qui s'avère significative.	▪ Le sexe est également une variable significative : les femmes (59,1 %) sont davantage en désaccord que les hommes (41,9 %).
---	---

- La *croyance spirituelle* s'avère un facteur influençant le jugement des étudiants en effectuant quelques regroupements. Après avoir groupé les répondants bouddhistes et hindous, on constate que le fait que les musulmans sont les plus en désaccord avec cet énoncé (84,2 %) devient significatif.
- On observe une tendance dans les réponses croisées par la *langue parlée à la maison*. Les étudiants francophones semblent davantage en désaccord (55,0 %) que les anglophones et / ou allophones (46,6 %) – ces derniers étant donc en accord (53,4 %).

« À condition d'être adéquatement encadré légalement, le clonage de cellules ou d'un tissu humain à des fins thérapeutiques devrait être autorisé. »

- Les étudiants sont majoritairement en accord avec l'énoncé ci-haut (80,2 % d'entre eux).

Choix éthiques et valeurs des collégiens : Influence de l'environnement culturel



- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">Le <i>collège</i> du répondant ne constitue pas un facteur d'influence. | <ul style="list-style-type: none">Le sexe ne joue pas de façon significative lorsque les réponses sont polarisées. On observe par contre que les hommes se sont dits significativement plus « fortement en accord » (41,7 %) que les femmes (23,6 %). |
|---|---|

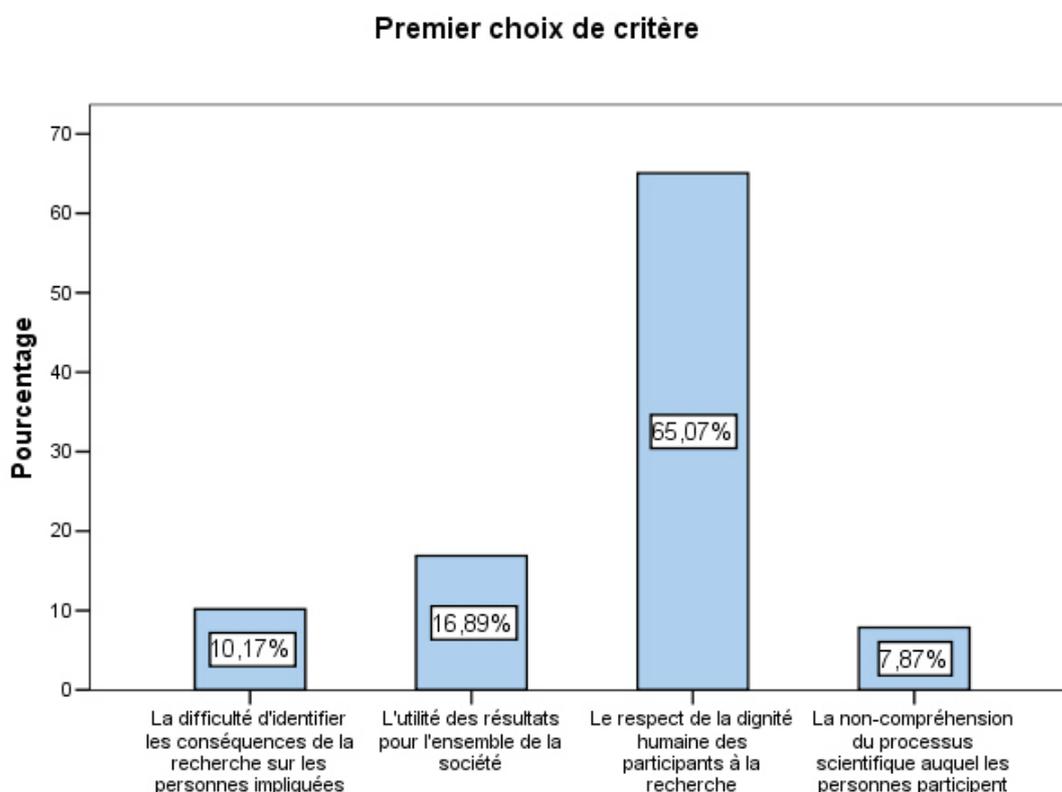
- L'*origine géographique des parents*, le *domaine de travail parental*, la *croyance spirituelle* du répondant ainsi que la *langue parlée à la maison* ne conditionnent pas le jugement des étudiants.

« Un chercheur désire mener une étude sur un groupe d'individus présentant les caractéristiques suivantes : ils sont adultes, déficients intellectuels et incapables de consentir à la recherche de façon libre et éclairée. En tant que membre d'un comité d'éthique chargé d'approuver des projets de recherche, indiquez par ordre d'importance, les critères devant guider votre choix. »

Vu les difficultés d'analyse de cette question, nous n'avons retenu que le premier choix de critère auquel les étudiants accordent une importance. Le graphique

suisant illustrera donc seulement les pourcentages de répondants ayant accordé à un des critères leur premier choix d'importance.

- Les répondants jugent que « le respect de la dignité humaine des participants à la recherche » constitue le critère le plus important quant à l'évaluation du projet de recherche décrit dans l'énoncé.



- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">▪ Bien que les répondants des divers collèges privilégient tous le critère du respect de la dignité humaine, les proportions varient significativement selon l'<i>institution</i> : francophone urbain : 71,4 %; francophone en région : 65,8 %; anglophone urbain : 57,0 %. | <ul style="list-style-type: none">▪ Le critère du respect de la dignité humaine est considéré le plus important, tant pour les hommes que pour les femmes. Les proportions selon le sexe sont cependant ici aussi différentes : femmes : 71,9 %; hommes : 54,8 %. |
|--|---|

5.3.2.1 En somme, ...

Énoncés	Score moyen (max=4)	N
La recherche médicale qui fait appel à l'expérimentation sur les chimpanzés et autres primates est acceptable dans la mesure où les bénéfices qui en résultent contribuent à sauver des vies humaines.	2,68	588
Les expériences en éprouvette sur l'embryon humain peuvent être admises si l'on considère que cette vie humaine est sacrifiée pour le bien de l'humanité.	2,44	586
À condition d'être adéquatement encadré légalement, le clonage de cellules ou d'un tissu humain à des fins thérapeutiques devrait être autorisé.	3,04	585
Un chercheur désire mener une étude sur un groupe d'individus présentant les caractéristiques suivantes : ils sont adultes, déficients intellectuels et incapables de consentir à la recherche de façon libre et éclairée. En tant que membre d'un comité d'éthique chargé d'approuver des projets de recherche, le critère d'importance est : <i>Le respect de la dignité humaine des participants à la recherche</i>	n / a	n / a

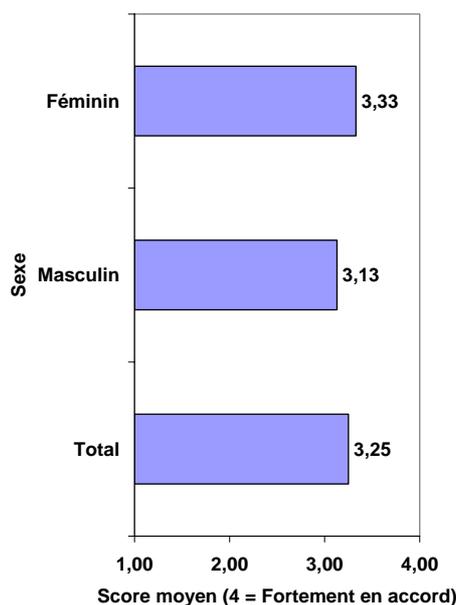
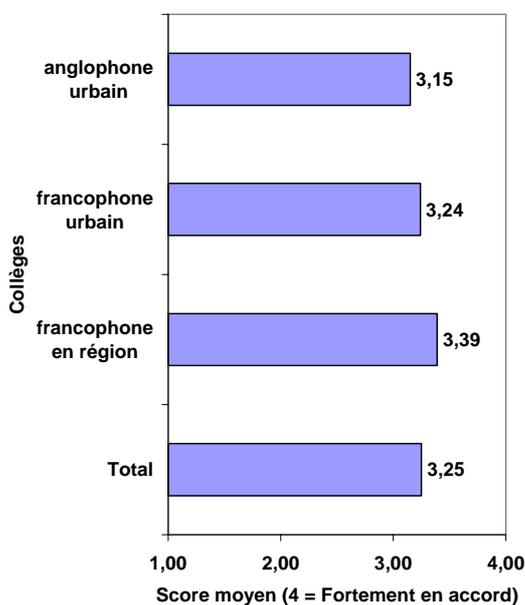
On peut se demander si les étudiants ont accordé les scores les plus faibles aux deux premiers énoncés en raison de la nature « concrète » des entités (chimpanzés, embryon) sur lesquels l'expérimentation était menée. Le cadre légal d'une pratique semble davantage important (clonage de cellules) que la préoccupation de possiblement sauver des vies humaines grâce à celle-ci (chimpanzés, embryon).

5.3.3 Principes bioéthiques

« 'Ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qu'autrui te fasse' devrait être un principe incontournable en bioéthique. »

- La vaste majorité des étudiants (85,0 %) est en accord avec ce principe.

Choix éthiques et valeurs des collégiens : Influence de l'environnement culturel



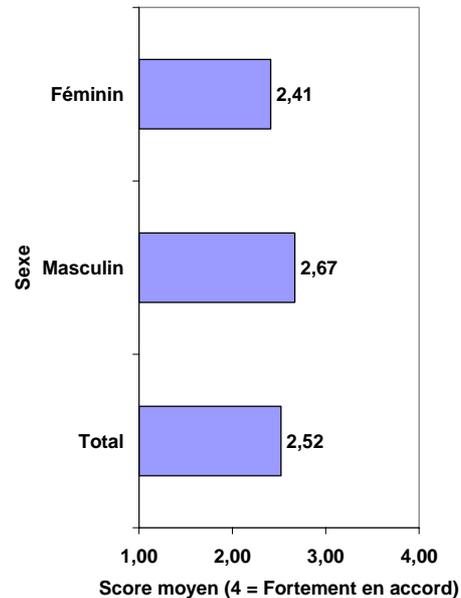
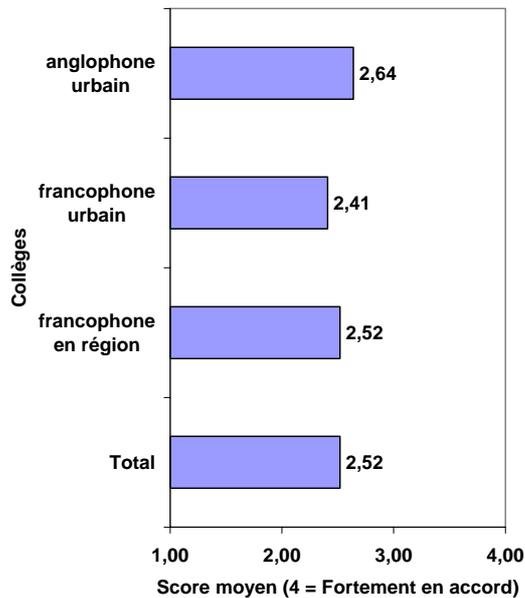
- | | |
|--|---|
| ▪ L' <i>origine institutionnelle</i> n'est pas une variable influant sur le comportement des répondants. | ▪ Les femmes sont davantage en accord (89,2 %) que les hommes (78,9 %) avec cet énoncé, différence qui se révèle significative. |
|--|---|

- L'*origine de la mère* semble être un facteur d'influence dans le comportement des étudiants. Les répondants dont la mère vient d'Amérique du Nord sont les plus en accord (88,5 %), tandis que ceux ayant une mère moyen-orientale sont les moins en accord (67,5 %) avec l'énoncé.

« 'La fin justifie les moyens' est un principe acceptable si cela permet d'éviter des conséquences néfastes. »

- Les étudiants semblent avoir une opinion mitigée vis-à-vis cet énoncé, car 53,0 % d'entre eux se sont dits en accord avec celui-ci.

Choix éthiques et valeurs des collégiens : Influence de l'environnement culturel



▪ Les répondants du collège anglophone urbain sont significativement plus en accord avec ce principe (61,0 %) que ceux des collèges francophones en région (51,3 %) et urbain (47,1 %).

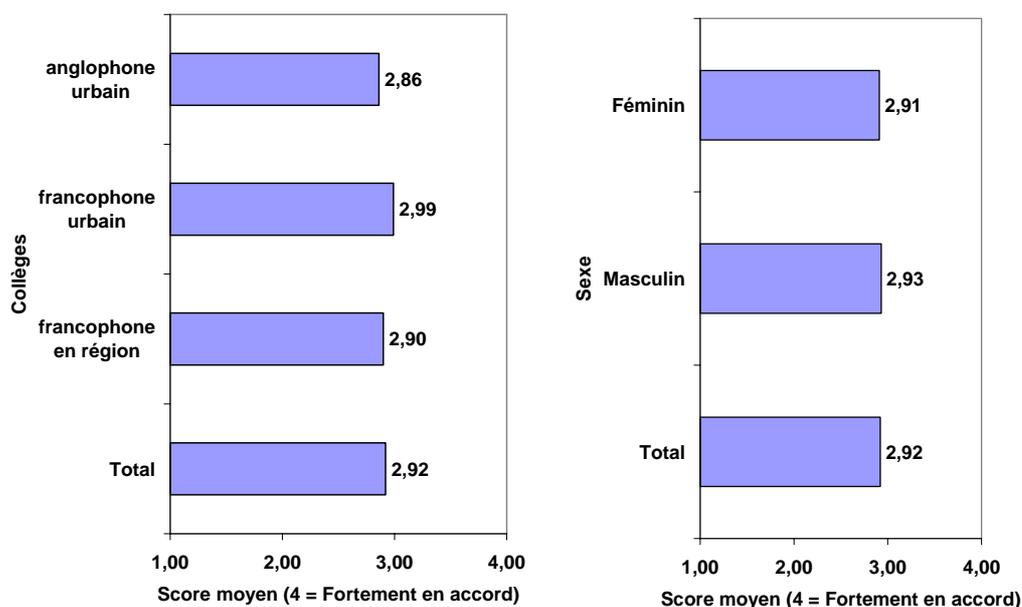
▪ De même, les hommes se sont dits davantage en accord (62,1 %) que les femmes (46,6 %); cette différence est significative.

- On constate une différence de comportement chez les répondants parlant le français (exclusivement ou non) à la maison et les étudiants anglophones et / ou allophones. Les premiers semblent avoir une opinion mitigée quant au principe énoncé plus haut (taux d'accord : 49,3 %) tandis que les anglophones et allophones sont plus en accord avec l'énoncé (taux d'accord : 59,7 %).

« Avec ses patients, le médecin devrait d'abord obéir à des règles de conduite dictées par ses propres valeurs (respect, intégrité, etc.). »

- La plupart des répondants sont en accord avec cette règle (70,5 %).

Choix éthiques et valeurs des collégiens : Influence de l'environnement culturel



- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le <i>collège du répondant</i> n'est pas une variable significative. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le sexe ne constitue pas non plus un facteur d'influence significatif. |
|--|--|

- Après avoir regroupé les répondants bouddhistes et hindous et les avoir comparés à ceux des autres croyances prises séparément, on s'aperçoit que la *croyance spirituelle* influence le jugement des étudiants. Ainsi, les musulmans sont les répondants les plus en accord (94,7 %).

5.3.3.1 En somme, ...

Énoncés	Score moyen (max=4)	N
« Ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qu'autrui te fasse » devrait être un principe incontournable en bioéthique.	3,25	580
« La fin justifie les moyens » est un principe acceptable si cela permet d'éviter des conséquences néfastes.	2,52	577
Avec ses patients, le médecin devrait d'abord obéir à des règles de conduite dictées par ses propres valeurs (respect, intégrité, etc.).	2,92	584

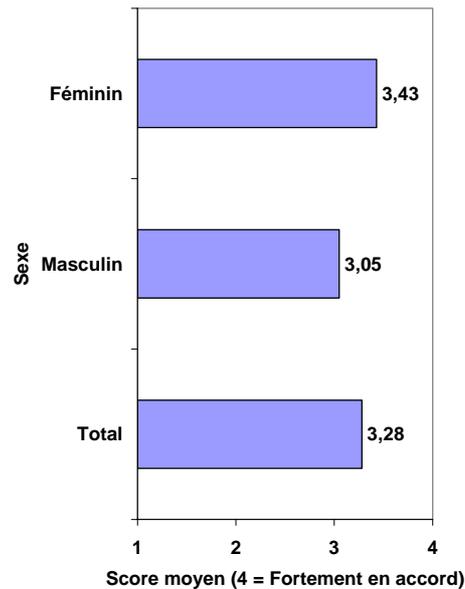
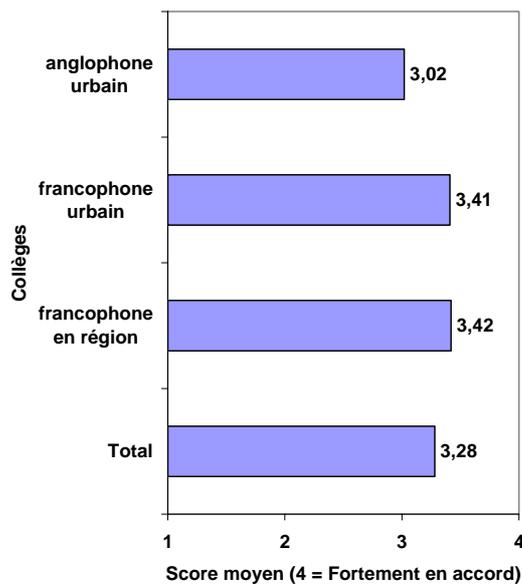
5.4 Questionnaire – Éthique de l'environnement

Dans cette section, les énoncés sur l'environnement sont regroupés et analysés selon ceux ayant un impact sur la qualité de vie, un impact politico-économique et selon des principes « moraux ».

5.4.1 Impact sur la qualité de vie

« Dans le cas où un développement industriel aura un impact prévisible sur un habitat animal, mieux vaut s'abstenir que de causer possiblement un tort irréparable à cet environnement. »

- Les deux tiers des étudiants (67,5 %) sont en accord avec cet énoncé.

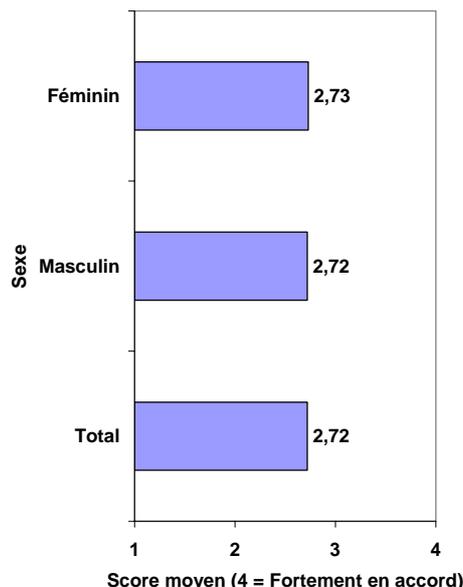
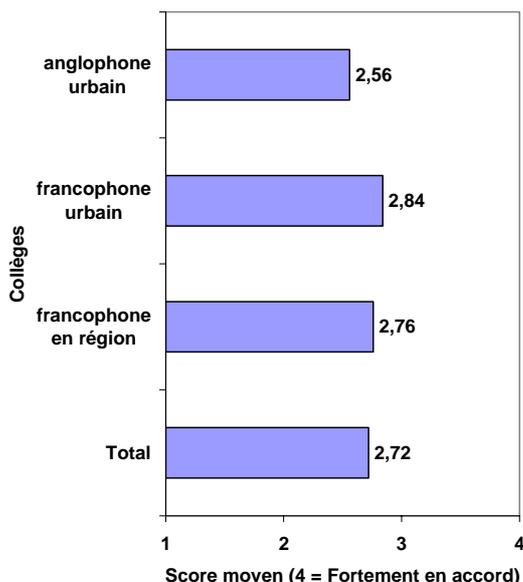


- Les différences observées selon le *collège* sont significatives : les répondants du collège anglophone urbain sont moins en accord (80,3 %) que ceux des collèges francophones (urbain : 91,9 %; en région : 87,2 %).

- Les femmes sont davantage en accord (93,3 %) que les hommes (77,0 %), différence qui s'avère significative.

« Les élus municipaux devraient considérer le bruit comme un des facteurs de pollution les plus nuisibles en milieu urbain. »

- Un peu plus de la moitié des répondants (60,4 %) s'est dit en accord avec l'énoncé.



- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> Les étudiants les moins en accord sont ceux du collège anglophone urbain (48,8 %). Aux collèges francophones urbain et en région, on compte des taux d'accord de 67,4 % et 65,4 % respectivement. La différence de proportion entre collèges francophones et anglophone est significative. | <ul style="list-style-type: none"> Les hommes et les femmes sont du même avis (en accord) dans des proportions semblables. |
|--|---|

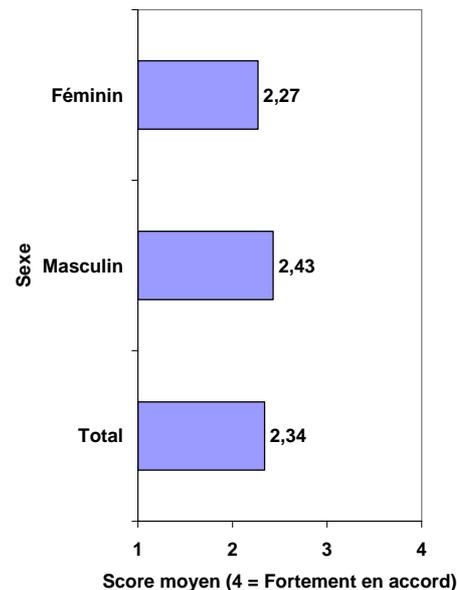
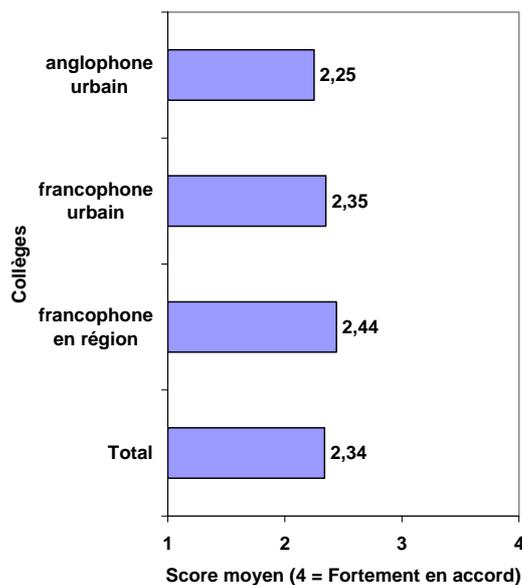
- La *croyance spirituelle* semble avoir une influence sur l'opinion des étudiants par rapport à cet énoncé. Les répondants les plus en accord avec cet énoncé sont ceux disant n'avoir aucune croyance (64,7 %). Les étudiants juifs forment le groupe ayant le plus faible taux d'accord (17,4 %).

Choix éthiques et valeurs des collégiens : Influence de l'environnement culturel

- Pour ce qui est des réponses croisées par la *langue parlée à la maison*, on constate des différences de comportement entre francophones (parlant également une autre langue ou non) et les étudiants anglophones et / ou allophones. Ces derniers ont une opinion mitigée quant à cet énoncé (taux d'accord : 50,0 %) alors que les francophones sont 66,1 % à être en accord avec cette considération.

« Une petite communauté en région est sans-emploi et a le choix de déménager ou d'accepter la venue d'une entreprise qui éliminera le chômage, mais qui sera source de pollution. La communauté devrait accepter sa venue. »

- Les étudiants ont rapporté être en désaccord avec cet énoncé dans une proportion de 60,1 %.

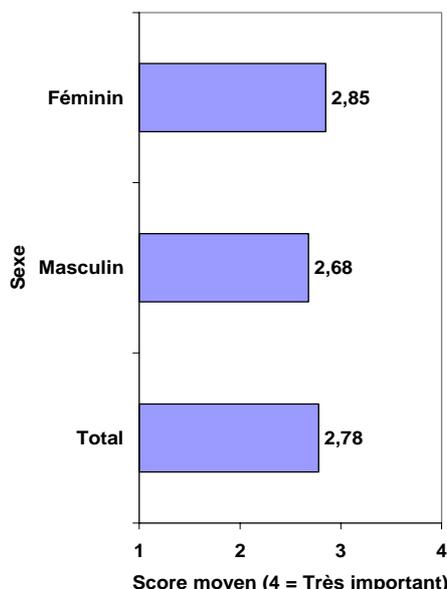
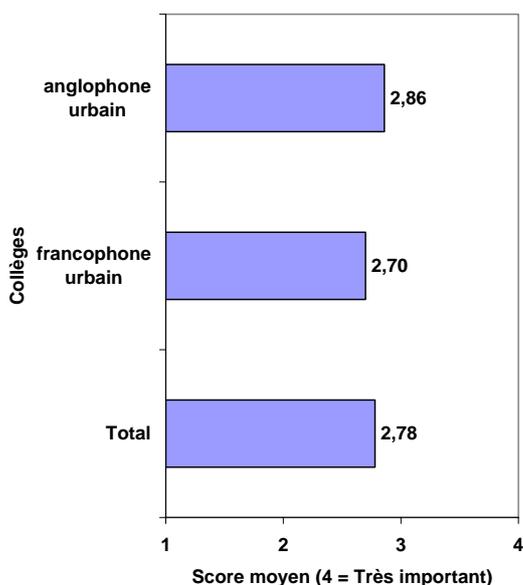


- Les dissemblances dans la réponse des étudiants distribuée selon le *collège* ne sont pas significatives. On remarque tout de même une tendance des répondants du collège franco-
- On remarque que les femmes (64,9 %) s'opposent significativement davantage que les hommes (53,4 %) à la venue de l'entreprise.

<p>phone en région à être moins en désaccord (52,4 %) que ceux des collèges urbains (francophone : 61,4 %; anglophone : 64,6 %).</p>	
--	--

« Que pensez-vous de la suggestion d'interdire la circulation automobile dans le centre-ville? Pour vous, c'est ... »

- Un peu plus des deux tiers des répondants (65,1 %) jugent qu'il serait important d'interdire la circulation automobile du centre-ville de Montréal. Il est à noter que cette question ne s'adressait qu'aux étudiants des collèges urbains.



- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> Les différences observées selon le collège ne sont pas significatives. | <ul style="list-style-type: none"> La variable sexe joue sur la réponse des étudiants : les femmes (70,3 %) trouvent l'inter-diction significativement plus importante que les hommes (58,2 %). |
|--|--|

5.4.1.1 En somme, ...

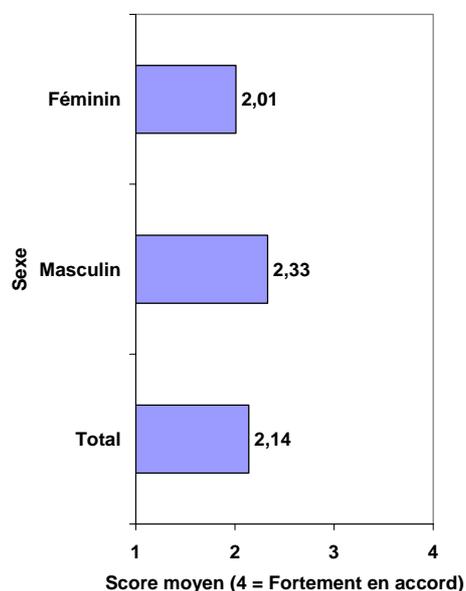
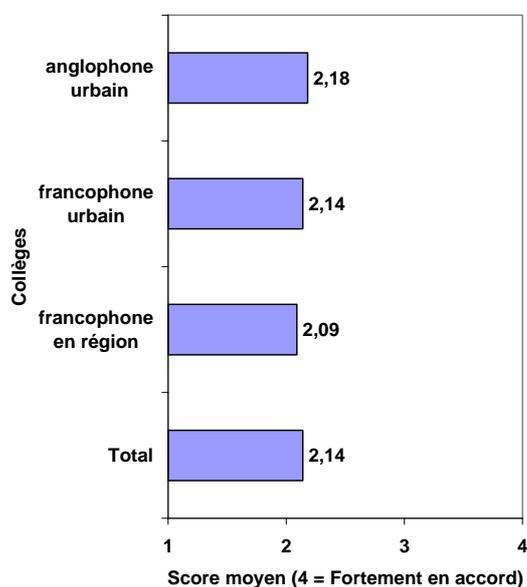
Énoncés	Score moyen (max=4)	N
Dans le cas où un développement industriel aura un impact prévisible sur un habitat animal, mieux vaut s'abstenir que de causer possiblement un tort irréparable à cet environnement.	3,28	582
Les élus municipaux devraient considérer le bruit comme un des facteurs de pollution les plus nuisibles en milieu urbain.	2,72	583
Une petite communauté en région est sans-emploi et a le choix de déménager ou d'accepter la venue d'une entreprise qui éliminera le chômage, mais qui sera source de pollution. La communauté devrait accepter sa venue.	2,34	577
Que pensez-vous d'interdire la circulation automobile dans le centre-ville? Pour vous, est-ce...	2,78	416

Fait à noter, les étudiants semblent davantage prompts à protéger l'environnement des effets potentiels d'un projet de développement industriel lorsque ce dernier a un impact sur les animaux, que lorsqu'il risque d'affecter la qualité de vie des humains (pour fins de comparaison, on doit inverser le score du dernier énoncé, ce qui donne 2,66). En effet, les étudiants semblent penser que les conséquences de la pollution sont moins nuisibles pour l'humain, que ce soit en milieu urbain ou rural, que pour les animaux. On remarque également que les répondants affichent un degré d'accord à la considération par les élus municipaux du bruit urbain comme nuisible équivalent au degré d'importance de l'interdiction de la circulation automobile au centre-ville.

5.4.2 Impact politico-économique

« Le gouvernement d'un pays asiatique devrait construire un grand barrage sur un fleuve important, même s'il provoque la perte de terres agricoles par inondation et le déplacement de villages. L'avantage, toutefois, en sera une capacité hydro-électrique accrue pour son réseau de distribution. »

- La plupart des étudiants (70,6 %) est en désaccord avec le projet du gouvernement.



- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">Les différences selon le <i>collège</i> ne sont pas significatives. | <ul style="list-style-type: none">Les femmes (77,6 %) sont plus nombreuses que les hommes (60,6 %) à se dire en désaccord avec l'initiative du gouvernement. |
|---|--|

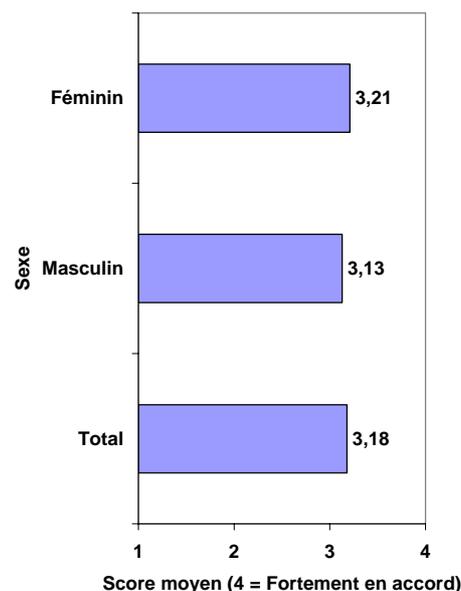
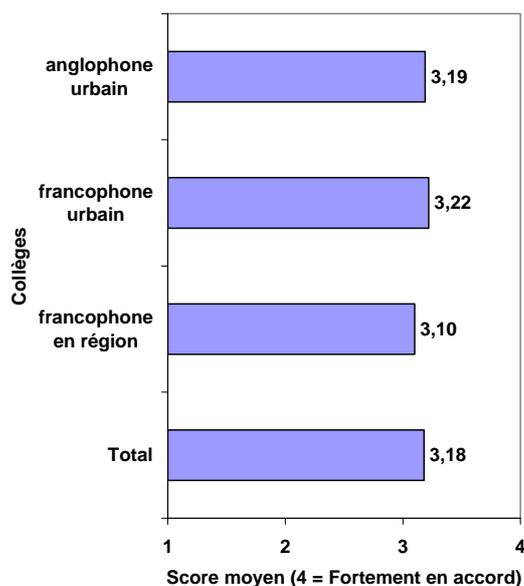
- L'*origine géographique de la mère* constitue une variable significative en regard de la réponse des élèves. Les étudiants de mère sud-américaine sont les seuls en accord avec cet énoncé (53,3 % d'entre eux).

Choix éthiques et valeurs des collégiens : Influence de l'environnement culturel

- Après avoir effectué des regroupements selon la *croyance spirituelle*, on s'aperçoit que les chrétiens sont significativement moins en désaccord (65,9 %) que les étudiants des autres croyances regroupées ensemble (79,5 %) et ceux n'en ayant aucune (74,5 %).

« Un ex-porte-avion français doit être envoyé dans un pays en voie de développement afin d'y être démantelé. Ce bâtiment contient de l'amiante, produit qui se révèle nocif pour la santé des personnes qui y sont exposées. Bien que ce projet permette la création de plusieurs emplois, le gouvernement du pays en voie de développement ne devrait pas approuver un tel projet. »

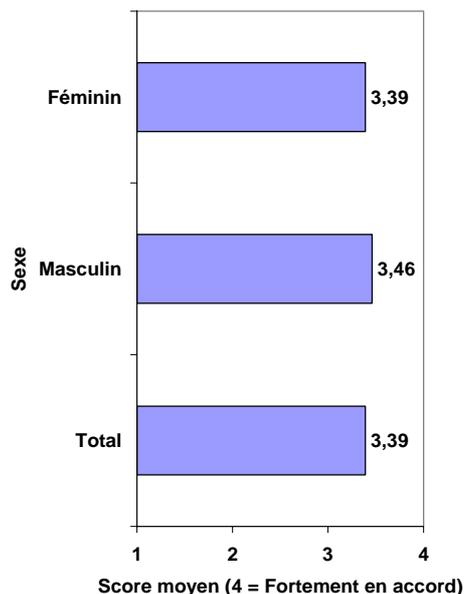
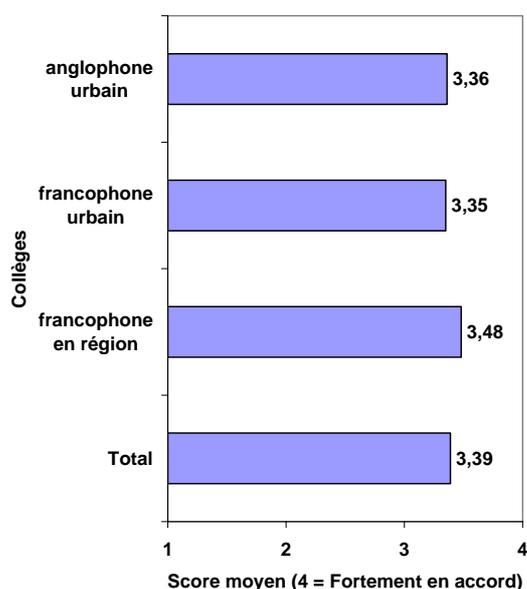
- La grande majorité des répondants (83,7 %) s'est dit en accord avec la décision du gouvernement du pays en voie de développement.



- | | |
|---|---|
| ▪ Le <i>collège</i> ne joue pas sur la réponse des étudiants. | ▪ Le <i>sex</i> ne constitue pas non plus une variable significative. |
|---|---|

« Le gouvernement canadien interdit depuis plusieurs années la pêche de la morue dans les eaux canadiennes en vue de préserver cette espèce de poisson dont la population a fortement baissé. Cependant, des pêcheurs européens continuent de pêcher la morue à la limite des eaux canadiennes. Le gouvernement canadien devrait sévir contre ces derniers. »

- La presque totalité des étudiants (89,7 %) est en accord avec cet énoncé.



- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">Les différences de proportions entre <i>collèges</i> ne sont pas significatives. | <ul style="list-style-type: none">Le sexe n'est pas une variable d'influence significative pour cet énoncé. |
|--|---|

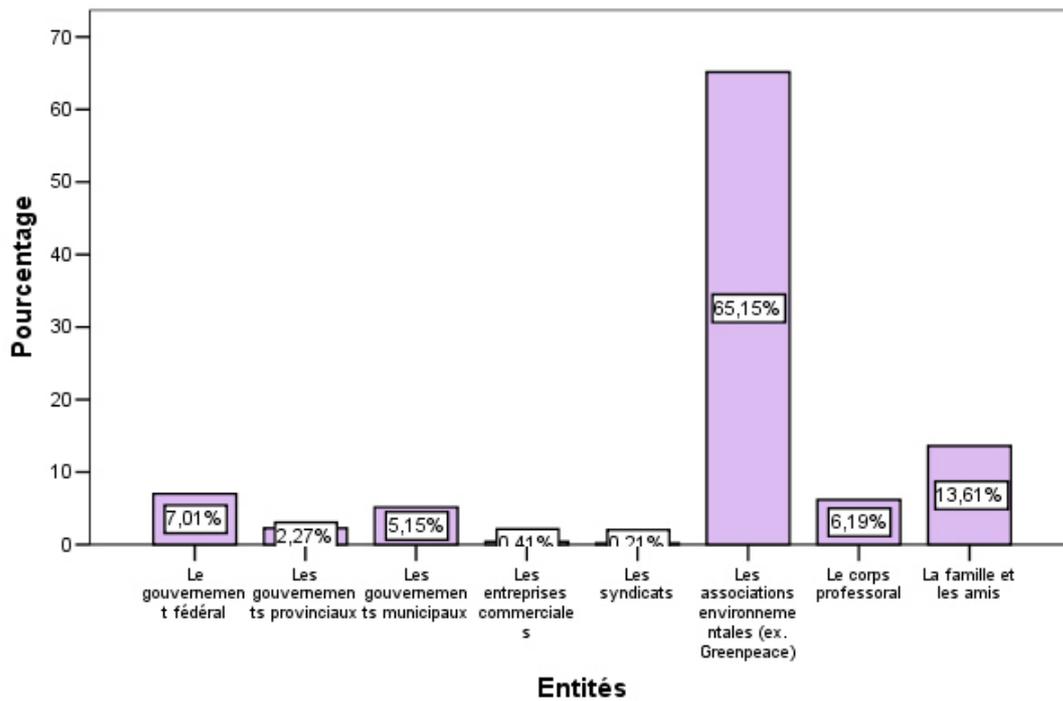
- L'*origine géographique du père* devient une variable significative une fois des regroupements effectués. Les étudiants de père nord-américain sont plus fortement en accord (92,3 %) que ceux ayant un père des autres régions prises ensemble (85,8 %).

« À qui faites-vous le plus confiance lorsqu'il s'agit de questions liées à l'environnement? »

Choix éthiques et valeurs des collégiens : Influence de l'environnement culturel

- Les étudiants, dans une proportion de 65,2 %, ont affirmé avoir d'abord confiance dans les associations environnementales pour les questions d'environnement.

"À qui faites-vous le plus confiance lorsqu'il s'agit de questions liées à l'environnement?" (N = 485)



5.4.2.1 En somme, ...

Énoncés	Score moyen (max=4)	N
Le gouvernement d'un pays asiatique devrait construire un grand barrage sur un fleuve important, même s'il provoque la perte de terres agricoles par inondation et le déplacement de villages. L'avantage, toutefois, en sera une capacité hydro-électrique accrue pour son réseau de distribution.	2,14	579
Un ex-porte-avion français doit être envoyé dans un pays en voie de développement afin d'y être démantelé. Ce bâtiment contient de l'amiante, produit qui se révèle nocif pour la santé des personnes qui y sont exposées. Bien que ce projet permette la création de plusieurs emplois, le gouvernement du pays en voie de développement ne devrait pas approuver un tel projet.	3,18	582
Le gouvernement canadien interdit depuis plusieurs années la pêche de la morue dans les eaux canadiennes en vue de préserver cette espèce de poisson dont la population a fortement baissé. Cependant, des pêcheurs européens continuent de pêcher la morue à la limite des eaux canadiennes. Le gouvernement canadien devrait sévir contre ces derniers.	3,39	582
À qui faites-vous le plus confiance lorsqu'il s'agit de questions liées à l'environnement? <i>Les associations environnementales (ex. Greenpeace)</i>	n/a	n/a

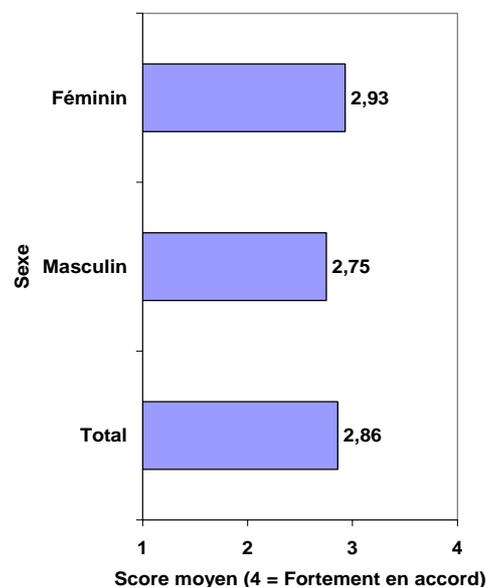
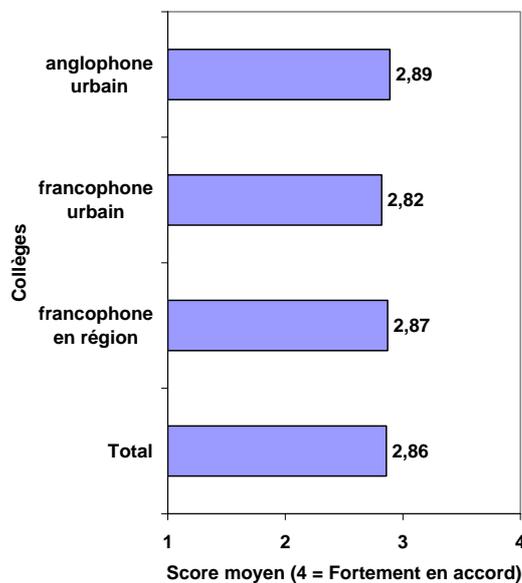
Bien que ce soit les associations environnementales qui bénéficient le plus de la confiance des répondants en matière d'environnement, ces derniers croient tout de même que le gouvernement canadien se doit d'intervenir pour ce qui est de la préservation des ressources, à tout le moins (à noter également la dimension économique de l'énoncé sur la morue, plus particulièrement le (non-)partage des ressources). Aussi, les étudiants considèrent-ils les conséquences potentielles et

néfastes d'un projet économique sur l'environnement humain ou non (barrage hydro-électrique, démantèlement de porte-avion) davantage importantes que ses retombées économiques.

5.4.3 Principes « moraux »

« L'homme n'occupe pas une place prépondérante dans la nature tous les êtres vivants sont intimement liés et interdépendants. »

- Environ les deux tiers des élèves (67,5 %) sont en accord avec ce principe.



▪ Le *collège* du répondant ne s'avère pas une variable significative.

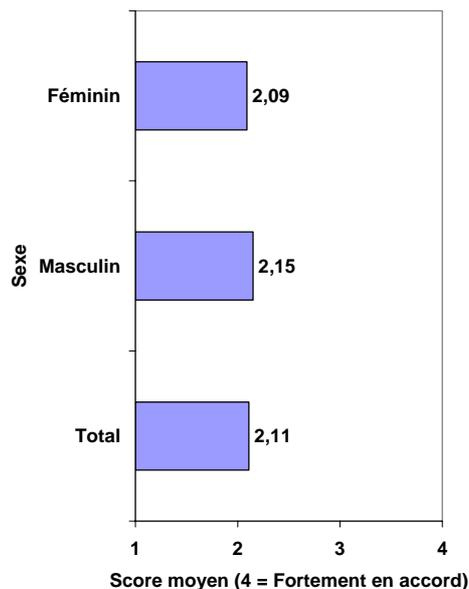
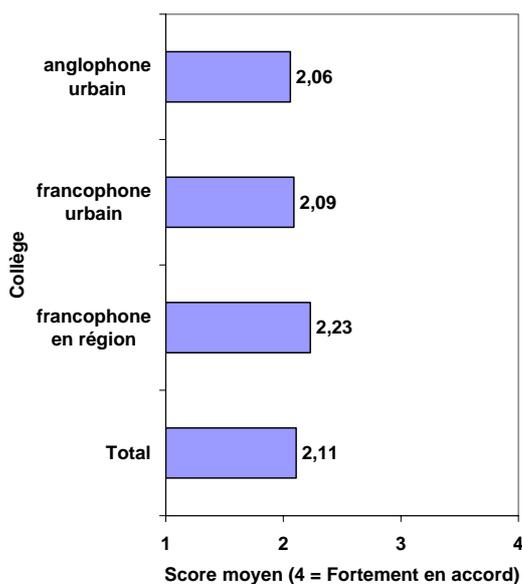
▪ La différence entre hommes et femmes est significative : ces dernières sont plus en accord (71,1 %) que leurs vis-à-vis masculins (62,5 %).

- L'*origine de la mère* semble être un facteur d'influence significatif. Contrairement aux autres, les personnes ayant une mère d'origine africaine (53,8 %) ou moyen-orientale (58,6 %) sont en désaccord avec l'énoncé.

- La *croissance spirituelle* se révèle significative si l'on regroupe les bouddhistes et les hindous ensemble, et les étudiants des autres croyances dans un autre groupe. En effet, les bouddhistes et les hindous sont en désaccord (56,3 % d'entre eux) avec l'énoncé, comparativement aux élèves des autres croyances (66,1 % sont en accord) et ceux n'en ayant aucune (72,3 % en accord).

« La nature est confiée à l'homme pour qu'il en soit le gérant et l'intendant. »

- Un peu plus des deux tiers des étudiants (68,8 %) se sont dits en accord avec l'énoncé.



La variable *collège* n'est pas significative.

Le sexe n'influence pas le jugement des étudiants par rapport à cet énoncé.

- La *croissance spirituelle* est un facteur d'influence significatif si l'on regroupe les bouddhistes et les hindous ensemble, mais en laissant les répondants des

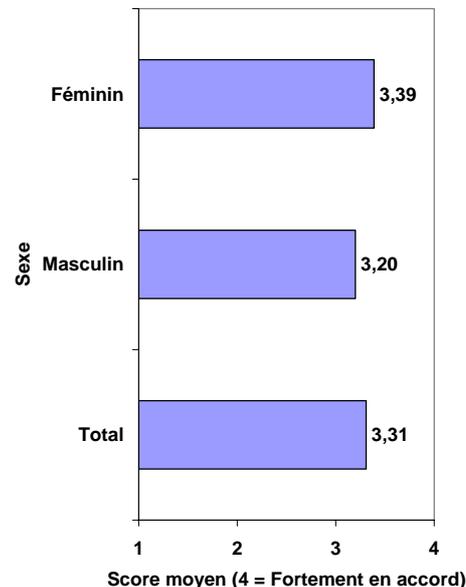
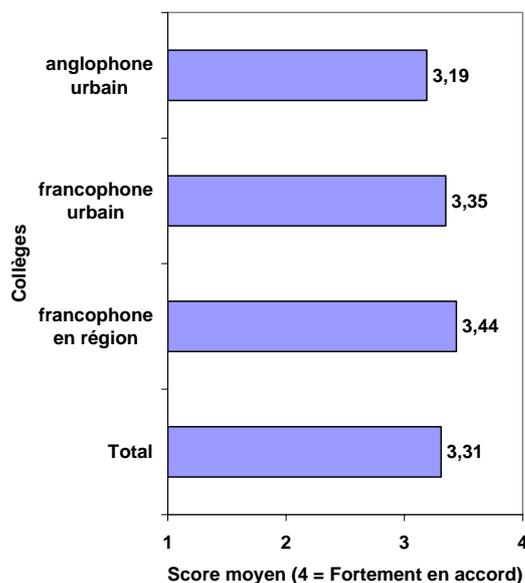
Choix éthiques et valeurs des collégiens : Influence de l'environnement culturel

autres croyances séparés. Le groupe des bouddhistes et des hindous est le plus en désaccord (93,8 %) avec le principe ci-haut.

- Le *domaine de travail de la mère* semble également être une variable significative. Les étudiants les moins en désaccord avec cet énoncé sont ceux ayant une mère œuvrant en sciences et ingénierie (56,7 %) et ceux les plus en désaccord (hormis la catégorie « autres ») sont les élèves dont la mère travaille dans le domaine de la santé (79,2 %).

« Notre comportement envers les animaux doit tenir compte du fait qu'ils sont des êtres vivants sensibles et donc capables de ressentir ou non de la souffrance. »

- La vaste majorité des étudiants (89,2 %) est en accord avec l'énoncé.



▪ L'*origine institutionnelle* ne s'avère pas significative.

▪ Les femmes (91,9 %) sont davantage en accord que les hommes (85,3 %) avec ce principe, différence se révélant significative.

5.4.3.1 En somme, ...

Énoncés	Score moyen	N
L'homme n'occupe pas une place prépondérante dans la nature; tous les êtres vivants sont intimement liés et interdépendants.	2,86	582
La nature est confiée à l'homme pour qu'il en soit le gérant et l'intendant.	2,11	583
Notre comportement envers les animaux doit tenir compte du fait qu'ils sont des êtres vivants sensibles et donc capables de ressentir ou non de la souffrance.	3,31	582

5.5 Entrevues de groupe – Éthique des affaires

Dans les pages qui suivent, le lecteur prendra connaissance des réactions des jeunes participants à la recherche, à la suite de la lecture de différents énoncés soulevant une question d'ordre éthique, et des arguments apportés pour justifier leur opinion sur ceux-ci. On remarquera qu'il y a rarement eu consensus sur les problématiques soulevées et que des mises en garde ou des nuances ont souvent été ajoutées. C'est dire que la présentation des énoncés s'est peu soldée par une réaction unanime, franche et claire de la part des participants, quel que soit le domaine à l'étude: les affaires, la bioéthique ou l'environnement.

« À compétences égales, un employeur doit privilégier la personne issue d'un groupe minoritaire, par rapport à celle appartenant au groupe majoritaire. »

Il y a globalement eu davantage de personnes en désaccord avec cet énoncé, qu'en accord. Par ailleurs, tous les groupes anglophones s'y sont opposés. Les motifs justifiant la position des uns et des autres se déclinaient comme suit.

Arguments invoqués par les étudiants en désaccord avec l'énoncé

La justice : les tenants de cette position considèrent que l'on doit traiter les gens avec justice, quels que soient leur appartenance ethnique, sexe, âge, etc. Tous doivent être considérés sur un même pied d'égalité et il est inacceptable, voire injuste, d'accorder des passe-droits à certains.

« I disagree with the statement, because I think what we're trying to attain in society is equality, and by discriminating towards the minority group, we are going against that. » (college anglophone urbain, groupe 1)

« I do disagree with the statement, because the important part is when you say at the end 'would have equal qualifications'. So at that point, everyone is equal. So to encourage the fact that everybody's equal, then I guess it should be more of like a first-come-first-served basis. » (collège anglophone urbain, groupe 1)

Il pourrait être très frustrant, nous dit-on, pour une personne originaire du Canada, ayant vécu et étudié ici, de se voir dérober un emploi pour cause de favoritisme envers un groupe ethnique. La volonté de justice n'est pas étrangère au dicton qui établit : premier arrivé, premier servi. Si l'employeur hésite à choisir entre deux candidats présentant sensiblement le même profil professionnel et affichant les mêmes compétences, il devrait finalement arrêter son choix sur la personne s'étant manifestée en premier.

La reconnaissance de la compétence : la compétence d'une personne devrait être le premier critère de sélection dans l'attribution d'un emploi. Les critères tels que l'ethnie ou l'âge ont une importance secondaire et ne devraient pas être pris en compte lors du choix définitif. D'ailleurs, nous dit-on, il serait particulièrement dévalorisant pour un candidat potentiel d'être choisi non pas pour sa compétence, mais pour la couleur de sa peau. Il en va ici de l'honneur et de la dignité de la personne.

« ...les gens, ils doivent se dire : bien moi, quand je vais me faire employer quelque part, je veux vraiment qu'on regarde mes compétences, pis je veux pas que quelqu'un [m'embauche]... sur

une couleur de peau ou la langue qu'on parle, mais vraiment selon mes performances personnelles. » (collège francophone urbain, groupe 1)

On semble aussi penser qu'il est inévitable qu'une personne d'origine étrangère ayant développé une compétence incontestable dans un domaine, trouve un jour un emploi à la hauteur de ses attentes. Alors pourquoi chercher à la favoriser, alors qu'il n'y a pas nécessité de le faire?

Selon certains répondants, il est impossible de rencontrer deux candidats présentant un profil professionnel et un intérêt exactement identiques pour l'employeur. En menant de nouvelles entrevues et en approfondissant l'étude du curriculum vitae, celui-ci devrait pouvoir trouver un élément (autre que l'ethnie) en faveur de l'un ou de l'autre, permettant de les départager en toute justice. Par ailleurs, on rappelle que l'objectif premier d'un employeur n'est pas de rétablir un équilibre ethnique entre les employés, mais bien plutôt d'engager les meilleurs éléments pour l'entreprise.

« ... pour une compagnie, le but principal de la compagnie, c'est pas d'avoir des employés de plusieurs ethnies ou de plusieurs sexes, c'est d'avoir les meilleurs employés. » (collège francophone en région, groupe 1)

Les effets pervers du favoritisme : il y a assurément des effets pervers à favoriser un candidat par rapport à un autre, sur la base de son appartenance ethnique. Une telle décision est susceptible de générer de la jalousie, de favoriser des comportements racistes et d'alimenter toute velléité de mépris, de rejet et de médisance entre les employés. Afin de maintenir un climat sain et des relations harmonieuses au sein de l'entreprise, il apparaît important d'éviter tout favoritisme.

Une décision incongrue : en privilégiant une personne d'origine ethnique, on recourrait à la discrimination pour répondre à la discrimination qui prévaut dans

la société. Bref, on jugerait un mal par un mal, ce qui n'est assurément pas perçu comme une solution valable.

*« I know there's racism and discrimination out there, but... you can't use racism and discrimination to fight racism and discrimination. »
(collège anglophone urbain, groupe 1)*

Arguments invoqués par les étudiants en accord avec l'énoncé

Une solution temporaire: la décision d'engager une personne d'origine ethnique pourrait être une solution temporaire à un déséquilibre dans le ratio hommes/femmes et citoyens d'origine/immigrés, au sein de certaines professions et entreprises. Si l'employeur considère important d'avoir une main d'œuvre équilibrée sur le plan du sexe et de l'appartenance ethnique, certains privilèges pourraient alors être justifiés. Certains semblent penser que le rétablissement de cet équilibre peut être garant d'un climat de travail harmonieux, d'une force de travail plus riche, car plus diversifiée, et d'une bonne productivité chez les employés. Ces répondants considèrent cependant que **cette solution doit être temporaire et appliquée à titre exceptionnel**. On ne pourrait en aucun cas la considérer comme une directive ou une marche à suivre pour l'entreprise. On rappelle, à cet effet, que l'on a, dans le passé, privilégié l'emploi de femmes pour rétablir le ratio entre les sexes dans certaines professions.

« Parce que c'est dans le but de rétablir un équilibre, justement on en parlait tantôt, si c'est dans le but de rétablir un équilibre, puis que ce soit temporaire, je pense que c'est correct, que ce soit le groupe minoritaire qui soit favorisé... dans le fond c'est pour diminuer l'écart. » (collège francophone urbain, groupe 2)

« En même temps, c'est plus difficile, mettons pour une femme, d'avoir accès à certains emplois, puis si c'est justement pour rétablir l'équilibre entre les femmes puis les hommes par rapport, je ne sais pas moi, les professeurs, par exemple, je vais choisir les femmes, à compétence égale, ils ont les mêmes compétences,

c'est que la femme va être aussi bonne, il va choisir la femme, ça va apporter un équilibre, juste temporairement pour qu'il y ait un équilibre. » (collège francophone urbain, groupe 2)

L'humanisme : quelques répondants considèrent qu'il s'agit là d'une situation où il pourrait être justifié et acceptable de favoriser les personnes issues de groupes ethniques, ces dernières subissant souvent de la discrimination dans les autres secteurs de la vie (le logement, entre autres). On ferait ici preuve de simple humanisme, de solidarité et de bienveillance à l'endroit de personnes au passé souvent parsemé d'embûches, et engagées dans une lutte persistante en ce qui concerne leur intégration à la société d'accueil.

« Un employeur devrait avoir le droit d'obliger un employé à témoigner, sous peine de sanctions, contre un confrère ou une consœur accusé(e) d'harcèlement. »

Ici, les avis étaient partagés quant à l'attitude que devrait adopter l'employeur dans un tel contexte; cependant, davantage d'étudiants ont signifié leur désaccord. Les répondants anglophones, eux, se répartissaient également dans l'un et l'autre camp.

Arguments invoqués par les étudiants en accord avec l'énoncé

Le devoir de citoyen : selon plusieurs répondants, il est du devoir de chaque citoyen de témoigner, de dénoncer et de dévoiler une situation répréhensible dont il est témoin ou dont il a connaissance. Garder silence, ne rien faire, c'est devenir complice, approuver, endosser. Il en va de la responsabilité morale de chacun de ne pas laisser consciemment perdurer une situation inacceptable, s'il est de son ressort d'agir.

« Moi, je dis, si tu as été témoin de quelque chose, tu as le devoir de le dire ce que tu as vu. » (collège francophone en région, groupe 1)

Le sens des vraies valeurs : dénoncer une personne coupable d'un comportement condamnable, venir en aide à une victime, travailler pour que cesse une situation inacceptable, voilà qui témoigne d'un sens des vraies valeurs, nous dit-on, et qui devrait être encouragé. Demeurer silencieux et passif lorsqu'on est conscient d'une situation à dénoncer, ce serait faire preuve de lâcheté et de laxisme vis à vis la victime, et en regard de la société en général.

*« I'd go that the employer is right, because if someone sees something bad happening and doesn't do anything, then who says that he's better than that person? It's about his sense of values. And the fact that he's not standing up for anti-harassment means that he must be pro. Or at least that he's not anti, which is not good. So that means that he's in the same boat as the other guy. »
(college anglophone urbain, groupe 1)*

Le désir de justice : la demande faite par l'employeur à l'employé de dénoncer un acte répréhensible est défendable, car elle permettrait de rendre justice et de punir le coupable. En ne dénonçant pas ce dernier, on permet que la situation perdure et on néglige de défendre les droits de la victime.

« I think the boss has the right to do that, because obviously there's two sides to the point. The employee wants to – because it's always employees versus employers so they want to stay strong and not rat out on one of their colleagues. But on the other hand, the boss is morally trying to do what's right; harassment took place, so even if it means going to the extreme of taking sanctions to get the proof, he's doing the right thing. » (college anglophone urbain, groupe 2)

Les droits de la victime : la volonté de respecter les droits de la victime peut justifier bien des demandes ou des exigences. Notre société se doit de considérer tant les droits des coupables que des victimes, et de tout tenter pour que nul ne soit lésé.

Le souci de prévention : la meilleure façon d'éviter qu'une situation ne se renouvelle ou perdure, c'est de la dénoncer. Dans un souci de prévention, il peut donc être justifié de demander à une personne de témoigner.

- Ces arguments avancés, notons que les étudiants jugent qu'avant d'exiger qu'un employé ne témoigne contre un autre collègue, il serait très important de lui offrir de l'aide (psychologique ou autre) et du soutien. La dénonciation d'autrui n'est pas une situation facile et confortable à vivre, et elle peut générer beaucoup de stress et d'insécurité, surtout dans les petites entreprises où les employés sont peu nombreux et se connaissent tous.
- D'autre part, si l'employé témoin d'une situation répréhensible refuse de témoigner, on ne devrait en aucun cas lui imposer des sanctions telles que le renvoi ou la baisse de salaire. Tout au plus l'employeur devrait-il lui servir un avertissement, et l'inciter avec insistance à témoigner.

« J'obligerais, mais les sanctions... ça peut juste être un avertissement, c'est pas obligé d'être moins de salaire, moins d'heures de travail... mais que... c'est trop important » (collège francophone urbain, groupe 1)

Arguments invoqués par les étudiants en désaccord avec l'énoncé

La loi : selon la loi, l'employeur n'a ni le pouvoir, ni le droit d'exiger d'un employé qu'il dénonce un collègue et témoigne contre lui. Cela ne fait pas partie de ses tâches et il n'a ni le mandat ni les compétences pour ce faire. S'il entend mettre fin à une situation répréhensible, punir un coupable et défendre les droits d'une victime, il doit s'en remettre à des instances supérieures qui se chargeront de faire justice. En agissant autrement, il risquerait de perdre sa crédibilité aux yeux de ses employés.

« Moi, je suis contre ça parce que en fait, c'est contre son champ de compétence, ce n'est pas à lui d'obliger les gens à dénoncer le crime, c'est la loi. C'est pas son rôle de s'imposer comme juge parce qu'il n'a pas ces compétences-là. Il est obligé, par exemple de dire, si il veut que la personne témoigne, il faut qu'il en réfère à des instances supérieures, ce n'est pas son rôle à lui...il n'a pas le droit d'être le juge. » (collège francophone urbain, groupe 2)

Les droits et libertés de l'homme : le fait d'obliger un employé à témoigner contre un confrère de travail serait une atteinte à ses droits et libertés fondamentaux.

« I find that the employer should not have any right at all to decide if another employee is gonna stand up and defend a fellow employee for either harassment, or anything... so I just think that no one should have the right to tell somebody else what to do, if they believe what they're doing is right. » (collège anglophone urbain, groupe 1)

Les conséquences d'une dénonciation : la dénonciation d'un employé et le témoignage porté contre lui peuvent nuire significativement au climat de travail dans une entreprise. Ils peuvent générer de la suspicion, de la délation, de la médisance, des règlements de compte, etc. Autant d'ingrédients susceptibles de saper la confiance et la bonne entente entre les employés. Les employeurs ne

sont pas tous outillés correctement pour orchestrer de telles situations et rétablir l'ordre.

Qui plus est, dans un contexte de travail devenu invivable, on risque que l'employé dénonciateur ne soit contraint, par la suite, à démissionner pour se soustraire à un stress et à une pression rendus insupportables.

« Même s'il est obligé, s'il veut vraiment pas le faire, il va démissionner... ça mène nulle part, c'est juste désavantageux pour tout le monde. » (collège francophone urbain, groupe 1)

Un esprit de vengeance : selon plusieurs, obliger un employé à témoigner contre un confrère de travail revient à répondre à du harcèlement par du harcèlement, à une agression par une agression, c'est-à-dire à opter pour une conduite de vengeance : attitude condamnable en soi et qui, le plus souvent, s'avère stérile.

« C'est de l'harcèlement inutile, parce qu'on peut quand même avoir du ... pour la personne qui aurait des sanctions, elle irait quand même témoigner mais ... On peut pas obliger quelqu'un à faire quelque chose s'il elle veut vraiment pas... » (collège francophone urbain, groupe 1)

Le risque d'erreur : les opposants au témoignage forcé évoquent aussi le risque d'une dénonciation injustifiée et fautive, reposant sur des informations erronées, qui aurait pour effet de ruiner la réputation d'une personne innocente. La dénonciation d'autrui est un acte grave, qui ne peut tolérer un doute ou des suppositions.

- Notons que plusieurs ont mentionné que, bien qu'il leur apparaissait excessif et abusif d'obliger un employé de témoigner, il était acceptable d'inciter fortement ce dernier à le faire (en évoquant les droits de la victime, la volonté de mettre fin à une situation répréhensible, etc.). Bref,

l'employé invité à témoigner aurait ici le dernier mot quant à son implication dans la situation fâcheuse.

« Moi, je trouve s'il oblige à un employé de témoigner, c'est comme du harcèlement... C'est un abus de pouvoir. » (collège francophone urbain, groupe 2)

- On précise enfin qu'aucune entreprise syndiquée ne devrait tolérer qu'une obligation de témoigner contre un confrère de travail soit imposée.

« Une compagnie d'un pays industrialisé expédie ses produits (d'alimentation, notamment) dans des pays en voie de développement, une fois la date d'expiration dépassée sur le marché producteur. »

Cet énoncé a suscité des réactions divergentes. On comptait sensiblement autant de partisans que d'opposants au contenu de l'énoncé, parmi les répondants.

Arguments invoqués par les étudiants en accord avec l'énoncé

Les critères occidentaux : la date de péremption apposée sur les aliments alimentaires répond à des critères occidentaux d'évaluation de la qualité, nous rappelle-t-on. Ceux-ci peuvent varier d'un pays à l'autre, ce qui signifie que la comestibilité des aliments n'est pas assujettie à des normes universelles. Par ailleurs, un produit dont la date de péremption a été dépassée ne deviendrait pas pour autant impropre à la consommation : il est simplement moins frais. La mention « meilleur avant... » n'équivaut pas à « à jeter après... ». On doit cependant s'assurer de ne pas acheminer des produits qui peuvent rendre malades et éviter de trop dépasser les dates de péremption. Les jeunes ont rappelé à cet effet que certains produits alimentaires supportent moins facilement que d'autres les délais dans la consommation (ainsi en est-il, par exemple, des produits laitiers et de la viande, lesquels s'altèrent rapidement). Les dons de

nourriture devraient donc être évalués à la lumière de ces considérations sanitaires.

« ... mais il y a beaucoup de produits que, après la date de conservation, c'est correct... moi j'en vois en Afrique qui mangent le ciment de leurs maisons... j'avais vu un reportage, où ils mangeaient de la terre... moi, je crois que ça pourrait vraiment aider à court terme. » (collège francophone urbain, groupe 1)

La lutte contre le gaspillage : en acheminant des produits dont la date de péremption est dépassée, mais qui ne présentent aucun danger pour la santé, on contribue à lutter contre le gaspillage des sociétés occidentales. Ces produits seraient de toute façon jetés, nous dit-on, alors pourquoi ne pas en faire profiter les moins biens nantis?

Le libre choix du pays receveur : tout pays qui reçoit une aide en nourriture ou en produits d'autre nature, conserve le libre choix de la refuser. Il serait dommage de ne pas lui laisser l'opportunité d'exercer ce libre choix et de disposer, selon son bon vouloir, des denrées qui lui sont offertes. Les habitants des pays en voie de développement vivent dans un état de pauvreté, de misère et de dénuement souvent avancés. Dans un tel contexte, toute aide est bienvenue, car elle adoucit le quotidien des gens. Pour ces derniers, bénéficier des restes des sociétés riches est encore préférable à ne rien avoir du tout.

« Mais les donner, moi... je serais vraiment pour, en fait, parce que il y a beaucoup de pays... tant qu'à manger de la nourriture... ils peuvent faire le choix aussi... comme des œufs, ils sont pas obligés de les manger, si ça fait vraiment trop longtemps et ça les rend malades. » (collège francophone urbain, groupe 1)

« Si eux, ils sont affectés par le fait qu'on leur envoie de la nourriture qui est périmée, qui est peut-être moins bonne pour nous, c'est à eux de décider s'ils veulent la manger ou pas, mais nous autres, on leur envoie gratuitement, au lieu de la gaspiller. C'est comme si, admettons, un itinérant a rien à manger, il va fouiller dans les poubelles pour survivre du moins, mais c'est pas

bon pour nous autres, manger dans les poubelles, mais lui pour lui, c'est lui qui décide de manger ça, parce qu'il n'a absolument rien. » (collège francophone en région, groupe 1)

Arguments invoqués par les étudiants en désaccord avec l'énoncé

L'hypocrisie des pays riches : les pays qui envoient, sous le couvert d'humanisme et d'altruisme, des produits alimentaires périmés sont coupables d'hypocrisie. Ils exploitent une situation de vulnérabilité et de dépendance pour se faire du capital politique, et se forger une bonne réputation sur le plan international. Cette exploitation est encore plus éhontée et immorale lorsque les produits alimentaires sont vendus (auquel cas, les pays riches réalisent des profits sur le dos des pays pauvres). Par ailleurs, plusieurs considèrent tout à fait immoral et irrévérencieux de donner ses restes à des démunis.

« ...nous envoyons des produits pour dire que notre pays aide aux pays en voie de développement. Or, ils font pas savoir que la date d'expiration est dépassée, donc ça serait une espèce de grosse menterie ou une mascarade.... leur faire croire qu'ils les aident et en plus... s'ils les mangent, c'est parce qu'ils ont besoin de nourriture ou soit ils tombent malades... c'est complètement immoral. » (collège francophone urbain, groupe 1)

Le maintien des pays pauvres dans une condition d'asservissement : au lieu d'acheminer des denrées alimentaires vers les pays en voie de développement, il serait de beaucoup préférable d'offrir une aide technique permettant aux populations locales de devenir autonomes sur le plan alimentaire et de développer des infrastructures pour exploiter leurs ressources naturelles. L'aide alimentaire proposée ici ne ferait que consolider une condition de dépendance et d'asservissement.

« Ça sert à rien de donner à manger comme ça, ce qu'il faut montrer c'est comment faire leur nourriture. » (collège francophone urbain, groupe 1)

La santé : en offrant des denrées alimentaires périmées, on risque de rendre les gens malades, et parfois même de mettre leur vie en danger. Si la nourriture est impropre à la consommation pour les populations des pays riches, elle l'est tout autant pour celles des pays pauvres.

« Là, il faut que tu évalues si c'est pire ou pas, donner de la viande avariée à du monde, si tu les tues, même si tu leur donnes, tu les tues. » (collège francophone urbain, groupe 2)

- Remarquons que tous les répondants jugeaient qu'il serait absolument inconvenant et indécent que la compagnie dont il est question dans l'énoncé vende ses produits périmés. Tout au plus serait-il acceptable, selon les partisans de cette option, qu'elle les offre, gratuitement, aux pays pauvres.

« Il n'y a rien de mal à acquérir une propriété par des moyens illégaux, si personne ne se trouve lésé par ce geste. »

La presque totalité des répondants était en désaccord avec cet énoncé.

Arguments invoqués par les étudiants en désaccord avec l'énoncé

La nécessité d'un cadre régissant la vie en communauté : bon nombre sont d'avis que les règles, les normes et les limites régissant les paroles, les actions et les comportements des individus sont nécessaires à la vie en société. Sinon, on risque l'anarchie, les abus, le non-respect des droits des uns et des autres, ainsi qu'une altération des libertés individuelles. Tout cadre social détermine ce qui est acceptable moralement et ce qui ne l'est pas, ainsi que ce qui est sanctionné par la loi. L'individu vivant en société est donc informé de ce qu'il a le droit, légalement et moralement, de faire. Le cadre social est justifié et il serait illusoire de vouloir s'en dispenser. Ici, l'énoncé décrivait une situation d'exploitation, voir même de vol de propriété d'un individu par un autre : un acte jugé condamnable par le cadre social.

« C'est comme... si on commence à faire ça, après ça tu vas dire : 'Ben, je sais pas... Tu peux pas juste commencer à trouver des failles, parce que tu peux en trouver partout. C'est comme ceux qui essayent de pas payer d'impôts... mais il faut quand même rester dans le droit chemin. » (collège francophone urbain, groupe 1)

« Moi, j'irai pas à l'encontre de la loi. Je trouve que si c'est une loi, c'est sûr que ça nuit à quelque part... ils ont pas mis une loi pour rien. Donc, ça doit nuire à quelqu'un quelque part. » (collège francophone urbain, groupe 1)

Le modèle : toute personne vivant en société est observée par ses compatriotes. Il n'évolue pas en vase clos et à l'abri du regard d'autrui. À cet effet, son comportement devient un modèle, soit à suivre, soit à bannir. Si une personne acquière une propriété par des moyens illégaux, comme stipulé dans l'énoncé ci-dessus, et que nul n'y trouve à redire, on peut aisément prévoir que plusieurs pourront en prendre exemple et seront tentés d'agir de même. Dans quelle société, exempte de tout code de vie, vivrons-nous alors?

« Là, ça cause problème, c'est parce que c'est un principe, parce que si on commençait toujours à tout le temps faire ça, il y aurait à un moment donné, on ne pourra plus vivre comme ça, si tout le monde commence à mettre, on dit quand on se promène dans les bois, si tout le monde commençait à arracher les feuilles, une feuille ça ne dérange pas mais si tout le monde dit : 'n'arrachez pas les feuilles', parce que si tout le monde commençait à faire ça, il n'y aurait plus de forêts, aussi si tout le monde commençait à voler un morceau de pain, puis si on a faim, ... ça ne cause pas problème mais si tout le monde le faisait, ça devient grave. » (collège francophone urbain, groupe 2)

L'atteinte aux droits : rien ne permet ici d'établir, sans risque d'erreur, que la situation décrite dans l'énoncé ne lèse personne.

- Notons que si la plupart étaient d'avis que l'énoncé ci-dessus n'appelle pas une réponse favorable, on s'entendait pour déclarer comme condition que le geste évoqué ne soit pas très grave en soi.

Arguments invoqués par les étudiants en accord avec l'énoncé

Un geste sans grande conséquence : les quelques personnes n'ayant rien trouvé à redire contre l'énoncé expliquent qu'il décrivait un geste sans conséquences graves, qui ne lésait pas le contractant puisque ce dernier n'était pas au courant de la chose. Ce qu'on ne sait pas ne ferait pas de mal, nous a-t-on dit.

« La question, ça pourrait être aussi dans le fond, si, par exemple, il y a des gens qui décident de squatter un appartement qui sert à personne, est-ce que c'est mauvais, ça lèse personne. Je pense qu'il n'y a pas de problème. » (collège francophone urbain, groupe 2)

« Le devoir d'un commerçant est d'utiliser ses profits pour faire le plus souvent possible des dons à des organismes d'entraide. »

Cet énoncé s'est également attiré sa part de partisans et d'opposants.

Argument invoqué par les étudiants en accord avec l'énoncé

Avantage fiscal : les partisans de cet énoncé ont évoqué ici le fait qu'il est payant pour une compagnie de faire des dons humanitaires puisque ceux-ci peuvent être déduits des impôts.

« Mais, pour les compagnies, c'est payant de faire des dons de même, ils ont des rabais d'impôts. » (collège francophone urbain, groupe 1)

Argument invoqué par les étudiants en désaccord avec l'énoncé

Liberté d'action : les opposants considéraient que toute compagnie a le droit de décider par elle-même de la façon dont elle investira ses bénéfices, et n'a pas à

se voir imposer une marche à suivre. Tout au moins peut-on l'inciter et l'encourager vivement à faire preuve d'humanisme et de conscience sociale.

« C'est vrai que c'est bon de faire des dons aux organismes, mais c'est vraiment pas son devoir. » (collège francophone urbain, groupe 1)

5.5.1 En somme, ...

Les jeunes interviewés semblaient considérer qu'une solution inacceptable peut, dans certains cas, devenir tolérable si celle-ci est temporaire et a pour but de rétablir un déséquilibre passager. Dans le cas d'actes frauduleux sans conséquences graves pour la victime, les répondants se sont montrés relativement tolérants et moins prompts à la condamnation. Tout le monde est pour la vertu, semblait-on penser, mais les petits écarts de conduite sont humains. On trouvait cependant nécessaire que toute société soit dotée d'un code de vie social régissant paroles, actions et comportements. La liberté des individus et l'harmonie ne peuvent être maintenues dans la société, si on ne travaille pas à les faire respecter au moyen de règles et de normes officielles, connues de tous.

On remarque qu'en matière d'éthique des affaires, les considérations d'ordre humanitaire étaient prioritaires, aux yeux des répondants. Marque d'idéalisme de leur part, ou volonté de maintenir, même dans les grandes entreprises, des modèles opérationnels humains? Cependant, nous a-t-on affirmé, on peut fortement recommander à une entreprise de faire preuve d'humanisme envers ses employés, mais on ne peut l'y obliger.

La variable économique (coûts, profits, pertes, etc.) a été très peu évoquée par les répondants. Comme si celle-ci ne devait pas (ou peu) orienter les décisions au sein des entreprises. Comme précisé ci-dessus, la variable humanitaire semble avoir préséance sur tout autre considération.

Les répondants mettaient en garde travailleurs et gestionnaires contre la tentation de répondre à une agression par une autre agression, pour régler un litige au sein de l'entreprise. Répliquer à du harcèlement par du harcèlement est vain et improductif, tout comme de réagir au racisme en adoptant un comportement raciste. On s'est montré préoccupé par les conséquences des décisions prises au niveau patronal, sur la qualité des relations humaines et du climat de travail dans l'entreprise. Ce sont en effet là les ingrédients nécessaires et essentiels à une bonne productivité. Ne pas en tenir compte, c'est porter flanc à des critiques acerbes de la part des employés, à d'éventuelles démissions, à un désintérêt croissant pour le travail, à un effritement du sentiment d'appartenance des employés, à d'éventuelles velléités de rébellion, etc.

Les entreprises, nous a-t-on affirmé, jouissent d'une certaine liberté d'action, acquise grâce à leur position d'autorité et de pouvoir. Leur liberté, toutefois, s'achève lorsqu'elle porte atteinte aux droits humains. Individus, entreprises, sociétés entières, gouvernements : tous ont des droits, des responsabilités et des devoirs qu'ils ne peuvent se permettre de négliger, d'ignorer ou de contourner. La recherche de la justice et de l'égalité entre les hommes devrait guider et orienter toutes les décisions prises à haut niveau. Les répondants semblaient rêver d'une planète idéale où les hommes se respecteraient les uns les autres et s'entraideraient, malgré les frontières géographiques, culturelles, linguistiques et monétaires.

Les répondants étaient conscients de la grande diversité des valeurs, des besoins, des modes de fonctionnement, des richesses au sein des différents pays. L'hétérogénéité semble caractériser l'humanité, selon eux. Les pays riches peuvent de ce fait se permettre d'adopter des critères et des standards d'évaluation élevés et exigeants, alors que les pays pauvres se contentent bien souvent de critères et de standards leur permettant tout juste de survivre. Un tel déséquilibre contribuerait à maintenir la condition d'asservissement et de

dépendance des uns par rapport aux autres : une situation que dénonçaient les jeunes et qui effrite quelque peu leur idéal de société.

5.6 Entrevues de groupe - Bioéthique

« Un médecin annonce à son patient qu'il est porteur du VIH. Le médecin devrait avoir le droit d'exiger de celui-ci qu'il lui transmette une liste de ses partenaires sexuels, afin de les informer de leur possible infection. »

Cet énoncé a connu sensiblement autant de partisans que d'opposants. Les motifs évoqués pour défendre chaque point de vue se référaient essentiellement aux droits humains.

Arguments invoqués par les étudiants en accord avec l'énoncé

Les droits des individus : tout individu a le droit d'être informé de tout ce qui peut potentiellement mettre sa vie en danger, afin qu'il puisse se protéger. Le maintenir volontairement et sciemment dans l'ignorance, c'est le priver de ses droits, le plus fondamental étant celui à la vie. Ne pas informer une victime potentielle, c'est lui refuser le droit de se prendre en main, de se protéger et de s'aider.

« ... les gens doivent savoir si leur vie est en danger là, s'ils ne sont pas au courant, ils ne peuvent pas, on met le droit à la dignité justement, la vie, ça prime sur tout en fait, sur tous les droits, que ce soit dans la Charte des droits ou quoi que ce soit dans la loi, là...la dignité, le droit à la vie, ça prime sur tout. » (collège francophone urbain, groupe 2)

La valeur de la vie : ici, l'enjeu est une valeur suprême, la vie, au nom de laquelle on peut excuser, par exemple, certaines atteintes à la liberté individuelle. Dans l'énoncé ci-dessus, il est question de la vie d'un nombre variable et potentiellement élevé d'individus (les partenaires sexuels passés, actuels et à venir) et non pas seulement d'un seul isolé. Il s'agit ici d'une problématique

sociale et non pas strictement individuelle. À la valeur de la vie, est rattachée celle de la dignité humaine.

« C'est une question de vie ou de mort, c'est... Tu sais que la personne peut affecter ou avoir déjà affecté d'autres personnes, pis c'est quelque chose qui peut avoir l'air d'une chaîne de ... sensibiliser à ce phénomène. » (collège francophone urbain, groupe 1)

« ...we're talking about life here. If he's conscious enough, he should give the names himself because... I don't know, pride is less important than life. If he doesn't want to, then the doctor should stay reasonable and actually force the person because it's pretty serious. So when we're talking about life, some feelings could be neglected. » (collège anglophone urbain, groupe 2)

Le devoir du patient : toute personne infectée par le VIH a le devoir et la responsabilité d'en informer les victimes potentielles (passées, actuelles et à venir), surtout si elle continue à adopter un comportement non protégé. Ne rien faire serait adopter une attitude singulièrement désinvolte et irresponsable, dans une situation des plus graves. Nul n'a le droit de mettre impunément en danger la vie d'autrui.

« And when you're sexually active, you have to be careful. I mean, it's a responsibility and you're going with somebody, you have a responsibility towards that person and she has... the person has a responsibility towards you. Even if before the act, the person knows, she has to tell the other person, especially if it's going to be unprotected. » (collège anglophone urbain, groupe 1)

Le contrôle de la propagation et le traitement de la maladie : si l'on avertit les personnes ayant potentiellement été infectées par le VIH, et si on les incite à se protéger et à adopter un comportement responsable, on évite que la maladie ne se propage et ne poursuive ses ravages. À l'inverse, ne rien dire et ne rien faire est une attitude d'indifférence délibérée, aux conséquences humaines et sociales

graves. Par ailleurs, en informant le plus rapidement possible les personnes réellement infectées, on peut traiter celles-ci et freiner l'évolution de la maladie.

La prévention : pour faire œuvre de prévention en matière de propagation du VIH, il est essentiel de contacter les personnes potentiellement infectées. Par ailleurs, le VIH étant une maladie fort complexe, qu'il n'est pas encore possible de guérir, la prévention demeure l'avenue la plus pertinente à exploiter.

« I don't see anything wrong with it, plus you can get, you can prevent... you can do a lot of prevention by doing this, so there isn't really anything bad about this. » (collège anglophone urbain, groupe 1)

- Notons que dans l'énoncé ci-dessus, il est sous-entendu que la liste des partenaires sexuels passés demeurera confidentielle. Cette précaution étant prise, il apparaît encore plus justifié que le médecin exige de son patient qu'il lui fournisse les informations demandées.

Arguments invoqués par les étudiants en désaccord avec l'énoncé

Une demande illégale de la part du médecin : le médecin n'a ni le droit, ni le mandat, ni les compétences requises pour exiger des informations de nature confidentielle à ses patients. Pour ce faire, il doit se rapporter à des instances dont c'est le mandat d'agir ainsi. Comme il s'agit ici d'informations confidentielles, seule une institution officielle ayant force d'autorité, devrait être mandatée pour intervenir.

« Ce n'est pas la place du médecin de faire ça, c'est illégal...Je pense que ça devient un peu trop personnel à ce niveau-là, peut-être plus faire une institution. » (collège francophone urbain, groupe 2)

Le secret professionnel : en exigeant de tels renseignements de la part de ses patients, le médecin rompt le secret professionnel et par la même occasion, contrevient à son code de déontologie.

La consolidation de la ségrégation engendrée par le VIH : si l'on exige d'un patient qu'il fournisse à son médecin la liste de ses partenaires sexuels, on risque d'alimenter la ségrégation et la discrimination dont souffrent déjà les malades du sida. Au lieu d'œuvrer en faveur de leur intégration au sein de la société, on contribue à les isoler encore plus.

« ...that would be, in a way, segregating people who have HIV... other people will know who has HIV and who do not... and stigmatize them for the rest of their lives. » (collège anglophone urbain, groupe 2)

La liberté individuelle : certains répondants considèrent que les informations requises sont de nature trop personnelle pour exiger d'une personne qu'elle les livre. Agir ainsi serait sans contredit porter atteinte à sa liberté individuelle. Si l'on tolère une telle incursion dans la vie privée, n'y a-t-il pas risque ici d'abus?

« It's something too private to put in a law. You can't force people to share their private life like that. I mean, what's the next step after that, are we going for Big Brother or cameras in our bedrooms? » (collège anglophone urbain, groupe 1)

Les étudiants en désaccord semblent toutefois penser qu'au lieu d'obliger son patient à lui fournir une liste de ses partenaires sexuels, le médecin devrait fortement encourager ce dernier à aviser lui-même ses victimes potentielles. Ici, la balle serait dans le camp du patient et non du médecin, nous dit-on. Personne n'a semblé se questionner, toutefois, sur la nécessité de vérifier le bon déroulement du processus de quête de l'information. Comment s'assurer, en effet, que tous les partenaires aient été avisés et qu'il n'y ait pas eu d'oubli? Comment composer avec les éventuels dérapages (règlements de compte, etc.) et les réactions éventuelles des personnes avisées (colère, vengeance, délation,

etc.)? La décision d'informer des partenaires sexuels de leur possible infection est lourde de conséquences et elle peut générer des situations particulièrement tragiques pour lesquelles une aide, un soutien, voire même une infrastructure spécifiques pour répondre à une situation de crise, devront être mis en place. Aucun étudiant n'a soulevé cette question. On a cependant mentionné l'importance d'user d'une diplomatie, d'un tact et d'un doigté infinis à l'endroit des victimes potentielles. L'éventualité d'être atteint d'une maladie aussi grave que le sida constitue en effet une information qui risque de traumatiser les personnes concernées.

On a insisté sur le fait que si le patient refuse de livrer le nom de ses partenaires sexuels à son médecin, celui-ci ne devrait en aucun cas faire l'objet de représailles.

« Après plusieurs mois d'attente, une jeune femme apprend que sa greffe cœur – poumons aura enfin lieu. Elle avoue alors à son médecin qu'elle continue de fumer la cigarette. Le médecin devrait annuler la chirurgie prévue et offrir les organes disponibles à la personne suivante sur la liste d'attente. »

Même si les opinions étaient partagées quant à la décision à prendre ici, il semble qu'un plus grand nombre s'opposait au refus d'accorder la greffe cœur – poumons à la patiente.

Arguments invoqués par les étudiants en accord avec l'énoncé

Le manque de sérieux de la patiente : au dire de plusieurs répondants, la patiente manque manifestement ici de sérieux et de volonté, ce qui est un motif suffisant pour la priver de la greffe. Cette dernière devrait être accordée, pense-t-on, à un candidat qui la mérite davantage, qui déploie les efforts nécessaires pour s'assurer les meilleures chances de survie et qui présente une plus grande espérance de vie. Les dons d'organes sont rares et l'on devrait les réserver aux

patients qui se prennent davantage en main et qui présentent le plus de chances de succès.

« I agree with the statement, because organs in our society are extremely hard to come by, and if this patient is not going to treat them well - because she's obviously had problems before - and yet she continues to smoke. She clearly does not know the value of these organs and so someone who will be more benefited from these organs and prolong their life should be given the lung and heart, instead of the smoker...medical resources are extremely scarce in this country, and we need to allocate them properly. » (collège anglophone urbain, groupe 1)

Des coûts accrus pour le système de santé : les greffes d'organes sont une intervention coûteuse pour le système de santé. Lorsqu'elles sont pratiquées sur des patient(e)s fumeurs(ses), cela peut occasionner de nouveaux frais puisque des soins supplémentaires peuvent s'avérer nécessaires.

Le succès plus hypothétique de la greffe : compte tenu de la condition fragilisée de la fumeuse, la patiente voit ses probabilités de récupération diminuées. On juge plus logique et pertinent d'offrir la greffe à une personne qui présente les meilleures chances de succès.

L'injustice : certains jugent injuste pour les malades non fumeurs, d'offrir des organes aussi précieux que rares à une personne qui n'a pas su déployer les efforts nécessaires pour cesser de fumer.

« Moi, je trouve que c'est ridicule qu'elle continue à fumer, si elle avait besoin d'un nouveau poumon, puis ça ne lui fait pas comprendre qu'elle doit arrêter, dans un sens, elle ne le mérite pas. Il y a quelqu'un qui veut comme il a arrêté de fumer, il veut vraiment vivre, puis lui on le fait attendre, tandis que l'autre, elle s'en câlisse; dans le fond elle se tue, elle continue à se tuer. » (collège francophone urbain, groupe 2)

Arguments invoqués par les étudiants en désaccord avec l'énoncé

L'égalité de tous : cet argument stipule que tous les êtres humains sont égaux en droits, qu'ils soient malades ou non, responsables ou non. On ne peut d'ailleurs comparer des vies entre elles et déclarer qu'une vie vaut plus qu'une autre.

L'obligation morale du médecin d'offrir la greffe : selon plusieurs, le médecin a l'obligation morale d'offrir la greffe à son patient. La lui refuser équivaldrait à une condamnation à mort de sa part, une option en contradiction totale avec sa vocation et son code de déontologie. Personne, pas même le médecin traitant, n'a le droit de déterminer qui va vivre et qui va mourir, car ce serait alors paver la voie à d'inévitables abus et erreurs. Le fait de fumer, par ailleurs, ne serait pas un motif suffisant pour justifier un refus du don de vie.

« En tant que médecin il a le devoir de sauver des vies, c'est ça son devoir, c'est ça son métier, c'est son rôle, donc il n'a pas le choix. » (collège francophone urbain, groupe 2)

Le pouvoir des institutions officielles : il revient aux institutions mandatées pour ce faire, de décider qui sera le bénéficiaire d'une greffe, et non au médecin. Seules les institutions officielles, dégagées de toute considération émotive, sont habilitées pour prendre une décision en toute objectivité et s'assurer de faire respecter les droits des patients.

Le non-respect des attentes suscitées : ne pas suivre scrupuleusement l'ordre des candidats aux greffes d'organes sur la liste, revient à ne pas tenir compte des attentes suscitées chez eux. Ces derniers sont vulnérables et totalement dépendants du système de santé, ce qui ne devrait autoriser quiconque à ne pas respecter leurs droits. Une liste d'attente n'a de valeur et de crédibilité que si celle-ci est scrupuleusement suivie et il y a obligation morale de le faire.

« Moi, je pense qu'une personne malade, c'est une personne malade, peut importe les causes. Peut-être qu'au départ (inaudible) Ça serait pas très correct de laisser mourir la personne juste pour ça. Ça crée une attente chez la personne. Elle est sur la liste, et elle attend. Donc, [je] lui donne. » (collège francophone urbain, groupe 1)

Le caractère imprévisible de l'avenir : nul ne connaît l'avenir et est capable de prévoir avec certitude l'espérance de vie d'une personne. Certains grands malades survivent longtemps à leur condition fragile alors que d'autres en parfaite santé sont fauchés prématurément. On ne peut donc déclarer avec certitude qu'une fumeuse greffée cœur – poumons vivra moins longtemps qu'une greffée cœur – poumons non fumeuse. Nul n'est maître de sa destinée et ne connaît son avenir. Dans un même ordre d'idée, on ne peut certifier qu'une personne ex-fumeuse ne recommencera jamais à fumer. Offrir une greffe à une patiente ex-fumeuse se solde donc ici par le même coefficient d'incertitude. On peut aussi faire preuve d'optimisme et imaginer un scénario favorable selon lequel la patiente fumeuse, récemment greffée, trouvera dans sa condition nouvelle une motivation supplémentaire pour cesser de fumer et prendre sa santé en main.

« ...ça ne veut pas dire qu'avec des nouveaux poumons, ça va être la même chose qui va arriver... parce que ce n'est pas parce qu'elle fume, elle n'a pas moins de chances que n'importe qui. » (collège francophone en région, groupe 1)

Le tabagisme considéré comme peu nocif : la nocivité véritable du tabagisme est remise en cause par quelques répondants. Si la cigarette était vraiment mauvaise pour la santé, disent-ils, elle serait illégale au même titre que les drogues. De ce fait, le tabagisme ne devrait pas être un argument suffisant pour justifier le refus de procéder à une greffe. À l'inverse, une greffe d'organe devrait être refusée d'office aux toxicomanes, leur dépendance étant incontestablement nocive pour la santé.

« You can't sentence someone to death because they're smoking.... that's why I do disagree, just because of the fact that it's cigarettes. But, if it would be like illegal drugs, which would deteriorate your organs, then I would definitely say: 'No'. You know what I mean? Because if we're saying that cigarettes are 'oh, you're messing up your own life so you don't deserve your organs' and so on, so forth – well, if cigarettes are that harmful, they should be illegal. » (collège anglophone urbain, groupe 1)

- Remarquons qu'au lieu d'opter pour une solution drastique et irréversible, soit le refus de procéder à la greffe, on a suggéré de proposer un programme d'aide et de soutien pour cesser de fumer, à la patiente. On voudrait ici accorder une deuxième chance, d'autant plus pertinente qu'il est très difficile de cesser de fumer et qu'une telle décision exige beaucoup de courage et de détermination.

Si le scénario évoqué se déroule dans un pays où le système de santé n'est pas gratuit (les Etats-Unis, par exemple), on considère que le médecin devrait se trouver dans l'obligation d'octroyer la greffe, la patiente payant pour celle-ci. L'argument économique s'avère ici un argument de poids, qui semble donner tous les droits.

On considérerait important de tout mettre en œuvre pour conscientiser et informer la patiente fumeuse sur les risques potentiels de sa dépendance (sessions d'information, entrevue avec le médecin, etc.). Celle-ci doit connaître en détails les risques réels encourus pour sa santé. On semblait penser qu'un travail assidu et bien orchestré de sensibilisation devrait venir à bout des dernières résistances chez la patiente.

« Un chercheur désire mener une étude sur un groupe d'individus présentant les caractéristiques suivantes : ils sont adultes, déficients intellectuels, et incapables de consentir à la recherche de façon libre et éclairée. En tant que membre d'un comité d'éthique chargé d'approuver des projets, que faites-vous? »

Les avis étaient partagés quant à la décision d'autoriser ou non la recherche sur le groupe de déficients intellectuels. Si l'on décide toutefois de procéder, a-t-on précisé, certaines conditions, incontournables, devraient être respectées.

Arguments invoqués par les étudiants en accord avec l'énoncé

L'accord du tuteur : si l'on obtient l'accord du tuteur du déficient, on devrait pouvoir procéder sans hésitation. Il revient à cette personne de prendre la responsabilité de toute décision le concernant, puisque c'est elle qui est sensée avoir le plus à cœur son intérêt, son bien-être et le respect de ses droits.

Les bénéfices d'une telle recherche pour la science : si les données recueillies dans le cadre d'une telle recherche sont susceptibles d'étendre la connaissance scientifique et favoriser la découverte de traitements pour certaines maladies, une telle démarche apparaît alors justifiée. C'est ainsi que l'on a pu, au fil des décennies, faire avancer la science et améliorer la santé publique.

« Respect de la dignité humaine en premier, mais ça veut dire si la recherche c'est le respect de la dignité humaine, même s'ils n'ont pas la capacité de répondre si ça aide à beaucoup... » (collège francophone urbain, groupe 1)

La condition précaire du déficient : si le patient se trouve en phase terminale d'une grave maladie et que sa participation ou non à une telle recherche ne change rien à son état, alors il est justifiable de procéder. Ce dernier aura tout au moins eu la fierté d'avoir contribué à l'avancement des connaissances.

« Moi, j'autorise, quelqu'un qui est en phase terminale, il n'y a rien à faire, il testait des pilules. » (collège francophone urbain, groupe 1)

Arguments invoqués par les étudiants en désaccord avec l'énoncé

Une obligation immorale : les personnes appelées à participer à la recherche étant des déficients incapables de prendre une décision en toute conscience, il apparaît immoral de les en contraindre. Seule une personne ayant sa conscience entière devrait se prononcer ici, et nul n'a le droit de se substituer à elle (si ce n'est le tuteur). Agir autrement revient à créer une victime inconsciente et innocente.

« C'est des personnes humaines puis qu'ils devraient toujours avoir le droit, là ils ne sont pas capables d'avoir le droit de choisir, donc on ne prend pas de décision à leur place. » (collège francophone urbain, groupe 1)

« Ces personnes-là, ils n'ont pas eu le choix là, on leur demande pas, ils n'ont pas eu le choix, ils ont été forcés dans le fond à faire ces études. » (collège francophone urbain, groupe 2)

L'absence de tuteur : si le déficient n'a pas de tuteur, il ne devrait pas être sollicité pour prendre part à une telle recherche.

La primauté de l'individu sur la collectivité : dans toute décision à prendre, la défense des droits de l'individu devrait prévaloir sur ceux de la collectivité.

- Des étudiants ont avancé qu'avant de prendre une décision définitive, on jugeait essentiel de se questionner sérieusement sur la possibilité de porter atteinte à la dignité humaine et sur les risques éventuels pour la santé physique ou mentale du déficient, si l'on conduit la recherche.

5.6.1 En somme, ...

Au dire de tous les jeunes ayant pris part à la recherche, la vie est sans conteste une valeur ultime et prioritaire, et cela, pour tous les individus, y compris les handicapés mentaux, les malades, etc. Tous les êtres humains ont droit à la vie et tous sont égaux devant elle, quels que soient leurs limitations, leurs dépendances (à la cigarette, à l'alcool, etc.) et leurs handicaps. De ce fait, les

médecins et autres professionnels de la santé ont le devoir moral de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour préserver la vie de leurs patients et leur accorder toutes les chances de survie. Ainsi doivent-ils accepter de poser des gestes médicaux, même dans des conditions peu favorables ou lorsque les chances de succès sont limitées (par exemple, dans le cas d'une intervention majeure sur un patient fumeur). Dans un même ordre d'idée, l'argument économique ne devrait pas avoir prise ici, au dire des jeunes consultés. Quel que soit le coût des interventions, ces dernières devraient être tentées s'il y a chance de réussite, aussi minime soit-elle.

Si les droits des individus (à la vie) sont inaliénables, ceux de la collectivité le sont tout autant. C'est ainsi que dans le cas d'un risque de propagation d'une maladie (tel le VIH), on doit défendre tout autant les droits des personnes infectées que des victimes potentielles. En aucun cas ne peut-on accepter de profiter d'une condition de faiblesse ou de vulnérabilité.

Par ailleurs, l'avenir apparaissait comme une donnée imprévisible en matière de santé et de vie humaine, même si on peut établir des prédictions ou imaginer des tendances. On peut prévoir qu'une personne fumeuse ayant à subir une greffe cœur – poumons aura une espérance de vie moins grande qu'une non-fumeuse, mais on ne peut ici avancer de certitudes. Aussi serait-il malvenu de pénaliser celle-ci sur la base de présomptions. En matière de santé, toute projection dans l'avenir est risquée et insuffisante pour étayer une décision.

La prévention est une préoccupation importante en matière de santé, semblaient penser les répondants. Surtout dans le cas de maladies graves, à propagation rapide, telle le VIH. La volonté d'éradiquer une maladie pourrait donc justifier certaines exigences imposées aux patients par les professionnels de la santé, comme de fournir une liste des partenaires sexuels passés et présents. La demande d'informations aussi confidentielles devrait cependant être orchestrée

par une institution officielle ayant le mandat légal et les qualifications pour ce faire.

On était conscient que la recherche scientifique se fait parfois au prix d'expériences menées sur les humains. Celle-ci, toutefois, ne devrait en aucun cas porter atteinte à leurs droits. Dans le cas des personnes déficientes, le tuteur a la responsabilité d'en assurer le respect, en tout temps.

5.7 Entrevues de groupe – Éthique de l'environnement

« L'homme n'occupe pas une place prépondérante dans la nature : tous les êtres vivants sont intimement liés et interdépendants. »

Ici encore, les opinions divergeaient quant à la pertinence de cet énoncé.

Arguments invoqués par les étudiants en accord avec l'énoncé

L'existence d'une conscience ne signifie pas supériorité : même si les humains sont les seuls êtres vivants à bénéficier d'une conscience et d'une intelligence développées, cela ne leur confère pas pour autant un statut de supériorité. Tous les êtres vivants évoluent dans un même univers et partagent un même espace, ce qui les rend égaux entre eux. La notion de supériorité des hommes serait un leurre et une marque inconvenante d'orgueil et de condescendance.

« I think this is one of the biggest mistakes of humanity, so far, of believing that we're superior to other creatures... even the tiniest bug might be really important to life - whether we believe it or not - and if a living creature is smaller, it has a different function, but it doesn't make it less important. You know, some people are policemen and others are doctors. The doctor saves lives, but it doesn't make the other person less important, so it goes in the same way for all living creatures on Earth.... we weren't put on earth to govern everything else, we were just put to live in harmony with it. So I find that the world is like a gift to us, but we should really profoundly respect and love it, and therefore we should

respect the other creatures. » (collège anglophone urbain, groupe 2)

La dépendance face à la nature : tous les êtres vivants (humains compris) dépendent de la nature et de ses ressources, ce qui les rend égaux entre eux. Nul être humain ne peut prétendre survivre sans la présence d'être vivants évoluant dans son environnement proche et qui lui permettent de se nourrir, de se chauffer, de se vêtir, etc. Interdépendance et égalité apparaîtraient ici comme de proches synonymes.

« Je trouve que l'homme, c'est l'animal le plus évolué, oui, sur la terre, mais ça veut pas dire quand on a pas besoin du reste. On est dépendant du reste. Tout est interdépendant. On a quand même besoin d'eux pour la chaîne alimentaire. » (collège francophone urbain, groupe 1)

« À la base, on fait partie de la nature au même titre que tous les êtres. » (collège francophone urbain, groupe 2)

L'interrelation des êtres vivants : les êtres vivants sont interreliés et interdépendants, ce qui les rend égaux entre eux (nul n'occupe donc une place prépondérante dans la création).

« Je trouve que l'homme, c'est l'animal le plus évolué, oui, sur la terre, mais ça veut pas dire qu'on n'a pas besoin du reste. On est dépendant du reste. Tout est interdépendant. On a quand même besoin d'eux pour la chaîne alimentaire. » (collège francophone urbain, groupe 1)

Arguments invoqués par les étudiants en désaccord avec l'énoncé

La supériorité incontestable des humains : parce que les humains sont des êtres pensants, intelligents, conscients, sensibles, doués d'imagination, capables d'un certain contrôle sur leur environnement, de se projeter dans l'avenir, d'élaborer des scénarios, etc., ils sont supérieurs aux autres êtres vivants sur la planète. Certes, disent les participants, les animaux sont dotés d'une certaine

intelligence et ils ont des sentiments, mais la maîtrise de leur vie et de leur environnement n'est en rien comparable à celle des humains.

« Je crois que les éléments sont inter-liés et interdépendants, mais je crois vraiment que l'Homme est plus important que n'importe quoi.... » (collège francophone urbain, groupe 1)

L'intelligence supérieure des humains : l'intelligence des humains constituerait la principale preuve de leur supériorité sur les autres êtres vivants. C'est cette intelligence qui a permis l'évolution fulgurante de l'homme au fil des millénaires, pendant que les animaux demeuraient sensiblement identiques (même organisation sociale, même façon de s'alimenter, de se protéger, mêmes instincts, mêmes façons de chasser leurs proies, etc.).

« Mais nous, on peut décider, on a le choix de décider si on veut ou pas, comme les singes, ils ne peuvent pas décider comme concrètement de modifier la nature, nous, nous pouvons... C'est nous qui choisissons, si nous on veut détruire la terre, on va le faire, on est capable, mais la nature, elle veut détruire la terre, c'est pas, elle va pas le faire, elle ne sera pas capable de le faire consciemment. » (collège francophone urbain, groupe 2)

La possibilité d'un contrôle sur la nature : l'être humain est supérieur du fait qu'il modifie, exerce un certain contrôle sur son environnement, et domine celui-ci. Aucun autre être vivant ne peut prétendre détenir un tel pouvoir.

« Bien non, je ne suis pas d'accord avec ça. Est-ce qu'on occupe une place prépondérante oui, justement. On la modifie, la nature, à chaque instant, donc est-ce qu'on a une place prépondérante, bien oui. » (collège francophone urbain, groupe 2)

Le pouvoir de décision : l'être humain est doté d'une conscience qui lui procure un certain pouvoir sur sa vie, son avenir, ceux de la société, etc. C'est donc un être actif, à l'inverse des autres êtres vivants qui sont relativement passifs et subissent leur sort.

« Theoretically, it's the human species that is capable of complex thought, that has the most advanced nervous system. » (collège anglophone urbain, groupe 1)

« La nature est confiée à l'homme pour qu'il en soit le gérant et l'intendant. »

La plupart des jeunes consultés étaient en accord avec cet énoncé.

Arguments invoqués par les étudiants en accord avec l'énoncé

La capacité de contrôle et de domination de la nature par l'homme : fort de son intelligence, de sa capacité à se projeter dans l'avenir, de sa faculté d'imagination, l'homme a souvent le contrôle sur la nature et sur le monde environnant. De ce fait, il a le pouvoir de bien la gérer et exploiter, ou au contraire de la détruire.

« Oui, parce qu'il a pris la responsabilité de traiter la Terre, de faire des habitations, c'est vraiment ça, la responsabilité. » (collège francophone urbain, groupe 1)

« Oui, parce qu'on a un pouvoir sur elle, on a un pouvoir justement de la gérer mal et de la gérer bien. » (collège francophone urbain, groupe 2)

« I think we're all animals and we're all trying to survive. And because we have a brain, then we get to think of it this way, and our chance of survival is greater than others. However, I am also Christian, and what's fun to see is that God said that he shaped us in his way. And God is perfect. And to see that he gave us the privilege to be shaped that way, it shows that maybe in fact we are superior and that statement could be right... » (collège anglophone urbain, groupe 1)

Le devoir de protection : non seulement l'homme a-t-il le **pouvoir** de gérer la nature et d'en être l'intendant, mais il a le **devoir** et la **responsabilité** de la

protéger et d'exploiter adéquatement ses ressources. Il est donc appelé à jouer un rôle de protecteur.

« Tu peux en être le gérant et l'intendant tout en l'aidant et en, mais tu peux en être le gérant et l'intendant tout en abusant, par exemple c'est ça qui arrive. » (collège francophone en région, groupe 1)

Argument invoqué par les étudiants en désaccord avec l'énoncé

L'égalité de l'homme et de la nature : l'homme et les êtres vivants ne sont pas supérieurs à la nature et ils n'ont aucun droit sur elle. De ce fait, l'homme ne peut prétendre avoir un rôle de gestion et d'intendance sur elle.

« Il faut qu'on pense que la nature est capable de vivre sans nous là... Elle était là avant nous, elle était là pendant plusieurs années sans nous. » (collège francophone urbain, groupe 2)

« But are we meant to rule over the world? No, I don't think so. » (collège anglophone urbain, groupe 1)

On précise également que, dans son rapport quotidien avec la nature, l'homme doit se rappeler que s'il a besoin et s'il dépend de la nature pour survivre, cette dernière, elle, peut vivre sans l'homme. Une telle constatation devrait nous rendre beaucoup plus responsables et respectueux des innombrables ressources dont elle nous fait cadeau, semblait-on penser.

« Le gouvernement d'un pays asiatique devrait construire un grand barrage sur un fleuve important, même s'il provoque la perte de terres agricoles par inondation et le déplacement de villages. L'avantage toutefois, en sera une capacité hydro-électrique accrue pour son réseau de distribution. »

Davantage de répondants considéraient que le gouvernement du pays asiatique ne devrait pas autoriser la construction du barrage.

Arguments invoqués par les étudiants en accord avec l'énoncé

L'amélioration du niveau de vie de la population locale : la construction du barrage hydro-électrique devrait permettre d'accroître le niveau de vie des populations. Toute société moderne a besoin d'électricité pour survivre et évoluer, et doit faire construire les installations nécessaires pour subvenir aux besoins de la population. Ici, la fin (la construction d'un barrage hydro-électrique et l'amélioration des conditions de vie) justifierait les moyens (le déplacement des populations locales).

« You gotta do what you gotta do. I mean, if you need food, if you need electricity... I mean at one point, other people are gonna live. Today, who can survive between us without electricity? Hospitals can't, they need generators these days. Communications lines are gonna be built, and so we need electricity. I mean it's sad because we're gonna destroy lots of environment, but... we gotta survive. »
(collège anglophone urbain, groupe 1)

« S'ils te disent on va te reconstruire ton village, puis tu vas avoir encore tes terres agricoles, tu sais, pour un gain social. » (collège francophone urbain, groupe 2)

Une bonne décision à long terme : même si la construction du barrage hydro-électrique occasionnera à court terme des coûts financiers, environnementaux et humains importants, celle-ci deviendra bénéfique à long terme. Parfois, un avenir meilleur (caractérisée ici par l'exploitation d'une énergie propre et l'amélioration des conditions de vie des populations locales) exige des sacrifices et des concessions, mais à court terme seulement. Les populations déplacées et le gouvernement devraient tirer un jour avantage d'une telle décision politique.

« Quand on regarde les bienfaits que ça fait, Hydro-Québec, on a tous accès. » (collège francophone urbain, groupe 1)

« Il y a un avantage qui est vraiment substantiel si tu regardes le Québec comparé aux States [États-Unis], genre environnemental,

[...] le carbone, le charbon sont brûlés aux States comparé à nous. » (collège francophone urbain, groupe 2)

« Let's look at the alternative: if they don't use hydro-power, they'll be using coal, they'll be using oil, or they'll be using nuclear power, which are far more devastating to the fine earth. And so by using hydro-power, it's the better of the two evils, let's say...seeing that the villages are generally small, and this electricity will be provided for a lot of people, using the Greatest Happiness principle, this statement would be justified. » (collège anglophone urbain, groupe 1)

Le respect des droits et de la qualité de vie des populations : la construction du barrage hydro-électrique est justifiable si elle se fait en respectant le plus possible les droits et la qualité de vie des populations locales. Aucune décision ne doit être prise au hasard sans reposer sur une étude poussée des conséquences sur le plan humain et environnemental. À chaque fois, la décision la moins dommageable et la moins coûteuse sur ces deux plans devrait être retenue.

« Si on le déplace et c'est fait d'une façon qui les respecte, d'une certaine façon, moi je pense que ça serait correct dans la mesure où justement ça va, ça améliore. » (collège francophone urbain, groupe 2)

Si l'on procède à la construction du barrage hydro-électrique, le gouvernement doit s'assurer d'offrir les ressources d'aide nécessaires et de dédommager avec justice et générosité les populations locales. Ces dernières ne peuvent être les victimes innocentes et impuissantes de décisions politiques prises à haut niveau.

« On leur dit, nous on va prendre votre territoire, on leur offre quelque chose en retour. » (collège francophone urbain, groupe 1)

Avant de donner son aval à un tel projet, le gouvernement doit aussi s'assurer préalablement que toute autre alternative à la construction du barrage hydro-

électrique a été étudiée. Cette option doit constituer une solution de dernier recours.

Arguments invoqués par les étudiants en désaccord avec l'énoncé

L'établissement de longue date des populations locales : les populations locales sont installées depuis de nombreuses années, voire même des générations, et ne peuvent être déplacées aussi aisément, au nom du seul progrès social du pays. La situation serait différente si les populations étaient établies depuis peu et si aucun sentiment d'attachement ne les liait à leurs terres.

« Il va falloir comme déménager du monde...comme il a vécu, ça fait longtemps, ses affaires... » (collège francophone urbain, groupe 2)

« Parce que nous, on a fait ici, il faut qu'on comprenne qu'on a fait exactement ça ici, on a déplacé dans le Nord des Amérindiens, les Cris pour justement faire un barrage, toutes les Manic, toute la Grande, puis pour justement faire en sorte qu'il y ait un réseau hydroélectrique puis qu'on n'utilise pas justement des centrales nucléaires... je pense qu'à long terme on a vu que il y avait plus de bien que de mal. » (collège francophone urbain, groupe 2)

La primauté des libertés et droits individuels : les libertés et droits individuels priment sur le progrès social. Nul ne peut leur porter atteinte, fut-il un gouvernement.

« Parce qu'au nom d'un progrès social, ça serait au détriment des libertés individuelles de personnes. Ces villages-là, ils ont le droit d'être là, ils sont là depuis longtemps et au nom d'un progrès, d'un gros progrès social, bien on sacrifie leur nature, on sacrifie leurs droits. » (collège francophone urbain, groupe 2)

La propriété privée des gens : la propriété des gens est un bien inaliénable et intouchable, qui appelle le respect sans condition.

L'impact négatif sur la nature : le fait que la construction du barrage hydro-électrique aura un impact inévitable et négatif sur l'environnement constitue un argument très important pour contrecarrer une telle décision.

L'hypocrisie du gouvernement : ici, la volonté première et inavouée du gouvernement n'est non pas d'accroître le niveau de vie des populations locales mais bien plutôt d'inciter celles-ci à consommer davantage d'électricité et de réaliser davantage de profits. Il s'agit en fait d'une décision économique plutôt qu'humanitaire ou sociale.

« Ça va juste faire des échanges, ils vont vendre de l'électricité aux Etats-Unis... ça va pas servir le monde. » (collège francophone urbain, groupe 1)

« ...c'est juste le gouvernement qui veut bénéficier de ça, et faire des échanges avec d'autres pays. » (collège francophone urbain, groupe 1)

« Ça incite le monde à consommer plus d'énergie dans le fond. » (collège francophone urbain, groupe 2)

L'existence d'une alternative : il existe des moyens autres que les barrages hydro-électriques pour produire de l'électricité et répondre à la demande grandissante des populations (énergie éolienne, entre autres). Les gouvernements devraient avoir à cœur d'opter pour les solutions les moins dommageables pour l'environnement.

« Est-ce que le barrage c'est la seule solution, comme les éoliennes? » (collège francophone urbain, groupe 2)

« Une petite communauté en région est sans-emploi et a le choix de déménager ou d'accepter la venue d'une entreprise qui éliminera le chômage, mais qui sera source de pollution. La communauté devrait accepter sa venue. »

Il n'y a pas eu consensus ici, quant à la décision que devrait prendre la communauté.

Arguments invoqués par les étudiants en accord avec l'énoncé

La création d'emplois : l'arrivée prochaine de l'entreprise dans la communauté permettra la création d'emplois. Dans un contexte économique difficile, une telle option ne peut qu'être accueillie favorablement par la population, l'emploi étant une condition de survie pour la région.

*« Ça va créer de l'emploi, tu vas pouvoir faire vivre ta famille. »
(collège francophone en région, groupe 1)*

« Moi, je viens d'une petite ville, puis je veux dire sans l'usine, l'usine de pâtes et papier, nous autres, on ne survit pas, la ville n'existe pas sans ça... » (collège francophone en région, groupe 1)

Le désir de ne pas fermer le village : pour qu'une région continue à faire vivre ses habitants, il est parfois nécessaire d'accepter certains compromis, telle l'arrivée d'une entreprise polluante. Les gens sont attachés à leurs racines, sont liés à la terre qui les a vus grandir et il serait bien difficile, voire même inhumain pour eux, d'être contraints à la quitter pour des motifs d'ordre strictement économique.

« Mais quand tu es née là, moi je veux dire, moi, je suis née dans une petite ville, je ne partirai pas de chez nous. » (collège francophone en région, groupe 1)

« C'est dur de fermer un village, j'imagine quand tu as habité là toute ta vie, tu dois t'en aller parce qu'il n'y a plus d'emplois, puis il n'y a plus d'emplois à nulle part en Gaspésie, là. Alors je ne sais pas, je pense que ultimement j'accepterais la pollution pour garder mon village. » (collège francophone urbain, groupe 2)

Certains étudiants ont cru bon d'ajouter qu'avant d'accorder le feu vert à une telle décision, on doit s'assurer préalablement de mener des études d'impact de la pollution sur l'environnement, poussées et indépendantes.

Par ailleurs, on semblait juger possible de limiter et circonscrire les conséquences de la pollution sur l'environnement, en imposant à l'entreprise des quotas et un protocole de production.

« Il y aurait moyen de surveiller l'usine, pour la pollution. » (collège francophone urbain, groupe 1)

Arguments invoqués par les étudiants en désaccord avec l'énoncé

La pollution : la pollution de l'environnement est considérée comme un mal qui ne peut justifier aucune décision économique. Celle-ci peut en effet engendrer des conséquences graves, en santé publique notamment.

« Moi, je dis que non, parce que – moi, c'est vraiment dans mon expérience personnelle, parce que (...) sont entrés dans mon village, et après ça, y'a eu une explosion nucléaire donc, on peut pas sacrifier – c'est la vie qui est en danger, et y'a d'autres façons de créer de l'emploi. C'était encore une fois, juste une excuse pour installer une (...) quelque part, et dire 'oui, on est de l'emploi', mais dans le fond, ils se foutent des gens. C'est la vie des personnes. C'est pas vraiment un plus. » (collège francophone urbain, groupe 1)

« ...on est en danger, comme la pollution, tout ça, c'est fort, moi je dis qu'il ne faut pas la rejeter. » (collège francophone urbain, groupe 2)

« On ne sait pas, la pollution à long terme, ce que ça va faire ou les dommages à long terme. » (collège francophone urbain, groupe 1)

L'examen d'une alternative : on semble penser qu'il existe toujours des solutions autres à la production de pollution. Les autres projets pourraient s'avérer moins coûteux sur le plan environnemental et humain.

- Notons que les personnes qui ont évoqué l'argument économique comme justificatif à l'installation de l'entreprise provenaient, pour plusieurs, de régions éloignées où l'emploi constitue un problème, et où les entreprises créatrices d'emplois sont perçues comme « *la vache à lait* », « *la planche de salut* » des populations locales.
- Par ailleurs, une des personnes s'étant vivement élevées contre les dommages causés par la pollution sur l'environnement, avait vécu elle-même une expérience traumatisante dans son propre pays (explosion nucléaire dans un village). Elle paraissait de ce fait particulièrement sensible aux conséquences néfastes que laissait présager l'énoncé ci-haut présenté, pour les populations locales.

5.7.1 En somme, ...

On remarque qu'il n'y a pas eu de consensus sur la place qu'occupe l'Homme dans la création. Les partisans de la thèse de la supériorité des êtres humains sur les autres êtres vivants avançaient beaucoup plus d'arguments pour justifier leur opinion (l'intelligence, la conscience, l'imagination, etc.), que ceux qui défendaient le concept d'égalité de tous. En fait, les seconds paraissaient simplement moins sympathiques à l'idée d'un monde où ladite supériorité des humains semble implicitement autoriser la domination et l'exploitation des autres êtres vivants. On peut se demander si cette attitude n'est pas en partie dictée par l'idéalisme de jeunes adolescents et de jeunes adultes qui rêvent d'une société égalitaire, exempte d'autoritarisme et de pouvoir, où tous évoluent sur un même pied.

On constate, par ailleurs, que les tenants de la thèse de la supériorité des êtres humains n'ont pas pour autant mentionné l'existence d'une échelle de valeurs servant à classer les autres êtres vivants de la création, selon un ordre précis (animaux, vertébrés et invertébrés, végétaux).

Il est intéressant de noter que ceux qui défendaient la thèse de la supériorité des êtres humains sur les autres organismes vivants n'ont à aucun moment évoqué l'argument de la spiritualité (si ce n'est pour un seul répondant). Serait-ce que l'intelligence développée, propre aux humains, regroupe à elle seule toutes les autres facultés mentales : la conscience, l'imagination, les émotions, la spiritualité, etc.?

Tous les participants à l'étude étaient d'avis que l'être humain contrôle et asservit la Nature, allant parfois même jusqu'à la détruire, petit à petit. Ils considéraient que celui-ci devrait avoir une attitude plus respectueuse et responsable, et développer une vision à plus long terme, sous peine d'assister peu à peu à l'agonie de notre planète, ou tout au moins à son appauvrissement. La détérioration de la nature n'est pas seulement l'œuvre des adultes nous a-t-on spécifié; tous y participent, du plus petit au plus grand, du plus faible au plus fort, ici comme ailleurs. Tous ont donc une part de responsabilité à porter, aussi faible soit-elle.

La pollution est un fléau qui ne laisse personne indifférent. Les jeunes semblaient prêts à faire des compromis pour obtenir un meilleur niveau de vie, par exemple, mais jamais au prix d'une aggravation significative de la pollution environnementale et de la destruction des ressources naturelles.

Quelques répondants considéraient que certaines décisions ayant un impact négatif à court terme sur l'environnement, peuvent parfois s'avérer défendables. Avec le temps, les bénéfices et les bienfaits pour les populations se manifestent,

justifiant par là même les atteintes temporaires et passagères faites à l'environnement.

Seuls quelques rares étudiants ont relevé le fait que certaines décisions prises à un haut niveau (ex : construction d'un barrage hydro-électrique, installation d'une entreprise en région, etc.) avaient en fait pour objectif premier et sous-jacent la réalisation de profits, plutôt que l'amélioration des services pour les populations. On a porté un regard peu critique sur les agissements passés des grandes entreprises et des gouvernements, si ce n'est que lorsque ceux-ci ont aliéné les droits des populations autochtones locales.

D'autre part, il est intéressant de signaler que même lorsqu'ils réfléchissaient aux concepts globaux que sont l'humanité, la planète et la Nature, les jeunes prenaient toujours en considération l'aspect individuel et la place que le concept occupe au sein des trois entités. À leurs yeux, la pollution environnementale localisée dans un lieu géographique circonscrit, par exemple, n'est pas justifiable, même si elle n'affecte qu'un très petit nombre de personnes. Les droits et libertés des individus seraient inaliénables.

On remarque que les jeunes semblaient très sensibles aux notions d'attachement et d'appartenance à la terre d'origine. Aux yeux de plusieurs, il est immoral et inhumain de déloger, contre leur gré, des populations locales qui habitent la région depuis toujours et qui y ont leurs racines.

5.8 Entrevues de groupes – En résumé

Les propos des jeunes ont ciblé des valeurs, règles de vie, préceptes et principes moraux importants à leurs yeux, qui appellent un respect sans condition et qui transcendent ici les secteurs, des affaires, de bioéthique et de l'environnement. Ce sont là des valeurs universelles et immuables qui doivent, selon eux, inspirer et insuffler une direction aux actions, paroles et comportements des individus, des collectivités, des gouvernements et des pays. Ainsi en est-il de la vie, de la

justice, de l'humanisme, de la loi, des droits de tous les hommes (victimes, coupables, bien portants, malades, déficients, fumeurs, etc.), des devoirs du citoyen, de l'égalité (des êtres humains), de la liberté de pensée et d'action, du droit à la santé (d'où l'importance de la prévention), de la tolérance, de la propriété privée, de la nature (protection des ressources), du code de vie, de la qualité de vie (directement liée au niveau de vie), du droit à l'emploi, de la connaissance (scientifique, entre autres).

Les propos recueillis démontraient que lorsqu'ils étudient une problématique soulevant une question d'ordre éthique (quel que soit le domaine auquel elle se rattache), les répondants évoquent très peu (voire pas du tout) l'argument économique pour soutenir leur position. Selon eux, les coûts ne doivent en aucun cas (ou presque) constituer l'argument prioritaire dans une prise de décision. Cette constatation peut étonner quand on sait que les jeunes consultés évoluent dans une société moderne, où la consommation des biens est fortement encouragée et où la valorisation humaine est souvent tributaire des avoirs et du pouvoir d'achat. L'argument humain (lequel réfère à la vie, aux droits, aux devoirs, aux libertés, à la justice, etc.) a été toujours le premier évoqué pour justifier et appuyer une décision.

L'individu n'est pas seul à avoir des droits et des devoirs. Les institutions et les gouvernements en place dans les pays en ont également, qu'ils doivent scrupuleusement respecter, nous a-t-on dit. Les répondants se sont peu penchés sur les notions de « pouvoir » et d'« autorité », qui, parfois, expliquent certains abus et dérapages. Les institutions et les gouvernements semblaient généralement inspirer une certaine confiance et on a peu remis en cause leur savoir faire, leur compétence, leur honnêteté et leur transparence. On semblait davantage faire confiance aux institutions du domaine bioéthique, que de l'environnement ou des affaires, où les intérêts économiques paraissent plus tangibles.

CHAPITRE 6

6 - ANALYSE GENERALE

Dans cette section, nous présentons une analyse globale qui relève, outre les tendances générales de l'ensemble des jeunes, le poids relatif de ces tendances selon le sexe, l'institution, l'origine géographique et le domaine de travail des parents et la croyance spirituelle.

6.1 Éthique des affaires

À la lumière des différents types d'énoncés qui leur ont été soumis, la valeur-phare privilégiée par les étudiants dans leurs relations en affaires semble être le respect. Cette valeur peut prendre diverses formes selon les situations qui leur sont présentées (et auxquelles ils seront peut-être éventuellement confrontés) : le respect de la confidentialité (d'un contrat); le respect des lois ; et le respect d'autrui, que ce soit de l'individu (de ses droits) ou du groupe social (autant proximal que distal). Au respect, se greffent d'autres valeurs comme l'égalité ou l'équité (des chances, de tous sans discrimination), la liberté individuelle (de conscience), la protection (des commerçants vulnérables et du public) et l'entraide sociale (reflétée dans le commerce équitable). Cela dit, on ne néglige pas pour autant le profit individuel, mais ce dernier ne doit pas se faire aux dépens d'autrui.

6.1.1 Valeurs par variable

D'autre part, la réponse de presque tous les énoncés en éthique des affaires (à une exception près) varie en fonction d'une ou de plusieurs variables indépendantes. On peut donc affirmer que le degré d'adhésion aux valeurs ci-haut mentionnées fluctue selon les groupes observés. Dans la section suivante, nous allons donc identifier les valeurs ressortant pour des sous-groupes d'individus selon chaque variable indépendante.

6.1.1.1 Sexe

Pour ce qui est de la variable sexe, on note que les femmes semblent davantage réceptives à la mission sociale de l'entreprise et enclines à encourager cette dernière. Elles semblent également plus tenir à la protection des petits commerçants et au respect des lois, deux valeurs qui ne sont pas étrangères à la volonté du maintien du groupe social.

6.1.1.2 Institution en région vs urbaine

Si l'on s'attarde aux particularités selon l'*institution*, on note que les étudiants du collège anglophone urbain se démarquent sur quelques points. S'ils paraissent moins sensibles à la mission sociale de l'entreprise et au respect des lois, ces répondants semblent accorder davantage d'importance à la liberté d'agir de l'individu (respect des droits de l'individu, de ses choix en tant que consommateur s'ils sont en accord avec son intérêt personnel). Ils semblent également vouloir laisser les lois du marché suivre leur cours et même adopter une certaine vision corporative, même si cela se fait au détriment de petits commerçants ou du public. Leur propension au communautarisme en affaires ne signifie pas automatiquement qu'ils sont en défaveur d'une égalité ou équité des chances de l'individu puisqu'ils sont en accord avec la discrimination positive, qui est, en quelque sorte, une forme d'égalité/équité des chances « légiférée ».

Les étudiants du collège francophone en région semblent eux se démarquer au chapitre du respect de ses engagements en milieu de travail (même après l'avoir quitté) et du respect d'autrui dans les transactions commerciales.

6.1.1.3 Origine géographique des parents

Des valeurs divergentes émergent selon la région d'origine parentale lorsqu'on observe les données sous l'angle de l'*origine du père et de la mère*. Les valeurs d'influence des parents d'origine asiatique semblent se rattacher à une

conception différente des relations de travail et commerciales de la conception occidentale. Le comportement adopté par les étudiants de parents asiatiques se rapprocherait d'une certaine obéissance à l'autorité corporative et du développement corporatif de grandes entreprises (même si l'individu, en tant que personne ou petite entreprise, n'en tire pas nécessairement avantage dans un contexte nord-américain).

Les valeurs en lien avec l'influence des parents nord-américains sont davantage rattachées à une certaine équité sociale. Lorsque opposé au communautarisme, les étudiants sont plus portés vers une égalité de tous quand des transactions commerciales sont en jeu. Cependant, on peut également se demander si la solidarité universelle que les étudiants semblent hériter de leurs parents et manifester dans un cadre commercial ne se traduit pas, dans les faits, par une volonté de commercer à tout prix (même quand la santé de l'autre est en cause).

6.1.1.4 Domaine de travail des parents

L'influence parentale se fait également sentir sur les valeurs que les étudiants adopteraient en affaires selon le *domaine de travail des parents*. L'égalité ou l'équité de tous, opposée à la discrimination positive, s'est révélée une valeur d'influence des pères occupant un emploi dans les affaires juridiques. De même, les mères travaillant dans ce même domaine semblent influencer leur progéniture en leur suggérant la liberté de conscience de l'employé en opposition à la coercition en situation potentielle de délation.

Les étudiants ayant une mère en sciences ou en ingénierie semblent, eux, moins sensibles à l'entraide sociale proposée par le commerce équitable. Enfin, les pères dans le domaine du commerce ou de l'administration et des finances proposent davantage à leurs enfants une pensée en accord avec le développement corporatif de grandes entreprises (en dépit des torts possibles faits aux petits commerces).

6.1.1.5 Croyance spirituelle

La *croyance spirituelle* semble également liée à des valeurs guidant la décision des étudiants, lorsque confrontés à des situations éthiques en affaires. Le communautarisme ayant une visée économique est une valeur que les répondants juifs et musulmans admettent lors de transactions entre semblables, valeur qui n'est pas étrangère à une certaine solidarité religieuse (en opposition à l'équité de tous en affaires). Cependant, cela n'empêche pas qu'ils soient en faveur d'un commerce responsable où le profit n'est pas fait aux dépens des autres. Comme nous avons vu dans le « contexte de l'étude » aux sections 2.5.3.1 (judaïsme) et 2.5.4.1 (islam), ces comportements sont en accord avec les instructions des livres sacrés (et des commentateurs) de chacune des religions.

Par ailleurs, il peut être surprenant de constater que les étudiants bouddhistes et hindous se sont dits davantage en accord avec le fait d'acquérir une propriété par des moyens illégaux, du moment que personne ne soit lésé. En effet, autant les préceptes bouddhistes que hindous indiquent que la recherche de la prospérité doit se faire dans une démarche de droiture et ne doit pas constituer une fin pour soi (cf. pp. 27-28 et 31-32). Cependant, on doit ce comportement à une conception de l'intégrité probablement différente de l'idée occidentale de cette valeur; ce choix pourrait d'ailleurs s'expliquer davantage par une influence culturelle asiatique qu'une influence spirituelle bouddhiste ou hindoue.

6.2 Bioéthique

Les situations en bioéthique présentées aux étudiants semblent avoir suscité nombre de réactions sous-tendant autant de valeurs guidant leur réflexion. Bien que le respect constitue ici aussi une valeur importante (ce qui est probablement dû à la nature des énoncés bioéthiques, par ailleurs), un autre idéal paraît influencer les répondants : le désir d'encadrement. Contrairement aux énoncés de l'éthique des affaires, le respect ne se décline pas de diverses manières selon

les situations proposées. Ainsi, le respect d'autrui (de ses décisions, de sa vie, de ses chances, de sa dignité humaine lorsque participant à des recherches scientifiques), autant en temps qu'individu que collectivité, émane particulièrement des décisions des répondants. Notons aussi que si ces derniers veulent bien respecter l'autre, ils plaident également dans une certaine mesure pour la responsabilisation de l'individu (en ce qui a trait à sa santé). Quant au désir d'encadrement, celui-ci était présent surtout dans les énoncés où l'on propose une législation pour fixer des règles de pratiques médicales (le suicide assisté, l'avortement) ou de recherche (le clonage de tissus humains). Par rapport aux actes médicaux (l'avortement) et aux pratiques de recherche (expérience *in vitro* sur l'embryon humain), la prudence semble être préférée au progrès scientifique lorsque des conséquences sur l'humain sont tangibles. Cependant, les étudiants semblent accorder davantage d'importance aux valeurs guidant les actes du médecin qu'aux conséquences de ceux-ci (éthique de la vertu), ce qui traduit une confiance certaine dans l'autorité médicale. Ils hésitent ainsi à utiliser toutes les opportunités possibles pour régler des ennuis médicaux (la fin ne justifie pas tous les moyens).

6.2.1 Valeurs par variable

Plusieurs variables indépendantes influencent la manière dont les étudiants répondent aux énoncés, mais dans une proportion moindre que dans le cas de l'éthique des affaires. Nous allons donc passer en revue les valeurs caractéristiques de sous-groupes de participants par variable.

6.2.1.1 Sexe

L'observation des réponses aux énoncés où la variable sexe joue révèle que les femmes adoptent parfois un comportement différent de celui de leurs vis-à-vis masculins. Elles vont privilégier la prudence, voire la protection, lorsque des êtres vulnérables risquent de subir les conséquences de pratiques médicales ou

de recherche. Il est intéressant de constater que c'est surtout lorsqu'un lien organique peut être établi entre la femme et l'être subissant l'action (l'embryon, le fœtus) que les femmes répondent différemment des hommes. La compassion serait également une valeur qui ne serait pas étrangère à ce comportement. Les valeurs ayant une connotation relationnelle (prudence, compassion, mais aussi justice et équité) se remarquent ainsi plus volontiers chez les femmes. Les étudiantes sont aussi plus portées à adhérer aux préceptes de l'éthique de la vertu, priorisant donc les valeurs de l'individu actant, contrairement aux hommes qui favorisent davantage une approche utilitariste, où des moyens discutables peuvent être utilisés si le résultat final est bénéfique ou acceptable.

6.2.1.2 Institution en région vs urbaine

L'*institution* constitue aussi une variable importante dans les facteurs de variation des réponses. Encore une fois, les étudiants du collège anglophone urbain s'écartent du lot à certains points de vue. Ils accordent une importance particulière au respect des droits de l'individu et de sa liberté lorsque cette valeur est opposée aux droits d'autrui (à l'information, même en matière de santé) ou à (l'interventionnisme de) l'autorité médicale. Ils acceptent plus aisément les risques du progrès scientifique (opposé à la prudence, en ce qui concerne les expériences sur l'embryon humain) et s'attachent davantage aux principes de l'utilitarisme (par rapport à l'éthique de la vertu).

Pour ce qui est des étudiants du collège francophone en région, ils accordent une certaine importance à l'équité des chances entre individu (en matière d'attribution des ressources) et, à un second niveau, à la responsabilisation de l'individu (en ce qui concerne sa santé).

Notons que les variables *institution* et *langue parlée à la maison* sont statistiquement liées : les valeurs ressortant pour les étudiants du collège

anglophone urbain sont également valides pour les étudiants anglophones dans leur ensemble.

6.2.1.3 Origine géographique des parents

L'*origine des parents* semble influencer seulement à quelques égards l'opinion des répondants et bien faiblement, puisqu'on retrouve un seul énoncé par valeur décrite plus bas. Les étudiants de parents asiatiques et d'ex-Europe de l'Est ont une légère tendance à considérer important le respect de l'autonomie et de la liberté de l'individu dans des situations où celle-ci est confrontée à l'autorité médicale (divulgence des noms de personnes atteintes du VIH). Les répondants ayant un père asiatique désirent cependant une législation pour encadrer le suicide assisté. Cela semble traduire une conception (orientale, pour les ressortissants asiatiques) de la relation médecin/patient de la conception occidentale.

Les étudiants de parents nord-américains manifestent également cette volonté d'une législation sur le suicide assisté. Le respect (d'autrui) comme valeur universelle paraît être important, par ailleurs, pour les répondants de mère nord-américaine.

6.2.1.4 Domaine de travail des parents

Fait à noter, le *domaine de travail des parents* n'est pas ressorti comme une variable d'influence pour les questions de bioéthique.

6.2.1.5 Croyance spirituelle

La *croyance spirituelle* inspirerait aussi la réflexion des répondants. Pour les étudiants bouddhistes et hindous, le respect (de la liberté et des choix) de l'individu primerait sur le respect de l'autorité médicale. Cependant, le

comportement de ces répondants pourrait être également dû à l'influence culturelle de leurs parents, compte tenu que la majorité des répondants bouddhistes et hindous ont des parents asiatiques. Les personnes disant n'avoir aucune croyance affichent, au contraire, un désir d'encadrement (une législation, bref) d'une pratique encore contestée (le suicide assisté).

Les répondants musulmans témoignent d'une certaine prudence et d'un respect de la vie par rapport au progrès scientifique. Cette approche ne paraît pas sans lien avec l'éthique de la vertu, ceux-ci s'intéressant aux valeurs guidant les actions de l'autorité médicale. Enfin, mais de façon peu marquée, les étudiants chrétiens semblent être légèrement influencés par le respect de la vie en matière d'avortement, une position conforme avec les enseignements de l'Église catholique et de certaines Églises protestantes (voir sections 2.5.1.2 et 2.5.2.2).

6.3 Éthique de l'environnement

La valeur importante émanant des énoncés de l'éthique de l'environnement est proche d'une certaine forme de respect d'autrui : la protection. Cette valeur semble s'appliquer autant comme principe général dans la relation de l'Homme avec la nature (et est reliée, par là, à une forme de responsabilité) qu'aux situations spécifiques (préservation des ressources naturelles – allant des espèces animales et habitats naturels aux terres agricoles –, du groupe social et même de la santé des individus). On privilégie même la protection de la nature au développement économique, lorsque ceux-ci sont en confrontation. Par contre, cette valeur peut aller jusqu'au protectionnisme (protection de la morue de l'Atlantique), si économie et protection de la nature vont de paire et si cela apparaît nécessaire. Cette forme de protection n'est pas étrangère à un certain désir d'encadrement légal ou d'ordre (et donc au respect des lois). Par ailleurs, les étudiants accordent leur confiance aux associations environnementales, pour les questions environnementales.

6.3.1 Valeurs par variable

Les variables indépendantes jouent également sur la réponse des étudiants dans le cas des énoncés de l'éthique de l'environnement, mais dans une moindre mesure que pour ceux de l'éthique des affaires et de bioéthique. Les valeurs représentatives de certains groupements de répondants par variable indépendante seront présentées.

6.3.1.1 Sexe

Pour la variable *sexe*, les femmes semblent davantage portées que les hommes à la protection et à la prudence quand les habitats naturels sont opposés au progrès et au développement économiques. Elles se comportent aussi différemment des hommes dans leur relation aux autres organismes vivants, témoignant d'une forme de respect d'autrui pouvant aller jusqu'à l'altruisme.

6.3.1.2 Institution en région vs urbaine

Concernant l'*institution*, les répondants du collège anglophone urbain sont un peu plus tentés que leurs vis-à-vis des autres collèges de prendre les risques liés au développement économique (et donc au progrès économique), même si des dommages environnementaux sont possibles. Quant aux étudiants du collège francophone urbain, ils expriment le désir d'un encadrement légal lorsque des sources environnementales nuisent à leur qualité de vie (pollution par le bruit en milieu urbain).

6.3.1.3 Origine géographique des parents

L'influence de l'*origine géographique des parents* se fait également sentir pour quelques questions. Les étudiants de père nord-américain sont plus portés à faire preuve de protectionnisme lorsque la protection de l'environnement comporte une dimension économique (morue de l'Atlantique). Ceux ayant une

mère sud-américaine opteront peut-être davantage pour l'impact économique d'un projet industriel au détriment de la préservation de la nature et du groupe social. Enfin, si les répondants de mère asiatique considèrent leur relation avec la nature sous forme de communautarisme et d'altruisme, ceux de mère africaine ou moyen-orientale croient plus à la prépondérance de l'Homme sur la nature.

6.3.1.4 Domaine de travail des parents

Le *domaine de travail des parents* ne joue que dans un cas. Les étudiants dont la mère occupe un emploi dans le domaine des sciences ou de l'ingénierie sont davantage en accord avec la maîtrise de la nature par l'Homme.

6.3.1.5 Croyance spirituelle

La *croyance spirituelle* constitue un facteur d'influence pour de rares énoncés. Les répondants bouddhistes et hindous semblent tiraillés dans leur relation avec la Nature entre des valeurs prédominantes comme le communautarisme et le respect d'autrui, et d'autres valeurs, comme la responsabilité de l'Homme face à la Nature. Ces valeurs sont toutefois en lien avec les conceptions bouddhiste et hindoue en éthique de l'environnement. Dans la pensée bouddhiste, tous les êtres vivants sont interdépendants (voir p.30), ce qui n'est pas étranger au communautarisme et au respect d'autrui. De la même manière, l'essence sacrée de la Nature, conception hindoue (voir pp. 34-35), explique l'adhésion de ces répondants à la responsabilité de l'Homme face à la Nature.

Enfin, les personnes disant n'avoir aucune croyance spirituelle affichent le désir d'un encadrement légal quand des facteurs environnementaux ont des conséquences sur leur qualité de vie (bruit en milieu urbain). Cet idéal est peut-être lié à un besoin de repères pour ces répondants.

6.4 Métavaleurs

Nous avons pu regrouper les valeurs qui influençaient les étudiants dans leur choix de réponses aux énoncés sous ce que nous appellerons des « métavaleurs ». Le tableau suivant montre les valeurs faisant partie de chacune des métavaleurs :

Métavaleurs	Valeurs correspondantes
Respect	Respect de l'individu; Respect (des droits) d'autrui; Respect de la confidentialité; Respect comme règle universelle et transculturelle; Respect de l'autorité; Respect des lois; Respect de la vie humaine; Désir d'encadrement légal
Bienveillance	Compassion; Protection; Prudence; Préoccupation; Équité, égalité; Justice distributive Solidarité universelle; Entraide; Responsabilité étatique
Liberté individuelle	Autonomie; Affirmation de soi; Liberté individuelle; Individualisme; Vertus personnelles; Responsabilité; Intérêt personnel; Autonomie économique
Solidarité communautaire	Appartenance; Communautarisme; Solidarité culturelle

6.4.1 Éthique des affaires

Remarquons que la métavaleur importante guidant la réflexion des étudiants en éthique des affaires (ou, du moins, pour les situations de ce type d'éthique

présentées ici) est le respect. Le respect de la loi (actes illégaux) et de ses engagements (confidentialité) reste étroitement en lien avec le respect d'autrui, cet autrui étant une fois, un individu (l'employeur) et une autre fois, une collectivité (et sa santé). Une seconde métavaleur importante est la bienveillance. Cette aide de l'autre ne se fait pas aux dépens d'un tiers, que ce soit dans une situation d'individu à individu (membre d'un groupe majoritaire versus membre d'un groupe minoritaire) ou dans une potentielle relation de force de personnes morales (géant du commerce versus petits commerçants), mais généralement au profit d'une collectivité (commerce équitable, contrôle des armes à feu). La liberté individuelle joue en éthique des affaires lorsque celle-ci apparaît contrainte dans les relations employeur versus employé.

6.4.2 Bioéthique

Le respect constitue ici la métavaleur privilégiée par les étudiants lorsqu'ils sont confrontés à des situations bioéthiques. Cette métavaleur comporte deux dimensions : le respect de la loi (qui est également sous-tendu par un désir d'encadrement légal – patient atteint du VIH, suicide assisté, clonage) et le respect des droits de l'individu (et donc, de ses décisions – refus de traitement). Un dilemme moral semble toutefois se poser lorsque vient le temps de départager les bénéfices et les coûts humains d'une pratique de recherche (expériences *in vitro* sur l'embryon). En lien avec le respect des droits de l'individu, la liberté individuelle comme métavaleur influence aussi les répondants, en ce sens qu'on légitime la liberté d'action du médecin (avortement), celle-ci pouvant être dictée selon ses valeurs. Des limites aux actions ayant des conséquences bénéfiques se posent cependant (c'est-à-dire que la fin ne justifie pas nécessairement tous les moyens dans toutes les situations). La bienveillance est une métavaleur de moindre importance ici : lorsqu'elle se traduit en termes de bénéfices possibles pour des vies humaines, elle sous-tend l'acceptation de pratiques de recherche (sur les chimpanzés). Cela s'avère moins clair pour les étudiants quand la relation d'aide, sous la

charge de l'autorité médicale, confronte le respect de l'individu et la gérance de la justice (attribution des ressources disponibles).

6.4.3 Éthique de l'environnement

Encore une fois, le respect reste la métavaleur d'importance guidant les étudiants dans l'élaboration de leur jugement sur des questions en rapport à l'éthique de l'environnement. Le respect de la loi ou le désir d'encadrement transparaissent des positions qu'ils adoptent face aux situations présentées (bruit en milieu urbain, interdiction de la circulation automobile au centre-ville, sanctions contre la pêche « illégale »). La bienveillance constitue également une autre métavaleur sur laquelle les répondants se basent quand un tort est causé directement à autrui (sa santé, son intégrité physique). Enfin, la solidarité communautaire semble jouer lorsque la pérennité d'une communauté est incertaine (venue d'une entreprise dans une petite communauté, construction de grand barrage hydro-électrique).

6.5 En somme...

Notre étude a permis d'explorer quelques valeurs des jeunes d'aujourd'hui. Il appert, à la lumière de l'enquête et des entrevues, que de nouvelles valeurs se pointent nonobstant le fait que les valeurs traditionnelles sont aussi présentes mais priorisées différemment. Les valeurs en lien avec l'autoréalisation, l'autonomie, le respect de l'individu sont à l'avant-plan. Est-ce dû à l'âge des répondants, au contexte social dans lequel ils vivent, à la société de consommation, à la mondialisation? Sous l'action de forces de leur environnement culturel de proximité d'une part, et d'autre part, de l'environnement sociétal de ce siècle de nouvelles réalités, des mouvances culturelles et économiques émergentes se profilent.

Les choix éthiques des jeunes consultés, dont 86 % sont nés ici sont à quelques exceptions près, peu en relation avec leur croyance religieuse. On observe donc en filigrane une manifestation des propos de Bajoit (2003 : 6) :

« En m'appuyant sur des données empiriques recueillies par les sociologues depuis au moins vingt ans, je défends donc l'hypothèse qu'un nouveau système de valeurs, qu'un nouveau modèle culturel est en train de se mettre en place et qu'il redéfinit et restructure entièrement la hiérarchie des valeurs de nos sociétés. »

Les choix éthiques des jeunes ne sont pas exclusivement en lien avec leur environnement culturel de proximité (origines des parents, religions, langue). L'environnement culturel semble cependant influencer sur les gestes de transaction dans l'univers proche du jeune. Alors que les questions non liées à une urgence perçue du quotidien (bioéthique et environnement) sont davantage en lien avec la responsabilité communautaire et les droits d'autrui comme personne.

CHAPITRE 7

7 – CONCLUSION

Au terme des consultations tant quantitatives que qualitatives que nous avons menées auprès des jeunes, nous concluons que l'environnement culturel de proximité exerce peu d'influence transversale dans les différents domaines éthiques. Chaque perception et réaction à un énoncé éthique sont uniques et ne peuvent s'inscrire dans une tendance reliée aux réalités culturelles du jeune. Rappelons que l'environnement culturel de proximité est façonné par trois entités: la sphère familiale (dans laquelle s'insèrent la croyance religieuse, l'origine ethnique des parents et la langue); la sphère sociale (laquelle englobe les amis et l'école); et enfin, la sphère sociétale (comportant le politique, l'économique, le médiatique de même que les instances légales).

Nos données suggèrent que ces différentes sphères sont en relation les unes avec les autres, mais de façon non homogène et uniforme. La sphère familiale s'avère déterminante dans le domaine de l'éthique des affaires et dans certaines situations liées à la bioéthique. L'influence de la sphère sociale se manifeste davantage en environnement et en bioéthique (où l'instance légale joue un rôle prépondérant). La sphère sociétale joue aussi d'influence dans le secteur de l'environnement (instances médiatiques).

Le jugement éthique ne semble pas tributaire d'une sphère unique de l'environnement culturel de proximité du jeune, ce qui n'empêche pas la religion de jouer un certain rôle en éthique des affaires. D'entrée de jeu, même si plusieurs jeunes affirment ne pas avoir de croyances religieuses, ils se positionnent face à l'éthique de la même façon que leurs pairs qui se disent croyants. Nous avons observé que la religion ne fait pas un retour en force dans les influences manifestes en éthique. Notre étude met en lumière la faible relation entre croyance spirituelle et choix éthiques. Notons tout de même la tendance des jeunes à glaner ici et là diverses composantes propres à certaines croyances spirituelles, pour orienter les choix éthiques. La multiethnicité

constitue sans doute un des facteurs qui contribuent à l'élaboration de cette mosaïque éthique.

En bioéthique, notons que le « principlisme » semble céder le pas à une forme d'éthique situationnelle, qui se définit davantage par l'approche du cas par cas. Si l'héritage religieux se manifeste parfois comme un catalyseur pour certaines croyances, il n'en demeure pas moins que la liberté individuelle est fréquemment invoquée pour motiver une décision).

Dans le domaine de l'environnement, la sphère familiale joue très peu. On se trouve ici devant une éthique générationnelle par excellence. La préoccupation environnementale contemporaine serait-elle surtout véhiculée par les médias, et cela, dans un contexte globalisant auquel les jeunes sont invités à prendre part? Dans l'univers post-moderne où évoluent les jeunes, les facteurs en lien avec la proximité culturelle semblent avoir un impact moins grand que ceux générés par la sphère sociétale et son volet politico-légal.

Dans toutes les situations où le jeune s'abstient de prendre une décision qui le touche personnellement, il en confie la responsabilité aux instances légales en qui il met sa confiance. L'ordre public et son corollaire, l'encadrement légal, semblent avoir l'aval de cette génération d'étudiants dans le cas où le détenteur de l'autorité assure ou propose la norme susceptible de protéger l'individu sans brimer la liberté et l'autonomie de chacun. En ce sens, les résultats de notre étude semblent indiquer que les cégépiens s'identifient davantage au stade IV (la loi et l'ordre) dans l'échelle de Kohlberg du développement du jugement moral.

Le paradoxe éthique se concrétise ici : si le jeune accorde à l'État, dans certaines situations, le pouvoir de structurer sa liberté, il n'en demeure pas moins que le modèle recherché est davantage dialogique que disciplinaire (Bajoit, 2003). Dans cette perspective, les normes sont construites en discussion avec

ceux auxquels elles s'appliquent; les sanctions, elles, sont discutées au cas par cas.

Dans l'ensemble, nous estimons que cette recherche peut servir à améliorer l'approche pédagogique des enseignants en les aidant à mieux comprendre les motivations éthiques de leurs élèves. Les résultats de cette étude nous l'espérons, pourront favoriser une meilleure compréhension des sources culturelles, familiales et religieuses et favoriser une meilleure communication entre les parties concernées.

8 - BIBLIOGRAPHIE

Attitudes des citoyens européens vis-à-vis de l'environnement, Eurobaromètre Spécial 217/ Vague 62.1 - Sondage, Commission européenne, (consulté en février 2006) http://europa.eu.int/comm/public_opinion/archives/ebs/ebs_217_fr.pdf .

Code de déontologie, Banque Nationale du Canada, (consulté en janvier 2006) http://www.bnc.ca/bnc/files/bncpdf/fr/2/codes_volontaires.pdf .

Code de déontologie des infirmières et infirmiers, Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, (consulté en janvier 2006) http://www.oiiq.org/infirmieres/lois_reglements_pdf/l-8-r-4.1.pdf.

Code de déontologie des ingénieurs, Ordre professionnel des ingénieurs du Québec, (consulté en février 2006) http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=3&file=/l_9/l9R3.HTM .

Code d'éthique STM, Société de Transport de Montréal, (consulté en janvier 2006) http://www.stm.info/en-bref/code_ethique.pdf .

Code d'éthique des administrateurs et dirigeants, Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc., (consulté en janvier 2006) http://www.jeancoutu.com/finance/documents/Code_éthique.pdf .

Données sur la population recensée en 2001 portant sur la religion (2003) Direction de la population et de la recherche, Ministère des relations avec les citoyens et Immigration Québec, <http://www.micc.gouv.qc.ca/>

[publications/fr/recherches-statistiques/Recensement2001-Religion-AnalyseSommaire.pdf](#) .

Énoncé de politique des trois conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains, Gouvernement du Canada, (consulté en janvier 2006) http://www.pre.ethics.gc.ca/francais/pdf/TCPS%20octobre%202005_F.pdf

France : Situation des religions dans la société d'aujourd'hui, Religioscope, tiré de *Données sociales – La société française* (collectif), Paris : INSEE, 2002, 672 pages.

Islamic Code of Medical Ethics, International Organization of Islamic Medicine (1981), Kuwait Document.

La foi chrétienne et l'économie mondiale aujourd'hui, Conseil œcuménique des Églises (1994), WCC, Genève.

Le moral des Français, Sondage exclusif CSA / La Croix réalisé les 9 et 10 avril 2003, (consulté en février 2006) <http://www.csa-fr.com/dataset/data2003/opi20030410a.htm> .

Le regard des Français sur les dix prochaines années, Sondage exclusif CSA / Aujourd'hui en France réalisé entre les 20 et 22 décembre 2003, (consulté en février 2006) <http://www.csa-fr.com/dataset/data2003/opi20031222a.htm> .

Orientations des immigrants en matière de durabilité de l'environnement : Données tirées des World Values Surveys pour le Canada, 1990-2000, Ministère de la Citoyenneté et Immigration Canada, <http://www.ci.gc.ca/francais/recherche-stats/rapports/durabilite/durabilite-b.html> .

Politique contre le harcèlement, Université de Montréal, (consulté en février 2006) <http://www.harcelement.umontreal.ca/politique/politique2003.pdf> .

Recensement de la population, Population selon certaines origines ethniques, par région métropolitaine de recensement (Recensement de 2001 – Montréal), Statistiques Canada, <http://www40.statcan.ca/l02/cst01/demo11b f.htm> .

Statement of ethics, Wal-Mart stores, (consulté en janvier 2006) http://media.corporate-ir.net/media_files/IROL/11/112761/corpgov/Ethics%20 Current.pdf .

Texte inspiré d'un article de Tan-Hong Nguyen (« Notre mère la terre », Nouveau Dialogue, numéro 114), *L'enseignement du bouddhisme sur la nature*, (consulté en février 2006) http://www.emr-tic.qc.ca/emrc/deuxieme_cycle/environnement/ enseignement bouddhisme.htm .

Assogba, Y. (2004) *État de la question sur l'étude des valeurs* in Les valeurs des jeunes, dir. G. Pronovost et C. Royer, Presses de l'Université du Québec, Ste-Foy.

Azariah, Y. (2001) Hindouisme (Bioéthique et) in *Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale*, Éd. Monique Canto-Sperber, Presses Universitaires de France, Paris, 3^e éd.

Bajoit, G. (2003) *Être jeune et avoir un projet personnel*, <http://www.ages.ucl.ac.be/Socio/DelUniversite/EtreJeune032003.pdf> .

Bajoit, G. (2003) *Le changement social. Approche sociologique des sociétés contemporaines*, Armand Collin, Paris.

Bajoit, G. (2004) *Les jeunes en quête de sens dans un monde incertain*, communication au colloque Qu'attend-on des jeunes d'aujourd'hui? Les jeunes et leurs valeurs, Trois-Rivières, <http://www.obsjeunes.gc.ca/f/veille/Axes/culture/valeurs/bajoit.htm> .

Bastienier, A. (2006) *La part du religieux dans l'identité et la conscience ethniques : réflexion à partir du contexte multiculturel contemporain de l'Europe des migrations*, Résumé de colloque, ACFAS 2006, <http://www.acfas.ca/acfas74/C2621.htm> .

Beauchamp, A. *Aux arbres, citoyens!*, (consulté en février 2006) <http://www.spiritualite2000.com/Archives/2003/celebrer/sept03.htm> .

Beauchamp, T. L. et Childress J. F. (2001) *Principles of Biomedical Ethics*, Oxford University Press, Oxford.

Beyer, P. (consulté en 2006) *Migrations mondiales et pluralité des centres d'authenticité*, <http://aix1.uottawa.ca/~pbeyer/migrmond.htm> .

Bibby, R. W. (2001) *Canada's teens. Today, Yesterday, Tomorrow*, Stoddart, Toronto.

Bibby, R. W. (2003) *Religion, spiritualité et famille : Toujours réunies après toutes ces années*, Transition, vol. 33, no 2, <http://www.obsjeunes.gc.ca/f/veille/Axes/culture/valeurs/bibby2.htm> .

Boudon, R. (2002) *Déclin de la morale? Déclin des valeurs?*, Editions Nota Bene/CEFAN, Québec, coll. « Les conférences publiques de la CEFAN ».

Bréchon, P. (2000) *Les valeurs des Français. Évolution de 1980 à 2000*. Armand Colin : Paris.

- Bréchon, P. (2003) *Les valeurs des Français : Comparaisons avec les autres pays européens*, Patrimoine Canadien, http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/pc-ch/pubs/diversity2003/brechon_f.cfm .
- Bunge, M. (1994) Biblical Views of Nature : Foundations for an Environmental Ethic, in *Care of the Earth : An Environmental Resource Manual for Church Leaders*, Ed. Tina Krause, Lutheran School of Theology, Chicago, p. 19-21.
- Caron-Bouchard, M. et Maccabée, D. (2000) *Les valeurs des collégiens*, Collège Jean-de-Brébeuf, Montréal.
- Catalogne, J. (2004) *Valeurs et transmission*, AGORA Débats/jeunesse. Sociabilités juvéniles et construction de soi, no 35, Paris.
- Chatterjee, S. C. (1996) Hindu Religious Thought in *The religion of the Hindus*, Éd. K. Morgan, Motilal Banarsidass Publishers Pvt. Ltd., New Delhi.
- Coen, A. (1991) *Des Apprentis Penseurs*, in *Le défi éthique. La médecine entre l'espoir et la crainte*, Éd. F. Brisset-Vigneau, Paris, Coll. Autrement, série Mutations, no. 120.
- Coridon, S. (2003) *Synthèse Guy Bajoit – Le changement social – Approche sociologique des sociétés occidentales contemporaines*, http://www.educaide.be/aides/psychopedaactionsociale/Resume_du_livre_Bajoit.pdf .
- Coward, H. et Sidhu, T. (2000) *Bioethics for clinicians : 19. Hinduism and Sikhism*, Canadian Medical Association Journal, <http://www.cma.ca/cmaj/series/bioethic.htm> .
- Crawford, S. C. (2003) *Hindu Bioethics for the Twenty-first Century*, State University of New York Press, Albany.
- Daar, A.S. (2001) et Khitamy, A *Bioethics for clinicians : Islamic bioethics*, Canadian Medical Association Journal, <http://www.cma.ca/cmaj/series/bioethic.htm> .

Denny, F. (1998) *Islam and Ecology : A Bestowed Trust Inviting Balanced Stewardship*, Earth Ethics, vol. 10, no 1.

Dion, M. (2001) *Relations d'affaires et croyances religieuses*, Éditions GGC, Montréal.

Durand, G. (1999) *Introduction générale à la bioéthique : Histoire, concepts et outils*, Paris, Cerf, p. 219.

Epstein, R. (2003) *Environmental Issues : A Buddhiste Perspective*, <http://online.sfsu.edu/~rone/Environ/Enviroethics.htm> .

Fink, D.B. (1998) *Judaïsm and Ecology : A Theory of Creation*, Earth Ethics, vol. 10, no 1.

Flanagan, O. (2001) *Psychologie morale* in Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale, 3^e éd., dir. Monique Canto-Sperber, Presses Universitaires de France, Paris.

Fletcher, J. (1954) *Morals and Medecine*, Beacon Press, Boston.

Fletcher, J. (1966) *Situation ethics : the new morality*, Westminster Press, Philadelphia.

Fretheim, T. (1987) Nature's Praise of God in *The Psalms, Ex Auditu* 3, p. 16-30.

Fuchs, E. (1990) *L'éthique protestante. Histoire et enjeux*, Labor & Fides, Genève.

Galland, O. (2001) *Adolescence, post-adolescence, jeunesse : retour sur quelques interprétations*, Revue française de sociologie, vol 42, no 4.

Galland, O. (2004) *Sociologie de la jeunesse* (3^e éd.), Armand Colin, Paris.

- Galland, O. et Roudet B. (2001) *Les valeurs des jeunes. Tendances en France depuis 20 ans*, Collections Débats Jeunesse, L'Harmattan, Paris.
- Gauthier, M. (1997) *Les 15-19 ans. Quel présent? Quel avenir?*, PUL-IQRC, Québec.
- Gauthier, M (dir.) (2003) *Regards sur la jeunesse au Québec*, IQRC et PUL, Sainte-Foy.
- Gilligan, C. (1982) *In a Different Voice*, Harvard University Press, Cambridge.
- Goldsand, G., Rosenberg, Z., Gordon, M. (2001) *Bioethics for clinicians : 22. Jewish bioethics*, Canadian Medical Association Journal, <http://www.cma.ca/cmaj/series/bioethic.htm> .
- Gugenheim, M. (2001) Judaïsme rabbinique, in *Nouvelle Encyclopédie de bioéthique*, Éd. Monique Canto-Sperber, Presses Universitaires de France, Paris, 3^e éd.
- Guigui, A. (2001) Judaïsme (Bioéthique et), in *Nouvelle Encyclopédie de bioéthique*, Éd. Monique Canto-Sperber, Presses Universitaires de France, Paris, 3^e éd.
- Gustafson, J.M. (1978) *Protestant and Roman Catholic Ethics*, University of Chicago Press, Chicago.
- Haddad-Chamakh, F., Halouani, M.A., Hamza, B. et Mahjoud, M. (2001) Islam (Bioéthique et), in *Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale*, Éd. Monique Canto-Sperber, Presses Universitaires de France, Paris, 3^e éd.
- Harvey, P. (2005) *An Introduction to Buddhist Ethics*, Cambridge University Press Cambridge.
- Hayoun, M.-R. (2001) Judaïsme moderne, in *Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale*, Éd. Monique Canto-Sperber, Presses Universitaires de France, Paris, 3^e éd.

Hessel, D. (2006) *Christianity and Ecology: Wholeness, Respect, Justice, Sustainability*, <http://environment.harvard.edu/religion/religion/christianity/index.html> .

Inglehart, R. (1997) *Modernization and postmodernization. Cultural, Economic, and Political Change in 43 Societies*, Princeton University Press, Princeton (NJ).

Inglehart, R., Basanez, M. et Moreno, A. (1998) *Human Values and Beliefs: A Cross-Cultural Sourcebook*, The University of Michigan Press, Ann Arbor.

Jean-Paul II (1990) *Message pour la Journée mondiale de la Paix*, http://www.vatican.va/holy_father/john_paul_ii/messages/peace/documents/hf_jp-ii_mes_19891208_xxiii-world-day-for-peace_fr.html .

Jean-Paul II (1991) *Centesimus annus*, no 33-34.

Jean-Paul II (2001) *Address of John Paul II to the members of the Foundation for 'Ethics and Economics'*, http://www.vatican.va/holy_father/john_paul_ii/Speeches/2001/documents/hf_jp-ii_spe20010517_ethica_economica_en.html .

Jean-Paul II (2002) *Signature de la 'Déclaration de Venise'*, http://www.vatican.va/holy_father/John_paul_ii/Speeches/2001/documents/hf_jp-ii_spe_20020610_venice-decl-greeting_fr.html .

Jean-Paul II (2003) *Message du pape Jean-Paul II à sa Sainteté Bartholomios I à l'occasion du V symposium sur l'environnement*, http://www.vatican.va/holy_father/john_paul_ii/speeches/2003/june/documents/hf_jp-ii_spe_20030611_bartholomaios-i_fr.html .

Jewsiewicki, B. et Létourneau J. (1998) *Les jeunes à l'ère de la mondialisation. Question identitaire et conscience historique*, Sillery, Édition du Septentrion.

Jones, K. (1989) *The Social Face of Buddhism*, Wisdom, London.

- Kant, E. (1993) *Fondements de la métaphysique des moeurs*, Paris : Le livre de poche.
- Kapleau, P. (1989) *The Wheel of Life and Death*, Doubleday, New York.
- Keown, D. (1992) *The Nature of buddhist Ethics*, McMillan, London.
- Keown, D. (2001) *Buddhism and Bioethics*, Palgrave, New York.
- Kohlberg, L. (1973) *Continuities in childhood and adult moral development revisited* in P.B. Bates et K.W. Schaie, *Life-span development psychology: Personality and socialization*, Academic Press, New York.
- Kohlberg, L. (1981a) *Essays on Moral Development. Volume 1: The Philosophy of Moral Development*, Harper & Row, San Francisco.
- Kohlberg, L. (1981b) *The meaning and measurement of moral development*, Clark University Press, Worcester (Mass.).
- Kohlberg, L. (1984) *Essays on Moral Development, Volume 2: The Psychology of Moral Development: The Nature and Validity of Moral Stages*, Harper & Row, San Francisco.
- Leclerc, B. (1989) Enseigner la bioéthique est-il possible? in *Bioéthique: Méthodes et Fondements*, Éd. M.-H. Parizeau, Montréal, ACFAS, Les cahiers scientifiques no. 66.
- Léger, A. et Caron-Bouchard, M. (2005) *Les collégiens et la bioéthique. Valeurs, attitudes et perceptions*, Collège Jean-de-Brébeuf, Montréal.
- Lemieux, R. (1998) *Le monde des jeunes aujourd'hui: une culture étrangère à l'Église?*, Théologiques, vol. 6.

Lescanne, G. (2004) *15/25 ans « On ne sait plus qui croire... »*, Les Éditions du Cerf, Paris.

Mannan, M.A. (1980) *Islamic Economics : Theory and Practice*, Idarah-i Adabiyat-i, Delhi.

Mahasneh, H.I. (2006) *Islamic Faith Statement, Alliance of Religions and Conservation*, <http://www.arcworld.org/faiths.asp?pageID=75> .

Martin, J. (2001) Bouddhisme (Bioéthique et), in *Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale*, Éd. Monique Canto-Sperber, Presses Universitaires de France, Paris, 3^e éd.

McAndrew, M. et Verlot, M. (2004) *Aménager diversité culturelle, langue et éducation : un regard comparatif sur le Québec et la Flandre*, Canadian Ethnic Studies/ Études ethniques au Canada, vol. 36, no 3, Calgary.

Mélançon, M. (1989) L'enseignement et la recherche en bioéthique au collégial : imites et défis, in *Bioéthique: Méthodes et Fondements*, Éd. M.-H. Parizeau, Montréal, ACFAS, Les cahiers scientifiques no. 66.

Mimeault, I., Legall, J. et Simard, M. (2001) *Identités des jeunes régionaux de parents immigrés au Québec: métissage et ouverture sur le monde*, Cahiers de recherche sociologique, Département de sociologie de l'Université du Québec à Montréal, vol. 36.

Molgat, M. et Charbonneau, J. (2003) *Les relations sociales*. in Gauthier, M et al. (Éd.), *Regards sur la jeunesse au Québec*, IQRC et PUL, Sainte-Foy.

Muxel, A. Les jeunes sont contestataires mais attachés à la démocratie, Le Monde – 16.04.02, (consulté en février 2006) <http://www.ac-versailles.fr/PEDAGOGI/SES/ Reserve/sciences-po-sp/muxel1.html> .

Paul VI, (1967) *Populorum progressio*, no 59.

Pauls, M. et Hutchinson, R. (2002) *Bioethics for clinicians : 28. Protestant bioethics*, Canadian Medical Association Journal, <http://www.cma.ca/cmaj/series/bioethic.htm> .

Pronovost, G. (consulté en 2006) Les valeurs et les jeunes, Présentation donnée au congrès de la CBPQ, http://www.cbpq.qc.ca/congres/congres2006/Actes/Pronovost_ConfOuverture.pdf .

Pronovost, G. et Royer, C. (2004) *Les valeurs et les jeunes*, Presses de l'Université du Québec, Québec.

Pronovost, G. et Royer, C. (2005) *Les valeurs sociales des jeunes. Une étude exploratoire*. [Rapport de recherche], Trois-Rivières.

Ramsay, P. (1970) *The patient as a person : exploration in medical ethics*, Yale University Press, New Haven.

Rao, S. (1978) *Population Ethics : A Hindu Perspective in Encyclopedia of Bioethics*, Éd. W.T. Reich, New York, The Free Press, vol. 3, p. 1271.

Rawls, J. (1971) *A theory of justice*, Harvard University Press, Cambridge.

Rocher, G. (1969) *Introduction à la sociologie générale*, HMH, Montréal.

Royer, C., Pronovost, G. et Charbonneau, S. (2004) *Valeurs sociales fondamentales de jeunes québécoises et québécois. Ce qui compte pour eux*, in Pronovost, G. et Royer, C. (2004) *Les valeurs et les jeunes*, Presses de l'Université du Québec, Québec.

Royer, C. (2006) *Voyage au cœur des valeurs des adolescents : la famille, grand pilier d'un système*, *Enfance, famille, générations*, no 4, <http://www.erudit.org/revue/efg/2006/v/n4/012896ar.html> .

Sévigny, D. (2006) *Portrait socioculturel des élèves inscrits dans les écoles publiques de Montréal*, Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal,

<http://www.cgtsim.qc.ca/pls/htmldb/f?p=105:3:6841764799040659547:OK>

Sheikh, N.A. (1967) *Some Aspects of the Constitution and the Economics of Islam*, The Woking Mission and Literary trust, Woking.

Simard, M. (1999) *Définir la jeunesse d'origine immigrée: réflexions critiques à propos du concept de deuxième génération*, in *Définir la jeunesse? D'un bout à l'autre du monde*, Gauthier, Madeleine et Guillaume, Jean-François (Éd), Les éditions de l'IQRC, Sainte-Foy.

Simard, M. et Bédard J.-L. (2003) *Participation globale des jeunes d'origine immigrée: bibliographie annotée et portrait de la littérature*, Montréal, INRS-Urbanisation, Culture et Société.

Somerville, M. (2003) *Le canari éthique. Science, société et esprit humain*, Liber, Montréal.

Tamari, M. (1998) *With all your possessions*, Jason Aronson, Jerusalem.

Tambiah, S. J. (1992) *Buddhism betrayed? Religion, Politics and Violence in Sri Lanka*, University of Chicago Press, Chicago and London.

Teertha, S.V. (2003) *Faiths & Ecology, Hindu Faith Statement : Sustaining the balance*, <http://www.arcworld.org/faiths.asp?pageID=77> .

Thomson, R. et Holland, J. (2004) *Youth Values and Transitions to Adulthood: An empirical investigation*, London South Bank University, London.

van Loom, L.H. (1978) *A Buddhist Viewpoint*, in *Euthanasia*, Éd. G. C. Oosthuizen et al., Human Sciences Research Council Publication no 65, Oxford University Press, Cape Town.

Verna, G. (consulté en février 2006) *Les considérations éthiques soulevées par l'hostilité d'un environnement*, <http://www.fsa.ulaval.ca/personnel/vernag/EH/F/deff/ethique.html> .

Verspieren, P. (1987) *Biologie, médecine et éthique*, (Les dossiers de la Documentation catholique), Paris, Centurion, p. 368.

Vogel, D. (1999) *How green is judaism? Exploring jewish environmental ethics*, University of California, Berkeley.

Weber, M. (1958) *The Protestant Ethic and the Spirit of Capitalism*, Charles Scribner's Sons, New York.

White, L. Jr. (1976) *The Historical Roots of our Ecologic Crisis*, Science, 10 Mars.

Willaime, J.-P.(2001) Protestantisme, in *Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale*, 3^e éd., dir. Monique Canto-Sperber, Presses Universitaires de France, Paris.

ANNEXES

Normes des pratiques de début de vie en bioéthique selon les croyances spirituelles

	Catholicisme	Protestantisme	Judaïsme	Islam	Bouddhisme	Hindouïsme
Avortement	Interdit la vie commence dès la conception	Ambiguë	Permis avant le 40 ^e jour en cas d'indication thérapeutique	Permis en cas de viol ou si la vie de la mère est en danger	Interdit sauf en cas de risque grave pour la mère ou l'enfant	Interdit sauf si la santé de la mère est en jeu
Insémination artificielle	Interdit	Permis	Interdit	Interdit	Permis	Ambiguë
Don d'ovule	Interdit	Permis	Interdit	Interdit	Permis	Ambiguë
Fécondation In Vitro	Interdit	Permis	Permis si la preuve d'une nécessité médicale a été établie	Permis s'il n'y a pas de don d'ovule hors de la parenté	Permis	Ambiguë
Embryons surnuméraires	Interdit	Permis à la seule condition d'être destinés à la procréation	Permis	Interdit sauf en cas de nécessité absolue	Interdit	Toléré s'il s'agit du seul moyen pour pallier à la stérilité
Expériences sur l'embryon	Absolument interdit	Permis uniquement à des fins thérapeutiques	Permis	Toléré s'il s'agit du seul moyen disponible pour sauver une vie	Permis si les embryons n'ont pas été créés à cette seule fin	Permis si un bienfait en résulte pour l'humanité
Clonage thérapeutique	Absolument interdit	Toléré si le but est de faire avancer les connaissances médicales	Permis	Permis mais seulement pour des cellules ou tissu humains	Interdit	Permis si un bienfait en résulte pour l'humanité
Clonage reproductif	Absolument interdit	Interdit	Permis s'il est prouvé que les époux sont définitivement stériles	Absolument interdit	Permis à condition de garder intact le patrimoine génétique	Interdit

Normes des pratiques de fin de vie en bioéthique selon les croyances spirituelles

	Catholicisme	Protestantisme	Judaïsme	Islam	Bouddhisme	Hindouïsme
Euthanasie	Absolument interdit	Interdit sauf dans certaines Eglises ou le libre choix prévaut	Interdit	Interdit	Absolument interdit	Interdit
Euthanasie passive	Toléré si le traitement utilisé comporte un double effet	Permis par la majorité des Eglises; les Evangélistes s'y opposent	Permis si l'intention du traitement ne soit pas de causer la mort	Interdit	Interdit mais cette position se prête à certaines nuances	Permis la conscience individuelle est l'ultime référence
Arrêt de traitement	Permis	Permis	Interdit la loi juive commande de garder le patient en vie	Permis si la mort est imminente et inévitable	Permis si l'approche paisible de la mort est ainsi favorisée	Permis
Suicide assisté	Absolument interdit	Interdit sauf pour les fidèles de l'Eglise Unitarian Universalist	Interdit	Interdit	Interdit	Ambiguë dépend du degré d'adhésion au concept de 'karma'
Meurtre par compassion	Absolument interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Ambiguë dépend du degré d'adhésion au concept de 'karma'
Don d'organes	Permis	Permis sauf chez les Scientistes et les Témoins de Jéhovah	Permis mais soumis à de strictes et nombreuses conditions	Permis si la famille ou le testament l'autorise	Permis parce que perçu comme un acte de compassion	Permis si les conséquences sont jugées positives

Questionnaire français

Questionnaire

Ce questionnaire vise à mieux cerner les valeurs des élèves de collège [francophone urbain], [anglophone urbain] et [francophone en région] relativement à l'éthique. L'emploi du genre masculin dans la plupart des questions n'a pour but que d'alléger la lecture et n'a donc pas de visée discriminatoire.

Vous n'avez pas à vous identifier. L'information recueillie à l'aide de ce questionnaire sera traitée de façon confidentielle. Merci pour votre temps et votre collaboration.

VEUILLEZ COCHER LES CASES CORRESPONDANT À VOS RÉPONSES

1. Sexe :
- | | |
|----------|--------------------------|
| Masculin | <input type="checkbox"/> |
| Féminin | <input type="checkbox"/> |

2. Dans quel programme se situent la plupart de vos cours?

- | | | |
|--------------------------|---------------------------------|--------------------------|
| <input type="checkbox"/> | Sciences humaines | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | Sciences de la Nature | |
| <input type="checkbox"/> | Arts, lettres et communications | |
| <input type="checkbox"/> | Baccalauréat international | <input type="checkbox"/> |

3. Quelle(s) langue(s) parlez-vous à la maison?

Choix éthiques et valeurs des collégiens : Influence de l'environnement culturel

Français

Anglais

Autre

4. Dans quel pays et en quelle année êtes-vous né?

Pays : _____

Année : _____

5. Quel est le pays d'origine de votre père biologique et de votre mère biologique?

Père _____

Mère _____

Si vos parents sont nés à l'extérieur du Canada, êtes-vous déjà allé dans leur pays d'origine?

	PÈRE	MÈRE
Oui	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Non	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Si oui, combien de fois?	1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	3	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	4	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Plus de 4	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Choix éthiques et valeurs des collégiens : Influence de l'environnement culturel

6. Où habitez-vous durant l'année scolaire?

Chez vos parents

Chez l'un ou l'autre de vos parents

En résidence

En appartement

Autre

7. Quel est (ou était, si décédé(e)) le domaine d'études de votre père et de votre mère?

	PÈRE	MÈRE
Santé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Droit	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Commerce	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sciences	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sciences humaines / sociales	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ingénierie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Arts / Communications	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Affaires juridiques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Éducation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Administration / Finances	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres : _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> _____

Choix éthiques et valeurs des collégiens : Influence de l'environnement culturel

8. Quel est (ou était, si décédé(e)) le diplôme d'études le plus élevé obtenu par votre père et votre mère?

	PÈRE	MÈRE
Primaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Secondaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Collégial	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Universitaire 1 ^{er} cycle (Baccalauréat ou équivalent)		<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>		
Universitaire 1 ^{er} cycle (Médecine, optométrie, etc.)		<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>		
Universitaire 2 ^e cycle (Maîtrise, DESS)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Universitaire 3 ^e cycle (Doctorat)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ne sais pas	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

9. Dans quel domaine travaillent vos parents?

	PÈRE	MÈRE
Santé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Droit	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Commerce	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sciences	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sciences humaines / sociales	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ingénierie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Arts / Communications	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Affaires juridiques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Éducation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Choix éthiques et valeurs des collégiens : Influence de l'environnement culturel

- Chaque jour
- Une fois par semaine
- Une fois par mois
- Lors des grandes fêtes
- Jamais

12. Parmi les personnes de votre entourage (amis, parents) qui ont officialisé leur union avec leur conjoint(e) au cours des 5 dernières années, la majorité a choisi:

- Le mariage civil
- Le mariage religieux
- Les deux
- Autre
- Aucun

Section A

INDIQUEZ VOTRE DEGRÉ D'ACCORD AVEC LES ÉNONCÉS SUIVANTS

Utilisez l'échelle suivante :

4 = Fortement en accord 3 = En accord 2 = En désaccord 1 = Fortement en désaccord

13. Un employé qui invente un produit doit céder sans compensation le brevet et les droits d'exploitation de ce produit à son entreprise.

Choix éthiques et valeurs des collégiens : Influence de l'environnement culturel

14. Lorsqu'un employé quitte une entreprise, il doit continuer à respecter la confidentialité des informations acquises alors qu'il y travaillait.

15. À compétences égales, un employeur doit privilégier la personne issue d'un groupe minoritaire, par rapport à celle appartenant au groupe majoritaire.

INDIQUEZ VOTRE DEGRÉ D'ACCORD AVEC LES ÉNONCÉS SUIVANTS

Utilisez l'échelle suivante :

4 = Fortement en accord 3 = En accord 2 = En désaccord 1 = Fortement en désaccord

16. Un employeur devrait avoir le droit d'obliger un employé à témoigner, sous peine de sanctions, contre un confrère ou une consœur accusé(e) d'harcèlement.

17. Deux personnes appartiennent à un même regroupement religieux; l'une demande un prêt d'argent à l'autre. Le principe du prêt sans intérêt doit prévaloir entre ces personnes.

18. Deux sacs de café sont d'égale qualité. L'un arbore le logo « commerce équitable » et l'autre, non. Le consommateur devrait choisir le produit « équitable », même s'il coûte un peu plus cher que l'autre.

19. Une compagnie d'un pays industrialisé expédie ses produits (d'alimentation notamment) dans des pays en voie de développement, une fois la date d'expiration dépassée sur le marché producteur.

20. Un géant du commerce au détail s'installe dans une communauté et crée

Choix éthiques et valeurs des collégiens : Influence de l'environnement culturel

plusieurs emplois qui mettent en péril la survie des petits commerçants.

21. Un chercheur d'une compagnie agro-alimentaire est lié par un accord de confidentialité pendant la durée de son emploi. Il découvre la nocivité d'une substance dans un produit consommé par la population. Il devrait rendre cette information publique même s'il rompt l'accord de confidentialité.

22. Il n'y a rien de mal à acquérir une propriété par des moyens illégaux, si personne ne se trouve lésé par ce geste.

23. Le devoir d'un commerçant est d'utiliser ses profits pour faire le plus souvent possible des dons à des organismes d'entraide.

24. La communauté internationale devrait négocier un traité afin de contrôler par des lois, la vente et l'exportation d'armes de faible calibre (armes légères).

Section B

25. Un médecin annonce à son patient qu'il est porteur du VIH. Le médecin devrait avoir le droit d'exiger de celui-ci qu'il lui transmette une liste de ses partenaires sexuels, afin de les informer de leur possible infection.

INDIQUEZ VOTRE DEGRÉ D'ACCORD AVEC LES ÉNONCÉS SUIVANTS

Utilisez l'échelle suivante :

4 = Fortement en accord 3 = En accord 2 = En désaccord 1 = Fortement en désaccord

Choix éthiques et valeurs des collégiens : Influence de l'environnement culturel

26. Un médecin devrait respecter la volonté de son patient âgé de refuser une chirurgie, même si cette absence de traitement a pour conséquence de hâter la mort de ce dernier .
27. Après plusieurs mois d'attente, une jeune femme apprend que sa greffe coeur – poumons aura enfin lieu. Elle avoue alors à son médecin qu'elle continue de fumer la cigarette. Le médecin devrait annuler la chirurgie prévue et offrir les organes disponibles à la personne suivante sur la liste d'attente.
28. L'établissement de règles strictes permettant d'encadrer légalement le suicide assisté est souhaitable pour les malades en phase terminale et ceux souffrant de graves maladies dégénératives.
29. La recherche médicale qui fait appel à l'expérimentation sur les chimpanzés et autres primates est acceptable dans la mesure où les bénéfices qui en résultent contribuent à sauver des vies humaines.
30. Les expériences en éprouvette sur l'embryon humain peuvent être admises si l'on considère que cette vie humaine est sacrifiée pour le bien de l'humanité.
31. À condition d'être adéquatement encadré légalement, le clonage de cellules ou d'un tissu humain à des fins thérapeutiques devrait être autorisé.
32. Un médecin devrait pouvoir procéder à l'avortement d'un fœtus à condition que la procédure ait lieu durant les quarante premiers jours suivants la conception.

Choix éthiques et valeurs des collégiens : Influence de l'environnement culturel

33. « Ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qu'autrui te fasse » devrait être un principe incontournable en bioéthique.

34. « La fin justifie les moyens » est un principe acceptable si cela permet d'éviter des conséquences néfastes.

INDIQUEZ VOTRE DEGRÉ D'ACCORD AVEC LES ÉNONCÉS SUIVANTS

Utilisez l'échelle suivante :

4 = Fortement en accord 3 = En accord 2 = En désaccord 1 = Fortement en désaccord

35. Avec ses patients, le médecin devrait d'abord obéir à des règles de conduite dictées par ses propres valeurs (respect, intégrité, etc.)

36. Un chercheur désire mener une étude sur un groupe d'individus présentant les caractéristiques suivantes : ils sont adultes, déficients intellectuels, et incapables de consentir à la recherche de façon libre et éclairée. En tant que membre d'un comité d'éthique chargé d'approuver des projets de recherche, indiquez par ordre d'importance (1 étant le plus important et 4, le moins important), les critères devant guider votre choix :

La difficulté d'identifier les conséquences de la recherche sur les personnes impliquées

L'utilité des résultats pour l'ensemble de la société

Choix éthiques et valeurs des collégiens : Influence de l'environnement culturel

Le respect de la dignité humaine des participants à la recherche

La non-compréhension du processus scientifique auquel les personnes participent

Section C

37. L'homme n'occupe pas une place prépondérante dans la nature; tous les êtres vivants sont intimement liés et interdépendants.

38. La nature est confiée à l'homme pour qu'il en soit le gérant et l'intendant.

39. Dans le cas où un développement industriel aura un impact prévisible sur un habitat animal, mieux vaut s'abstenir que de causer possiblement un tort irréparable à cet environnement.

40. Le gouvernement d'un pays asiatique devrait construire un grand barrage sur un fleuve important, même s'il provoque la perte de terres agricoles par inondation et le déplacement de villages. L'avantage toutefois, en sera une capacité hydro-électrique accrue pour son réseau de distribution.

INDIQUEZ VOTRE DEGRÉ D'ACCORD AVEC LES ÉNONCÉS SUIVANTS

Utilisez l'échelle suivante :

4 = Fortement en accord 3 = En accord 2 = En désaccord 1 = Fortement en désaccord

41. Un ex-porte-avion français doit être envoyé dans un pays en voie de développement afin d'y être démantelé. Ce bâtiment contient de l'amiante,

Choix éthiques et valeurs des collégiens : Influence de l'environnement culturel

produit qui se révèle nocif pour la santé des personnes qui y sont exposées.

Bien que ce projet permette la création de plusieurs emplois, le gouvernement du pays en voie de développement ne devrait pas approuver un tel projet.

42. Le gouvernement canadien interdit depuis plusieurs années la pêche de la morue dans les eaux canadiennes en vue de préserver cette espèce de poisson dont la population a fortement baissé. Cependant, des pêcheurs européens continuent de pêcher la morue à la limite des eaux canadiennes. Le gouvernement canadien devrait sévir contre ces derniers.
43. Notre comportement envers les animaux doit tenir compte du fait qu'ils sont des êtres vivants sensibles et donc capables de ressentir ou non de la souffrance.
44. Les élus municipaux devraient considérer le bruit comme un des facteurs de pollution les plus nuisibles en milieu urbain.
45. Une petite communauté en région est sans-emploi et a le choix de déménager ou d'accepter la venue d'une entreprise qui éliminera le chômage, mais qui sera source de pollution. La communauté devrait accepter sa venue.
46. À qui faites-vous le plus confiance lorsqu'il s'agit de questions liées à l'environnement? (Donnez vos trois premiers choix par ordre d'importance, 1 représentant le plus haut niveau de confiance et 4 le moins haut).
- | | |
|-------------------------------|--|
| Le gouvernement fédéral | <input data-bbox="1241 1585 1294 1637" type="checkbox"/> |
| Les gouvernements provinciaux | <input data-bbox="1241 1682 1294 1733" type="checkbox"/> |
| Les gouvernements municipaux | <input data-bbox="1241 1778 1294 1830" type="checkbox"/> |
| Les entreprises commerciales | <input data-bbox="1241 1899 1294 1951" type="checkbox"/> |

Choix éthiques et valeurs des collégiens : Influence de l'environnement culturel

Les syndicats

Les associations environnementales (ex : Greenpeace)

Le corps professoral

La famille et les amis

47. Dans une ville comme Montréal, on devrait interdire la circulation automobile dans le centre-ville. Pour vous, est-ce ...

Très important

Moyennement important

Peu important

Pas du tout important

MERCI DE VOTRE COLLABORATION

Questionnaire anglais

QUESTIONNAIRE

The purpose of this questionnaire is to investigate the values of the students attending [an urban English speaking], [an urban French speaking] and [a regional French speaking] colleges towards the field of ethics.

You do not have to identify yourself. The data gathered from this document will be treated as strictly confidential. Your help is much appreciated. Thank you.

PLEASE CHECK THE BOXES THAT CORRESPOND TO YOUR ANSWERS

1. Sex :
- Male
- Female
-

2. In what program are you registered?

Social science

Sciences

Arts, Science & Literature

Liberal Arts

Music – Science

3. What languages do you mainly speak at home?

Choix éthiques et valeurs des collégiens : Influence de l'environnement culturel

French

English

Other

4. In which country and in what year were you born?

Country: _____ Year: _____

5. What is the country of origin of your biological father and biological mother?

Father _____ Mother _____

If your parent were born outside Canada, did you ever travel to their country of origin?

	FATHER	MOTHER
Yes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
No	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

If so, how many times?

1	<input type="checkbox"/>
2	<input type="checkbox"/>
3	<input type="checkbox"/>
4	<input type="checkbox"/>
More than 4	<input type="checkbox"/>

Choix éthiques et valeurs des collégiens : Influence de l'environnement culturel

6. Where do you live during the school year?

- With both my parents
 With one of my parents
 In a residence
 In an apartment
 Other

7. What are (or were if deceased) the fields of studies of your father and mother?

	FATHER	MOTHER
Health care	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Law	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Commerce	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sciences	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Social sciences	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engineering	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Arts / Communications	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Judicial	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Education	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Administration / Finance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Others : _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

8. What is (or was if deceased) the highest educational degree obtained by your parents?

FATHER MOTHER

Choix éthiques et valeurs des collégiens : Influence de l'environnement culturel

Elementary school	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
High School	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Cegep / Community College	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
University Undergraduate (B.A., B.Sc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
University Undergraduate (Medicine, optometry, etc)		<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>		
Graduate School (Masters, License)		<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>		
Graduate School (Doctorate)		<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>		
Do not know	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

9. What are (or were if deceased) the field of work of your parents?

	FATHER		MOTHER
Health care	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Law	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Commerce	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Sciences	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Social sciences		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engineering	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Arts / Communications		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Judicial	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Education	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Administration / Finance	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Others : _____	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/> _____

10. The friends with whom you spend the most time are

- exclusively of the same ethnic origin as you?
- mostly of the same ethnic origin as you?
- sometimes of the same ethnic origin as you?
- never of the same ethnic origin as you?

11. Which of the following best represents your spiritual / religious belief?

- Buddhist
- Christian
- Hinduist
- Judaist
- Muslim
- Other
- None

If applicable, how often do you worship?

- Every day
- Once a week

Choix éthiques et valeurs des collégiens : Influence de l'environnement culturel

- Once a month
- On major Holydays
- Never

12. Among your family and close friends who decided to officially get married in the last 5 years,

the majority of them opted for

- a civil marriage
- a religious marriage
- both
- other
- none

Section A

Express your opinion regarding the proposed statements using the following grid:

4 = Strongly agree 3 = Agree 2 = Disagree 1 = Strongly disagree

13. The employee who invents a new product must yield without any compensation the patent as well as the right to market his product to the company that employs him.

14. When an employee quits a job, he must continue to treat as confidential any information he has come across while employed in his old job.

15. Given equal qualifications, an employer should hire a member of a visible minority group instead of a member of the majority group.

Express your opinion regarding the proposed statements using the following grid:

4 = Strongly agree 3 = Agree 2 = Disagree 1 = Strongly disagree

16. An employer should have the right to take sanctions against an employee who refuses to testify against another employee accused of the harassment.

17. Two people belong to the same religious group; one asks the other to lend him some money. The principle of the "interest free" loan should prevail between those two individuals.

18. On a store shelf are two coffee bags of equal quality. One is labelled « fair trade » and is slightly more expensive than the bag that is not fair trade. Consumers should choose the fair trade product.

19. A corporation established in an industrial country exports a certain number of products (including food products) to underdeveloped countries once the expiry date of the product is passed.

20. A retail giant opens a store in a community, hence creating several new jobs but also threatening the livelihood of small local businesses.

21. At the time of hiring, a researcher employed by a food company signed a confidentiality agreement that forces him to keep secret all results stemming from his research for as long as he works for this company. He discovers that a popular product manufactured by his company contains a harmful substance. He should break his promise and go public with this information.

22. It is acceptable to acquire goods using illegal means as long as no one gets taken advantage of in the process.

23. The duty of a business person is to use the profits generated by his enterprise to make as many charitable donations as possible.

24. The international community should negotiate a treaty that enforces laws that have the intent of controlling the sales and exportations of hand guns.

Section B

25. A medical doctor tells her patient that he is HIV positive. The doctor should have the right to force the patient to give her a list of all recent sexual partners so that they all may be informed that they too may be infected.

Express your opinion regarding the proposed statements using the following grid:

4 = Strongly agree

3 = Agree

2 = Disagree

1 = Strongly disagree

26. A physician advises his elderly patient to undergo a certain surgical procedure but the patient refuses. The doctor should respect the patient's will, even if the absence of surgery shortens the patient's lifespan.

27. A woman has been on a waiting list for a heart-lung transplant for several months. She finally gets the good news that her turn has come. During a pre-operation visit to her physician, she confesses that she is still smoking the cigarette. The doctor should cancel the surgery and re-allocate the available lungs to the next patient on the waiting list.

Choix éthiques et valeurs des collégiens : Influence de l'environnement culturel

28. A strict protocol should be adopted to allow assisted suicide for terminally ill patients as well as for patients suffering from a severe degenerative disease.
29. Medical research that conducts experimentations on chimpanzees and higher primates is acceptable provided that the results of this research helps saving human lives.
30. In-vitro experimentations on human embryos may be allowed given that this human life is sacrificed for the greater good of humanity.
31. Cloning human cells for therapeutic purposes should be authorized provided that appropriate legal measures are used to control the entire process.
32. If requested by the mother, a medical doctor should be allowed to practice an abortion provided it takes place within forty days of conception.
33. «Do not do onto others what you would not like others to do onto you » should be an inescapable principle in bioethics.
34. « The end justifies the means » is an acceptable principle if it allows to avoid harmful consequences.
35. When interacting with his patients, the rules by which a physician should first abide are those that are dictated by his own values (respect, integrity, etc.)

Express your opinion regarding the proposed statements using the following grid:

4 = Strongly agree 3 = Agree 2 = Disagree 1 = Strongly disagree

36. A proposed research project aims at studying a group of mentally handicapped adults who are unable to provide free and informed consent. As a member of an ethics committee whose responsibility is to approve such projects, label the criteria (1 for the most important, 4 for the least important) that should motivate your decision to accept or reject the proposed project.

The difficulty in identifying the consequences of the research for the participants

The usefulness of the results for the society at large

The respect of the human dignity of the participants

The lack of understanding of the protocol on the part of the participants

Section C

37. The place of mankind in Nature is not superior to any other living beings; all creatures form an intertwined and interdependent structure.

38. Mankind is meant to rule the earth and use it to meet his needs.

39. Given that an industrial development has a predictable impact on an animal habitat, it is better to abstain from going ahead with the project than to risk causing an irreparable damage to this particular environment.

Choix éthiques et valeurs des collégiens : Influence de l'environnement culturel

40. The government of an Asian country should build a large dam on a major river, even if this means that a large portion of land will have to be flooded and villages will have to be relocated. The advantage will be an increased hydro-electric capacity for this country's distribution network.

41. An old French airplane carrier is to be sent to an underdeveloped country to be dismantled. This boat was insulated with asbestos, a product known to cause serious health problems to those who are exposed. Despite the fact that this project will undeniably create many jobs, the governmental authorities should refuse that the boat be dismantled in their country.

Express your opinion regarding the proposed statements using the following grid:

4 = Strongly agree 3 = Agree 2 = Disagree 1 = Strongly disagree

42. The Canadian government has outlawed cod fishing in Canadian waters because of the precariously low number of these fish. Yet, European fishermen continue to fish for cod in Canadian waters. The Canadian government should take sanctions against these foreign fishermen.

43. Human behaviour towards animals should depend on the fact that they are sentient beings and are hence capable of feeling pain.

44. City officials should consider high noise levels as one of the worse source of urban pollution.

45. A small regional community dealing with a high unemployment rate is facing the following alternatives : relocate elsewhere or accept that a plant be built in their region, hence creating many jobs but also polluting the neighbouring lands and rivers. This community should accept that the plant be built in their region.

46. Who do you trust the most regarding environment-related questions? (Give your top three choices, where 1 means the highest level of confidence and 3 means the lowest level of confidence)

- The federal government
- The provincial government
- The municipal governments
- Businesses / Corporations
- Workers' unions
- Environmental organizations (ex : Greenpeace)
- Teachers
- Family and friends

47. Do you consider important that, in a city like Montreal, the downtown

Choix éthiques et valeurs des collégiens : Influence de l'environnement culturel

area should be closed to automobiles?

Very important

Fairly important

Slightly important

Not important

THANK YOU! YOUR HELP IS GREATLY APPRECIATED

Guide d'entrevue de groupe français

Guide d'entrevue

Éthique des affaires

1. À compétences égales, un employeur doit privilégier la personne issue d'un groupe minoritaire, par rapport à celle appartenant au groupe majoritaire.
2. Un employeur devrait avoir le droit d'obliger un employé à témoigner, sous peine de sanctions, contre un confrère ou une consœur accusé(e) d'harcèlement.
3. Une compagnie d'un pays industrialisé expédie ses produits (d'alimentation, notamment) dans des pays en voie de développement, une fois la date d'expiration dépassée sur le marché producteur.
4. Il n'y a rien de mal à acquérir une propriété par des moyens illégaux, si personne ne se trouve lésé par ce geste.
5. Le devoir d'un commerçant est d'utiliser ses profits pour faire le plus souvent possible des dons à des organismes d'entraide.

Bioéthique

1. Un médecin annonce à son patient qu'il est porteur du VIH. Le médecin devrait avoir le droit d'exiger de celui-ci qu'il lui transmette une liste de ses partenaires sexuels, afin de les informer de leur possible infection.
2. Après plusieurs mois d'attente, une jeune femme apprend que sa greffe coeur – poumons aura enfin lieu. Elle avoue alors à son médecin qu'elle

continue de fumer la cigarette. Le médecin devrait annuler la chirurgie prévue et offrir les organes disponibles à la personne suivante sur la liste d'attente.

3. Un chercheur désire mener une étude sur un groupe d'individus présentant les caractéristiques suivantes : ils sont adultes, déficients intellectuels, et incapables de consentir à la recherche de façon libre et éclairée. En tant que membre d'un comité d'éthique chargé d'approuver des projets de recherche, indiquez par ordre d'importance les critères devant guider votre choix.

La difficulté d'identifier les conséquences de la recherche sur les personnes impliquées

L'utilité des résultats pour l'ensemble de la société

Le respect de la dignité humaine des participants à la recherche

La non-compréhension du processus scientifique auquel les personnes participent

Éthique de l'environnement

1. L'homme n'occupe pas une place prépondérante dans la nature; tous les êtres vivants sont intimement liés et interdépendants.
- 2.. La nature est confiée à l'homme pour qu'il en soit le gérant et l'intendant.
3. Le gouvernement d'un pays asiatique devrait construire un grand barrage sur un fleuve important, même s'il provoque la perte de terres agricoles par inondation et le déplacement de villages. L'avantage toutefois, en sera une capacité hydro-électrique accrue pour son réseau de distribution.

Choix éthiques et valeurs des collégiens : Influence de l'environnement culturel

4. Une petite communauté en région est sans-emploi et a le choix de déménager ou d'accepter la venue d'une entreprise qui éliminera le chômage, mais qui sera source de pollution. La communauté devrait accepter sa venue.

Guide d'entrevue de groupe anglais

Interview guide

Ethics of commerce:

1. Given equal qualifications, an employer should hire a member of a visible minority group instead of a member of the majority group.
2. An employer should have the right to take sanctions against an employee who refuses to testify against another employee accused of harassment.
3. A corporation established in an industrial country exports a certain number of products (including food products) to underdeveloped countries once the expiry date of the product is passed.
4. It is acceptable to acquire goods using illegal means as long as no one gets taken advantage of in the process.
5. The duty of a business person is to use the profits generated by his enterprise to make as many charitable donations as possible.

Bioethics:

1. A medical doctor tells her patient that he is HIV positive. The doctor should have the right to force the patient to give her a list of all recent sexual partners so that they all may be informed that they too may be infected.

2. A woman has been on a waiting list for a heart-lung transplant for several months.

She finally gets the good news that her turn has come. During a pre-operation visit

to her physician, she confesses that she is still smoking the cigarette. The doctor should cancel the surgery and re-allocate the available lungs to the next patient on

the waiting list.

3. A proposed research project aims at studying a group of mentally handicapped adults who are unable to provide free and informed consent. As a member of an ethics committee whose responsibility is to approve such projects, label the criteria

that should motivate your decision to accept or reject the proposed project.

The difficulty in identifying the consequences of the research for the participants

The usefulness of the results for the society at large

The respect of the human dignity of the participants

The lack of understanding of the protocol on the part of the participants

Environmental ethics:

1. The place of mankind in Nature is not superior to any other living beings; all creatures form an intertwined and interdependent structure.
2. Mankind is meant to rule the earth and use it to meet his needs.
3. The government of an Asian country should build a large dam on a major river, even if this means that a large portion of land will have to be flooded and villages

will have to be relocated. The advantage will be an increased hydro-electric capacity for this country's distribution network.

4. A small regional community dealing with a high unemployment rate is facing the following alternatives: relocate elsewhere or accept that a plant be built in their region, hence creating many jobs but also polluting the neighbouring lands and rivers. This community should accept that the plant be built in their region.

Exemple d'une entrevue de groupe (extrait)

[...] On en avait un autre qui était un employeur devrait avoir le droit d'obliger un employé à témoigner sous peine de sanction contre un confrère ou une consœur accusé de harcèlement.

F. : Moi je ne suis pas d'accord

Ça c'est partagé

H. : Moi je dis si tu as été témoin de quelque chose, tu as le devoir de le dire ce que tu as vu

Donc l'employeur a le droit de t'obliger, il pourrait dire écoute si tu ne le fais pas je coupe ta paie une semaine ou tu perds ta job

F. : Ça ne devrait pas être une obligation mais ... quand il fait quelque chose qui produit de mal, contre tes valeurs et toute, tu le dénonces pour que ça arrête, mais ça ne devrait pas être obligatoire mais

H. : Comme un devoir de citoyen

F. : C'est ça mais s'il t'attaque personnellement, on pourrait être porté à aller le dénoncer sans qu'on t'ait obligé

F. : Dans notre conscience

C'est une affaire de conscience, c'est pas une question de droit

H. : C'est pas tout le monde, il y en a qui ont peur aussi

H. : Il y en a qui ont peur, il y en a de différentes façons, il peut y avoir des collègues de travail parce qu'ils ont dénoncé quelqu'un, ils ne vont pas le faire, même s'ils ont conscience qu'ils devraient le faire

Mais admettons que c'est un confrère ou une consœur accusé de harcèlement et vous le connaissez la personne qui l'a fait, vous trouvez que l'employeur a le droit d'exiger. Je comprends votre point de vue d'abord c'est une affaire de conscience, vous dites ils devraient le faire par conscience éclairée en quelque part. Là j'ajoute une autre dimension puis dire est-ce que l'employeur devrait avoir le droit?

F. : Il ne peut pas t'obliger, il ne peut pas obliger personne à aller témoigner je trouve

F. : Dans la loi on peut-tu obliger quelqu'un

F. : Non

Bien l'employeur

H. : Il va le faire pareil, je suis sûr qu'il peut s'arranger pour le faire pareil

Oui, oui

F. : Oui c'est ça

Il peut exercer des pressions sur lui

F. : À l'encontre des droits de la personne il me semble, ça brime tes droits il me semble s'il t'oblige à faire ça

H. : Mais la seule affaire c'est que lui il a le droit pareil de te congédier, c'est pas écrit dans la loi que tu congédies par rapport à ce que tu n'as pas dénoncé

F. : Il va te congédier à cause que tu n'as pas dénoncé quelqu'un, à cause que tu n'as pas voulu

Peut-être pas congédier mais on dit des sanctions, ça pourrait aller au congédiement mais c'est pas obligé

F. : Sauf c'est un peu

Ça pourrait être de ne pas lui offrir quelque chose que l'autre demande, les sanctions peuvent aller de façon informelle. C'est possible de garder ça en dehors de l'aspect légal légal, il a le droit de, ça ne veut pas dire qu'il a le droit

F. : Mettons il ne lui donne pas un avancement parce qu'il n'est pas allé témoigner pour une seule personne

Ça peut être de l'avancement, ça peut être

F. : Pas très juste, ton choix, si on allait témoigner, premièrement il faut que tu aies vraiment été témoin de ce qu'il y a eu lieu

F. : Là on parle de quelqu'un a été témoin

Oui, l'employeur devrait avoir le droit d'obliger un employé de témoigner sous peine de sanction contre un confrère victime d'harcèlement. Donc la

personne veut l'avoir vu, elle peut ne pas l'avoir vu mais on invite on va essayer de parler, si cette personne-là est paranoïaque sur les bords, est-ce qu'on pourrait décider de ... de psychologie pour venir parler la personne. Elle ne l'a peut-être pas vu faire du harcèlement à l'autre mais elle connaît peut-être l'autre par exemple, elle connaît peut-être l'accusé

F. : Oui, oui

Qu'est-ce que tu en penses toi?

H. : Bien moi je dirais que tu ne peux pas l'obliger, il n'aurait pas le droit de l'obliger, il peut suggérer mettons mais pas au moins l'obliger

Pas le sanctionner

H. : Oui pas de sanction

F. : Si la loi l'oblige pas

H. : Parce que ça serait injuste, comme la personne serait obligée, elle n'aurait aucun choix de le faire, oui ou non, de dire O.K. je vais aller témoigner contre l'autre personne pour telle personne, mais si elle ne veut pas elle n'est pas obligée dans le fond

Est-ce qu'il y aurait d'autres raisons parce que quand même c'est assez partagé les réponses là-dessus?

F. : Moi je me dis qu'il veut répondre à une agression par une agression l'employeur s'il fait ça

O.K. il répondrait par une agression, oui c'est intéressant, est-ce qu'il y a autre chose?

H. : C'est partagé l'affaire genre, si l'employé est témoin, je ne serais pas contre ... s'il travaille comme il faut, avoir des sanctions, je trouve que c'est encore pire laisser quelqu'un qui se fait harceler sans

F. : Sans le dire

H. : Oui c'est ça parce que là ... pourquoi qu'il y aurait une sanction ... si tu as été témoin pour vrai

Toi tu fais une nuance dans le fond, si la personne a été témoin c'est une chose, s'il n'a pas été témoin c'est autre chose. Si elle a été témoin il y a comme un devoir puis l'employeur peut l'obliger

H. : S'il n'y a pas de témoin, ... l'employeur ne peut être jamais sûr qu'il a vraiment été témoin ou pas

À moins qu'il en a entendu parler puis que le harcèlement a été fait, parce que c'est sûr que ça peut dégénérer cette affaire-là il faut s'entendre, dans une entreprise il y a une personne qui a harcelé une autre mais aussi il y a peut-être une centaine d'autres personnes qui ont pu être au courant

F. : C'est ça mais de toute façon s'il sait, je pense qu'une entreprise, mettons c'est peut-être pas une PME mais quelque chose, une grande entreprise avec un syndicat, les syndicats laisseront pas faire l'employeur, laisseront pas l'employeur obliger quelqu'un à témoigner, selon moi là, il me semble que les syndicats sont là pour protéger les employés en principe, fait c'est à l'encontre

La personne qui a été harcelée ... syndiquée

F. : Oui c'est sûr moi c'est ce que je dis

F. : Bien on ne sait pas à l'inverse vraiment quelqu'un qui invente son harcèlement là tu sais, puis là le patron oblige une autre personne à aller témoigner contre une personne là dans le fond c'est pas vrai. La personne elle va témoigner, elle sa carrière se trouve brisée pour aucun harcèlement dans le fond

Dans le fond ce que tu dis c'est que les conséquences peuvent être très lourdes

F. : S'il y a un harcèlement c'est bien parce que bon, mais s'il n'y en a pas eu là c'est pas drôle pour la personne

Dans un cas comme ça vous autres vous dites la personne, l'employeur peut toujours demander, l'autre peut refuser ou accepter, mais il n'ira pas plus loin que ça

H. : Il n'y a pas de pression à faire

Il n'y a pas de pression pour respecter l'employeur, les droits, dire pas faire comme tu disais tout à l'heure, ne pas faire lui-même du harcèlement finalement contre quelqu'un qui a fait du harcèlement, c'est un autre élément. Est-ce qu'il y aurait d'autres raisons qu'on pourrait évoquer là-dessus pourquoi, il y a un partage, je vais vous dire 62 % qui sont en désaccord avec ça, donc qu'on devrait pas obliger. Il y a quand même 38 % qui sont en accord avec ça. Pour éventuellement vous parlez de ..., est-ce que vous pensez qu'il y a des choses qui pourraient jouer dans les valeurs des gens dans ce contexte-là?

F. : Bien c'est sûr que c'est dans ... son employeur oblige à

F. : C'est sûr que si tu veux du ..., tu veux

F. : Tu aimerais bien que

En tant que victime

F. : Oui en tant que victime c'est sûr que tu souhaiterais

H. : C'est pour ça qu'on disait tout à l'heure on disait ... que l'employeur te pousse à aller

F. : Si c'est ton ami

C'est ton collègue

F. : C'est plus qu'un collègue de travail, vous vous voyez à l'extérieur ou quoi que ce soit, c'est dur d'aller témoigner pour la personne

Même si c'est un collègue de travail en fait s'il est à côté, ils travaillent toute la journée longue l'un à côté de l'autre

F. : Ça crée des tensions puis des conflits aussi dans le milieu de travail

Donc vous dites pour éviter qu'il y ait des tensions et des conflits entre les employés on ne devrait pas l'obliger, on peut l'inciter puis là il assumera

F. : Lui demander, s'il est à l'aise d'en parler, il va en parler ..., s'il n'est pas à l'aise vraiment avec ça puis ... l'aider

F. : C'est sûr que 38 % ont pensé beaucoup à la victime en disant bien là la victime faut vraiment que ce soit dénoncé cette affaire-là

La vérité il faut la dire en quelque part

F. : Oui ça doit être puni

C'est peut-être ça le penchant, c'est solidarité versus individualisme là. Mais vous autres quand vous l'avez vu, est-ce que vous l'avez perçu comme un soutien à l'autre ou vous l'avez perçu comme un abus de droit

F. : Moi je l'ai perçu comme un abus de droit je pense

F. : On n'a pas à t'obliger à dire quelque chose c'est plus comme ça

Pas obligé, donc respecter la liberté d'expression

H. : Oui j'ai répondu

[...]